This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

*Ex Libris*
*GASTON PRINET*

# MÉMOIRES

DE

# MADAME DE CAMPESTRE.

TOME II.

# MÉMOIRES

DE

# MADAME DE CAMPESTRE.

**TOME SECOND.**

PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR, M. ANTENOR DE CAMPESTRE,
EX-LIEUTENANT D'INFANTERIE,
RUE MONTMARTRE, N. 5;

ET CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1827.

# MÉMOIRES

DE

# MADAME DE CAMPESTRE.

En écrivant ces Mémoires je n'ai eu d'autre but que de tracer le tableau fidèle de ma vie; on a vu jusqu'à présent qu'elle se compose surtout des particularités de la vie privée; je n'en avais guère d'autres à raconter, car ma fortune ne me mettait pas à portée de jeter dans le monde un grand éclat, et je devais me trouver heureuse, après l'abandon et les rigueurs de ma famille, d'être parvenue à me procurer sinon une existence brillante, du moins une existence douce et honorable. Je passais mes jours avec des personnes dont le rang, les mœurs, les liaisons et les sentiments n'avaient rien que je ne pusse avouer. Je profitais de leur crédit, de celui que je m'étais acquis pour rendre des services; je les rendais sans autre vue d'intérêt, sans en recevoir d'autre prix que le bonheur d'obliger.

On a vu jusqu'à présent si ma vie mérite quelque blâme, si elle est celle d'une femme qui dût être un jour frappée d'un jugement dont la nature empoisonne et flétrit aujourd'hui mon existence. Il n'est pas, dans tout ce que j'ai fait, un seul jour dont j'aie à rougir; il en est beaucoup dont j'ai à me glorifier.

En traçant la seconde partie de ces Mémoires, j'ai la juste et légitime espérance que je ne paraîtrai pas plus coupable que dans la première, et que l'on sera bien plus disposé à me plaindre qu'à me blâmer. Un jour viendra où les portes qui me retiennent s'ouvriront, pour me rendre à la société; ce jour-là ne cesse d'être présent à ma pensée, c'est sur lui que tous mes regards sont fixés; je veux sortir pure de tout reproche; je veux reparaître dans ce monde dont je n'ai jamais mérité d'être séparée, sans avoir à baisser les yeux, et parée de la robe d'honneur que je n'ai jamais quittée. Je me le dois à moi-même; je le dois au nom que je porte et surtout à la mémoire d'un père que je n'ai cessé d'honorer, dont les vertus ont toujours été présentes à ma mémoire.

Il est temps enfin de parler et de secouer le fardeau dont je me suis laissée accabler. Que chacun prenne sa part dans le drame dont il s'a-

git ici. Je ne sacrifierai pas ma réputation plus long-temps, pour ménager celle des gens qui m'ont poussée vers l'abîme où je suis tombée, et qui peut-être ont goûté une secrète satisfaction dans mon malheur; je déchirerai donc les voiles et je dirai la vérité au risque de faire pâlir ceux qui ont de légitimes motifs pour la redouter. Qu'ai-je besoin en effet de ménager les individus que j'ai connus dans la prospérité et qui m'ont abandonnée dans l'infortune?

Jusqu'à l'époque que je vais retracer, je m'étais produite dans le monde sous le nom honorable de mon père; dorénavant je serai désignée sous celui de mon fils, et ce changement ne sera point une combinaison de ma part, mais le résultat d'un conseil que je devais respecter. Mon oncle le Commandeur qui, après s'être éloigné de moi pendant quelque temps, était revenu me voir et me témoignait alors le plus vif intérêt, une tante qui voulait bien aussi ne pas me regarder comme étrangère à ma famille, me représentèrent que mon fils qui grandissait portant le nom de Campestre, il était plus convenable que je portasse le même nom que lui, et leurs observations me parurent judicieuses; mais je ne voulus point le reprendre sans en prévenir la famille de mon mari. J'en reçus une lettre très-

flatteuse; non-seulement on trouvait bon que je reprisse ce nom, mais on me priait de le faire; la lettre même qu'on m'écrivit à ce sujet était adressée à *Madame de Campestre*. La famille fit plus; elle me pria de vouloir bien suivre l'affaire, déjà si infructueusement entamée avec M. le duc d'Orléans et quelques autres. On m'offrait, si je voulais m'en charger, une procuration générale et spéciale et tous les fonds nécessaires. Ces lettres ont été déposées avec beaucoup d'autres, mais je n'ai pu encore m'en remettre en possession, malgré les demandes réitérées que j'ai faites et la requête que j'ai présentée à ce sujet.

En reprenant le nom de mon fils, je n'avais assurément aucune vue d'intrigue et d'ambition; celui de mon père était si beau! l'autre si obscur! Il est vrai que les gens infatués de vanité croyaient me flatter en y ajoutant un titre, mais j'en riais la première et n'y attachais aucune importance; cependant, j'en fais l'aveu de bonne foi, et sans pouvoir en définir le motif, j'avais quelque plaisir à laisser faire.

Je n'aurais certes jamais pensé qu'une qualification que je ne prenais pas, qu'on me donnait librement et qui n'avait rien qui ne pût se concilier avec ma naissance, fût un assez grand tort

pour devenir le sujet d'une accusation criminelle. Il fallait donc, pour être conséquente, me faire autant de crimes des titres qu'on me donnait; car on m'appelait tantôt baronne, tantôt comtesse, souvent marquise; il n'y avait que le titre de princesse qui manquât, et avec un peu de vanité n'aurais-je pas pu croire que j'étais du bois dont on les fait? Mais ces titres que la flatterie me donnait, que je n'avais aucune raison de repousser, peut-on citer un seul acte public où je les aie pris? Il faut vraiment avoir grand besoin de sujets d'accusation pour les chercher dans des motifs aussi frivoles.

Mais laissons ces tristes réflexions, sauf à y revenir. Me voilà donc avec mon nouveau nom, suivant les affaires que j'avais commencées, c'est-à-dire me livrant à mon penchant décidé pour rendre service. J'avais à cœur de couronner ceux que j'avais rendus à MM. Louvet. Je désirais voir M. Élie de Périgord. Madame Louvet, qui ne le désirait pas moins vivement, me proposa une partie pour Versailles et je l'acceptai de bon cœur. La partie fut charmante et d'une extrême gaîté; le colonel des cuirassiers me reçut avec beaucoup de grace, et me témoigna le regret de ne pouvoir rien faire pour m'obliger, son régiment étant au grand complet. « Mais, ajouta-t-il, vous avez,

« madame, un parent dans les chasseurs de la « garde, M. de N... qui pourra remplir vos in- « tentions; voyez-le, je suis persuadé qu'il se fera « un vrai plaisir de vous être utile. Je ne le connais « point personnellement; mais il sera sûrement « frappé de la justice de votre demande. » Je le remerciai de son conseil et le quittai bien convaincue que je n'obtiendrais rien. Que pouvais-je me promettre de mes parents? ils en agissaient de si mauvaise grace avec moi! Cependant tourmentée par madame Louvet, je voulus bien consentir en riant à écrire à mon cousin que je n'avais jamais vu, et qui ne me connaissait probablement que sous les rapports les plus désavantageux. Contre mon attente, je reçus le lendemain une lettre signée de M. de N... Eh! mon Dieu, m'écriai-je, avant de la lire, est-ce que ce cousin ne ressemblerait pas aux autres? je lis : « Je me ferai un vrai plaisir, madame, me disait « M. de N..., de vous être utile et agréable, si cela « dépend de moi, quoique je n'aie pas l'honneur « d'être votre parent ainsi que la ressemblance « des noms a pu vous le faire croire. Mon ser- « vice ne me permettra pas de me rendre au- « jourd'hui auprès de vous; mais demain, si vous « voulez le permettre, j'irai me mettre à vos « ordres. »

« J'étais, dis-je à madame Louvet, presque « certaine qu'il y avait une erreur. La révolution « a étouffé dans ma famille les sentiments qui « tiennent aux liens du sang. Je suis charmée « d'avoir affaire à un étranger; je conçois quel- « que espoir. »

Je pourrais commencer ici cette partie de ma vie chargée d'incidents singuliers, que j'appellerai moi-même romanesques et dont le tissu a paru si incroyable, qu'il a trouvé dans le monde beaucoup de contradicteurs. Mais je veux revenir un moment à cet excellent ami, dont je ne parle plus depuis long-temps, à ce bon M. de Luigny, qui pleurait dans son exil la perte qu'il avait faite, et les chagrins dont l'injustice et l'intrigue continuaient de l'accabler.

Dans le temps qu'il occupait un emploi à la cour, nous avions connu lui et moi un riche négociant de Bordeaux qui faisait la fourniture des vins au château; je n'en dirai pas le nom, soit parce que je me le rappelle peu, soit parce que ma délicatesse m'en fait un devoir. Il savait que j'étais naturellement très-obligeante et que mes liaisons me mettaient à portée de rendre de nombreux services; convaincu que sa recommandation serait de quelque prix auprès de moi, il m'adressa un de ses compatriotes qui désirait

obtenir du gouvernement une place importante; il était riche et jouissait d'une réputation honorable. Parmi les personnes de ma société, il en vint une qui avait un grand crédit auprès d'un des ministres, elle en était parente et ce ministre pouvait disposer de beaucoup d'emplois.

Je reçus particulièrement l'ouverture du négociant que je nommerai M. Debouquet, car mon intention n'est pas de le désigner autrement. Il était chargé de cautionnement qu'on pourrait exiger s'il obtenait la place qu'il sollicitait, et en outre d'un crédit illimité.

Il me conta franchement son affaire, me témoigna le vif désir de réussir et me supplia de m'intéresser pour lui auprès du parent du ministre qui pouvait tout obtenir s'il le voulait; il m'ajouta qu'il était prêt à faire tous les sacrifices qu'on jugerait nécessaires, bien résolu à ne pas retourner chez lui avec *un pied de nez*, ce fut son expression. Je lui promis d'employer pour le servir le crédit dont je jouissais auprès de ce parent. Que ne puis-je le nommer pour attester la vérité de ce que je vais dire! mais la prudence me le défend; je n'aurais pas de preuves pour le convaincre, et j'aurais même des risques à courir en disant la vérité.

Peu de jours après la visite du Bordelais, ce

parent (M. de M.....) vint me voir, je lui parlai de M. Dubosquet, l'engageai à le servir auprès du ministre et à lui faire obtenir la place qu'il sollicitait; je l'assurai que c'était un bon père de famille chargé de plusieurs enfants, et qui avait rendu des services au gouvernement. Je devrais sans doute désigner ici la place dont il s'agissait; mais l'honneur et la délicatesse ne me le permettent pas, car, si je parlais, tout serait découvert. « Donnez-moi sa note; demain matin, me dit-il, « je viendrai déjeûner avec vous et je vous dirai « si la chose est possible. » Il vint en effet, nous déjeûnâmes tête à tête, et, lorsqu'il eut pris connaissance de la demande que je faisais pour mon protégé, il me dit : « Vous avez, madame, le plus « grand crédit sur moi, et je désire de tout mon « cœur faire ce qui pourra vous être agréable; « mais je vais vous parler avec franchise et sans « détour : j'ai le malheur de jouer; le ministre, « mon parent, pourvoit généreusement à mes « besoins ainsi qu'à ceux de ma jeune famille; mais, « si je ne tirais aucun parti de mon crédit, je serais « depuis long-temps un homme déshonoré; sou- « vent vous me voyez avec des chevaux superbes, « le lendemain je suis obligé d'en louer; voilà le « cercle de ma vie. J'ai remarqué, parmi vos au- « tres qualités, que vous aviez de la prudence et

« de la discrétion; je puis donc vous parler en « toute sûreté; car, si vous disiez un seul mot de « cela au ministre, vous lui feriez la plus grande « peine, et je serais perdu sans être corrigé; voici « donc de quoi il s'agit : je puis faire ce que vous « désirez pour votre protégé, s'il veut être rai- « sonnable; il a beaucoup de concurrents, mais « je saurai les éloigner; est-il en état de faire un « sacrifice de soixante mille francs. »

Ces mots me firent reculer : « Quoi, monsieur, « vous voudriez que je me mêlasse d'une pareille « affaire ! assurément je ne lui ferai jamais cette « proposition. Je le mettrai en votre présence « et vous ferez alors comme vous jugerez à pro- « pos. Une pareille somme pour une demande « qui n'a rien que d'honnête et qui me paraît « juste! non, monsieur, non, je ne me mêlerai « jamais d'une semblable négociation. — Comme « vous voudrez, me répondit-il, un autre ne sera « pas si difficile. Mais songez bien que non- « seulement je ne veux pas voir celui dont il s'a- « git ici, mais je prétends que les fonds soient « faits entre vos mains, et que vous seule en soyez « dépositaire; c'est une condition *sine quâ non.* « Voyez, dites-lui cela avec votre esprit ordinaire; « cet homme doit bien savoir qu'on n'obtient rien « avec rien; s'il ne veut pas, tant pis pour lui, « nous laisserons aller les choses comme elles

« pourront. Mais, vous-même, ne soyez pas si gé-
« néreuse, et, si vous m'en croyez, vous ferez
« ajouter dix mille francs pour vous aux soixante
« mille francs pour moi; je vous promets que
« vous aurez la place promptement; je trouve
« fort agréable de gagner de l'argent et celui-ci est
« bien acquis, puisqu'on nous le donne. »

J'avoue que ce langage eut pour moi quelque chose de répugnant : « Non, monsieur, je ne « me chargerai point de votre proposition; eh, « bon Dieu! qui sait si mon protégé ne croirait « pas que c'est pour moi-même que je la lui fais? « J'en serais au désespoir; je vous le répète, je le « mettrai en votre présence, et vous traiterez « cette affaire comme il vous plaira. — Je ne le « veux pas absolument, me dit-il, rompons cette « conversation et parlons d'autre chose. »

La conversation était rompue, et je ne pensais plus à rien, lorsqu'on vint m'annoncer le solliciteur. M. de M..... me quitta aussitôt et je restai seule avec lui. « Eh bien, madame, me dit-il, « qu'avez-vous obtenu de M. de M...; si j'échoue, « je me regarde comme le plus malheureux des « hommes. — Suivez donc les moyens ordinaires, « lui répondis-je, voyez le ministre, c'est un « homme juste; vous avez des droits, je ne doute « pas que vous ne réussissiez sans moi. — Mon Dieu,

« madame, que me conseillez-vous? j'ai des con-
« currents, peut-être des ennemis, fort peu de
« protections; quel succès puis-je me promettre?
« Pourquoi me refuser votre appui auprès de M.
« de M..., qui peut tout sur le ministre? »

Cet honnête homme était vraiment affligé. Tandis qu'il me parlait, j'étais moi-même tourmentée de l'idée qu'il valait peut-être mieux lui parler de ma conversation avec M. de M... et le laisser ensuite maître de se décider. Je craignais encore, si je gardais le silence, que M. de M... n'entrât en arrangement avec quelqu'autre compétiteur, et qu'ensuite il ne fût de toute impossibilité à mon pauvre provincial de réussir. Jusqu'alors je ne m'étais jamais trouvée dans une position aussi embarrassante. Enfin l'intérêt de mon client l'emporta. « Je suis désolée, monsieur,
« lui dis-je, d'avoir à vous faire une confidence
« pénible, mais enfin pour votre propre intérêt,
« je crois devoir vous rendre compte de ma con-
« versation avec M. de M.... »

Alors j'entrepris avec tous les ménagements possibles de lui parler des propositions qu'on m'avait faites, et l'engageai fortement à renoncer à une affaire dont le succès exigeait un cautionnement aussi considérable et l'abandon d'une somme énorme. — « Que voulez-vous, me dit-il,

« madame, je tiens singulièrement à obtenir cette « place; elle est importante, elle vaut bien un sa- « crifice : je le ferai de tout mon cœur, et vous « auriez eu le plus grand tort de ne pas me parler « ouvertement. Demain matin, j'aurai l'honneur « de vous remettre la somme exigée; mais je vous « en conjure, madame, écrivez à M. de M***, car « je tremble que d'ici à demain la chose ne soit « décidée. Soyez sûre, madame, que j'aurai une « éternelle reconnaissance de ce que vous aurez « fait pour moi et que je serai trop heureux de « vous en donner des marques.

« En vérité, monsieur, lui répliquai-je, je suis « charmée qu'une place payée aussi chèrement « vous convienne. Quant à moi je ne veux que « votre amitié et votre souvenir, et si par la suite « j'ai besoin de vous pour rendre service à quel- « qu'un, je vous emploierai avec plaisir et con- « fiance. »

Il prit congé de moi en me baisant les mains de la manière la plus affectueuse, et me laissa à mes réflexions. Je savais bien qu'avec de l'intrigue et de l'argent on parvenait à tout, mais c'était la première fois que je devenais actrice dans ce genre d'affaires. Un pareil marché s'accommodait peu avec mon caractère et mes sentiments. Je ne concevais pas qu'on voulût vendre ce qu'il était si beau

d'accorder gratis. Mais ces personnages étaient faits d'une autre manière que moi: l'un voulait recevoir, l'autre voulait donner. J'écrivis à M. de M***, et m'habillai pour aller au spectacle. Je déclare que, ma lettre écrite, je ne songeai plus à rien; et peut-être aurais-je tout oublié, si le lendemain, lorsque j'étais encore au lit, le solliciteur ne fût venu avec ses soixante mille francs. Il voulut absolument que je les prisse sans reconnaissance, et se hâta de prendre congé de moi, dans la crainte d'être surpris par M. de M***, qui vint en effet me voir dans la matinée.

« Je suis sûre, lui dis-je, que vous n'attendiez « pas aussi promptement la bonne fortune qui « vous arrive; voici les soixante mille francs en « bons billets de banque. Mon protégé a consenti « à tout, et vous voyez qu'il n'est pas en retard. « — Eh bien, je veux aussi qu'il soit content de « moi. Je vais, sans délai, m'occuper de lui, et « vous pouvez lui assurer que, sous quatre à « cinq jours, il aura ce qu'il demande. »

Il me quitta en emportant la somme qu'on m'avait confiée. Par quelle insigne légèreté pouvais-je me conduire de cette manière? Aujourd'hui que je retrace le souvenir de cette aventure, je frémis de mon imprudence. Eh bien! en ce moment, je n'eus pas même l'idée du danger auquel

je m'exposais. Je m'y livrai avec une inconcevable confiance, et je pâlis maintenant en songeant combien de fois je me suis volontairement, et même avec gaîté, exposée au même danger, tant j'avais peu de connaissance des hommes, tant j'étais éloignée de soupçonner le mal! Je devais sans doute en porter un jour la peine; mais je la subis d'une manière bien cruelle; et l'on ne m'a tenu aucun compte des circonstances où je me suis trouvée.

Il y avait deux jours que je n'avais vu mon solliciteur lorsqu'il me vint faire une visite. Je lui fis part de toutes les promesses de M. de M**, et il me témoigna toute la satisfaction qu'il en ressentait, se regardant déjà comme en possession de la place qu'il sollicitait. Son attente ne fut point trompée; six jours après il reçut sa nomination. Je ne saurais peindre sa joie; il m'embrassa de tout son cœur, et me supplia d'accepter un excellent chapon aux truffes, qu'il avait reçu du Périgord. « Je prends congé de vous, ma-« dame, ajouta-t-il, vous recevrez le léger cadeau « que je vous fais au moment où je monterai « en voiture pour me rendre dans ma famille, « avant d'aller occuper mon poste. »

Il partit en effet, et je ne songeais plus guère à ce qui venait de se passer, lorsque, prête à me

coucher, je trouvai sous le chevet de mon lit trois robes anglaises de la plus grande beauté. Je me tenais habituellement dans un petit cabinet auquel on ne pouvait arriver qu'en passant par ma chambre; il avait trouvé fort adroitement le moyen de déposer son cadeau sans être aperçu.

Je fus touchée de cette galanterie. Le présent me plaisait d'autant mieux qu'à cette époque les étoffes anglaises étaient fort rares. Cette sorte de gentillesse ne manque jamais de réussir auprès des femmes, et sous ce rapport j'étais femme dans toute l'étendue du mot. Le lendemain le chapon arriva, il était d'une grosseur et d'un poids extraordinaires. Je me promis d'en faire les honneurs dans un fort beau dîner. Je ne me doutais guère qu'un chapon aux truffes dût devenir l'occasion d'une multitude de chagrins dont je me ressens encore.

Deux personnages dont je parlerai bientôt devaient être de la fête. Je n'avais alors pour domestique qu'une femme déjà avancée en âge, qui appartenait à une honnête famille, et que des malheurs avaient réduite à servir les autres. Le jour du dîner étant arrivé, elle vint le matin me prévenir que ce fameux chapon recelait sans doute quelque corps étranger, que depuis le col jusqu'au-dessous de l'estomac, il était d'un poids

et d'une roideur extraordinaire. Elle voulait que je sondasse les entrailles de cet oiseau singulier. Je m'y refusai pour ne pas le déformer; elle fut plus hardie avec moi, et procéda à un examen qui lui fit découvrir un rouleau de doubles louis, de quarante-huit francs ; il y en avait cent; elle me les apporta avec le plus grand empressement; et je ne pus m'empêcher d'être touchée de la reconnaissance de cet honnête homme, qui m'en donnait des preuves si délicates. Mais je ne pus m'empêcher non plus de rire, en songeant que, sans l'obstination de ma vieille, le chapon eût paru sur la table avec son trésor dans le ventre, et qu'en le découpant on aurait été singulièrement étonné d'une si riche découverte.

Le dîner fut charmant; la gaîté, les aimables plaisanteries en firent les frais les plus délicats. Ce qui le rendit particulièrement agréable, ce fut le tissu d'aventures et de circonstances que je vais raconter ; elles me ramèneront naturellement au sujet que j'ai abandonné pour m'occuper du Bordelais et de son chapon.

J'ai dit précédemment que M. de N..... avait promis de venir me voir. Sa visite suivit immédiatement la lettre qu'il m'avait écrite, et pour me marquer son empressement, il ne se donna pas le temps de changer de costume ; il vint me

vêtu dans un attirail militaire qui lui allait à merveille. Il me parut avoir 23 ou 24 ans; sa taille était de cinq pieds six pouces au moins; il était bien fait de sa personne, et l'on pouvait lui appliquer ce qu'on avait dit de quelques Russes, qu'ils ressemblaient à un cornet de bonbons. Sa figure, sans être belle, avait une grande expression de douceur, des dents admirables, le sourire fin; il manquait un peu de bonnes manières, à ce qu'il me parut au premier abord; mais élevé dans les camps, il n'était pas étonnant qu'il ne fût pas initié dans toutes les délicatesses de la vie sociale. Enfin, tel qu'il était, il me promit de faire tout ce qu'il pourrait pour m'être agréable, et placer mon protégé comme je le désirais. Il ajouta obligeamment qu'il s'y sentait porté avant de me connaître, mais que depuis qu'il m'avait vue, il n'aurait aucun repos qu'il n'eût réussi. Il me demanda la permission de me rendre compte des démarches qu'il ferait à ce sujet. Sa visite fut courte; je trouvai ce jeune homme fort bien, mais il ne me laissa d'autre impression que l'idée qu'il réussirait à assurer le sort du fils de mon hôtesse, brave, honnête et timide jeune homme.

Je recevais alors des visites fréquentes de M. do La Poterie qui me faisait la cour; il aurait pu facilement placer mon protégé dans le corps

qu'il commandait, mais il avait refusé de s'y intéresser; il apprit avec humeur que M. de N*** avait promis de m'être utile: « C'est un fat, me « dit-il, qui n'est venu chez vous que par curio- « sité; en sortant, il ne pensera plus à rien; il fait « sa cour à toutes les belles; il est attaché d'ail- « leurs à la femme d'un banquier, qui raffole de « lui, et qui, peut-être, lui est utile; car je ne « lui connais pas une grande fortune; je vous ré- « ponds qu'il vous a promis beaucoup plus qu'il « n'a envie de faire, et que vous n'entendrez plus « parler de lui. »

Ses discours piquaient singulièrement mon amour-propre; il me répétait chaque jour que j'étais jolie, et je ne concevais pas qu'il supposât que les autres missent aussi peu d'importance au plaisir de me connaître. Je lui fis de légers reproches de ce qu'il ne voulait pas faire lui-même ce qui lui était si facile, et qu'il m'obligeât à recourir à une personne étrangère. « Je ferai bien, « me dit-il, entrer ce jeune homme dans la ligne, « mais dans la garde, non; je n'en veux point. — « Eh bien, moi, répliquai-je, je veux qu'il entre « dans la garde. — S'il en est ainsi, faites un co- « lonel à ma place, et vous obtiendrez ce que vous « voudrez. »

Ce badinage aurait peut-être duré plus long-

temps, si à l'instant même on n'eût annoncé M. de N*** qui venait, disait-il, me rendre compte du résultat de ses démarches; il adressa quelques mots à M. de La Poterie, qui se retira en maugréant. Il me dit qu'il avait tenté quelque chose auprès du colonel Potier; que cet officier voyait les plus grandes difficultés à réussir, mais qu'il avait parlé à son ami le comte d'Houdetot, et qu'il me demandait la permission de me le présenter le lendemain; que celui-ci avait promis de me rendre ce léger service; il me demanda ensuite si j'aimais la campagne, les oiseaux, et me pria d'accepter de sa main un joli serin qu'il avait élevé lui-même, et la plus charmante petite créature qu'on pût voir.

J'avais sur le cœur la conversation de M. le colonel La Poterie, j'étais disposée à la coquetterie; je m'efforçai d'être aimable, et j'acceptai le joli petit serin avec empressement; M. de N*** me trouva charmante, et voulut bien me le dire; j'étais enchantée, et je me faisais un malin plaisir de prouver au colonel que l'on n'était pas aussi indifférent à mes charmes qu'il me l'avait dit, et que je tenais enchaîné à mon char le *beau N****; c'est ainsi qu'on le désignait. Sa conquête flattait mon amour-propre; mais jusque-là il n'avait fait aucune impression profonde sur mon cœur.

Il revint passer la soirée chez moi; j'avais quelques personnes; ses attentions pour moi furent extrêmes; il me fut facile de voir (les femmes s'y connaissent bien) que je lui plaisais infiniment; il me demanda de nouveau la permission de me présenter M. d'Houdetot, et me prévint qu'ils viendraient l'un et l'autre un peu de bonne heure, à cause du service.

Le lendemain j'étais malade, très-changée, et encore en bonnet de nuit, lorsqu'on m'annonça ces messieurs; je souffrais si cruellement, que j'étais toute défigurée; je ne mis aucune coquetterie à les recevoir; je ne sais si M. de N*** avait dit à son ami qu'il me trouvait fort bien, et qu'il se sentait du goût pour moi; le fait est que M. d'Houdetot après m'avoir assuré qu'il se chargeait de mon protégé, et m'avoir engagée à le lui envoyer, me voyant extrêmement souffrante, et presque hors d'état de lui répondre, prit congé de moi, et se retira avec son ami. J'ai su depuis qu'il dit à M. de N*** qu'il ne trouvait rien en moi de séduisant, et qu'il ne comprenait rien à sa passion; ce mot refroidit singulièrement la tête et l'imagination de M. de N***, qui cessa de me voir, tout en s'occupant de la personne que je lui avais recommandée.

Ce fut un triomphe pour M. de La Poterie; il

m'accabla de plaisanteries; et ses ironies devinrent si piquantes, que mon amour-propre s'en irrita. M. de N*** vint me revoir; ce n'était qu'une visite de politesse, mais je mis si bien en œuvre tous les artifices de la coquetterie qu'il fut de nouveau subjugué, de manière, m'a-t-il dit plus tard, qu'il ne pouvait concevoir comment son ami était assez dépourvu de goût pour ne pas me trouver extrêmement jolie. Dès ce moment il me fit sa cour sérieusement, et avec beaucoup d'assiduité; il me conjura de lui donner l'espoir de prétendre un jour à ma main, et je ne puis douter qu'il n'eût l'intention réelle de se marier avec moi. Je le trouvais joli homme, j'aimais à le voir attaché à mon char; mais je l'ai déjà dit, j'avais un éloignement invincible pour m'engager dans de nouveaux liens. Ma première union avait été malheureuse: j'étais divorcée, j'avais un fils auquel j'avais promis de me consacrer exclusivement; je me rappelais sans cesse le jour où, le serrant contre mon sein, je lui avais juré de ne jamais lui donner de rivaux dans mon cœur. J'étais d'ailleurs parfaitement heureuse. L'État avait fait un emprunt fort avantageux pour le prêteur, et M. Corvetto, devenu ministre, avait eu soin qu'il m'en revînt quelque chose. Je faisais en outre par-ci par-là quelques petites opérations de

bourse qui réussissaient à merveille, grace aux bons conseils que je recevais, et si je n'eusse pas été seule, livrée entièrement à moi-même, qu'un ami ou un parent m'eût donné son appui, j'aurais pu établir ma fortune sur des bases solides; mais mon goût était pour la magnificence; j'aimais à traiter splendidement ceux que je croyais mes amis, et que je chérissais de bon cœur. Je ne recevais d'avis de personne; bien au contraire, on m'excitait à la dépense; rien ne s'opposait à mes penchants; qu'en est-il arrivé? qu'à cette époque je ne mis rien de côté.

J'avais aussi un autre ennemi, un ennemi sans cesse attaché à sa proie; cette manie d'obligeance, que rien ne pouvait retenir, et qui attaquait souvent ma bourse d'une manière fâcheuse pour moi; j'en fis alors une épreuve qui porta une atteinte assez forte à mes finances. Mes lecteurs se rappelleront peut-être que quelque temps après la restauration, il se forma dans l'intérieur de la France un système de soulèvement et de révolution qui agita fortement la capitale. Le mouvement qu'on y fit ne réussit pas, et compromit beaucoup de monde.

Dans ce temps, une personne, attachée aujourd'hui à la maison du roi comme gentilhomme ordinaire, vint me trouver le soir, me demanda

sentaient vivement tout ce que leur position avait de pénible. Je leur fis une question à ce sujet ; car, leur dis-je, c'est la base de la sûreté quand on se sauve.—« Nous en avons si peu, me dit le « plus âgé, que mon camarade est tenté d'aller « se livrer au gouvernement, et sans la crainte de « m'entraîner dans son malheur, il l'aurait déjà « fait. »

Je ne puis rendre l'effet douloureux que me fit la position de ces deux militaires décorés l'un et l'autre, et placés entre la vie et la mort. Je leur ouvris mon cœur et ma bourse, leur remis une somme assez forte, en leur disant qu'ils me la rendraient quand ils pourraient. Le lendemain ils me quittèrent sans que j'aie jamais su ni leur nom ni ce qu'ils sont devenus.

On trouvera sans doute extraordinaire que j'aie ainsi donné mon argent à des inconnus. Mais la nature m'a faite ainsi, et je donnerais jusqu'à mon nécessaire pour sauver des malheureux. Je n'eus au surplus aucun risque à courir. On ne se douta seulement pas que j'eusse donné asile à des hommes poursuivis par la police. La personne qui me les avait recommandés m'inspirait trop de confiance pour que j'eusse des doutes sur la nature de leur délit.

Ainsi, mon caractère obligeant était un obsta-

cle à ma fortune, et comme je l'ai dit plus haut, je ne mettais rien de côté. Je devrais reprendre ici le récit de mes amours, mais puisque j'ai commencé à conter, qu'on me permette encore une anecdote, car je courrais risque de l'oublier.

Un soir d'hiver, ma vieille bonne vint me dire qu'une personne enveloppée d'un énorme manteau demandait à me parler, et refusait de dire son nom. Curieuse comme toutes les femmes, je dis de faire entrer. Lorsque l'homme se fut débarrassé de son enveloppe, mon étonnement fut extrême, de reconnaître un individu que j'avais vu chez madame de Saint-Hilaire, et qui s'était fait (qu'on me passe le mot) l'ame damnée de Murat. « Vous me voyez, madame, me dit-il, « échappé comme par miracle; je suis chargé de « mille choses secrètes de l'infortuné roi de Na- « ples. Veuillez, je vous en conjure, me per- « mettre de déposer chez vous cette cassette, ce « paquet de papiers, et ces cartes que je vous « prie de ne montrer à personne.

« Eh! monsieur, lui dis-je, comment avez-vous « su mon adresse? — Je l'ai sue par M. votre « frère que j'ai rencontré à son arrivée à Mar- « seille, d'où il se disposait à se rendre à Turin. « Il se porte assez bien, mais comme il avait fait « la route à pied par économie, il avait besoin de

« quelques jours de repos. Je l'avais connu en « Égypte où nous servions ensemble. Je l'ai faci- « lement reconnu, et lorsqu'il m'a prié de vous « remettre une lettre, je me suis parfaitement sou- « venu que j'avais eu l'honneur de vous voir chez « madame de Saint-Hilaire, et chez mademoiselle « Paravicini, où vous alliez souvent. Voulez-vous « me faire le plaisir de vous charger de ces ob- « jets que je viendrai reprendre à mesure que j'en « aurai besoin? »

J'y consentis volontiers, et toujours fidèle à mon caractère irréfléchi, j'enfermai dans mon secrétaire, cassette, papiers et cartes. Je l'accablai de questions sur mon frère, sans lui en faire une seule sur la manière dont il avait échappé à la catastrophe de son maître.

Pressé de sortir, il me quitta après avoir vu que les objets dont il était chargé étaient en sûreté. Je ne pensais plus à lui que pour le bénir de m'avoir donné des nouvelles de mon frère, lorsque je le vis arriver peu de jours après. Il continua ses visites, emportant chaque fois quelque chose de la cassette, une partie des papiers et des cartes. Enfin je ne le revis plus; la curiosité me porta à examiner ce qu'il m'avait laissé; la clef était à la cassette; elle ne contenait plus rien; les papiers étaient partis; il restait une poignée

de cartes que je pris dans mes mains, et que j'examinai. Elles portaient un chiffre que je ne saurais décrire, et je les examinais encore, quand M. de La Poterie vint me voir, et me surprit dans mes observations. « D'où tenez-vous donc, madame, « me dit-il, ces malheureuses cartes? Savez-vous « que c'est un signe de ralliement, et que vous « seriez arrêtée si l'on vous en trouvait dans les « mains? »

A peine m'eut-il dit cela que je les jetai dans le feu, sans lui dire d'où elles me venaient. Je lui assurai que j'avais trouvé ce paquet dans la rue; il me crut facilement, et me dit qu'en ce moment même on faisait des recherches très-sévères chez les porteurs de ces sortes de signes de ralliement. C'était ainsi qu'entraînée toujours par mon obligeance et ma légèreté, je m'exposais à des dangers dont je n'avais pas le moindre soupçon.

Je reviens enfin à mes amours. M. de N** me faisait toujours une cour assidue; je l'avais invité au dîner du chapon avec M. de La Poterie; le festin avait été très-gai: j'étais, m'a-t-on dit, charmante ce jour-là, et l'on avait soin de me le répéter. M. de La Poterie continuait auprès de moi ses plaisanteries: il convenait que M. de N** était amoureux, que c'était un joli bouquet de jasmin à mettre dans un boudoir, que j'avais raison de faire quel-

« lui dis-je, je suis aussi sensible qu'on peut l'être « aux sentiments que vous me témoignez. Je vou- « drais ne pas être enchaînée par des serments. « Mais j'ai juré à mon fils de ne jamais partager « avec d'autres enfants l'amour que je lui porte. « Il est infini. Je ne vis que pour lui, ce que j'ai « fait hier n'était qu'une gaîté; nous n'avions ja- « mais parlé de cela sérieusement ensemble. Ce « n'était donc qu'une malice que je me permettais « envers M. de La Poterie. Je voulais lui prouver « que votre attachement pour moi n'était point « une chimère comme il le prétendait. Mais mon « intention bien formelle n'est pas de me rema- « rier; c'est une détermination ancienne. Je l'ai « prise pour le bonheur de mon fils et je n'y dé- « rogerai jamais. Peut-être me croyez-vous plus « riche que je ne suis; détrompez-vous. J'ai des « moyens d'existence suffisants pour mon fils et « moi. Je pourrais sans doute les augmenter par « l'économie, mais je suis jeune; je veux jouir de « la vie encore quelques années. Je me livrerai « ensuite à des spéculations qui me donneront « une grande fortune, si elles ne me ruinent pas; « voilà mes plans, lui dis-je en riant; je vous dé- « roule ici tous les secrets de mon avenir. »

« Non, madame, me dit très-sérieusement « M. de N***, il n'est plus temps de vous jouer de

« mes sentiments. Depuis que j'ai eu l'honneur de « vous voir, j'ai demandé au ministre de la guerre « l'autorisation de me marier. Il devient impossi- « ble de faire une comédie d'une chose à laquelle « j'ai donné la plus grande publicité. Je vous pro- « mets le bonheur et vous jure de faire celui de « votre fils. Je vous demande en grace de ne rien « précipiter, de ne vous arrêter à aucune déter- « mination contraire. C'est vous que j'aime et « non point votre fortune; l'unique occupation « de ma vie sera de vous en donner des « preuves. »

Ici j'eus un second tort que je dois avouer comme le premier. Je devais à M. de N*** une conversation sérieuse. Je devais lui parler sans détour, et lui confirmer la résolution où j'étais de ne jamais contracter de nouveaux liens. Mais j'étais fière de le tenir attaché à mon char; la recherche était honorable, je pouvais l'avouer publiquement. Son amour me plaisait, et j'étais sûre de le perdre, si je ne lui laissais aucune espérance. Je n'eus point la fermeté dont je devais m'armer; je ris de nouveau et je laissai les choses dans l'état où elles étaient. Mieux conseillée, j'aurais fait ce que je devais. Mais j'étais liée alors avec une femme de beaucoup d'esprit à laquelle j'avais la folie de confier toutes mes affaires par-

ticulières. M. de La Poterie me conduisait souvent chez elle. Mais il blâmait cette liaison. « Vous « avez tort, m'avait-il dit plusieurs fois, de vous « confier à cette femme. Elle a le cœur sec; elle « est dévorée d'ambition; elle est entre deux « tourbillons qui l'enlèvent successivement: un « amour qu'elle n'a point, mais qu'elle feint pour « M. de ***, afin de se donner du relief, et une ar- « deur extraordinaire pour la fortune et l'intrigue. « Elle réussira parce qu'elle est remplie de ruse, « d'astuce et de finesse, mais elle ne peut vous « donner que de mauvais conseils. »

J'aurais dû suivre les avis du colonel, et je ne puis aujourd'hui m'expliquer comment je n'y fis pas plus d'attention. Mais cette dame me plaisait; j'aimais sa vivacité, son esprit, la promptitude avec laquelle elle prenait une résolution. Je lui dis tout ce qu'il en était de mes amours avec M. de N***. « Eh bien, me répondit-elle, s'il vous « plaît, conservez-le; faites-en un amant, mais « gardez-vous bien d'en faire un mari. Il n'a au- « cune fortune que son épée et son grade, et « pour briller à l'armée, il faut être riche. Si vous « faisiez la folie de l'épouser, vous en seriez « bientôt au désespoir.

« — Mais si je ne lui laisse aucun espoir, il « ira porter ailleurs ses hommages. Car il ne rêve

« que mariage (ce qui était vrai). — Eh bien, je « le laisserais dans l'indécision. »

Je suivis ce conseil; il s'accommodait si bien avec les intérêts de ma vanité! je laissai Alphonse de N*** dans ses illusions. Mais je ne lui promis rien. Jamais je n'eus avec lui ces entretiens de confiance et d'intimité qui précèdent un lien aussi sérieux. Sans doute il le voyait bien, et comprenait à merveille que, pour réussir, il fallait me mettre dans le cas de ne plus reculer. Souvent je prenais le ton de la plaisanterie, je riais de ses amours et je lui disais qu'il ne serait jamais mon mari. Mais alors il entrait dans une fureur extrême; car personne n'entendait moins que lui la plaisanterie, et il était naturellement violent et d'une jalousie sans bornes. Ces défauts seuls m'auraient empêchée d'unir ma destinée à la sienne.

Un jour que j'avais parlé un peu plus sérieusement qu'à l'ordinaire, il entra dans un transport excessif de colère, et me quitta avec une brusquerie qui me fit trembler. Comme il avait pris un logement très-près du mien et que de ma fenêtre je voyais la sienne, je le suivis des yeux, voulant savoir de quelle manière cette scène finirait. Que l'on juge de mon effroi, lorsque je l'aperçus au quatrième étage assis sur une fenê-

tre, les jambes pendantes dans la rue, et prêt, au moins en apparence, à s'y précipiter. On sait l'impression que ces actes de désespoir font sur le cœur des femmes; elles en rient quand il s'agit des autres, mais elles frémissent quand il est question d'elles; car elles ont toujours la pensée qu'elles seules peuvent inspirer une véritable et violente passion. Sur cet article, je suis loin de me mettre au-dessus des autres, bien au contraire je possède toutes les faiblesses de mon sexe, et sur ce point je suis au grand complet.

Je m'empressai de faire au pauvre Alphonse un petit signe amical qui le rappelait auprès de moi; il ne se le fit pas répéter et un instant après il était à mes genoux me conjurant de lui renouveler la promesse de lui donner ma main. J'étais donc alors la maîtresse de l'épouser. Il avait demandé et obtenu le consentement de ses parents et celui du Commandeur qui, par parenthèse, se trouve encore dans mes papiers; enfin, tout lui donnait les moyens de se livrer à l'idée qui le dominait. A force de menaces de me tuer, il était parvenu à obtenir mon portrait; il le montrait partout, comme le gage de son bonheur prochain; il ne parlait à ses connaissances et à ses amis que de son mariage. Son régiment ayant reçu l'ordre de se rendre à Compiègne, il

sollicita du colonel la permission de revenir pour le jour de son hymen. Laissons le-partir, nous le rejoindrons bien plus tard.

C'était, ainsi que je l'ai dit, le jour où nous avions fait les honneurs du fameux chapon, que j'avais eu la folie de le présenter comme mon mari. L'homme au chapon m'avait quittée pénétré de joie; s'il avait sacrifié soixante mille francs et un rouleau de doubles louis, il s'en allait du moins avec une excellente place. Que fit-il pour la perdre? Je l'ignore; mais un matin que j'étais bien loin de penser à lui, je le vois arriver avec une figure désolée : « Ah! madame, me dit-il, « je suis un homme ruiné, perdu; trois mois « après avoir été nanti de la place que vous m'a- « viez obtenue, on me l'a ôtée. Je n'attribue pas « mon malheur à M. de M***, il n'en est sûrement « pas la cause; mais puisqu'il n'a pu me conser- « ver cet emploi, je dois croire qu'il ne balancera « pas à me remettre la somme qu'il a reçue et « que je ne dois considérer que comme un prêt. »

« Je suis désolée moi-même, lui répondis-je, « de votre malheur, et j'ai comme vous la per- « suasion que M. de M*** ne voudra pas conser- « ver un argent qui vous a profité si peu de « temps; je ne crois pas pouvoir mieux vous le « prouver qu'en vous restituant moi-même votre

qui m'attendait chez moi; au lieu de m'en retourner, je me rendis au ministère; je suis reçue aussitôt, et me voilà fort embarrassée. Je ne savais par où commencer; deux ou trois fois je revins sur le chapitre de la santé de son excellence, je ne me sentais pas la force de lui dire un mot. Je le connaissais très-honnête homme, et je ne me dissimulais pas la peine qu'il ressentirait de ce que j'allais lui dire. Il m'en coûtait de l'affliger; il s'aperçut de mon embarras.

« Qu'avez-vous donc? me dit-il en riant, on dirait « que vous avez commis quelque mauvaise action. « Seriez-vous coupable de quelqu'un de ces as- « sassinats si communs aux belles dames? Auriez- « vous causé quelque désespoir amoureux? Puis- « je vous tirer d'embarras par quelque petit « sermon. Vous savez que je suis d'une grande « force pour les conseils. »

« Votre excellence s'amuse, lui répondis-je, « mais moi je suis bien loin d'avoir envie de rire. « Si vous saviez de quoi il s'agit, vous seriez moins « étonné de mon embarras. Je ne sais comment « expliquer ce que j'ai à dire à votre excel- « lence. »

Le ministre m'encouragea avec la plus aimable obligeance. Enfin je lui racontai tout ce qui concernait son parent; je lui fis part de l'extrême

embarras où je me trouvais. Mon récit le fit pâlir; il resta quelques minutes sans me répondre. Il me demanda le nom et l'adresse de la personne aussi indignement trompée. Je satisfis à sa demande.

«Soyez tranquille, me dit-il, madame, veuillez, «je vous prie, rassurer cet homme. Je vous sais « un gré infini de m'avoir mis dans le cas de répa- « rer une faute aussi haute que celle que vous « venez de me raconter. Je n'oublierai jamais que « c'est à vous que j'en ai l'obligation : cette affaire « aurait pu devenir très-grave; je pense que c'est « la première de ce genre dont mon parent se « soit rendu coupable. Je souhaite que ce soit la « dernière, car sans cela l'homme qui a si indi- « gnement abusé de ma confiance, trouverait en « moi quelqu'un qui saurait punir son inconduite. « Allez donc, madame, rassurer la pauvre vic- « time qui s'est adressée à vous. Allez-y prompte- « ment, je vous en conjure. »

J'arrivai chez moi; je trouvai mon Bordelais qui m'attendait. Je ne voulus pas perdre de réputation M. de M...; je lui dis qu'il avait entendu avec un grand intérêt ce que je lui avais raconté; qu'il attribuait cette disgrace aux dénonciations venues des autorités constituées; qu'il en était désolé, et qu'il se proposait de tout réparer en remettre la somme qu'il avait reçue.

Cet honnête homme était si confiant et d'un si bon naturel, que mes paroles suffirent pour le consoler. Il m'assura que s'il pouvait obtenir une place pareille à celle qu'il regrettait, il se croirait le plus heureux des hommes. Trois ou quatre jours s'écoulèrent sans que j'entendisse parler de rien; M. de M** s'était bien présenté chez moi, mais il ne m'y avait pas trouvée, et m'avait laissé un mot sans signature, et qu'on peut voir encore dans mes papiers:

« Tranquillisez-vous, madame, me disait-il, « l'affaire de votre protégé s'arrange. Vous m'avez « joué un bien vilain tour; heureusement tout est « fini. Autrement vous m'auriez causé un grand « chagrin, et auriez été cause du désespoir de ma « femme. Adieu, méchante. »

*P. S.* « Je crois que sous deux jours nous se- « rons tous contents; tranquillisez votre bien « aimé. »

Ce billet ne pouvait avoir de signification que pour moi. Je l'ai retrouvé encore en faisant la recherche et l'examen de mes papiers.

Quatre jours après le billet, mon excellent provincial vint me revoir le front rayonnant de satisfaction. Il partait avec une place bien meilleure que celle qu'il avait perdue; il la possédait encore un mois avant le malheur qui m'a acca-

blée, et si je ne le nomme point, c'est que j'ai lieu de croire qu'il la possède toujours; et qu'en le nommant je pourrais lui faire beaucoup de tort, ayant fait connaître la manière dont il l'a acquise; je dois aussi respect et reconnaissance au ministre qui m'a obligée. J'ajouterai en son honneur que son parent ayant fait de nouvelles espiégleries du genre de celles dont j'ai parlé, il l'a privé de son emploi, et mis dans l'impossibilité de recommencer.

Voilà mon histoire du chapon complète; je reviens maintenant à mes amours. M. de N*** avait obtenu à Compiègne la permission de revenir à Paris. Il recommença ses persécutions pour m'épouser, et moi mes fausses promesses d'en finir bientôt. Je voyais toujours madame F....., je lui avais même fait faire connaissance avec M. de M**, et j'ai lieu de croire qu'ils s'entendaient à merveille pour intriguer et gagner de l'argent: madame F.... continuait de me conseiller de résister à un projet de mariage qui m'enlevait mon indépendance sans pouvoir contribuer en rien à rendre mon avenir meilleur. Elle me parlait avec tant d'esprit et de raison, que je continuai mon petit train de vie; promettre toujours, pour ne jamais tenir.

M. de N*** passa un mois à Paris, ne me quittant jamais, mangeant constamment à ma table,

et se regardant absolument comme chez lui. Il exigea (et j'eus la faiblesse de céder) que je changeasse de demeure, et me fit loger dans la rue du Helder, n° 13. Enfin après m'avoir fait promettre que lorsqu'il reviendrait à Paris nous terminerions notre mariage en secret, il retourna à son régiment.

Arrivé à Compiègne, il rendit compte de son voyage au colonel, lui assura qu'il était convenu entre lui et moi de nous unir par un mariage que nous tiendrions secret jusqu'à ce que le régiment revînt à Paris; qu'alors on passerait le contrat, et qu'il aurait recours à ses bons offices pour obtenir la signature du roi. Le colonel lui fit son compliment, et le félicita d'avoir enfin terminé cette affaire; mais il fut moins discret que M. de N.... ne l'espérait. Les princes devaient, après une partie de chasse, passer une revue. Le colonel leur fit confidence des projets de M. de N..., et les princes, ayant distingué ce jeune officier à la revue, s'arrêtèrent pour lui demander si le mariage était conclu. Le jeune imprudent répondit qu'il l'était, mais qu'il aurait désiré qu'on n'en parlât point encore parce qu'il n'avait pas suivi la marche ordinaire, et qu'il avait commencé par un mariage secret; qu'il espérait que ses chefs voudraient bien lui pardonner ce grand empres-

sement à assurer son bonheur. Il répéta la même chose à MONSIEUR, et le bruit s'en répandit si bien parmi les officiers, qu'il n'y eut plus le moindre doute à ce sujet.

Son but était atteint; il se persuadait que désormais il m'était impossible de reculer, et qu'il m'avait mise dans la nécessité d'en finir avec mes irrésolutions. Après ses déclarations, il fut inscrit sur les contrôles du régiment comme officier marié; c'est du moins ce qu'il m'a dit. Il demanda et obtint facilement la permission de revenir à Paris. Je n'avais connaissance d'aucune de ces étourderies; si j'avais pu le savoir, je les aurais prévenues et empêchées, si cela eût été en mon pouvoir. Il était évident que ce jeune homme se mettait à ma discrétion, et qu'il ne dépendait plus que de moi de l'épouser, mais j'étais bien décidée à n'en rien faire.

De retour auprès de moi, M. de N.... me raconta tout ce qu'il avait fait pour me mettre dans l'impossibilité d'un refus; il m'ajouta que désormais son sort dépendait de moi. Je me trouvais réellement dans une position embarrassante, et je sentais le besoin de conseils. J'écrivis à mon ami M. de Luigny; je ne lui déguisai rien, et le priai de me guider au milieu de tant d'embarras. Voici mot à mot la réponse que j'en reçus :

« Vous me consultez un peu tard, ma chère « amie ; votre répugnance pour le mariage doit « céder aujourd'hui aux nombreuses imprudences « que vous avez commises, à moins que le jeune « homme n'ait des défauts assez graves pour vous « rendre malheureuse le reste de votre vie. Abju- « rez, pour votre bonheur à venir, cette funeste « envie de coquetterie qui vous fera du mal tôt ou « tard. Mais ne balancez plus aujourd'hui à faire « un sacrifice devenu nécessaire. Un refus entraî- « nerait des conséquences graves auxquelles je « vous engage à ne pas vous exposer. Vous con- « naissez mon amitié pour vous ; suivez donc mes « conseils une fois en votre vie. Donnez parole « franchement, et concluez le plus promptement « possible. D'après ce que vous venez de m'écrire, « cela devient nécessaire. Adieu, mon enfant, écri- « vez-moi la suite du petit roman que vous m'a- « vez envoyé, et qui finira comme ils finissent « tous, par un heureux mariage. »

Cette lettre me décida. Je la trouvais remplie de raison et d'honneur ; je cédai aux instances de M. de N...., lui donnai ma parole, et j'allai trouver M. Boileau, notaire, pour disposer le contrat de manière à n'y point parler de divorce. Il me promit tout, et je ne m'occupai plus que de vain-

cre mes répugnances pour l'hymen, et de préparer mon sacrifice.

Je n'avais point rompu avec M. Delorme, mon ancien ami; c'était même de ses mains que j'avais retiré mon portrait pour le donner à M. de N..., c'était un petit chef-d'œuvre d'Isabey. M. Delorme désirait entrer dans le régiment de M. de N***; je fis tout ce que je devais pour lui procurer cet avantage, et m'aidai des bons offices de M. d'Hozier, officier-supérieur de ce corps. Je ne parlais jamais de mon futur hymen que comme de mon prochain esclavage, et je n'étais pas sans inquiétude de ce côté. J'avais plusieurs fois surpris mon prétendu en querelle avec mon fils, ce qui me faisait une peine fort vive. Nous avions ensemble des discussions sur la manière dont je l'élevais, ne lui refusant rien et le gâtant sans cesse. Ces petits différends me faisaient tressaillir; je me reprochais un nouveau mariage comme une mauvaise action. J'étais déjà sous le joug; M. de N*** avait exigé de moi, en menaçant de se détruire à mes yeux si je m'y refusais, que je laissasse croire au public que notre mariage était conclu. Il m'avait présenté son père et sa sœur Zéphirine, qu'il avait fait venir exprès. Ces petites formalités préliminaires n'avaient point trouvé d'opposition de ma part. Ma résolution était prise alors;

semble, car elle a trop influé sur notre sort pour que j'aie pu jamais l'oublier. Je veux d'ailleurs me rendre justice, et si j'ai raison de ne pas accepter des torts quand je ne les ai point, je dois aussi, quand j'en ai, en faire l'aveu avec franchise, et dire loyalement que dans cette circonstance j'ai usé de dissimulation et péché par légèreté.

A peine fûmes-nous assis, que me prenant la main, M. de N*** me dit : « Soyez franche avec « moi, ma chère amie; à la veille d'être votre « mari, j'ai le droit de tout savoir. Vous êtes « jolie, et à coup sûr vous avez dû être aimée. « Parmi vos adorateurs, n'en avez-vous distingué « aucun? Vous êtes libre depuis si long-temps, « qu'il serait difficile de le trouver étonnant. Seu- « lement dites-le avec franchise et j'éviterai de « le voir et de le rencontrer, voilà tout. »

Tandis qu'il me parlait, mon imagination travaillait fortement, et voici les réflexions que je faisais : Si avec le caractère jaloux que je connais à mon prétendu, je vais lui faire l'aveu que M. Delorme, qu'il voit tous les jours, a été mon ami pendant cinq ans, jamais il ne me pardonnera de les avoir mis l'un et l'autre en présence et de continuer à voir son rival malgré les souvenirs du passé. D'ailleurs, prête à l'épouser, je ne voyais pas la nécessité d'un aveu qui ne pouvait man-

quer de troubler son avenir, et ma conscience ne m'obligeait pas à parler, puisqu'à l'époque où ces choses s'étaient passées, je ne lui devais rien; j'étais d'ailleurs bien résolue de contribuer à son bonheur de tout mon pouvoir et par une conduite à l'abri de tout reproche; je pris donc le ton affirmatif; je lui assurai que jamais je n'avais aimé personne, ce qui était à peu près vrai; que jamais qui que ce soit n'avait eu de droits sur moi.

Alors tous les traits de sa figure devinrent rayonnants de bonheur; il me témoigna combien ces paroles le rendaient heureux, et j'aurais voulu être franche, que je ne l'aurais osé après de pareils transports : j'avais bien quelques petits remords, mais je les étouffais, persuadée que je n'avais fait que ce que j'avais dû.

Après cet entretien, M. de N*** repartit pour Compiègne, se promettant de revenir le plus tôt possible. Mais à peine y était-il arrivé que je reçus une lettre de lui, par laquelle il me pressait de venir voir une chasse des princes. Son style était de feu, il voulait absolument que je lui donnasse cette preuve de dévoûment. Il se disait même capable d'un mauvais coup si je m'y refusais; il ajoutait qu'au point où en étaient les choses, il n'y avait plus qu'à terminer de suite,

que le public et la cour nous croyaient mariés, et que je lui devais une démarche qui les convainquît de la vérité.

Je ne voyais plus alors la dame qui me donnait des conseils qui m'avaient si fortement détournée de l'idée d'un mariage; j'étais livrée à moi-même. La proposition de M de N*** m'offrait du plaisir et de l'agrément; je lui répondis que j'allais partir avec ma femme de chambre. D'ailleurs il se croyait si sûr d'être mon mari, que déjà il se servait de mes fonds pour son équipement ou ses chevaux; et l'on trouvera dans mes papiers quelques fragments qui prouvent la vérité de ce que j'avance; quel blâme pourrait mériter ici ma conduite? je l'ignore.

A peine étais-je à Compiègne que M. de N*** fit part de mon arrivée à toute la ville; je reçus des visites nombreuses, des invitations de fêtes, de bals, etc.; il n'était sorte d'attentions, de marques de tendresse et d'amour que ne me donnât mon prétendu; j'étais si heureuse que je n'aurais voulu pour rien au monde changer mon sort. Être aimée d'un beau, charmant et joli cavalier que toutes les femmes m'enviaient, c'était une vapeur trop enivrante pour ma tête, pour une jeune femme sans guide et sans conseil; car celui qui aurait pu me servir de Mentor, le Comman-

deur était épris lui-même d'une tendre amitié pour le jeune homme; et pourvu que le mariage se terminât, peu lui importait par quel chemin.

J'étais, après la chasse, du nombre des personnes dont le cercle entourait la table où les princes dînaient. Au dessert, M. le duc de Berry appela M. de N***; il quitta mon bras pour se rendre aux ordres du prince. Il était évident qu'on parlait de moi, j'aurais voulu en douter que cela m'aurait été impossible, car j'entendis résonner l'épithète de *jolie*, et ces mots qui chatouillaient si agréablement mon oreille : *Je vous en fais mon compliment.*

M. de N*** vint me reprendre le bras, et me le serra d'une manière convulsive, en me disant : « Vous ne pouvez plus vous en dédire, ou vous « causeriez ma mort; elle serait terrible.—Je n'en « ai nulle envie, lui dis-je; de tout mon cœur, « ce sera quand vous voudrez. » Après le dîner il m'entraîna dans la galerie où les princes devaient passer, et me mit bien en vue. M. le duc d'Angoulême s'approcha de moi, et me dit ce peu de mots : « Madame compte sans doute passer l'hiver « à Compiègne ? — Non, monseigneur, lui dis-je, « je pars après la chasse. » Le prince me salua et ne me dit rien de plus.

Ce fut une chose très-heureuse pour M. de

N...., car s'il m'en eût demandé davantage, il m'aurait été impossible de le tromper. Non, je n'aurais pas été capable d'une pareille faute; aussi M. de N*** était-il tout tremblant lorsqu'il vit le prince s'approcher de moi, et le profond soupir qu'il poussa lorsqu'il le vit s'éloigner, trahit l'angoisse où il se trouvait, et la crainte que lui inspirait ma franchise ou mon étourderie. Heureusement tout se passa à souhait, et M. de N*** en ressentit une telle joie qu'il m'engagea à passer encore quelques jours à Compiègne, où les fêtes et les bals se succédaient avec une merveilleuse activité.

Mais le désir de revoir mon fils me ramena à Paris. Je savais que le père de mon prétendu, qui s'était chargé de le présenter à sa famille, devait me le ramener avec sa fille, et l'heure arrivait où tout devait se conclure à notre satisfaction à tous. Mais voici le moment de la catastrophe : M. de N***, ayant appris le prochain retour de son père et de sa sœur, demanda une nouvelle permission. Il eut quelque peine à l'obtenir; cependant on la lui donna encore pour six semaines, mais à condition que ce serait la dernière, et que désormais je me rendrais à Compiègne. Nous employâmes ce temps à faire venir tous nos papiers, les extraits mortuaires de mon

père, de ma mère, mon acte de naissance, etc.; enfin toutes les pièces que je possède encore; nous étions parfaitement en règle. J'avais comblé de présents mon futur, sa sœur, son père; mais ce dernier n'avait pas laissé dormir sa méchanceté; il avait eu avec M. Delorme une longue conversation à la suite de laquelle il avait écrit à son fils qu'un garde-du-corps de la compagnie de Grammont demandait à le voir et à lui donner les informations les plus importantes pour son avenir, que le rendez-vous était pris pour le lendemain à midi.

Cette lettre n'ayant été remise que le soir, M. de N*** ne m'en communiqua le contenu que le lendemain matin à déjeûner. Il me demanda conseil, en me disant que, connaissant son père, il n'avait nulle envie d'accepter le rendez-vous. « Je sais, dit-il, qu'il ne m'aime point, et je suis « persuadé qu'il a trouvé quelques vieilles cabo- « ches de sa connaissance, qui se proposent de « m'ennuyer de leurs remontrances. Je ne sais « quelle voix intérieure me dit de repousser ce « rendez-vous. »

Moi-même je n'aimais pas le père de M. de N***, mais j'étais à mille lieues de penser qu'au moment de conclure un mariage que les inconséquences de son fils avaient rendu indispensable,

il eût l'indigne pensée de détruire toutes nos espérances par une machination diabolique.

Je fus donc la première à conseiller à M. de N*** d'accepter le rendez-vous qu'on lui proposait; d'ailleurs, lui dis-je, je pense que vous avez trop de sagesse pour vous laisser troubler par des visions. Ce rendez-vous m'occupait si peu que je sortis pour aller faire des visites, et ne rentrai qu'à quatre heures. Quelle fut ma surprise! je trouvai M. de N*** se promenant dans mon salon à grands pas, la figure sombre et décomposée. Dès qu'il m'aperçoit, il s'avance vers moi, les yeux égarés, le geste menaçant, et me montrant une lettre : « Connaissez-vous cela, madame, répondez, et « dites si son contenu est vrai? »

Je pris la lettre tranquillement, car j'en avais du premier coup-d'œil reconnu l'écriture, et lui dis : « Avant de vous répondre, monsieur, veuil- « lez, je vous en prie, reprendre vos sens et me « dire, si vous le pouvez, ce qui vous est arrivé; « alors je vous donnerai ma réponse; et croyez- « moi, elle sera sincère et irrévocable. »

Le ton froid et sévère avec lequel je lui parlai le calma un peu, et voici ce qu'il me raconta :

« Je suis allé, comme vous me l'aviez conseillé « vous-même, au rendez-vous; la première per- « sonne qui se présente à moi, est M. Delorme;

« je le plaisante un peu sur la manière mysté-
« rieuse dont il m'a fait venir chez lui ; mais lui,
« d'un air sérieux et composé : veuillez croire,
« monsieur, que je n'aurais pas attendu jusqu'à
« présent pour avoir un entretien avec vous, si
« je n'y avais été déterminé par les plus puissants
« motifs. Ma démarche est le résultat d'un entre-
« tien avec M. votre père. Je l'ai rencontré hier,
« et comme il connaît mes liaisons anciennes avec
« madame de C...., il m'a dit qu'il était de mon
« devoir de camarade de vous ouvrir les yeux sur
« les nœuds que vous allez contracter ; qu'il était
« nécessaire de ne vous laisser rien ignorer, afin
« de vous mettre à portée de prendre un parti.
« Je suis militaire ; vous l'êtes aussi : nous nous de-
« vons de la confiance et de la franchise. Madame
« de C.... vous a-t-elle avoué qu'elle avait eu un
« amant pendant cinq ans, qu'elle l'a quitté sous
« le prétexte d'une infidélité ? Dites, monsieur,
« vous l'a-t-elle dit ? Je croyais comme tout le
« monde que vous étiez marié, et je gardais
« pour moi ce terrible secret. J'aurais continué
« de le garder si votre père ne m'eût détrompé,
« s'il ne m'eût fait les plus pressantes prières
« de vous ouvrir les yeux. Si je m'y suis décidé,
« c'est encore un secret, le seul que je ne vous
« dirai pas. Cet amant, monsieur, c'est moi, et si

« vous en doutez, regardez le portrait qu'elle vous « a donné. Pendant les cent jours, je l'avais caché « dans la cave de mon père. Avant de vous le re- « mettre, il a fallu le restaurer; elle vous a dit « elle-même que l'humidité l'avait un peu endom- « magé. Quant à moi, je ne saurais me plaindre « de son défaut de franchise; elle m'a constamment « parlé de sa répugnance pour un second mariage, « et ensuite de la résolution où elle était de vous « épouser. Voilà, monsieur, tout ce que j'avais à « vous dire.

« Confondu, anéanti par ce discours, je me « sentis à peine la force de répondre. Quel mo- « ment, monsieur, lui dis-je, choisissez-vous pour « me faire un pareil aveu? Vous ne pouvez me « rendre que le plus malheureux des hommes. « Tout est dit; il faut ou que j'épouse madame de « C....., ou que je me brûle la cervelle. Ah! pour- « quoi mon père vous a-t-il engagé à troubler no- « tre repos! et vous, monsieur, quelle noire ven- « geance vous exercez sur une femme qui vous a « donné tant de preuves de son amitié, qui a eu « recours à mon crédit pour vous servir! Comment « avez-vous tardé si long-temps à me faire vos af- « freuses confidences? Vous le pouviez encore « lorsqu'elle vous a redemandé son portrait. Mais « aujourd'hui! Ah! monsieur, vous m'assassinez!

« Du reste, il faut en finir ; vous allez venir avec « moi lui répéter à elle-même ce que vous venez « de me raconter. — Oui, monsieur, me répondit-« il, j'y cours. — Je ne me sentis pas la force de « vous l'amener ; écrivez seulement, monsieur, « lui dis-je, ce que vous venez de me confier, et « je le lui montrerai. Il écrivit, vous avez sa let-« tre, qu'en dites-vous ? »

Il n'aurait peut-être en ce moment tenu qu'à moi de le dissuader, car je voyais qu'il n'était pas bien convaincu ; je pouvais lui faire un conte sur cette prétendue passion de M. Delorme pour moi, sur mes rigueurs, sur ses vengeances. On sait de quoi les femmes sont capables ; elles ont, en fait d'amour, tant de moyens pour tromper et flatter les hommes, que si j'en avais eu la volonté, rien ne m'était plus facile, mais je ne le voulus point.

Après un moment de silence, je lui demandai ce qu'il pensait de M. Delorme, après une conduite aussi déloyale ? — « Je sais, me répondit-il, « ce qu'il faut penser de ces sortes de gens, mais « il faut s'en servir et les mépriser. Répondez-moi « à votre tour ce que vous pensez de cet écrit ? » « — Eh bien, monsieur, lui répliquai-je avec calme, « puisque vous voulez le savoir, M. Delorme ne « vous a point trompé, mais il a détruit votre

« avenir et le mien. Maintenant je vous donne ma « parole d'honneur que je ne vous épouserai ja- « mais, quelque chose que vous fassiez pour cela. « Ma résolution est irrévocable. »

Je lui racontai alors ce qui s'était passé entre M. Delorme et moi, et lui parlai du motif que j'avais eu, et que je croyais louable de lui cacher cette partie de ma vie, et du scrupule que j'en avais ressenti. Il m'écouta sans m'interrompre, mais avec les marques du plus profond chagrin. « Il faut, lui dis-je, prendre un parti décisif. Je « sens tout ce que votre position a de difficile, « mais voici ce que je vous propose : allez re- « joindre votre régiment; dites que des affaires « imprévues m'ont obligée de partir pour mon « pays, où je me rendrai en effet avec mon fils; « six mois après, rien ne vous empêchera d'an- « noncer ma mort et de prendre le deuil; c'est, je « crois, le moyen le plus sûr de prévenir les désa- « grements qui pourraient vous arriver à votre « corps. — Non, me répondit-il, si je ne vous « épouse pas, c'en est fait de ma vie. »

Au milieu de cette scène on annonce M. de N*** père, il se présente avec ses manières accoutumées; sa figure était calme et n'annonçait aucun orage. Son fils me pria de n'engager avec lui aucun débat; la conversation roula sur des objets

indifférents. Il m'avait demandée au portier sous le nom de madame de N*** Qui que ce soit n'aurait pu soupçonner qu'il fût l'auteur de notre malheur. Il nous quitta sans aucune altération dans la figure, et dès qu'il fut de retour chez lui, écrivit au colonel P..... que son fils l'avait trompé, que son mariage n'était qu'une fiction, et que, pour des raisons de la plus haute considération, cette alliance n'aurait jamais lieu. Le jour même, il prévint son fils qu'il était instruit de tout, et qu'il en avait écrit au colonel; il l'engagea à retourner au régiment, attendu qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour arranger toute cette affaire. « Vous m'avez perdu, » lui dit le fils pour toute réponse, et il revint chez moi chercher des consolations; mais j'en avais besoin moi-même autant que lui.

Je lui conseillai, comme l'avait fait son père, de retourner au régiment et il s'y détermina après m'avoir conjurée de revenir sur ma détermination. Elle était invariable; cependant je voulus bien me prêter à tout pour sa tranquillité.

Trois jours s'étaient à peine écoulés que je reçus de lui une lettre où il me disait qu'il fallait nous unir ou mourir. Le quatrième jour il arriva et me dit : « Je suis un homme perdu. Le colonel « en me voyant m'a dit : je vous conseille de re-

« partir sur-le-champ; vos camarades sont instruits « de tout, et je vous préviens qu'ils ont résolu de « vous jeter par les fenêtres. »

Cette menace avait fait une si forte impression sur lui, qu'il n'avait pas hésité un instant à revenir à Paris. Pour concevoir l'horreur qu'elle lui fit, il faut connaître une aventure horrible qui arriva à son régiment et que M. de N*** lui-même m'a racontée. Mais je n'ai, pour en garantir l'authenticité, d'autre autorité que la sienne; elle est même si affreuse que j'eus toutes les peines du monde à la comprendre lorsqu'il me la raconta.

Un jeune homme d'une bonne famille, mais n'ayant encore qu'un grade inférieur dans le régiment, s'oublia jusqu'à commettre un vol, de peu de conséquence, il est vrai, mais c'était toujours un vol; le colonel assemble les officiers, leur représente que ce malheureux sera déshonoré et déshonorera sa famille s'il est envoyé devant un conseil de guerre. Il pense qu'il vaudrait mieux en faire une justice prompte et militaire. On l'appelle dans une chambre, au troisième étage, où tous les officiers étaient rassemblés, on lui reproche l'indignité de sa conduite, sa bassesse; et, sans autre forme de procès, on ouvre la fenêtre, on se saisit de lui et on le précipite en

bas. On ajoute que le malheureux jeune homme n'en mourut point, et qu'il eut encore la force de se traîner à l'hôpital, où il expira quelques instants après.

Lorsque M. de N*** m'eut raconté cette horrible histoire qui a tous les caractères de l'assassinat, je partageai le frémissement qu'il avait dû éprouver lorsqu'on l'avait menacé du même supplice. Tout cela me jetait dans une position affreuse. M. de N*** continuait de me déclarer qu'il n'aurait jamais d'autre épouse que moi, et me pressait de mettre un terme à la rigueur de son sort. Son malheur s'aggravait tous les jours. Un officier de son régiment l'ayant rencontré, il fut forcé de se battre avec lui; en même temps, le conseil de discipline s'était assemblé, et le roi ayant été informé de tout ce qui s'était passé, l'infortuné Alphonse de N*** reçut sa destitution. Réduit au désespoir, il ne voyait de salut pour lui qu'en terminant son mariage avec moi. Mais ma résolution était prise, et je la lui intimai de nouveau. Alors il ne garda plus de ménagement et, dans le transport où il était, il m'écrivit la lettre suivante qui est restée dans mes papiers.

« Vous m'avez perdu et trompé. Votre inten-
« tion n'a jamais été franchement de m'épouser;
« vous venez de me maudire en me renvoyant.

« Vous ne savez pas qui vous avez maudit. A cinq « heures je vous renverrai votre portrait et une « cravatte brodée. Adieu pour cette vie. »

Mais il ne renvoya ni le portrait, ni différentes bagatelles de prix qu'il tenait de moi. Sa famille aima mieux les garder. Malgré cette rupture, il revint encore chez moi, où il me dévalisa de toutes ses lettres et de quelques autres misères, gages de notre mutuel attachement. Je ne sais si en reprenant ses lettres il avait l'intention de m'ôter les moyens de me justifier de ce qui s'est passé entre lui et moi, mais je déclare que tout ce que j'ai dit est de la plus exacte vérité. Quant aux divers objets que M. de N*** tient de moi, j'avais pensé que la coutume étant, à Paris, de tout remettre quand un mariage est rompu, il se ferait un devoir de s'y conformer. Mais peut-être la coutume de Normandie est-elle différente de toutes les autres. J'ai fait de vaines démarches pour recouvrer mon portrait; on n'a pas même daigné me répondre. Je crois pourtant que j'en aurais des nouvelles si je voulais m'adresser à madame de B.... d'H.....

Les procédés de M. de N*** à mon égard, la connaissance que j'avais de la violence de son caractère, l'enlèvement de mes lettres, mille autres circonstances me remplissaient de terreur. A

peine pouvais-je répondre que, dans son désespoir, il n'entreprît d'attenter à mes jours. Je crus, peut-être mal à propos, que je devais pour quelque temps me dérober à ses fureurs. J'avais depuis plusieurs années une couturière qui me paraissait honnête et à laquelle je croyais pouvoir me confier. Elle me conseilla de prendre, sous son nom, un appartement dans la rue de la Michodière. Je ne voyais plus guère madame Gustave; elle continuait toujours sa vie mystérieuse; elle avait changé de logement et je n'avais pas même songé à lui demander sa nouvelle adresse; j'étais donc privée de ses conseils. Mon oncle le Commandeur, dans la plus grande crise de mes affaires, m'avait fait dire qu'il partait pour la campagne, et se disposait à passer quelque temps chez son amie la baronne H... Ma tante de M..., qui précédemment, ne manquait jamais de venir tous les deux ou trois jours passer la journée avec moi, à qui j'avais fait obtenir une pension de 800 francs pour son fils, sur la cassette du roi, qui recevait fort volontiers mille bagatelles dont je lui faisais cadeau, cette chère tante ne mettait plus le pied chez moi.

Mon cœur était serré; j'étais seule, sans conseil, sans appui, ma tête renversée. Enfin madame Gustave vint me faire une visite, et me confirma dans le projet de me réfugier dans la rue de la

Michodière, chez madame Desjardins (c'était le nom de mon ancienne couturière). Nous déménageons; madame Gustave a la bonté d'aider madame Desjardins, et celle-ci est la première à m'offrir une contre-lettre, que je mis dans mon portefeuille; mais par suite de ma légèreté, ce portefeuille était ouvert à tout le monde. Je vivais ainsi dans l'obscurité, soustraite aux regards des mortels, mais contente; un très-petit nombre d'amis connaissaient mon asile. Mes amours m'avaient détournée de mes intérêts; j'avais délaissé mes affaires; et la crainte de me montrer m'empêchait de continuer quelques opérations utiles. Tous les sacrifices que j'avais faits successivement, loin d'améliorer mes finances, y avaient fait une large brèche. J'avais encore payé quelques dettes de mon excellent ami, M. de Luigny, pour assurer sa tranquillité. J'avais donc un besoin urgent de recomposer mon petit avoir. Je payais régulièrement le loyer de mon logement; j'en remettais les fonds à madame Desjardins, qui recevait en son nom les quittances du propriétaire. Je vivais tranquille lorsqu'un M. Dubois me fit proposer une liquidation qu'il disait excellente; on m'assurait cent mille francs si je réussissais.

Je pris toutes les pièces et les portai à M. Corvetto, que j'avais négligé au milieu de mes tour-

mentes d'amour; mais il savait tout ce qui s'était passé. Lorsqu'il me vit, il me gronda de n'en faire jamais qu'à ma tête, qui ne pouvait, disait-il, que me conduire fort mal. Il examina mes papiers qui lui parurent en règle, et lorsque je lui fis la confidence qu'on me promettait cent mille francs : « Diable, me dit-il, ou l'affaire est mau-« vaise ou l'on vous trompe, car cette liquidation « est d'une faible importance. N'importe, j'exami-« nerai, et si la demande est juste, si les pièces « ne laissent rien à dire, je ferai bien volontiers « ce que vous désirez. »

J'étais enchantée de son accueil et de ses promesses; je vais retrouver M. Dubois qui me paraît aussi charmé que moi. Il m'assure qu'il a tous les pouvoirs nécessaires pour traiter; il me fait voir sa procuration, et me propose de la faire consulter; je connaissais depuis long-temps un avocat, sans fortune, il est vrai, mais non pas sans mérite; il se nommait M. F.... de la R.... et jouissait de la plus grande confiance d'un personnage qui depuis est devenu ministre, avec un pouvoir et une faveur immenses; ce n'était pas sa beauté qui le faisait rechercher; il était petit de taille, d'une figure jaune et plate, laid à faire plaisir. Il avait eu la complaisance de me donner des conseils dans un temps où il n'était pas aussi

important qu'aujourd'hui; je l'invitai à dîner, car alors un dîner n'était pas une chose méprisable pour lui. Après dîner, je l'entretins de mon affaire; je lui montrai la procuration, il la trouva bonne, m'expliqua d'abord, et m'écrivit ensuite ce que je devais faire pour n'être pas dupe; il me traça même le modèle de l'acte.

Si j'avais habituellement suivi ses conseils, je m'en serais trouvée mieux; ici je m'abandonnai encore à ma sotte confiance et à mon étourderie; je montrai le projet d'acte à monsieur Dubois, il m'assura que ce n'était pas ainsi qu'il pouvait procéder; que ses mandataires, qui étaient à Bordeaux, l'avaient autorisé à déposer la somme chez un fonctionnaire public, que cette somme serait faite en lettres de change, et que je la retirerais dès que l'affaire serait terminée.

Tout cela me parut si simple, si raisonnable et si franc, que je mis tout-à-fait de côté le projet d'acte de M. de F... M. Dubois écrivit à Bordeaux, en reçut les réponses qu'il attendait, et enfin le paquet ayant été bien cacheté en ma présence, je demandai qu'il fût déposé chez le juge de paix de la rue de l'Université, bon et vénérable vieillard qui m'avait souvent donné d'excellents avis et des marques d'intérêt. Tout se passa comme je le désirais; je retournai chez M. Corvetto; il

avait fait examiner l'affaire, et la trouvait juste; il me promit qu'il s'en occuperait, et qu'elle aurait une issue favorable; je me contentai alors de lui faire quelques visites pour en accélérer la conclusion, et m'occupai jusqu'à nouvel ordre de quelques autres affaires.

J'en avais assez pour me tourmenter; quelques sacrifices que j'eusse faits pour apaiser les créanciers de M. de L..., quelques efforts qu'il eût fait lui-même, il était loin d'être tranquille; je reçus une lettre où il m'annonçait qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui au milieu de ses bois; que ses créanciers étaient venus l'y relancer; que ceux qu'on avait payés avaient donné l'éveil aux autres, que ces gens s'étaient persuadés que pour être payés, il ne s'agissait que de le poursuivre et que son auguste maître le tirait d'embarras chaque fois qu'il s'y trouvait; qu'au milieu de ces persécutions, il ne savait plus où reposer sa tête, qu'il était décidé à revenir à Paris, non pas ostensiblement, mais dans un asile sûr, jusqu'à ce qu'il pût arranger ses affaires; qu'il était dans la ferme résolution de faire une cession de tout ce qu'il avait, et que peut-être alors, lorsqu'il serait à l'abri de toute poursuite, Monsieur aurait-la bonté de lui rendre sa place; il finissait sa lettre en me disant que dans quelques jours

il aurait le bonheur de me voir et de me faire part de ses intentions.

Il arriva en effet, me répéta ce qu'il m'avait écrit, en m'annonçant qu'il avait déjà arrêté auprès de Montmorency un asile ou il espérait trouver quelque repos; après avoir entendu le récit de ses peines, je lui fis celui des miennes; M. de Luigny me félicita d'en être quitte pour les désagréments que j'avais éprouvés; il regarda comme un extrême bonheur d'avoir pu me soustraire à un mariage qui ne pouvait être que funeste, attendu le caractère emporté et jaloux de M. de N***; il partit pour Baillet, avec la ferme résolution d'acheter son repos à quelque prix que ce fût.

Après la longue absence de ma tante de M..., je la regardais comme tout-à-fait perdue pour moi. Cependant elle revint me voir et me trouvant en quelque sorte chez ma couturière, elle me fit à ce sujet des observations que je trouvai très-justes; il n'était pas convenable, disait-elle, que je fusse à la discrétion d'une femme qui pouvait abuser de ma confiance, et s'approprier tous mes meubles sans que j'eusse un mot à dire; j'essayai de la rassurer en lui déclarant que je m'étais mise en sûreté avec une contre-lettre que je lui avais fait signer: J'avais en ce moment chez

moi un jeune homme ami du fils de M. Try, M. E. du M...., le même que j'avais connu à Orléans et qui m'avait fait sa cour; il me pria de lui montrer cette lettre; je la cherchai inutilement, elle avait disparu; il est vrai que mes papiers étaient habituellement dans un assez grand désordre; le jeune homme m'exposa les conséquences de ma confiance aveugle; j'étais surprise de ne point trouver cette contre-lettre, et comme je recevais ma couturière à chaque instant chez moi, je commençais à soupçonner qu'elle avait bien pu faire une mauvaise action.

En ce moment elle entra; je lui demandai d'un ton un peu sévère ce qu'était devenue cette contre-lettre; elle me répondit sans se déconcerter qu'elle n'en savait rien; que probablement je l'aurais égarée: qu'au surplus le mal n'était pas bien grand; qu'elle était toute prête à m'en donner une autre; le ton d'assurance avec lequel elle me parla, l'air d'honnêteté dont elle se para en ce moment, toute sa personne enfin m'en imposa tellement, que j'eus un moment de remords d'avoir pu la soupçonner; j'aurais dû pourtant la prendre au mot; c'était le conseil du jeune homme, mais mon incurable imprévoyance m'en donna un autre. « De-« main, madame Desjardins, lui dis-je, demain il « sera temps; je suis fâchée de ce que je vous ai « dit. »

« couche dans la rue tandis que la malheureuse « qui me vole couchera dans mon lit. — Je vous ai « dit, madame, ce que vous aviez à faire; je n'ai « rien à y ajouter; veuillez, je vous prie, me laisser « à mes occupations. »

Tel fut le résultat de notre démarche. Nous nous rendîmes chez le commissaire où nous fûmes tout aussi heureux; il reçut notre déclaration, nous répéta à peu près ce que nous avait dit le procureur du roi et nous laissa à la merci de notre coquine. J'appris alors comme on rendait la justice, et je songeai à me procurer un lit et un asile. J'allai comme je l'avais projeté chez M. de Luigny, mais moins gaie que je n'étais quelques heures auparavant. Je lui racontai tout ce qui m'était arrivé; il me conseilla de passer quelques jours à la campagne sans néanmoins perdre de vue mon affaire. Avant de partir, je remis mes intérêts entre les mains de M. Aviat, avoué, qui se chargea des poursuites.

Chaque jour je revenais à Paris prendre des quittances chez les marchands de meubles qui me les avaient vendus; je les faisais soigneusement enregistrer, et je m'occupais en même temps de faire une enquête pour établir que cette femme était sans ressource, que jamais elle n'avait été en état d'acheter un mobilier comme le mien et

que je lui avais même donné des secours. Enfin je rassemblai une grande quantité de témoins à charge et dont les déclarations la représentaient comme une femme d'un moral fort suspect. Nous étions donc bien en règle et l'avoué possédait l'affaire à merveille; tout-à-coup je reçois un assignation de *soit ouï* de la part de M. Grandin, juge d'instruction; je me rends à son cabinet et lui rends compte de toute l'affaire. Il avait précédemment entendu la Desjardins et cette femme audacieuse et rusée était parvenue à surprendre sa religion par de faux récits; elle lui avait dit qu'à la vérité les meubles que je réclamais m'avaient appartenu, mais que je les lui avais cédés depuis long-temps pour m'acquitter envers elle du montant de mes loyers, et de ce que je lui devais précédemment; que jamais il n'avait existé de contre-lettre, mais seulement une reconnaissance que les tableaux qui faisaient partie du mobilier m'appartenaient, qu'elle convenait avoir à sa disposition les effets à mon usage et qu'elle était prête à me les rendre. La confiance et l'audace avec laquelle elle parla à M. Grandin lui avaient tellement imposé qu'il me déclara que dans cette affaire il ne voyait nul fondement à une action en police correctionnelle, mais seulement à une action civile, où il me serait possible d'établir

assez bien mes droits pour obtenir justice. Tout ce que je lui dis à ce sujet ne put ébranler sa résolution; je m'épuisai inutilement en remontrances, il sourit ironiquement, me dit qu'il en savait à cet égard plus que moi, et me laissa à me pourvoir au civil.

Je le quittai, le désespoir dans le cœur. Je retournai d'abord à la campagne, je revins ensuite à la ville consulter M. Aviat qui déjà connaissait la décision de la chambre d'instruction. Il m'en témoigna sa surprise, me plaignit d'être renvoyée au civil, me demanda si cette femme présentait quelque garantie. « Cette affaire me dit-il, vous « jettera dans des frais assez considérables. Il vous « faut de l'argent pour la commencer. Les actions « au civil marchent avec une telle lenteur que « cette malheureuse aura le temps de vendre tous « vos meubles avant que vous puissiez obtenir un « jugement contre elle, et si vous l'obtenez et « qu'elle n'ait rien, vous aurez inutilement dé- « pensé beaucoup d'argent et accumulé perte sur « perte. D'ailleurs je ne saurais me charger de « cette affaire sans être muni des premiers fonds « nécessaires pour l'entamer. »

« Eh! comment voulez-vous, lui dis-je, que je « vous remette de l'argent? Je suis hors de chez « moi; je n'ai pas même les effets à mon usage, et cette

« misérable est en possession de mon secrétaire « où se trouvent les fonds nécessaires à ma dé- « pense.—Voyez, me répondit-il, et surtout sachez « ce que cette femme fera de vos meubles. »

Je fis adroitement des informations à ce sujet. Je sus que cette femme avait vendu mon mobilier pièce à pièce; qu'elle avait poussé l'impudence jusqu'à se montrer vêtue de mes robes. Les conseils de M. Aviat me revinrent à la pensée et je connus que le plus sûr pour moi était encore de me laisser voler et d'abandonner ce que la justice déclarait ne pouvoir me faire rendre. Dans mon dépit j'abandonnai l'affaire, et préférai rester nue comme un petit Saint-Jean, plutôt que d'entamer un procès. Voilà ce que me valurent les amours de M. de N*** et son obstination à m'épouser. Il fallait maintenant songer à m'habiller, faire une dépense considérable pour me rendre présentable. Je pris le parti d'habiter la campagne auprès de M. de Luigny et de l'aider à arranger, de son côté, ses malheureuses affaires.

Me voici loin de ma liquidation; je ne l'avais pas perdue de vue, c'était mon ancre de salut. Toutes les fois que j'allais à Paris, je ne manquais pas de voir M. Corvetto qui me promettait de terminer cette affaire d'une manière avantageuse. On va voir ce que mon étoile me réservait encore

de ce côté. M'accusera-t-on ici d'intrigue? Trouvera-t-on mauvais que j'aie accepté le prix de mes démarches? Je déclare que, sur ce point, j'ai souvent consulté les personnes qui me témoignaient le plus d'amitié, et dont les principes me paraissaient les plus conformés à la probité; qu'aucune d'elles n'a rien trouvé de répréhensible dans cette espèce d'échange de services; que plusieurs, même, m'ont aidée de leurs conseils pour me mettre en garde contre la mauvaise foi et assurer mes intérêts. D'autres en plus petit nombre, et parmi lesquels je citerai le célèbre maréchal Masséna, trouvaient charmante cette manière de s'enrichir, sans embarras et sans scrupule. Je voyais souvent ce grand général. Il avait connu mon père, il avait estimé ses vertus et conservé un grand intérêt pour tout ce qui se rapportait à lui. Il me conseillait surtout de profiter de l'occasion et de la bienveillance de Corvetto pour m'enrichir.

J'avais, comme on l'a vu, presque tout perdu; il me restait, en main tierce, fort peu de chose de ce que j'avais gagné à la Bourse; j'aidais encore M. de Luigny dans ses affaires; il parvint à les terminer, il était pénétré de joie, et se flattait toujours que n'ayant plus de poursuites à craindre, il retrouverait dans le cœur de son ancien

maître la place qu'il y avait si long-temps occupée ; toutes ses espérances furent trompées; loin d'avoir gagné dans l'esprit des personnes qui jusqu'alors semblaient avoir eu, du moins, un prétexte pour l'éloigner, il n'y trouva que le plus cruel délaissement, et l'on ne craignit pas de lui mettre la mort dans le sein en lui déclarant crûment que tout était fini pour lui, que son existence à la cour était irrévocablement terminée.

J'eus toutes les peines du monde à le consoler d'un malheur, selon lui, irréparable; il languissait; je cherchais inutilement à le distraire en lui parlant de ma liquidation, en lui montrant l'espoir prochain d'une fortune plus heureuse que je partagerais avec lui; tout ce que je pouvais en obtenir était un sourire doux et affectueux après lequel il retombait dans sa mélancolie.

Nous quittâmes la campagne au commencement de l'hiver, et nous prîmes chacun un logement séparé; mes tribulations me semblaient prêtes à finir, la liquidation s'avançait, et je reçus un matin un billet de M. Corvetto sans signature, où il m'annonçait que mes espérances étaient réalisées et que l'affaire était terminée. Le même jour, M. Dubois vint me prier de me rendre le lendemain chez le juge de paix de la rue de l'Université pour retirer le paquet cacheté à mon adresse.

J'avoue que pendant les vingt-quatre heures qui s'écoulèrent entre la visite de M. Dubois et l'heureux moment où je devais toucher les cent mille francs promis, je ne me tenais pas de joie. J'en prévins M. de Luigny. En faisant cession de ses biens, il restait encore débiteur de soixante mille francs. « Ah! me dit-il, s'il vous était possi-« ble de me tirer de l'état où je suis, je ne saurais « en douter, je rentrerais certainement dans les « bonnes graces d'un prince dont les rigueurs « abrégeront ma vie. »

Ce mot m'avait pénétré jusqu'au fond du cœur, et Dieu m'est témoin que je fis serment de lui remettre tout ce qu'il pourrait désirer, pour me conserver le seul ami véritable que j'eusse sur la terre. Il est impossible, j'ose le dire, d'avoir poussé l'héroïsme de l'amitié plus loin que je ne l'ai fait avec cet homme si malheureux et si digne d'un meilleur sort.

Il était convenu que je me rendrais chez le juge de paix et que je m'y rendrais seule, ces sortes d'affaires ne voulant pas de témoins. M. Dubois m'avait précédée. Sur l'escalier, je rencontrai un jeune homme qui me dit brièvement : « On nie toutes les conventions, vous « avez à faire à des coquins. » Après ce peu de mots, il me quitta et j'entrai toute troublée dans

le cabinet du juge de paix qui, après m'avoir fait asseoir, se tourna vers M. Dubois et deux autres personnes du nombre desquelles était un commissaire de police. « Voilà, messieurs, « dit-il, la dame qui, de concert avec M. Dubois, « est venue ici me déposer un paquet dont j'i- « gnore le contenu, mais que je ne devais remet- « tre à madame qu'après que la liquidation de « M. M...., dont M. Dubois a la procuration, « serait terminée. Hier, M. Dubois est venu me « prévenir que cette affaire était finie et me « prier de lui remettre ce dépôt; je m'y suis re- « fusé et l'ai engagé à prier madame de se trouver « ici, afin de remplir les conditions spécifiées par « les deux parties. »

En disant ces mots il tira le paquet de son tiroir, et le commissaire demanda à M. Dubois ce qu'il avait à répondre; il dit, sans se déconcerter, que je m'étais chargée, moyennant cent mille francs, de faire terminer la liquidation de M. M***, que cette affaire venait en effet de finir, mais que ce n'était pas à moi que le succès en était dû, que ses démarches particulières et surtout l'appui de M. de B..., aide-de-camp d'un auguste personnage, avaient seuls décidé la conclusion de cette affaire; qu'il était donc de toute justice qu'on lui remît le dépôt puisque je n'avais

plus rien à y prétendre; qu'il ne refusait pas néanmoins de me donner quelques marques de reconnaissance pour les légers services que j'avais pu rendre. Tout cela paraissait absurde ou chimérique; mais M. le commissaire de police n'en jugea pas de même. « Madame, me dit-il, « d'après ce que vient d'exposer M. Dubois, il « me semble que vous n'avez aucun droit à la « remise du dépôt; vous savez d'ailleurs que ces « sortes de conventions ne sont point licites, et « sans le respect dont je fais profession pour « M. le juge de paix, je pourrais bien lui deman- « der la permission de verbaliser. »

J'éprouvais un battement de cœur inexprimable, mon indignation s'exaltait d'une manière terrible. Mais je sus me contenir; et voyant que j'avais affaire à des gens de mauvaise foi, je pris mon parti sur-le-champ. « M. Dubois, dis-je au « commissaire, m'avait engagée à suivre la li- « quidation dont il s'agit ici; il m'avait promis un « cadeau pour prix de mes soins; il a cru devoir « le déposer ici; j'ignore de quelle nature et de « quelle valeur il est; mais puisqu'il prétend que « ce n'est pas à moi qu'il faut attribuer le succès « de cette affaire, puisqu'il révoque ses promesses « et croit ne me rien devoir, je renonce à tout, « et M. le juge de paix peut restituer à cet homme

« le paquet dont il était chargé ; j'abandonne « M. Dubois à sa propre conscience. »

En disant ces mots, je me levai, je sortis, et le fripon reprit son dépôt. Je me retirais, la douleur et le dépit dans le cœur ; j'en tombai malade et M. de Luigny en fut frappé à mort. Il lui survint le jour même une grosseur considérable au cou et il se retira chez lui avec la fièvre. Je courus chez le ministre lui raconter ce qui venait d'arriver, mais il ne voulut point se mêler de cette affaire, et je compris facilement qu'il ne le pouvait pas sans se compromettre.

Depuis la dernière visite de M. de Luigny, plusieurs jours s'étaient écoulés sans qu'il vînt me voir, j'en étais inquiète. Je m'empressai de me rendre chez lui, il était sérieusement malade. Je rappelai de la campagne le jeune Charles qui était allé voir ses parents. Cet aimable sujet que j'avais fait élever avec mon fils était un modèle de vertu ; il n'avait jamais quitté M. de Luigny dans sa disgrace comme dans sa prospérité. Je ne voulais pas laisser seul, sans secours, sans consolation, le malheureux ami auquel j'avais promis un attachement éternel, et qui le méritait par ses malheurs, sa douce résignation dans les vicissitudes de la fortune et son constant dévouement à un maître qui, sans le savoir, abré-

geait ses jours par l'indifférence qu'il lui témoignait.

Nous nous établîmes, Charles et moi, auprès de cet infortuné, et, malgré la gêne cruelle dans laquelle je me trouvais en ce moment, je ne balançai pas à faire de nouveaux sacrifices pour satisfaire à un grand nombre de petites dettes qui n'étaient point comprises dans son acte de cession [1]. Je m'empressai de lui donner un médecin. Il y en avait heureusement un dans la maison qu'il habitait. Ma femme de chambre devint sa garde aussi bien que moi. Tous les soins lui furent prodigués pendant les cinq semaines que dura sa maladie; j'étais excédée de fatigue et sans ressources pécuniaires, et j'étais trop fière pour solliciter des secours auprès des personnes attachées au prince; néanmoins ils devenaient de jour en jour plus nécessaires.

J'ai vu peu d'hommes garder au milieu de tant de pénibles tribulations une douceur et une résignation aussi parfaites que cette ame angélique; seulement, lorsqu'il pensait à l'abandon où il était, une teinte de tristesse, bien pénible pour mon cœur, se répandait sur toute sa figure, et cette pensée l'assiégeait souvent.

[1] Toutes les pièces en sont encore dans mes mains.

Enfin, sur ses derniers jours, il me dit, d'une voix attendrie : « Je vois tous les sacrifices que « vous faites pour moi et j'en suis profondément « touché; vous avez tout sacrifié et j'ai la douleur « de ne pouvoir rien vous rendre; je n'ai trouvé « qu'en vous seule une véritable amie, car tout « le monde m'a abandonné. Si, du moins, en « mourant, je pouvais espérer de voir auprès de « mon lit quelque personne envoyée par mon « maître, ma mort serait moins douloureuse. » Il poussa alors un profond soupir; puis reprenant : « J'ai, me dit-il, en Amérique un certain « nombre d'acres de terre, je vous prie de les « accepter, puisque c'est le seul don que je puisse « vous faire, le seul moyen de vous donner un « témoignage de ma reconnaissance : je puis en- « core vous offrir un objet bien plus précieux « pour moi, un objet bien cher à mon cœur, « c'est vingt-huit lettres que m'a écrites mon au- « guste maître dans des temps meilleurs pour « moi; elles sont toutes écrites de sa main si « chère, toutes signées *Charles-Philippe*. Je vous « les donne, et vous savez si ce don est un sacri- « fice. Prenez cette petite boîte cachetée et qu'elle « devienne votre propriété. »

Me voyant fondre en larmes, il me consolait, me suppliait de ne pas me rendre malade et pour

lui et pour mon fils; il voulut bien me donner à son sujet quelques conseils pleins de sagesse, et recueillant ses forces, il écrivit une lettre fort touchante, en lui envoyant sa bénédiction, comme un père tendre à son fils.

Lorsque la douleur me permit de lui adresser quelques mots : « Cher et tendre ami, « lui dis-je, je reçois avec respect les lettres « de votre maître, c'est un dépôt précieux « que je conserverai toute ma vie; quant aux « terres que vous possédez en Amérique, je « les refuse absolument; je ne veux de vous « qu'un souvenir délicat. Le reste doit appartenir « à votre famille. Tout ce que je désire, c'est « votre portrait si ressemblant; sa vue adou- « cira ma douleur. Ce que j'ai fait jusqu'à ce jour « pour un ami comme vous, je veux le continuer, « ce sera un bonheur pour moi, et tout ce que « vous pourrez désirer jusqu'au dernier moment, « je trouverai le moyen de vous l'offrir. »

En achevant ces mots, mes larmes coulaient en abondance. M. de Luigny me serra la main avec l'expression la plus touchante et m'engagea à voir M. Belleville, à le supplier d'obtenir de son maître chéri que M. l'abbé Latil [1] lui pro-

[1] Aujourd'hui archevêque de Reims et cardinal.

curât les moyens de remplir les derniers devoirs de la religion. « Hélas! me sera-t-il possible, « ajouta-t-il, d'obtenir cette dernière faveur? » Il me témoigna ensuite le désir de respirer le parfum d'une rose.

Je laissai auprès de lui ma femme de chambre; je chargeai le jeune Charles de se rendre au château auprès de M. Belleville, et moi je courus chercher cette rose tant désirée. La difficulté de m'en procurer une, dans la saison où nous étions, fut extrême. J'en donnai un prix au-dessus de mes moyens, et m'empressai de la lui apporter. Charles n'avait éprouvé que des refus, ou n'avait obtenu que des promesses de cour si vagues, qu'il n'y fallait pas compter.

L'ame oppressée par la douleur, je dis à Charles: « Mon ami mourra de désespoir, s'il ap- « prend ce cruel refus. Il faut prévenir ce coup « en le trompant. Va, mon cher, trouver M. l'au- « mônier des gardes-du-corps du prince, peins-lui « la situation de mon malheureux ami, excite sa « pieuse charité, et dis-lui que s'il veut donner « quelque consolation à cette ame affligée, il est « nécessaire qu'il se dise envoyé par MONSIEUR « auprès de lui. »

Le pieux ecclésiastique ne se refusa pas à cette charitable fiction, et le cœur du pauvre malade

la saisit avidement. Hélas ! il était complètement oublié, on laissait ignorer au prince que son ancien serviteur d'enfance mourait dans la misère et le désespoir, n'ayant pour toute ressource que les sacrifices et les soins d'une amie qui, dans ce moment, avait à peine de quoi se soutenir elle-même.

Je ne voyais plus personne, j'étais absorbée dans une douleur profonde, et si, dans la plus tendre enfance, je n'avais pu soutenir la perte d'un père chéri, sans éprouver un déchirement cruel, qu'on juge de celui que dut me causer la perte d'un ami d'un si rare mérite. J'éprouvais dans toute son amertume le chagrin que cause une pareille séparation.

Je ne saurais dire avec quel recueillement le bon Luigny remplit ses devoirs de chrétien. Aux consolations que donne la religion se joignait le bonheur que répandait dans son ame la douce idée qu'il n'était point entièrement oublié de son maître. Cette heureuse illusion avait produit un changement si subit dans son état, que le médecin me dit : « Il y a encore de l'espoir, si la fièvre « putride ne se déclare pas. » Je sentis alors la nécessité d'entretenir dans l'esprit du malade l'illusion qui avait opéré tant de bien. Je lui avais souvent entendu parler avec un éloge tout par-

ticulier de M. Bougon, chirurgien de MONSIEUR. Je dis à Charles : Va, mon ami, trouver M. Bou-« gon, prie-le de venir voir notre infortuné ma-« lade, et de s'annoncer comme envoyé par « MONSIEUR; ce sera pour M. de Luigny comme « un baume salutaire qui peut lui conserver la « vie. »

Charles s'empressa de répondre à mes ordres, et l'excellent M. Bougon promit, avec la plus tendre affection, de faire ce que je désirais, de se rendre auprès du malade entre quatre et cinq heures du soir. Je m'empressai d'apprendre à mon triste ami cette bonne nouvelle; elle le ranima de nouveau. Il voulut faire un peu de toilette pour recevoir son docteur, il souriait doucement, demandait son quinquina pour se conserver la vie; « puisque, disait-il, mon maître y « prend encore quelque intérêt. » A la vue de M. Bougon, il fit un nouvel effort pour se ranimer : « Mon cher Luigny, lui dit l'excellent « Bougon, MONSIEUR m'envoie vers vous et me « charge de vous donner mes soins, il faut espé-« rer qu'ils seront efficaces. » Il lui fit alors quelques questions concernant son état. Luigny y répondit d'une voix défaillante et lui demanda si son maître parlait quelquefois de lui avec intérêt : « Dites-lui, ajouta-t-il, que je mourrai en

« lui conservant les mêmes sentiments que j'a-
« vais pour lui dans ma jeunesse; que je n'ai
« jamais cessé de lui être fidèle; que jamais je
« n'ai mérité la cruelle disgrace dont j'ai été
« frappé; près de perdre la vie, toute ma conso-
« lation, c'est que, peut-être, j'obtiendrai de lui
« un regret. »

« Tranquillisez-vous, lui répondit le bienveillant
« docteur, je reviendrai vous voir demain. » Charles le reconduisit, et lui demanda ce qu'il pensait du malade : « C'est un homme qui meurt de chagrin,
« lui répondit-il; à minuit il n'existera plus; ses
« ennemis l'ont tué. »

Alors Charles me pressa de retourner chez moi, pour y prendre quelque repos, me promettant de venir, d'heure en heure, me donner de ses nouvelles; je cédai à ses sollicitations, et laissai ma femme de chambre et lui auprès du pauvre mourant. A une heure du matin, le meilleur des hommes, l'homme le plus injustement persécuté, avait cessé d'exister sans avoir pu obtenir dans ses derniers moments un souvenir de son maître, une larme de ses prétendus amis; mais c'étaient des amis de cour; ils avaient passé leur jeunesse avec lui, il leur avait sauvé cent désagréments auxquels les avait exposés leur conduite légère et inconsidérée; ils ont été plus heureux que l'homme juste

qui finit sa carrière sous le poids de la prévention et de la disgrace.

On vint me chercher pour lui fermer les yeux et je m'empressai d'aller encore lui rendre ce dernier devoir; ainsi, dans son malheur, il a trouvé jusqu'à la fin une amie fidèle, une amie sensible et dévouée; et moi, accablée sous le poids du malheur, exilée du monde entier, seule avec mes larmes, l'ame affaiblie sous le pénible fardeau d'un chagrin qui m'oppresse, sans consolations, sans amis, je retrace les pénibles souvenirs de ma vie; j'écris par lambeaux, et comme à la dérobée, d'une main tremblante de douleur et de fatigue, réduite souvent à user d'artifice pour obtenir le droit de publier ma justification; quel déplorable sort! et combien il doit abréger le cours infortuné de ma vie; mais qu'est-ce que ma vie? de qui attendrai-je un regret, si ce n'est de celui pour qui je la conserve avec des efforts dont l'amour maternel est seul capable.

Me voilà donc séparée pour jamais du bon, du malheureux Luigny: il n'est plus celui qui savait me rendre justice, qui connaissait mon cœur, qui en appréciait les qualités; plus d'ami pour moi dans le monde; il ne me reste que son portrait, qui ne me quitte jamais, et cette boîte qui renferme les papiers auxquels il attachait tant de prix,

« perai de ton sort, je ne t'abandonnerai pas; va « seulement passer quelques jours chez ta mère, « et sois tranquille; ta conduite auprès du meil- « leur de mes amis sera toujours présente à ma « mémoire; je t'ai donné une éducation soignée, « j'aurais peut-être mieux fait de te faire appren- « dre un bon état; mais si c'est une faute, c'est à « moi d'en porter la peine. »

J'étais en effet bien résolue de m'occuper de lui; mais j'avais, avant tout, besoin de m'occuper de moi; je sentais une sorte de répugnance à m'adresser à M. le comte Corvetto qui pouvait me faire de justes reproches de n'avoir pas su conserver ce qu'il avait su m'apprendre à acquérir; mon état était maintenant pire que celui où il m'avait trouvée quand il s'était si vivement intéressé à mon sort. Combien de fois ne m'avait-il pas conseillé de ne point consulter ma générosité, comme je faisais, sans réflexion, sans retenue; de ne point me jeter dans le gouffre immense des dettes de M. de Luigny, que les sacrifices que je faisais sans cesse pour lui ne me valaient pas même le seul fruit que je pusse en attendre, l'honneur de faire une bonne action et la considération publique; que loin d'en retirer ce prix, on se persuadait que c'était M. de Luigny qui s'embarrassait pour moi dans ses propres affaires; que

la malignité aimait mieux m'imputer ce tort, que de calculer qu'à l'époque de la révolution, mon ami avait pour plus de cent mille francs de dettes; qu'avec un emploi de six mille francs, et la dépense à laquelle il était décemment obligé, il ne serait jamais parvenu à payer plus de quarante mille francs et les énormes intérêts du capital, s'il n'avait trouvé des secours dans mon amitié.

J'étais trop fière pour m'exposer à de nouveaux reproches; que n'eût-il pas eu à me dire si j'avais été réduite à lui faire l'aveu que je manquais même du nécessaire? je résolus donc d'éviter les représentations très-naturelles qu'il m'aurait faites.

J'avais rencontré M. de T... qui m'avait toujours témoigné beaucoup d'amitié; il était venu me voir, et je lui avais demandé ses conseils. Il m'engagea à me présenter chez M. de la Châtre, premier gentilhomme de la chambre du roi. « C'est un homme bon, me dit-il; il a été l'ami « de votre père, il en a gardé le souvenir et vous « a toujours prouvé que vous lui étiez chère. Je « ne saurais douter qu'il ne soit sensible à votre « position et qu'il ne cherche à vous obliger. « N'hésitez pas à le voir. »

Je le vis en effet et je lui dois ce tribut de reconnaissance, qu'il voulut bien parler au roi de ma situation et qu'il obtint une somme assez con-

sidérable pour me mettre à l'abri du besoin. Je songeai aussitôt à mon jeune Charles, je multipliai les démarches auprès du directeur des droits réunis; mais quelques instances que je fisse, je ne pus obtenir qu'un surnumérariat, et je pris à ma charge mon jeune élève, jusqu'à ce qu'il pût se tirer d'affaire lui-même, ce qui n'arriva qu'un an après; encore fallut-il fatiguer l'administration de mes importunités.

Tranquille sur ce point, tranquille sur le sort de mon fils, l'objet de mes plus douces affections, et dont le sort ne cessait jamais d'être sous mes yeux, je me sentis le courage de me présenter maintenant chez M. Corvetto. Il me reçut avec la même amitié, ne me fit aucun reproche, et me mit généreusement à portée de faire quelques bonnes opérations de Bourse en m'ouvrant un crédit, qui servit à me mettre encore une fois au-dessus de mes affaires; car j'avais conservé la connaissance qu'il m'avait procurée d'une personne qui n'a jamais cessé de m'être utile, de m'éclairer de ses conseils, et dont je parlerai plus tard.

J'étais si satisfaite, j'avais tant à me louer des bontés de M. Corvetto, que peut-être la discrétion me manqua; l'amitié qu'il me portait transpira dans le public; ma maison se remplit tout-à-coup d'intrigants, qui tous me proposaient

des affaires. De ce nombre se trouva la liquidation d'une certaine maison Montagu, que M. Corvetto voulut bien encore examiner et qu'il aurait sans doute fait terminer, si les personnes qui s'en mêlaient eussent été d'honnêtes gens. « Contentez-« vous, me dit M. Corvetto, de ce que j'ai fait « pour vous et ne vous entremettez pas pour des « gens qui ne sont pas faits pour sentir le prix « de vos services. »

M. de T... commençait déjà à jouir d'un grand crédit. Placé entre un prince et un puissant ministre, il avait su gagner la confiance de l'un et de l'autre, et ne demandait pas mieux que de m'être utile; mais il fallait des occasions, et depuis l'éclat qu'avait fait la rupture de mon projet de mariage, je vivais retirée, j'avais cessé de voir la société et c'est là surtout que les occasions se présentent. Je ne pouvais donc plus m'employer pour personne. M. de T... voyait ma position et la jugeait. Ce fut lui qui m'inspira l'idée de demander une audience particulière du souverain, pour obtenir de ses bontés une place que M. Viguerie sollicitait vivement.

Ici va commencer ma justification. Je le répète; je serai vraie; et si je suis forcée de tracer de nombreux portraits et de mêler dans mes tableaux des gens obscurs avec de hauts person-

nages, de les produire tous ensemble sur la scène, on ne devra point être surpris de cette confession, c'est la suite nécessaire de la position où je me suis trouvée.

Je ne me dissimule pas le désavantage d'une justification, parce qu'il n'est que trop connu que quels que soient les reproches qu'on ait à se faire, on sait habituellement trouver des ressources dans son esprit pour pallier le mal et faire ressortir avec avantage ce qui paraît bien. Mais ce sont des artifices dont un œil exercé peut facilement découvrir le prestige. La vérité n'a pas ce caractère, sa marche est franche et lucide, et quelque soin que l'on puisse prendre pour la déguiser, il y a des règles indépendantes qui constituent le vrai et le faux, le droit et l'abus. J'espère que ces principes se manifesteront dans les Mémoires que je publie.

Je suis victime et victime innocente. Personne ne peut mieux le savoir que moi. Je dois naturellement m'élever contre l'injustice. C'est un droit que qui que ce soit ne saurait me contester; c'est à ceux qui s'en sont rendus coupables et non à moi que les reproches sont dus. Dans la position où l'on m'a mise, je ne suis plus tenue à subir le joug des considérations. Il est d'urgence pour moi d'arracher les masques et de justifier

ma conduite. Je le ferai sans réserve, et avec toute la force de la vérité; car je le dois non-seulement à ma réputation, mais à celle de plusieurs autres personnes. Chaque jour produit quelque preuve nouvelle de ce que je viens d'établir. La société est remplie de gens habiles à tromper les autres, à les enlacer dans leurs filets, à les mettre en avant en se réservant le profit pour eux, et laissant le péril aux autres.

Je n'en veux citer qu'un exemple. Les faits me sont connus, bien qu'ils soient déjà assez loin de l'époque où j'écris; car c'est sous le règne de Napoléon qu'ils ont eu lieu. M. Rich..... était alors membre d'un comité de santé. M. Sec....., aide-major de la garde, était préposé à la conscription. Ils se concertèrent pour profiter des avantages de leur position, faire d'excellentes affaires et s'assurer une fortune en rendant service aux familles des conscrits. Mais ce n'était pas pour cela que le gouvernement les avait établis. Comme les congés de réforme dépendaient absolument d'eux, ils ne manquaient pas de sollicitations, et leur projet n'était pas de les repousser. Les solliciteurs accueillis avec bienveillance déposaient en main tierce une somme dont M. Sec..... fixait le montant. Venait ensuite la visite. Le jeune conscrit était examiné, et quelque bien portant,

quelque bien fait qu'il fût, il était sûr d'être déclaré cacochyme, incapable de servir; alors la somme convenue était remise. Mais il en revenait peu à Sec....., le gros lot était pour Rich..... qui avait soin de se tenir à l'écart, tandis qu'il mettait, autant que possible, son confrère en évidence.

En matière de conscription, il ne fallait pas plaisanter avec Napoléon. La fraude fut découverte, Sec..... arrêté aussitôt et jeté dans les cachots de la conciergerie. Quant à Rich..... il avait eu le bon esprit de suivre certain précepte de l'Évangile; il avait employé l'argent de l'iniquité à se faire des amis, et il les avait surtout choisis dans les bureaux de la police.

Le malheureux Sec..... n'avait pas à subir seulement les rigueurs de la captivité; on voulait connaître ses complices, et pour le forcer de parler, on employait un nouveau genre de torture; c'était de le priver de toute espèce de repos et de sommeil. La nuit on venait à toute heure l'éveiller en sursaut, et quand on s'apercevait que ce genre de supplice épuisait ses forces, on le conduisait chez un juge pour lui arracher des aveux. Après avoir résisté long-temps, la douleur et le désespoir vainquirent son courage. Excédé de souffrances, il convint de tout et nomma son ami Rich.....

ormes de
.. On les
s après,
es? Une
uge qui
comme
ouvertes
nêtre, et
, habile
la main
tout et

et con-
pour lui
tenance
t dit et
avaient
ice, re-
et l'on
ndigner
par un

les préventions, fut traîné à Bicêtre, jeté dans les cabanons et tenu rigoureusement au secret, sans

quelque
claré ca
somme
peu à :
qui ava
mettait.
évidenc
En m
santer a
Sec.....
de la cc
bon esp
gile; il
faire de
les bur

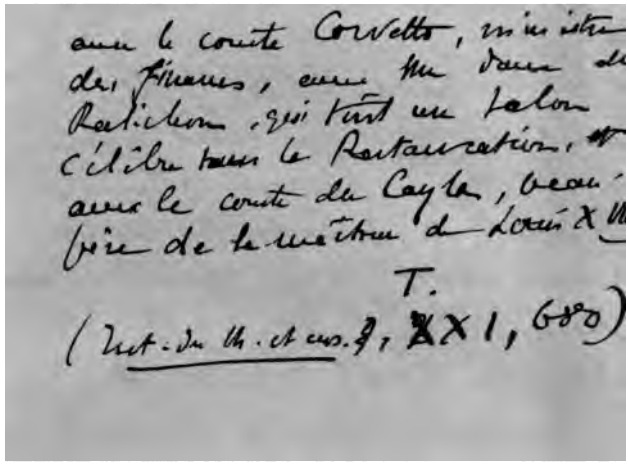
avec le comte Corvetto, ministre
des finances, avec Mme Davaux de
Radicheau, qui tint un salon
célèbre sous la Restauration, et
avec le comte de Cayla, beau-
frère de la maîtresse de Louis XVIII
T.
(Nat. du Mi. et ass. 9, XX 1, 6880)

Le m
lement
connaît
parler,
ture; c'
et de s
l'éveille
ce gen
conduis
aveux.
et le désespoir vainquirent son courage. [illegible]
de souffrances, il convint de tout et nomma son
ami Rich.....

Il était nécessaire pour remplir les formes de la justice de confronter Sec..... et Rich.... On les mit donc en présence, quelques jours après, dans le cabinet du juge d'instruction.

Mais à quoi tient le sort des hommes? Une fenêtre de ce cabinet joignait mal, le juge qui savait très-bien qu'il en est des fenêtres comme des portes, qu'il faut qu'elles soient ouvertes ou fermées, s'efforce de pousser cette fenêtre, et tandis qu'il s'occupe de ce soin, Rich....., habile à profiter de l'occasion, serre vivement la main de Sec..... en lui disant tout bas : *Niez tout et je vous sauverai.*

Sec..... se laissa prendre au piége, et convaincu que Rich.... était assez puissant pour lui tenir parole, il prit avec le juge une contenance assurée, nia fortement tout ce qu'il avait dit et soutint que c'étaient ses souffrances qui lui avaient arraché ses aveux.

Rich..., justifié par son propre complice, recouvra sa liberté, fut déclaré innocent, et l'on poussa même l'intérêt pour lui jusqu'à s'indigner qu'il eût été si cruellement compromis par un individu tel que Sec.....; celui-ci, chargé de toutes les préventions, fut traîné à Bicêtre, jeté dans les cabanons et tenu rigoureusement au secret, sans

pouvoir donner à personne des nouvelles de son existence. Mais au milieu de l'infortune, il avait conservé des amis. Un d'entr'eux qui le connaissait pour un homme faible, mais foncièrement honnête, et bien convaincu que s'il s'était écarté du chemin du devoir, ce ne pouvait être que par déception, et qu'il serait toujours prêt à y rentrer, s'occupa de lui avec tant de zèle qu'il parvint à découvrir l'horrible lieu où il gémissait. Il dépêcha un homme adroit au concierge. Celui-ci n'était point dénaturé, et puis, dans les prisons comme aux enfers, un rameau d'or a une grande vertu; on le fit briller aux yeux du Cerbère et l'on obtint un moment d'entretien avec l'infortuné captif.

Verrat était lié avec Rich.....; ces deux hommes s'entendaient pour aggraver le sort de la victime. Ils avaient, l'un et l'autre, employé toutes les ressources de leur mauvais génie pour empêcher qu'on ne pût découvrir le gouffre où ils l'avaient plongée. Ce ne fut qu'à force d'argent qu'on parvint à déconcerter leurs perfides intrigues. Le malheur de Sec..... avait fait une vive impression sur cette partie du public qui sait raisonner. On se demandait comment tout le poids de la culpabilité retombait sur celui qui avait si peu de fortune, tandis que l'homme as-

socié aux mêmes fonctions que lui restait impuni et nageait dans l'opulence. Ces réflexions étaient frappantes. Le général d'Armagnac qui avait antérieurement pris quelqu'intérêt à Sec..... en sentit toute la force; elles le disposèrent à la bienveillance. Une circonstance particulière le décida à user de son crédit en faveur de ce malheureux.

Une dame, que je ne veux pas nommer, alla le voir pour l'engager à réclamer Sec..... comme un homme qui lui appartenait, et qui était sous ses ordres. Cette dame n'était pas dans le secret; elle croyait sincèrement que Rich..... était l'ami de Sec..... et qu'il prenait le plus grand intérêt à son malheur. Ce fut de cette manière qu'elle en parla au général.

« Vous êtes bien dans l'erreur, lui répondit le « brave général. Donnez-vous la peine de venir « demain à dix heures du matin, vous entendrez « de quelle manière Rich..... parle de Sec....., « et vous serez bientôt convaincue ou que ce « soi-disant ami est un fripon, ou que Sec..... « mérite son sort et l'oubli de ses amis. »

La dame ne manqua pas au rendez-vous; le général la plaça de manière à tout entendre sans pouvoir être vue. Qu'on juge de son indignation et de sa surprise quand elle entendit

Rich..... exciter le général à sévir sans pitié contre Sec....., d'abord pour la bassesse qu'il avait commise, et ensuite pour avoir voulu compromettre un honnête homme tel que lui. « Mais, « lui répondit le général, comment se fait-il que « cet homme, s'il a reçu tant d'argent, soit si pau« vre ? ne devrait-il pas, depuis le temps qu'il « fait le honteux métier de soustraire des hommes « à l'armée, avoir quelque chose de plus que la « commisération de ses amis?— Je ne sais, re« prit Rich...., ce qu'il faisait de son argent; « peut-être jouait-il, mais dans tous les cas « c'est un misérable qui mérite un châtiment « exemplaire. — C'est bien aussi ce que je me « propose de faire, dit le général, et dès aujour« d'hui je vais le réclamer. Je connais les ma« nœuvres qu'on a employées pour l'enlever à la « société et aux lois. Peut-être n'est-il pas le seul « coupable, peut-être l'est-il beaucoup moins que « certaines gens qui ont eu l'adresse de le perdre » pour se sauver. »

En disant ces derniers mots, il reconduisit Rich..... et vint retrouver la dame pour lui demander ce qu'elle pensait du personnage et de son effronterie. « J'en suis indignée, répondit-elle « plus que surprise. Il a fait ce que font les gens « du même métier que lui. Ils ont soin de se ca-

« cher et de jeter sur l'instrument dont ils se sont « servis tout le blâme qu'ils méritent eux-mêmes; « ce sont ceux qui crient le plus haut et demandent « avec le plus d'instance la punition de la victime « qu'ils ont conduite au sacrifice. »

Le malheureux Sec..... fut enfin rendu à la liberté, graces aux bons offices du général d'Armagnac qui brava Verrat, sa police et ses amis. J'avais besoin de citer cette anecdote qui a tant de rapport avec la situation où je me trouve. S'il y a eu des torts dans ce que j'ai fait, ce n'est pas à moi (je le répéterai sans cesse), ce n'est pas à moi qu'ils appartiennent, et pourtant c'est sur moi, sur moi seule qu'ils pèsent, c'est moi qu'on accable.

Je reprends mon récit, et reviens à ce qui me concerne. Je n'ai été, comme l'infortuné Sec...., qu'un instrument aveugle et confiant; on m'a circonvenue de toutes parts, on m'a poussée par degrés avec une cruelle perfidie. Loin de me montrer le danger de ces sortes d'affaires, on me les a représentées comme toutes simples, toutes naturelles, et je m'y suis livrée sans défiance.

J'ai dit que M. de T. jouissait alors d'un grand crédit auprès d'un ministre; c'était celui de la police. Le ministre des finances me voulait aussi

plus souvent je ne connusse nullement les personnes dont il s'agissait, je n'en éprouvais pas moins, quand je réussissais, une secrète satisfaction.

La marche de ces sortes d'affaires était simple; on déposait sous des noms empruntés (j'ai du moins lieu de le croire) une somme d'argent, et lorsque l'objet que l'on sollicitait était obtenu, on la retirait; j'avais pour ma part quelques petits présents de fantaisie, et c'était tout.

A cette époque, et peu de temps après la mort de M. de Luigny, je rencontrai un vieillard que j'avais vu une ou deux fois au bal de M. de Marescalchi; il était alors fort riche, et je ne le voyais guère que quand le hasard me le faisait retrouver. Comment avait-il perdu sa fortune? je l'ignore; mais il était devenu très-pauvre, jusqu'au point de manquer du nécessaire; touchée de sa situation, je l'engageai à venir me voir; il le fit en effet, et pendant quinze années de suite j'en fis mon commensal, et lui donnai à dîner tous les jours, sans compter les autres petits services que je lui rendais. Ce bon vieillard, nommé Deschoirs, a été plus à portée qu'un autre de rendre compte de ma conduite généreuse et désintéressée. C'était à lui qu'il eût fallu s'adresser pour avoir des renseignements exacts à mon

sujet; il les aurait donnés avec bonne foi et loyauté; mais on a mieux aimé interroger des domestiques, fonder son opinion sur de misérables propos, et violer tous les principes et toutes les convenances.

Je le répète encore, ce que je voyais tous les jours me fascinait les yeux, faussait mon jugement, et si j'ai erré, je le dis avec sincérité, j'ai péché sans le savoir, et par pure ignorance; avec quelle rigueur j'en suis punie! que n'aurais-je pas à raconter si je voulais dire tout ce qui a contribué à m'égarer!

J'ai vu et connu assez particulièrement une dame Dubuisson qui, du temps même de Napoléon, (car déjà sous son règne quelques affaires se négociaient comme sous le règne suivant) m'avait parlé d'un prêt d'argent assez épineux. Il s'agissait de 35,000 fr. dont madame d'Ann..... avait besoin pour faire la recherche des titres et papiers des forêts de Montfort, Pont-Audemer, Pont-Autour, etc. Elle s'adressa à la dame Dubuisson dont je viens de parler, et celle-ci, d'après mes conseils, voulut lui rendre service. Mais la difficulté était d'aborder Napoléon et de lui demander une restitution, chose qui n'était nullement de son goût. Pour y parvenir, on indiqua à madame d'Ann.... madame Kell..... la jeune, qui demeurait alors

rue Saint-Honoré. La demande était naturelle et juste; car madame d'Ann.... n'avait point émigré et par conséquent les bois qu'elle réclamait lui appartenaient légitimement. Madame Kell.... en convint, mais il est souvent difficile d'obtenir justice; elle promit pourtant de réussir, attendu le grand crédit dont elle jouissait auprès du ministre; mais cette dame demandait pour ses soins soixante mille francs. La promesse en fut faite et l'obligation passée en bonne forme. Dès-lors madame Kell... se met en marche, et après bien des mouvements, obtient de Napoléon l'aveu qu'on devait à madame d'Ann..... de grands dédommagements pour les immenses propriétés qu'on lui retenait.

Napoléon chargea donc les ministres de traiter avec elle et de lui offrir 600,000 fr. à condition de renoncer à toute prétention sur ces immenses propriétés. C'était abuser du droit du plus fort et faire la part du lion. Madame d'Ann.... refusa comme de raison; mais ce refus la jetait dans un cruel embarras. Il fallait maintenant payer les solliciteurs; car ce n'était pas leur faute si cette dame aimait mieux perdre tout que d'accepter à peu près moitié.

Force fut de gagner du temps, et, de délai en délai, on arriva à la restauration. Alors les espérances

se réveillèrent et madame d'Ann... chercha de nouveau quelqu'un qui pût la servir auprès du souverain. Après beaucoup de peines, un de ses amis la présenta à M. le baron Lagr.... alors, je crois, colonel, qui lui-même étant à la recherche de ces sortes d'affaires, avait des agents auxquels, dit-on, il promettait beaucoup et ne donnait rien.

Après avoir écouté la solliciteuse avec beaucoup d'attention, examiné ses titres et déclaré lui-même que la chose était plus claire que le jour, il s'engagea positivement à la faire réussir. Mais l'obligeant baron mettait ses services à haut prix. L'opération était grande, par conséquent difficile, et demandait un grand crédit et beaucoup de soins; le baron crut que ce ne serait pas trop que de lui abandonner la moitié de tout ce que possédait madame d'Ann..... La pauvre solliciteuse jeta les hauts cris et demanda quelque temps pour réfléchir. Les conseillers ne lui manquèrent pas, elle s'en trouva entourée de toutes parts. On lui représenta qu'il fallait profiter de l'occasion, que le colonel jouissait d'un grand crédit, qu'elle aurait d'insurmontables obstacles à vaincre, et que le colonel seul était capable de les surmonter. Accablée de représentations, cette dame consentit à tout ce qu'on voulut et passa un acte en

bonne forme qui rendait son patron propriétaire de la moitié de ses biens. Il mit une très-grande importance dans ses démarches, les multiplia, fit publier des mémoires et obtint en partie la restitution qu'il sollicitait.

Je le demande à ceux qui voudront bien me lire, ces exemples n'étaient-ils pas de nature à troubler mon imagination, et quand je voyais la facilité avec laquelle on pouvait s'enrichir, et que cette manière d'acquérir la fortune n'excitait ni blâme ni scandale, ne devais-je pas éprouver quelques tentations? Car enfin j'avais aussi du crédit, des connaissances, et je pouvais réussir tout aussi bien que ces honnêtes gens. Pour finir l'histoire de madame d'Ann....., je dois dire qu'elle n'est pas encore rentrée dans la totalité de ses biens; car le ministre des finances ne veut pas restituer les coupes anciennes. Il faut espérer que la bonne dame, en veillissant, pourra trouver encore quelque généreux protecteur qui, moyennant la moitié de la moitié de ce qui lui reste, finira par lui faire obtenir la moitié de ce qu'elle demande, si mieux on n'aime lui laisser pour toute fortune le titre flatteur de propriétaire.

C'était dans une école de ce genre que je me trouvais; ma confiance naturelle me rendait propre à devenir un instrument entre les mains d'autrui.

J'étais seule, séparée de ma famille. Dans une position différente, j'aurais eu son appui, ses conseils, ses recommandations. Je sentais tout cela, je me le disais; j'aurais désiré me rapprocher d'elle; car cette séparation répandait sur ma personne et mes actions, même les plus innocentes, je ne sais quoi de louche qui me plaçait dans une fausse position. Les torts n'étaient point de mon côté; mais on ne le savait pas. Pour changer ma situation, il devenait nécessaire de me faire connaître de madame la comtesse de N.... sœur de ma mère. Quant à ma sœur, je ne voyais guère de moyen de renouer avec elle. Ses torts envers moi me paraissaient trop graves pour qu'elle pût me pardonner. Elle n'aurait pu m'envisager sans trouble; elle aurait eu besoin d'oubli et d'indulgence de ma part.

Tous les ans j'avais l'attention d'envoyer mon fils, à la nouvelle année, faire une visite de convenance à mes tantes et à ma sœur, car je ne voulais pas entretenir dans ma famille des haines funestes et perpétuelles. J'avais élevé cet enfant dans les sentiments de respect qu'on doit à ses grands parents. Son cœur est si bon qu'il ne faisait pas attention aux prétextes dont on se servait pour ne pas le recevoir, et lorsqu'on lui avait dit: Madame est au bain, madame est sortie, il revenait

tout fâché de ce contretemps. Bientôt, néanmoins, convaincu qu'on ne voulait pas le recevoir, il finit par laisser une carte chez ses tantes, mais il ne voulut faire aucune avance à ses cousins et à ses cousines, attendu, disait-il, qu'il les valait bien. Avec ces dispositions un rapprochement était difficile.

Je n'avais pas toujours été avec mes tantes dans un éloignement absolu ; il en était une que j'avais vue souvent ; c'était madame de Mondavy ; j'avais même contribué à lui faire obtenir une pension sur la cassette du roi. Elle recevait avec une sorte de plaisir tout ce que mes moyens me mettaient à portée de faire pour elle.

Un jour que nous étions sorties ensemble et que bras dessus bras dessous, nous avions enfilé la rue d'Artois, ma tante arrête un vieillard qui avait toutes les peines du monde à marcher, voyant à peine, mais assez pour me trouver jolie. Sa figure était bonne ; c'était un petit homme gros, gras, poudré à blanc, avec un petit clignottement d'yeux lui donnant un air de finesse et d'esprit qui ne déplaisait pas. Sa poitrine était, comme une chapelle, décorée de plusieurs croix, ce qui me fit penser que ce pouvait être un homme d'importance ; il nous arrêta assez long-temps pour nous dire mille petites choses oiseuses, mais plutôt pour me regarder. Lorsqu'il nous eut quittées, je demandai son

nom à ma tante mais elle battit la campagne et ne voulut point me le dire. Je n'y pensais plus depuis long-temps, lorsque le hasard me servit mieux que ma tante et me fit rencontrer M. de Choiseul qui me parla de ma famille et m'exprima le regret de ne pas me voir réunie avec elle. Les raisons que je lui en donnai lui parurent faibles; il me conseilla de voir M. de Langeac, ami de ma tante depuis trente ans et tout puissant sur son esprit; il m'assura en même temps que c'était le meilleur des hommes. Ses conseils pouvaient être bons, mais je ne pus me décider à faire les premières démarches; j'étais trop fière pour cela.

Je restai donc dans le cercle où j'étais, entourée des personnes dont j'ai parlé, et dont l'exemple m'a été si funeste; elles étaient toutes très-vivement occupées de leurs intérêts; madame de B..., M. de T.., s'étaient fait chacun une bourse bien rondelette. La mienne était loin d'être aussi bien nourrie; je ne retirais guère de tous mes soins que l'honneur d'avoir réussi, mais cette fumée satisfaisait mon amour-propre.

Pour l'obtenir, j'avais des dépenses à faire; ma toilette devenait dispendieuse, et l'on faisait si peu pour moi, quand je faisais tout pour les autres, que j'étais arrivée à avoir des dettes, ce qui m'a toujours extrêmement répugné.

Ici les événements de ma vie se pressent; j'aurai de la peine à les classer; tout ce que je vais raconter est à peu près du même temps; mais pour y mettre de l'ordre, j'ai besoin de les exposer successivement.

Un avocat de province, homme d'un talent fort médiocre, et que j'avais connu autrefois, vint me voir; on lui avait dit que par mon crédit il pouvait obtenir quelque faveur. « On m'assure, « madame, me dit-il, que vous pouvez beaucoup « auprès d'un de nos ministres; si le fait est vrai, « vous pouvez faire ma fortune, et réciproque- « ment, je puis faire la vôtre. Veuillez vous lais- « ser conduire, et soyez assez bonne pour agir « franchement avec moi.

« Oui, monsieur, lui dis-je, je connais particu- « lièrement le secrétaire intime d'un ministre, mais « son amitié ne sert qu'à me donner beaucoup de « peine pour lui; et cela ne va pas plus loin. « N'importe, me répondit-il, nous ferons quelque « chose; laissez-moi seulement agir; je connais « une personne nommée Viguerie, qui désire ob- « tenir un emploi vacant par destitution; il est « disposé à faire, pour réussir, tous les sacrifices « nécessaires, mais il ne faut pas perdre de temps; « ayez la bonté de prendre intérêt à cette affaire, « et je vous promets une bonne part dans la dis-

« tribution. Voyez donc le secrétaire intime, et « vous nous direz si cela est possible; j'arrangerai « ensuite toutes choses de manière à rendre tout « le monde content. »

J'avais, je ne le dissimule pas, le besoin et le désir de gagner quelque argent; je ne voyais rien de répréhensible dans ces sortes d'affaires, et je voyais au contraire qu'on n'obtenait rien autrement, c'était le régime à la mode. Je ne perdis pas de temps; je parlai à M. de T... des prétentions de M. Viguerie; il me dit que la chose était possible, mais que, pour y réussir, il fallait que je sollicitasse une audience particulière du roi, et que je lui fisse moi-même la demande dont il s'agissait; que cette affaire reviendrait au ministre, et qu'il l'appuierait de tous ses moyens; mais qu'avant tout, il fallait qu'on l'assurât de trouver pour prix de cette affaire, une cinquantaine de mille francs, et surtout éviter de le compromettre; car, ajoutait-il, si cela arrivait, je protesterais que je ne vous connais nullement. Il ajouta qu'il ne voyait aucune nécessité de mettre madame de B..... dans la confidence.

Je rendis compte de tout à mon avocat; M. Viguerie consentit à déposer cent mille francs; savoir 50,000 pour le secrétaire, et les 50,000 autres à partager entre l'avocat et moi. Les choses

ainsi arrangées, je sollicitai l'audience de S. M...; et j'eus le bonheur de l'obtenir. Il fallait me présenter d'une manière digne d'un si grand prince; il me fallait faire une dépense de toilette; je m'adressai à la femme d'un tapissier qui me procura de la seconde main ce qui m'était nécessaire. Voilà donc encore une dette contractée pour obliger M. Viguerie; on verra plus tard de quelle manière il reconnut ce service.

Je monte en voiture pour me rendre chez S. M.; je me présente munie de la demande de mon protégé. Je devins à la présence du monarque si timide, si embarrassée, d'une si extrême gaucherie, que cela dut l'amuser un moment. Je restais droite comme une statue, muette comme le dieu Terme. Le roi était à son bureau, il eut la bonté de m'indiquer un fauteuil près de lui, et me fit signe de m'asseoir; je m'approchai en tremblant; eh bien! me dit le roi, avec une bonté toute particulière, et en même temps il me fit tomber sur le fauteuil, une main appuyée sur son bureau, l'autre soutenant mon cœur qui battait avec une extrême violence. Alors seulement je parvins à dire: «Sire, veuillez jeter un « coup-d'œil sur l'objet de ma demande, » ce qu'il fit avec une grace parfaite, et après l'avoir parcourue, il ajouta simplement: «Je verrai cela;

« n'êtes-vous pas la nièce de madame de N.....— « Oui, Sire; — Je la vois bien peu; elle est ce- « pendant la première à qui j'ai rendu ses bois; « dites-lui de venir plus souvent, que je la recevrai « toujours avec plaisir. — Sire, je ne la vois pas. « —Eh, pourquoi?—Je l'ignore, Sire, elle ne me « connaît point. —Avez-vous des enfants? — Un « seul, Sire, à la disposition de Votre Majesté. »

J'aurais pu alors parler de ce fils, le recommander aux bontés du prince; mais pénétrée de la demande que j'avais présentée, je crus de ma délicatesse de ne m'occuper que des intérêts de M. Viguerie. Je me contentai de demander à S. M. si je pourrais avoir quelque espérance pour la demande que je venais de mettre sous ses yeux. Elle me répondit encore: « *Je verrai cela,* » et posa à côté d'elle le placet que je venais de lui remettre.

Tremblante encore, je me levai et faisant une profonde révérence, je sortis très-mécontente de moi-même et de mon extrême gaucherie. J'avais néamoins conservé assez de présence d'esprit pour demander au roi la permission de venir me rappeler au souvenir de mon souverain, et cette permission m'avait été accordée avec la bonté et la grace toute particulière que Louis XVIII mettait à tout ce qu'il accordait.

En sortant du cabinet de S. M, je me rendis chez M. le duc de Duras, à qui je rendis compte de mon entrevue et de mes espérances. Il m'en félicita et m'invita à m'adresser de nouveau à lui quand je désirerais revoir S. M.

Avant de revenir à M. Viguerie, je dois rendre compte d'une particularité qui s'y rapporte indirectement. Quelques jours avant mon audience, j'étais seule chez moi, lorsqu'on vint m'annoncer une personne qui ne voulait pas se nommer. Comme je n'avais rien à craindre, je fis entrer, et je vis venir à moi un vieillard qui, d'un ton plein de politesse et de grace, me dit: « Me re- « connaissez-vous, madame; depuis long-temps « je désirais me présenter chez vous; je vous ai « vue une fois, et depuis ce temps je vous cher- « chais et voulais faire avec vous une plus ample « connaissance. Vous voyez le comte de Langeac. »

A peine eut-il prononcé son nom, qu'il dut voir sur ma figure le plaisir que j'éprouvais. J'avais au premier aspect trouvé dans la sienne des traits qui ne m'étaient point inconnus, mais que je n'avais pu rapporter à aucun nom.

« Mon Dieu, monsieur, lui dis-je, que je suis « touchée de la bonté que vous avez de venir me « voir! c'est une faveur que je n'aurais pas osé « espérer. Je croyais que vous aviez épousé les

« querelles de ma famille, et que qui que ce soit « de leur société ne pouvait désirer me voir. — « Vous vous trompez, me répondit-il, depuis le « moment que j'ai su que c'était vous qui accom- « pagniez madame de Mondavy, j'ai constamment « souhaité l'occasion de vous voir, et de connaître « les motifs qui vous tenaient éloignée de votre « famille. Je voulais savoir de quel côté étaient « les torts, car j'ai pour maxime constante de ne « juger personne sans l'avoir entendu. Je n'ai « parlé qu'une seule fois de vous à madame de N.., « votre tante. Elle m'a fermé la bouche aussitôt « en me disant : « Ne m'en parlez jamais. » Je n'in- « sistai pas, et déjà je n'y pensais plus lorsque « je vous ai rencontrée avec madame de Mondavy. « J'ai eu toutes les peines du monde à lui faire « convenir que c'était vous. Mais votre ressem- « blance avec votre mère et madame de N....., a « trahi le secret; j'ai vainement demandé votre « adresse; on n'a pas voulu me la donner; enfin « j'ai rencontré M. de Choiseul qui a bien voulu « me la faire connaître, et qui m'a dit de vous « des choses très-obligeantes. Ce n'est que de- « puis hier que j'ai su votre demeure ; me voici « disposé à vous rendre tous les services qui « pourront vous être agréables, si toutefois vous « n'avez pas de reproches graves à vous faire en- « vers votre famille. »

Alors je lui racontai tout ce qui m'était arrivé, un peu plus succinctement que je ne l'ai fait dans ces Mémoires. Après m'avoir entendue, il me promit ses bons offices, m'assura qu'il ferait tous ses efforts pour me réconcilier avec ma famille, et me demanda la permission de venir me voir souvent afin de s'instruire davantage et de me justifier plus facilement.

A dater de ce jour, j'eus le plaisir de le voir à toute heure ; je ne lui cachais rien, je lui parlais avec franchise de mes démarches et de mes espérances. Je lui parlai de l'audience du roi, de la permission qu'il m'avait donnée de me présenter de nouveau, du désir que j'avais d'en profiter. M. le comte me fit des observations : il pensait que je ne devais pas abuser des bontés de Sa Majesté ; qu'il fallait surtout les réserver pour moi ; que si je les usais pour des intérêts étrangers, je ne pourrais plus m'en servir pour moi-même si j'en avais besoin. Ces observations me parurent sages, je les adoptai trop légèrement sans doute, car au lieu de continuer à revoir mon souverain, ce qui aurait peut-être été une source de bonheur pour moi, je me renfermai dans les conseils de M. de Langeac.

J'avais rendu compte de mon entrevue à M. de T....., et lui avais dit que je n'avais pas

un très-grand espoir de succès ; il ne fut pas de mon avis, et m'assura que le roi ne répondait jamais autrement, qu'il ne faisait jamais de promesses positives, et que c'était déjà une grande probabilité de succès que de m'avoir dit qu'il examinerait l'objet de ma demande.

En y réfléchissant je sentis la faute que j'avais faite. Dans les dispositions où j'avais vu le roi, si j'avais eu l'heureuse pensée de songer à mon fils ou à moi, j'aurais certainement obtenu. Le nom de mon père m'aurait pareillement recommandée ; les services d'un officier-général aussi distingué que lui n'étaient certainement pas morts dans la mémoire du prince ; mais, comme je l'ai dit, je ne songeai qu'à M. Viguerie. M. de T.... me promit de tout faire pour que sa demande ne tombât pas dans l'oubli.

Ici vont s'ouvrir de nouvelles scènes, et j'espère qu'elles serviront à dessiller les yeux les plus prévenus et à me justifier. La femme du tapissier qui m'avait procuré du crédit pour les objets nécessaires à ma parure m'envoya son mari avec deux billets dont elle me pria de vouloir bien lui procurer l'escompte ; ils étaient signés d'un négociant. Cette femme m'avait rendu service ; elle me le rappelait et m'en demandait un autre en échange ; elle m'assurait dans sa lettre que

M. Viguerie, touché des démarches que je faisais pour lui, ne refuserait pas de me rendre ce service. M. Viguerie le fit en effet avec beaucoup de grace et d'obligeance. « Mais, me dit-il, je ne « connais pas ces signatures; la vôtre me suffira, « c'est vous seule que je veux obliger et sans « escompte. »

Les deux billets étaient ensemble de quinze cents francs. J'endossai et M. Viguerie me remit deux coupons pour aller à la Banque chercher les quinze cents francs. Tout se passa avec la plus grande politesse, et voilà comment M. Viguerie s'est trouvé porteur de ma signature.

De retour chez moi avec les deux coupons, je racontai tout à Charles; ce jeune homme, plein de reconnaissance pour moi, me dit : « Vous « avez trop de bonté de vous mêler de cette af- « faire; ces gens-là n'ont pas bonne réputation, « ils ont déjà failli; je crois, madame, qu'il « vaudrait mieux pour vous remettre ces coupons « à M. Viguerie, et les billets à ceux qui vous les » ont donnés. »

Ce conseil était excellent, mais au lieu de le suivre, j'envoyai Charles lui-même à la Banque, chercher les quinze cents francs que je remis fidèlement au tapissier, qui se nommait Riquier.

Je n'avais pas encore soldé les différentes marchandises que sa femme m'avait livrées pour mon compte. Peu de temps après je reçus la visite d'un particulier nommé de Monpassant, employé aux Droits-Réunis ; il venait réclamer le montant des objets que sa femme avait remis pour moi à la dame Riquier ; il me dit qu'il avait eu beaucoup de peine à se procurer mon adresse, qu'il ne l'avait eue que par supercherie.

Je lui répondis qu'en effet j'avais reçu une partie des objets qu'il réclamait, mais qu'avant de faire droit à sa demande, j'avais besoin de me consulter ; que j'avais répondu pour les Riquier d'une somme triple de ce que je pouvais leur devoir, et que lorsque ces traites seraient acquittées, je me ferais un vrai plaisir de le solder.

Alors ce M. de Monpassant se mit à soupirer, à gémir, et me supplia de reconnaître seulement que les effets portés sur sa note m'avaient été remis, afin, disait-il, de prouver au marchand qui les lui avait vendus, qu'il n'en avait pas fait un mauvais usage. Je ne sais comment il fit, mais il me peignit sa situation en termes si touchants, il prit un accent si séduisant qu'il parvint à me faire signer cette reconnaissance.

Au moment où tout cela se passait, cette

femme Riquier me présenta une dame Dumont dont le mari, qui avait une place en province, venait d'être destitué, je ne sais pour quelle cause. Madame Dumont avait déjà fait des démarches infructueuses. Amenée chez moi, elle me supplia avec les plus instantes prières d'être utile à son mari, et vint ensuite me fatiguer de tant d'importunités, me fit écrire par sa mère, qui était à Bruxelles, des lettres si pathétiques, qu'enfin je me décidai à parler à M. de T.... et à M. Corvetto qui me promit de le faire réintégrer dans son emploi, si mieux n'aimait sa femme le voir employer à Paris dans l'administration de la Monnaie.

Je m'empressai de donner ces heureuses nouvelles à madame Dumont; elle en fut transportée de joie et dans l'égarement de sa reconnaissance, elle détacha de son cou un collier de corail d'une valeur très-médiocre, et le mettant au mien, elle me supplia de vouloir bien le porter pour l'amour d'elle, m'assurant qu'elle serait la plus malheureuse des femmes si je la refusais, et me prévenant que le lendemain elle m'enverrait une de ses amies pour me faire choisir une bague qui, en la portant à mon doigt, me rappellerait toujours que c'était à moi qu'elle et son mari étaient redevables de leur bonheur.

L'amie vint en effet le lendemain, et m'engagea vivement à choisir une bague et quelques autres petits objets, comme des boucles d'oreilles semblables au collier qu'elle m'avait attaché à mon cou. Je refusai long-temps. Enfin, pour ne point humilier madame Dumont, je choisis une petite étincelle de peu de valeur, et une paire de boucles d'oreille de corail. Madame Dumont vint me voir dans la journée, je la remerciai beaucoup, mais elle m'annonça qu'elle était décidée à me faire, bon gré mal gré, accepter une robe de point que sa mère faisait travailler à Bruxelles. Je me livre ici à de bien minutieux détails, mais ils sont nécessaires pour l'éclarcissement de ce qui m'est arrivé par la suite.

Le succès de M. Dumont fut complet; il fut placé à la Monnaie. Il n'en fut pas de même de M. Viguerie. Son protecteur ayant commis une foule d'indiscrétions auprès du ministre, son patron fut, comme je l'ai dit précédemment, exilé à Bruxelles, si toutefois il ne s'y exila pas lui-même pour éviter quelque chose de pire peut-être. Avec lui je perdis non-seulement un homme qui avait rendu, moyennant finances, il est vrai, de fréquents services à mes amis et à mes connaissances, mais encore une somme qu'il devait

me remettre pour une place de receveur-général que j'avais fait obtenir par son entremise; je perdis de même un avenir riant, de charmantes espérances qu'il m'avait promis de réaliser, les 1,500 fr. de traites escomptées par M. Viguerie. Car l'absence de M. de T... ne me laissait plus aucun moyen de lui faire obtenir l'emploi qu'il sollicitait et qui ne pouvait lui être accordé que par les plus hautes protections. Peu reconnaissant des soins que je m'étais donnés, il ne manqua pas à l'échéance des billets de les remettre à un huissier et de me les faire payer, à l'exception pourtant de celui de 500 fr. qui se trouva perdu. Il s'entendit à merveille avec la dame Riquier qui était fort jolie, et moi je fus complètement dupe.

Dépité de n'avoir pu réussir, M. Viguerie s'en alla répandre dans le monde que la somme qu'il répétait était une avance qu'il m'avait faite sur le prix convenu pour mes démarches. Mais le jeune Charles pouvait attester le contraire. Il avait vu les traites, les coupons, il était allé lui-même chercher les fonds à la Banque. Il savait parfaitement dans quelles mains ils avaient été remis. De son côté la femme Riquier, quoique j'eusse répondu pour elle de 1,500 fr., que j'en eusse déjà payé 1,000, ne m'en demandait pas

moins le prix des objets qu'elle m'avait fournis. Fort heureusement j'eus à faire au sage et équitable juge-de-paix de la rue de l'Université, lequel décida que je ne devais rien. J'en fus quitte pour la haine de cette femme, qui, par sa jolie mine et l'esprit dont elle ne manquait pas, avait tout-à-fait mis dans ses intérêts M. Viguerie qui ne me pardonnait pas d'avoir manqué son affaire et de l'avoir obligé à un dépôt de 100,000 fr., dont les intérêts avaient dormi. Ainsi tout ce que je gagnai dans cette double obligeance fut la haine de deux individus qui ne m'épargnèrent pas.

Dès ce moment, les méchants commencèrent à me nuire. Je ne faisais plus d'affaires de Bourse. J'en avais pourtant toujours les moyens, mais j'étais devenue si défiante que je n'osais plus me confier à personne.

Les temps de prospérité étaient passés. Ceux de tribulation m'accablaient de toutes parts. Madame Dumont oublia bien vite les services que je lui avais rendus et me paya de la plus noire et de la plus vile ingratitude. Tranquille maintenant sur le sort de son mari, elle eut l'impudence, au moment où je m'y attendois le moins, de m'envoyer un mémoire pour acquitter le montant du collier, des boucles d'oreille et bague. Je payai, la chassai de chez moi et racontai son indigne

action à qui voulut l'entendre. Voilà un troisième ennemi, qui, de compagnie avec la Riquier et M. Viguerie, attendit pour se venger le moment propice.

Cependant la manière dont je traitais ces sortes d'affaires n'avait rien qui sentît ce qu'on appelle intrigue de bureau. Jamais on ne me vit m'adresser à ces arrogants commis qui veulent singer leurs maîtres; je les eusse trouvés trop au-dessous de moi. Si l'on me proposait une affaire, c'était avec le secrétaire ou la maîtresse du ministre que je traitais. Le succès obtenu, la majeure partie du bénéfice ne venait pas à moi; mais ce que j'en retirais m'était agréable dans un moment où j'avais mis tout-à-fait de côté mes affaires de Bourse.

M. de Langeac avait conçu pour moi la plus vive amitié et peut-être même un sentiment plus doux, si l'on veut en juger par la correspondance qu'on a trouvée dans mes papiers. Je l'aimais, moi, comme un père. Il avait fait auprès de ma famille plusieurs démarches pour m'en rapprocher. Ma sœur fut la seule qui y mît obstacle. Envain M. de Langeac essaya-t-il de toucher son cœur en lui montrant combien il est doux de bien vivre avec une sœur, surtout la seule qu'elle eût auprès d'elle, son amitié pour moi

l'entraîna trop loin; il me peignit d'une manière si avantageuse que la jalousie vint se placer encore entre elle et moi et nous désunir de plus belle.

M. de Langeac me donnait des conseils que je suivais avec docilité; il me fit renvoyer tous les intrigants de bas étage, et voulant me procurer une affaire qui fixât tout de suite ma fortune, il me parla de M. Feuillant qui avait été précédemment député et employé dans les liquidations avec M. Corvetto. Il avait eu l'esprit d'en placer une qu'on pouvait liquider de suite. La chance était favorable; car il n'était pas douteux que je ne connusse parfaitement M. Corvetto et qu'il n'eût l'intention bien formelle de m'obliger.

M. de Langeac me présenta donc M. Feuillant, beau-frère de M. Roy, qui à son tour eut le portefeuille des finances après M. Corvetto. Il s'intéressait vivement à cette affaire parce qu'il y trouvait le moyen de rendre un service signalé à M. Feuillant dont la belle terre était engagée sous le poids de dettes immenses. Si cette liquidation réussissait, M. Feuillant était sauvé, et elle était d'une nature assez importante pour qu'il m'eût fait un contrat de 20,000 fr. de rente. En cas de succès, le bon M. de Langeac en éprouvait un plaisir infini.

« bandonner à son successeur, vous le décideriez « à la terminer dès aujourd'hui. »

Je lui représentai en vain que cette démarche me paraissait sans but, qu'elle pouvait paraître importune au ministre, qu'il m'avait promis avec une grace dont il m'était impossible de me méfier. M. Feuillant insista et je cédai. J'avais un secret pressentiment que j'allais tout compromettre et cela arriva; le ministre se disposait à déjeûner; en me voyant : « Quoi madame, j'ai encore le « plaisir de vous voir! Que vous est-il survenu? « — Mon Dieu, lui dis-je, je n'ai pas quitté la « porte de votre ministère; nous nous sommes « consultés et ces messieurs m'ont engagée à vous « revoir. — Comment, reprit-il, est-ce que vous « êtes plusieurs? Voyons, dites-moi la vérité tout « entière! — Je vous proteste, M. le comte, que ce « sont MM. de Langeac qui m'ont remis cette « affaire; je ne vous ai caché qu'un seul point, « c'est qu'elle a été conduite par M. Feuillant et « qu'il l'a mise en état d'être terminée sans retard. « Il m'a engagée à m'expliquer avec franchise, il « craint que si vous n'avez la bonté de vous en « occuper sans délai, elle ne reste à jamais dans « le portefeuille de M. Roy avec lequel il est « brouillé; ce qui serait très-malheureux et pour « lui et pour moi. »

Tandis que je lui parlais ainsi, j'aperçus une altération sensible dans ses traits, il avait l'air sérieux et rêveur. Après un moment de silence : « — Je suis désolé, me dit-il, que vous soyez entrée avec moi dans ces détails que je ne vous demandais pas; vous me mettez dans la nécessité de vous refuser maintenant ce que j'avais, il n'y a qu'un moment, tant de plaisir à vous accorder. Si mon successeur apprend que M. Feuillant est pour quelque chose dans cette affaire, il trouvera bien le moyen de détruire mon ouvrage, et ne manquera peut-être pas de croire que c'est lui que j'ai voulu servir particulièrement; je ne veux être nullement compromis; j'aurais pu signer encore ce matin. A quatre heures, il ne sera plus temps. Tout ce que je peux maintenant, c'est de la bien classer. Vous verrez plus tard ce que vous en pouvez faire. Je conçois tout le chagrin que vous pouvez en ressentir. Mais je ne puis agir autrement; je n'ai nulle envie d'avoir rien de commun avec M. Feuillant, j'ai quelques raisons pour cela. » En me parlant ainsi, il se leva pour me quitter et m'engagea à rester quelques instants, en m'annonçant qu'il allait m'envoyer madame la comtesse Corvetto.

Elle vint en effet me rejoindre comme on peut le voir dans ma correspondance. Je pleurais la

perte de ma fortune. Elle eut la bonté d'entrer dans une foule de détails pour me prouver qu'il était impossible à son mari de terminer son ministère par un acte de cette importance; qu'il aurait l'air de narguer son successeur; et cela pour rendre à M. Feuillant une fortune qu'il avait bien perdue par sa faute; que M. Roy ne pardonnerait jamais cette faveur à M. Corvetto qui, en quittant le ministère, ne songeait qu'à trouver le repos et vivre loin de toute inimitié et de toute tracasserie; que la paix la plus profonde était nécessaire au délabrement de sa santé.

Après cette conversation dans laquelle il me fut impossible de la faire revenir sur ces idées, je la quittai, le cœur bien serré, et j'allai rejoindre ces messieurs qui m'attendaient toujours dans la voiture. Lorsqu'ils me virent arriver triste, confuse, le reproche à la bouche, ils sentirent trop tard la justesse de mes objections; mais l'amour-propre dont M. Feuillant me parut assez abondamment pourvu lui fit commettre une seconde inconséquence. « Cela n'est pas possible, « me dit-il, vous n'avez pas vu le ministre; je ne concevrai jamais qu'il ait pu refuser sachant que j'étais pour quelque chose dans cette affaire; « il me connaît, et je crois qu'il m'estime assez « pour ne vouloir pas faire une chose qui me

« serait désagréable, d'autant plus que la demande « est juste et que les fonds sont faits par le gou- « vernement. Je suis sûr que vous n'avez pas eu « la force de le voir une seconde fois, retournez-y « avec mon fils et je suis persuadé que tout se « passera à notre satisfaction. »

Son doute m'offensa. Je lui dis non-seulement que tout ce que j'avais rapporté de mon entrevue était de la plus exacte vérité, mais vivement piquée de ses reproches, je fus sur le point de lui répéter nettement ce que le ministre m'avait dit à son sujet; je me retins cependant, et pour lui prouver que si cette magnifique affaire manquait, c'était uniquement par sa faute, j'acceptai sa proposition, et je retournai chez le ministre avec son fils. Ses paroles m'avaient électrisée; je m'acheminai rapidement vers le cabinet de M. Corvetto. Mais il était occupé à mettre en ordre son portefeuille pour le déposer entre les mains de son successeur. L'huissier refusa de nous annoncer. Enfin à force d'instances, je parvins à lui faire dire que j'étais là pour la troisième fois. Il eut la bonté, ne pouvant se déranger, d'envoyer son gendre me prévenir qu'il lui était impossible de me recevoir, mais qu'il m'écrirait de quelle manière je devais m'y prendre pour terminer l'objet dont je m'occupais.

et cet enfant fut recueilli par sa tante; celle-ci avait épousé un valet de chambre qui, s'étant jeté dans la carrière militaire, y était devenu colonel; cet époux étant mort, et l'émigration ayant entraîné madame de N*** et M. de Langeac à Hambourg, la pauvre veuve prit le parti d'aller rejoindre son ancienne maîtresse, dans l'espoir de s'associer au petit commerce qu'elle faisait avec M. de Langeac; son titre de femme de colonel lui donnait une sorte de vanité dont madame de N*** tenait fort peu de compte. Fatiguée des airs de hauteur de son ancienne maîtresse, elle revint à Paris, y prit un petit logement qu'elle meubla modestement, et vécut avec sa nièce du travail de ses mains. Elles étaient sinon heureuses, du moins tranquilles, lorsqu'elles apprirent le retour de M. de Langeac; elles s'empressèrent d'aller le chercher, de le conduire chez elles, et de lui prodiguer tous leurs soins. Rien n'était plus honorable et plus généreux, et je ne serai pas la dernière à rendre hommage à ce beau dévouement. Bientôt le sort de M. de Langeac s'améliora; il eut des pensions qui lui formèrent un revenu d'environ cinq mille livres de rente; cette petite fortune, avec le travail de sa fille et de la tante, rendait leur sort heureux.

Tel était M. de Langeac, lorsque je le connus.

L'amitié qu'il me témoigna brouilla tout; la jalousie s'alluma dans le cœur des deux femmes, la paix s'éloigna de ce modeste asile. Fatigué des reproches qu'il essuyait chaque jour, M. de Langeac me proposa de le prendre en pension; ces deux femmes en furent instruites, et leur jalousie se changea en haine implacable. J'ignorais cependant toutes ces particularités, et je ne les appris que par une voie indirecte.

M. de Langeac m'avait réconciliée avèc ma tante de M..., elle venait me voir tous les jours, et je n'avais rien de caché pour elle. Je lui fis part de la proposition que m'avait faite M. de Langeac de le prendre en pension; « gardez-vous de le faire, « me dit-elle, vous porteriez un coup mortel « à une famille pauvre qu'il doit chérir. »

Alors elle me raconta tout ce que je viens d'écrire à ce sujet; et depuis ce moment je ne cessai d'inspirer à M. de Langeac les meilleurs sentiments pour la fille et la tante, mais elles ne m'en gardèrent pas moins une haine implacable; elles ne pouvaient me pardonner les assiduités de M. de Langeac, et quand elles apprirent que son intention était de les quitter, leur fureur ne connut plus de bornes; il est certain que M. de Langeac se comportait plutôt avec moi en vieillard amoureux, qu'en simple ami; il était jaloux, épiait

toutes mes démarches et toutes mes affections; sa jalousie était extrême, et ce n'était pas sans une inquiétude mortelle qu'il voyait chez moi un jeune ami de M. Try, dont j'ai déjà parlé. Pendant cinq ans, ce jeune homme n'a cessé d'être mon adorateur; il venait tous les jours chez moi faire de la musique ou d'excellentes lectures, et je n'ai perdu le culte dont il m'honorait que lorsqu'il quitta Paris pour aller se marier à Orléans. Si je voulais entrer dans quelques détails à ce sujet, on rirait des tourments que se donnait M. de Langeac pour s'assurer que je n'aimais pas un autre plus que lui. On a dit que je me plaisais à changer de nom; assurément si j'en avais eu le désir, rien alors ne m'était plus facile; je n'avais qu'un mot à dire, et je devenais madame la comtesse de Langeac; mais loin d'y penser, j'aimais à lui rappeler ce qu'il devait à sa fille, à la tante de cette jeune personne, et combien leur conduite à son égard avait été honorable; je voulais même qu'il reconnût cet enfant et lui donnât son nom; mais la laideur et le défaut d'éducation de cette fille le rebutaient. Il leur avait annoncé que son intention était de se mettre en pension chez moi, et depuis ce temps sa maison était devenue un enfer. Ces petites tracasseries intérieures étaient souvent le sujet de nos conversations.

C'est une chose assez remarquable que mes deux plus assidus amis étaient deux vieillards, dont l'un avait vécu près de 40 ans dans le sein de ma famille, dont la fortune était trop bornée pour que je pusse l'envier, et dont l'âge était tel qu'il pouvait assurément être mon père; l'autre, que j'ai nommé M. Dechoire, était si malheureux, que je lui avais donné ma table; il avait eu autrefois une grande fortune dont il ne lui restait plus que le souvenir; mais il conservait encore le goût des affaires comme on l'entend dans le monde, s'en était jadis très-bien trouvé, et cherchait l'occasion de s'y rattacher. Il vint un beau matin me trouver, et m'engager, par le moyen de mes connaissances, à faire obtenir la pairie à M. de B***; j'avais perdu mon meilleur appui, mais il m'en restait assez d'autres pour rendre d'importants services. « M. de B***, me dit mon bon vieil-« lard, offre trente mille francs à la personne qui « lui fera obtenir cet honneur; il est fort riche, « et vous pouvez le servir auprès de M. le duc « de La Châtre, qui a pour vous beaucoup d'ami-« tié. »

J'allai voir M. le duc qui me refusa, en me disant que M. de B*** était assez bien partagé comme préfet de ***, et qu'il avait des raisons pour ne pas s'occuper de lui. Le pauvre M. Dechoire en

fut désolé; il espérait tirer parti de cela pour se procurer quelque argent, qui lui aurait fait le plus grand plaisir; mais ce fut pour lui et moi une affaire manquée. Cependant M. de B*** ne se rebuta point, et je vais raconter comment il est parvenu à la pairie, et de quelle manière cet honnête personnage s'est conduit avec ceux qui lui ont procuré cet avantage.

On doit se rappeler que parmi les personnes à qui M. de Luigny faisait accorder des bienfaits de la part de l'impératrice, il en était une qui se nommait madame de C***, et que je connus alors particulièrement; c'est d'elle que je tiens toute l'histoire. Je l'avais perdue de vue, lorsque le hasard me la fit rencontrer; elle était affligée, et me demanda la permission de venir me voir, et de me raconter la cause de ses chagrins; je l'accueillis avec intérêt, lui indiquai le jour où elle pourrait me voir, et voici ce qu'elle me raconta:

« Depuis ma jeunesse, me dit-elle, je suis liée « avec M. de Lauriston, ministre de la maison « du roi. A l'époque où je le connus, il était aide- « de-camp du premier consul. Il conçut pour « moi l'affection la plus tendre et toutes les fois « que l'occasion de me rendre service se présen- « tait, il la saisissait avec empressement. Je ne

« saurais vous dire combien il a contribué à mon « bien-être par son extrême obligeance.

« J'ignore de quelle manière quelques person- « nes ont connu l'amitié qu'il me porte. Mais un « jour M. de Beaulié, convaincu que je pouvais « beaucoup auprès de lui, vint me trouver et me « remit un écrit dont voici le contenu; je puis « vous le rapporter presque textuellement, tant il « est présent à ma mémoire.

« Une personne d'une grande maison désire « être nommée pair de France. Elle est riche de « cent mille livres de rente. Elle offre trente « mille francs à qui pourra lui procurer l'honneur « qu'elle sollicite. Elle est presque assurée que sa « nomination fera plaisir au ministre de l'inté- « rieur. Sa promotion lui ferait quitter une pré- « fecture de premier rang qui rapporte soixante « mille livres de revenu, et qu'on pourra donner « à un autre, soit pour récompenser des services, « soit pour se faire une créature. »

A ce mot de trente mille francs, j'interrompis « madame Du..... : « Bon, lui dis-je, il paraît que « trente mille francs sont la somme convenue pour « arriver à la pairie; j'ai eu aussi une proposi- « tion de trente mille francs pour une pareille « affaire, il serait plaisant que ce fût le même « personnage. — Bon Dieu! me dit-elle, je puis

« vous le nommer, c'est M. le comte de B..., « beau-frère de M. le duc de P... — Eh ! mais, « lui dis-je, c'est justement le même. »

Après cette interruption, je priai madame Du... de continuer son histoire. — « M. de Beaulié, « me dit-elle, se contenta de me lire l'écrit dont je « viens de vous parler, et de m'en laisser pren- « dre une copie. Si vous le voulez, me dit-il, « vous pouvez gagner cette somme. Voyez M. de « Lauriston, et s'il vous aime assez pour vous « servir, on vous dira le nom du personnage.

« J'étais en ce moment peu à l'aise; j'ai des « enfants; le désir de les rendre heureux en me « procurant la somme qu'on m'offrait me dis- « posa à accepter la proposition. Je consultai; « on n'y vit point d'inconvénient. J'allai trouver « M. de Lauriston; il voulut savoir le nom de la « personne dont il s'agissait et me promit que si « elle était digne de l'honneur qu'elle ambition- « nait, il me servirait très-volontiers. Je ne lui « cachai point les offres qu'on m'avait faites, et « lui parlai d'un acte notarié qui devait contenir « les engagements du postulant. Il eut la bonté « de me représenter que ces sortes d'actes ne « servaient à rien quand celui qui les faisait n'é- « tait point esclave de l'honneur; que la publicité « pouvait produire du scandale et rien de plus;

« qu'il était plus honnête de ne point montrer « de défiance et de prendre seulement toutes les « sûretés morales qui pouvaient assurer l'exécu- « tion des promesses. Il poussa la bonté jusqu'à « me dire : quand je connaîtrai la personne à la- « quelle vous vous intéressez, si rien ne me paraît « s'opposer à sa nomination, je la recevrai volon- « tiers pour lui confirmer la parole que je vous « ai donnée. Je retournai chez moi charmée de « tant d'obligeance. M. de Beaulié m'annonça « alors qu'il s'agissait du comte de B... et se hâta « de faire part à son secrétaire, M. Schmith, du « succès de ma mission. M. de B..., au comble de « la joie, se félicita de m'avoir eue pour intermé- « diaire; ses éloges ne tarissaient point à mon « égard. Ce fut bien autre chose quand il se pré- « senta chez M. de Lauriston, et que le ministre « lui dit, avec une grace infinie, qu'il était char- « mé d'être le premier à lui faire compliment de « sa nomination à la pairie; que la chose à la vé- « rité n'était pas encore faite, mais qu'il lui enga- « geait sa parole d'honneur qu'il le serait à la pre- « mière promotion. M. le comte de B... aurait « voulu que pour lui plaire on fît la promotion « tout de suite. Il témoigna même au ministre « quelque regret d'être obligé de retourner à sa « préfecture. Peste, reprit M. de Lauriston, vous

« tribué à tromper une mère de famille, convaincu « d'ailleurs que sans moi ce lâche comte de B... « n'eût jamais réussi, voulant me prouver com- « bien il était étranger à cette indigne ingratitude, « me fit la remise de treize lettres qui donnaient « une juste idée du caractère et des intrigues de « M. le comte.

« Dans l'une, il promettait à une autre per- « sonne qu'à moi 80,000 fr. pour parvenir à la « pairie. Dans une autre, 8 à 10,000 fr. pour une « nomination de gentilhomme ordinaire de la « chambre. Dans d'autres, il se permettait les « plus inconvenantes et les plus sottes plaisante- « ries sur le roi et la famille royale. Je communi- « quai ces lettres à M. de Beaulié pour en faire « l'usage qu'il jugerait nécessaire. Il les montra « d'abord à M. de Vaublanc et ensuite à M. Alexan- « dre de Laborde, puis à quelques autres per- « sonnes dont les noms ne sont point restés dans « ma mémoire. Je me suis aussi donné le plaisir « de les lire et je puis vous assurer qu'elles étaient « aussi curieuses pour le fond que pour la « forme.

« Comme j'étais liée avec M. Charles de La- « grange, et qu'il l'est beaucoup lui-même avec « M. le duc de P..., beau-frère de M. le comte de « B..., je lui contai toute l'affaire, et lui deman-

« M. le baron Schmith, son secrétaire, n'avait pas « de fonds à lui, mais il s'engagea envers M. de « Beaulié qui lui fit l'avance de cette somme, et il « me l'apporta. Je continuai mes soins auprès de « M. de Lauriston. M. de Beaulié m'avança encore « mille francs; enfin le *Moniteur* annonça que « M. le comte de B... était promu à la dignité « de pair. M. de Lauriston m'en fit prévenir. « M. Schmith s'empressa d'écrire à M. le comte « pour l'en féliciter et lui rappeler ses promesses. « M. le comte répondit; mais admirez son laco- « nisme; il remerciait tout simplement M. Schmith « de l'intérêt qu'il prenait à sa nomination. « MM. Schmith et de Beaulié se montrèrent très- « offensés. Ils écrivirent avec énergie, rappelè- « rent à M. de B... les engagements qu'il les avait « autorisés à prendre avec moi, et le prièrent de « les autoriser à prendre chez son notaire les « 30,000 fr. solennellement promis. M. le comte « répondit ou plutôt fit répondre fort sèchement « ( car à peine sait-il écrire ) que nous avions tous « joué la comédie, qu'il ne devait qu'à ses ser- « vices, à sa famille et à son mérite personnel la « faveur qu'il venait d'obtenir, et finit par dé- « clarer qu'il ne donnerait pas un écu.

« M. S*** indigné d'une conduite si déloyale, « vivement affecté d'avoir, sans le vouloir, cou-

« madame de Laborde était très-liée avec la sœur « du comte de B..., qu'il allait la prier de lui « communiquer tout ce qui se passait, et qu'aidé « de M. le duc de P..., il espérait terminer cette « affaire sans scandale. Touchée de la peine qu'il « éprouvait, des raisons qu'il me donnait et qui « avaient leur source dans son bon cœur, j'allai « au journal du *Courrier* prier le rédacteur de « vouloir bien suspendre l'article qu'il devait in- « sérer et attendre que je le revisse. — Vous « avez tort, me dit-il, madame, il n'y a rien à mé- « nager avec de pareilles gens ; mais je ferai ce que « vous désirez.

« A la suite de ces mouvements, M. le comte « de B*** se rendit enfin chez M. de Beaulié qui « refusa de le recevoir. J'allai voir M. le duc de « P... pour lui raconter en détail tout ce qui avait « eu lieu. Je trouvai en lui un homme aussi poli « que délicat, ce qu'on appelle un honnête « homme dans toute l'étendue du terme. M. le « duc et M. Alexandre de Laborde se rendirent « chez M. de Beaulié pour arranger enfin cette « affaire. Après beaucoup de mouvements, le « dernier me fit dire que M. le comte de B... m'of- « frait 5,000 fr. que je refusai avec obstination ; « on vint jusqu'à dix, et M. Alexandre me fit ob- « server que la position du comte dans le monde

« le mettait à portée d'être utile à mes enfants; « que si je refusais il était décidé à courir tous « les risques.

« J'étais dans une situation difficile, l'espoir « d'avoir bientôt 30,000 fr. m'avait fait contrac- « ter des dettes. Je cédai aux conseils de M. de « Laborde; je rendis à M. de Beaulié les 2,000 fr. « qu'il m'avait avancés, je rendis les lettres, j'eus « même la faiblesse d'en écrire une où je déclarais « n'avoir jamais connu M. de B..., ce qui était « vrai jusqu'à un certain point, puisque je ne « l'avais pas vu une seule fois, et je gardai de lui « l'opinion qu'on devait en avoir. Ainsi se ter- « mina une affaire conduite de ma part avec la « plus grande loyauté, et terminée de la part « de M. de B... avec la plus insigne mauvaise foi. »

Tel fut le récit que me fit madame Du..... et que je n'ai reproduit ici que par le rapport qu'il a avec la proposition de M. Deschoire. Je demande maintenant si ce n'est pas là de l'intrigue? Je demande qui mérite mieux le blâme de madame Du..... ou de M. le comte de B...? Quelle bassesse! quelle lâcheté! et cependant ces sortes de gens circulent dans le monde, ils en reçoivent les égards, et moi je suis indignement immolée, et ma vie s'épuise dans les souffrances.

Depuis long-temps j'étais ennuyée de vivre

de la finesse, une ambition démésurée, et vous aurez son portrait complet.

Elle avait fait à Besançon la conquête du maire de la ville, le marquis de Santan, ce qui lui donnait un prodigieux amour-propre. Ensuite, ou peut-être en même temps (car je ne sais pas bien comment elle m'a raconté tout cela), elle eut pour adorateurs M. de Bourmont, puis le baron Capelle, puis je ne sais combien d'autres, tous étant, ou promettant de devenir quelque chose. Tous ces personnages, à l'exception de M. le maire de la ville, désiraient placer sur un plus grand théâtre une petite personne aussi vive, aussi sémillante; ils lui montèrent la tête, et l'officine du bon apothicaire devint un foyer de discordes. Plus de paix dans le ménage; attaques de nerfs, querelles, menaces, on employa tout pour subjuguer le bon homme M. Ralichon qui s'obstinait à faire ses aposêmes, à composer ses pillules et ses médecines suivant le *codex*, et croyait, avec assez de raison, que sa petite Ralichonne était devenue folle. « Et que veux-tu donc, mon enfant, que « j'aille faire à Paris? n'ai-je pas ici mon mortier « et mon pilon bien établis? mes poudres pur- « gatives, mes juleps, suivant l'ordonnance, ne « sont-ils pas en bonne renommée? les pratiques « nous manquent-elles? crois-tu qu'elles nous sui-

« vront à Paris ? Crois-moi, ma chère petite, res-« tons à Besançon ; *où la chèvre est attachée, il* « *faut qu'elle broute.* Nous faisons nos affaires ici. « *Un tu l'as vaut mieux que deux tu l'auras.* » Mais ni les raisons, ni les proverbes de M. Ralichon ne pouvaient convertir madame Ralichon. Un beau jour, lasse du sens grossier de son mari, elle prit la diligence, et munie de quelques écus empruntés au comptoir, elle laisse le pauvre homme avec trois enfants, pilant ses herbes, préparant ses poudres et travaillant à ses confections. Elle arrive à Paris sans savoir encore où donner de la tête ; la ville est immense, mais rien ne l'effraie. Elle cherche, elle s'intrigue, et découvre l'adresse de quelques amants qu'elle avait bien traités. Elle se souvient qu'elle a pour oncle un curé, alors dans les montagnes de Suisse. Elle imagine d'aller trouver le curé de St.-Roch ; elle n'oublie rien pour capter la faveur de ce vénérable ecclésiastique ; elle y parvient ; le respectable pasteur lui promet sa protection et tient parole. Charmée de ce début, la petite pharmacienne prend une maison avec une certaine tournure. Mais ne voilà-t-il pas que tout-à-coup, à l'entrée d'une belle nuit, apparaît M. Ralichon avec ses trois marmots, non comme une vaine ombre, mais bien en personne. Quel terrible rabat-joie ! « Chère

« moitié de moi-même, lui dit M. Ralichon, as-
« tu donc pensé que je pouvais vivre loin de toi!
« as-tu pu croire que mes chastes feux pussent
« s'éteindre!.... Ah! loin de toi quel bonheur au-
« rais-je pu goûter? tout me serait devenu plus
« amer que mes pillules d'aloès. Pour te re-
« joindre, j'ai réalisé tout ce que je possédais, il
« ne me reste pas un bocal; tu m'as promis le
« bonheur dans cette grande ville; ah! je le trou-
« verai toujours à côté de toi.»

Le bon homme allait continuer, lorsque d'un ton semi tragique sa petite Ralichon lui dit: « Je
« ne vous avais point mandé, monsieur; vous de-
« viez attendre que je vous avertisse. C'est bien
« assurément sans mon consentement que vous
« êtes venu; si par la suite vous ne trouvez pas ce
« bonheur dont vous me parlez, j'espère que
« vous ne m'en ferez pas de reproche. Je vais
« faire mon possible *pour vous placer*. J'ai de
« puissants protecteurs, et notamment M. le
« comte d'Escars; mais il faut que vous ayez la
« bonté de suivre mes conseils, que vous ne vous
« méliez de rien, et surtout que vous renonciez
« à ces petites crises de jalousie qui vous ren-
« daient si incommode à Besançon. J'entends être
« libre et ne veux point de maître. Je vous signi-
« fie donc qu'au moindre signe d'autorité que

« vous voudrez prendre sur moi, je me sépare de « vous; j'ai pour moi les lois et mes protecteurs. »

Le bon homme, pétrifié d'un pareil accueil, écouta la leçon sans mot dire, s'humilia, et devint le mari le plus soumis du monde; grace à la protection de M. d'Escars, on le plaça dans les cuisines du château; il eut à l'office une place de dix-huit cents francs.

Ce fut à peu près à cette époque que je fis connaissance avec madame Ralichon; elle avait cette aimable vivacité qui plaît, et elle me plut; elle me fit quelques avances, et je crus bien faire d'y répondre. Dès les premières conversations, je reconnus qu'elle était essentiellement intrigante, mais elle avait des vues assez étendues; sa gaieté, sa pétulance m'amusaient, et quoique cette liaison fût un peu contre mon goût, je la conservai; d'ailleurs il était bien difficile de se débarrasser de cette petite femme si l'on avait le malheur de lui plaire.

A peu près vers ce temps, je ne sais quelle autre dame me fit faire connaissance avec M. Geyler; il était très-connu à Paris. Il avait été banquier sous la raison Jourdan et compagnie; je le vis d'abord peu, ensuite beaucoup plus, comme je le dirai par la suite. Mes relations se multipliant, une jeune personne fort gentille me recommanda

« moitié de moi-même, l
« tu donc pensé que je
« as-tu pu croire qu
« s'éteindre!.... Ah
« rais-je pu goût
« amer que m
« joindre, j'ai
« ne me rest
« bonheur
« verai tou
Le bo
ton sen
« ne v
« viez
« as
« ê
« l
«

qu'il pouvait tire
le; mon caractèr
et me trouvant très
s personnes me plai
prit tout-à-coup d'un
un feu si brûlant, qu'
e se porter à des extra
nt une femme galante
d'un attachement exclusi
M. Vila m'offrit un cœu
tout à moi ; il me plaisait
ne jalousie extrême avec de
quelquefois des violence
excès de son amour, un soi
parer de ma confiance, un des

sme qui le portait à vouloir tout faire par lui-même, tel était le caractère de l'homme qui pendant sept ans a su conserver mes affections, plutôt peut-être par nonchalance de ma part que par passion. Il avait fini par venir habiter la même maison que moi; je ne faisais rien sans le consulter, et la suite de ces Mémoires montrera quels étaient les défauts de cet homme; je les reconnus trop tard; il me présentait toutes les personnes qui arrivaient de Perpignan, et m'engageait à les servir. Ce n'était pas sans en tirer quelque utilité pour lui. Parmi ces gens il s'en trouva un fort extrordinaire; sa figure et ses manières étaient plutôt celles d'un voleur de grands chemins, que d'un honnête homme, et cependant ses demandes étaient d'une présomption extraordinaire; il réclamait d'abord un troupeau de mérinos qu'il prétendait qu'un grand seigneur lui avait volé; il se glorifiait d'avoir dans les cent jours servi M. le duc d'Angoulême au prix de sa vie. Il était porteur de certificats qu'il assurait lui avoir été donnés par M. le duc d'Escars. Je fis des démarches pour lui, toujours excitée par M. Vila qui me l'avait présenté; j'obtins pour lui diverses faveurs, et je sus bientôt que cet homme n'était qu'un misérable contrebandier, déjà condamné à mort à Perpignan, qui s'était sauvé je ne sais comment

et avait rendu quelques services à la cause des Bourbons sur les frontières d'Espagne. Je croyais en être entièrement débarrassée, lorsqu'à ma grande suprise je le vis revenir chez moi avec des lettres de change de M. Vila, le menaçant de le poursuivre si je refusais de lui servir de caution. M. Vila, se trouvant dans un extrême embarras, me conjura de l'en tirer, je cédai et fis des obligations. Cet homme se nommait Ach..... Il me fit une reconnaissance et partit. M. Vila me promit de le solder peu à peu, et je ne pensai plus à rien.

Je prie ceux qui ont la bonté de me lire de ne pas perdre de vue cet homme, ou de se souvenir de son origine, de son métier, car il se retrouvera plus tard; il a été un de mes plus grands ennemis, un des plus cruels fléaux qu'on ait employés contre moi. Il semblait alors que toutes les intrigues fussent réunies pour se jouer de ma bonne foi, et me mettre sans cesse en avant, au risque de ce qui pouvait m'arriver. J'étais liée avec un fort brave homme, nommé M. Faciot qui habitait Montmartre; c'était le *fac totum* de messieurs de Saint A....., et de M. l'abbé de Saint-P..... Il voulait m'engager dans l'affaire des canaux; mais je dois dire franchement que le nom de M. l'abbé ne m'attirait pas infiniment. On lui avait parlé

de moi, des rapports que je pouvais avoir avec le ministre que cela concernait, par l'intervention de M. de Serres, alors garde-des-sceaux; il m'écrivit une lettre qui est encore dans mes papiers, et déposée au greffe, dans laquelle il me demandait un rendez-vous, comme si j'eusse été le ministre lui-même: il m'y disait que je pouvais lui être de la plus grande utilité, comme il pouvait me l'être à moi-même.

Je m'empressai de répondre que j'étais loin de pouvoir, par mes relations, être utile à l'oncle de M. le duc d'O.....; que j'étais trop peu convenablement logée pour recevoir un hôte tel que lui, que je me disposais à prendre un autre appartement, et que, quand j'y serais établie, je m'empresserais de le lui faire savoir. J'étais en effet logée alors à un quatrième étage. L'abbé ne se déconcerta point : il me répondit que le logement n'y faisait rien, et qu'il aurait l'honneur de me voir le lendemain. Il arriva en effet, et se fit hisser par quatre forts domestiques, sa rotondité ne lui permettant pas de grimper mes escaliers.

Je fis de vaines tentatives pour éluder les propositions de M. l'abbé de Saint-P.....; plus je paraissais reculer, plus il devenait pressant : il faut, me disait-il, user de son crédit lorsqu'on le peut,

et s'enrichir. « Comment avez vous connu de Ser-
« res, me dit-il? — Par le plus grand hasard. Je
« lui demandai un rendez-vous ; dans mon entre-
« vue avec lui, le hasard voulut encore que je
« nommasse madame de N..., ma tante; il l'avait
« beaucoup connue à Hambourg. Cette particu-
« larité m'en fit un protecteur, que je n'ai pas
« fatigué; car depuis ce temps je ne lui ai rien
« demandé. — Eh bien, madame, reprit mon
« abbé, il faut vous entendre avec moi pour sol-
« liciter une affaire dont je vous remettrai les
« pièces, et, si nous obtenons ce que je demande,
« soyez-en sûre, notre fortune est faite. » Il me
détailla une foule de choses où je ne compris
rien, et m'ajouta : « Demain je vous enverrai tous
« les titres dont je viens de vous faire l'énuméra-
« tion ; je ne veux pas que Faciot sache rien de
« tout cela. Je vous prie seulement de remettre
« le tout vous-même à de Serres, avec la petite
« note que j'y joindrai, et si vous remplissez bien
« la mission que je vous confie, ce que je saurai
« par la réponse que l'on me fera, je vous pro-
« mets un cadeau de dix mille francs sans que
« personne le sache.— Oh, monsieur, lui dis-je,
« en riant, je vous promets de remettre ce que
« vous m'adresserez, et dix mille francs pour si
« peu de chose me paraîtraient un vol dont je ne
« veux pas me rendre coupable. »

Il me quitta après être convenu qu'il m'enverrait son paquet, le soir même ou le lendemain. Rien n'avait été plus singulier que cette visite. Il n'y avait point chez moi de fauteuil assez large pour le contenir ; il avait été obligé de s'asseoir sur une chaise, une main sur le bras du fauteuil, l'autre sur sa béquille qui lui servait à appuyer son menton.

Le paquet arriva en effet le soir, et, sans me donner la peine d'aller en personne chez M. de Serres, je le lui adressai en lui disant que j'avais trouvé l'occasion de mettre son amitié à l'épreuve et que j'étais assez maligne pour savoir ce qui en arriverait.

Je reçus le même jour un billet sans signature, dans lequel il m'engageait à aller le voir. Je me rendis chez lui, et il me dit obligeamment qu'il mettrait ma malice en défaut, car il m'assurait d'avance qu'il ferait ce que je lui demandais. Mais il me dit en même temps qu'il était bien aise de me prévenir contre les séductions d'un homme dont la réputation en fait d'affaires était perdue : « C'est, ajouta-t-il, un joueur, un bourreau d'ar-« gent, pour qui tout est bon quand il s'agit de « s'en procurer ; ce que je vous dis est connu de « tout le monde ; ainsi, croyez-moi, n'ayez rien « de commun avec lui. Il n'en est pas de même « de son frère, quoiqu'il y ait bien encore quel-

« que chose à redire; mais au moins il a de l'hon-
« neur, et l'on ne le verra jamais se mêler avec
« de bas et vils intrigants, avec des gens tarés.
« Quant au pauvre abbé, il n'a plus rien à per-
« dre; mais il peut vous compromettre et je vous
« conseille en ami de ne plus le voir. » Je le lui promis, et il fit, comme il me l'avait dit, ce que l'abbé demandait. Je l'appris de l'abbé lui-même, qui, pour m'encourager sans doute, m'envoya six mille francs en m'écrivant que s'il ne complétait pas les volumes, c'est qu'on ne lui avait pas envoyé l'ouvrage entier. Il s'engagea entre lui et moi un combat de politesse dont les titres se trouvent encore dans ma correspondance. Je renvoyai la somme, mais il mit tant de persévérance à me la faire accepter qu'il fallut bien céder. Je sus par M. Faciot qu'il avait reçu une somme considérable, mais qu'il l'avait eu bientôt dissipée. Ce fut la cause de leur brouillerie, car l'abbé ne lui donnait jamais rien, et ce jour-là M. Faciot ayant hasardé une demande, il en avait reçu pour réponse qu'il n'avait plus besoin de ses services et le priait de ne plus revenir. Faciot n'y tenait pas; il préférait beaucoup l'abbé de Saint-A....., d'un caractère plus élevé et plus généreux, mais souvent pressé lui-même par le besoin d'argent. J'eus occasion une fois de lui en

procurer, ce qui me valut de sa part une visite et des lettres charmantes.

M. Faciot me parlait sans cesse d'un oculiste, homme fort aimable, me disait-il, et qui désirait faire connaissance avec moi. Il l'avait vu chez l'abbé de Saint-P....., et n'était pas, ajoutait-il, étranger à ma famille. Son père avait procuré, à Bordeaux, bien des adoucissements au beau-père de madame de Mondavy, et si cet infortuné avait porté sa tête sur l'échafaud, ce n'était pas sa faute; il avait fait l'impossible pour lui sauver la vie. D'ailleurs M. Faciot ne dissimulait pas que c'était un intrigant du premier ordre, mais plein d'esprit et d'adresse, dont on pouvait se servir quelquefois. Il a composé, disait-il, un ouvrage sur les maladies des yeux; il voudrait le présenter au roi et ne savait comment s'y prendre.—S'il ne s'agit que de cela, lui dis-je, il est facile de lui rendre ce service; j'en parlerai à M. de La Châtre, actuellement de service, qui ne me refusera pas cette légère faveur. Il l'accorda en effet, et la lettre qu'il écrivit à l'oculiste lui prouva qu'il l'avait fait avec plaisir pour m'obliger. Cet oculiste se nommait F.....; c'est un petit homme à cheveux crépus, figure sombre et dure, des yeux qui expriment la malice et la noirceur; le caractère violent, emporté, mais résolu. Prêt à chan-

ger de conduite et d'opinion suivant les circonstances; son intérêt personnel est son premier et son unique mobile; il a de l'esprit et beaucoup; je ne saurais mieux le comparer qu'à un jeune paysan qu'on aurait fait sortir de son village pour le dégrossir; il a une rusticité qu'il appelle franchise, parle sans cesse de son honneur, tient à chaque mot la main sur le cœur, s'extasie pour des actions très-simples, désapprécie tous les oculistes excepté lui; *moi* est son mot favori. Parmi les lettres que l'on a saisies chez moi, on pourra en trouver une fort curieuse où il nomme M. Demours, l'un de nos plus célèbres docteurs oculistes, on la retrouvera plus tard. Nul homme n'est plus vindicatif, ne conserve plus de rancune que lui, comme mes Mémoires le prouveront.

Dès qu'il m'eut vue, il forma son plan, et crut pouvoir me faire agir comme une machine, m'employer pour son compte auprès de mes protecteurs, enfin tirer parti de ma petite personne et de mon petit esprit. Il jugea facilement, qu'avec le désir de la fortune, rien n'était plus désintéressé que moi. Le voilà donc courant de droite et de gauche, cherchant des affaires, m'en parlant, voulant me faire agir.

De son côté madame Ralichon, que je voyais

toujours, ne s'oubliait pas. Elle avait trouvé une liquidation à faire; elle était appuyée d'un aide-de-camp du maréchal Macdonald, et se disait secondée au ministère de l'intérieur par M. N...; mais il fallait surtout l'assentiment d'un personnage que ne connaissaient ni madame Ralichon, ni ses aides-de-camp, et que je connaissais beaucoup. J'avais déjà travaillé cette affaire, lorsque j'eus le malheur d'en parler à mon oculiste, F..... Il se mit alors à intriguer, et si bien qu'il parvint à en expulser madame Ralichon et son ami. Cependant cela ne me brouilla point avec elle; elle avait su démêler l'homme et le juger; et quand je lui parlais du bon cœur de F....., de son honneur et de toutes ses excellentes qualités, elle me disait : « Prenez-y garde; je désire que « par la suite vous n'ayez pas de motif de vous « repentir de lui avoir donné votre amitié; croyez-« moi, c'est un homme tout occupé de lui, sans « foi et sans entrailles. »

Mais ce F..... s'était tellement emparé de mon esprit, il m'avait si complétement séduit par son jargon, que je n'avais plus de secret pour lui; je ne lui cachais pas même le mal qu'on me disait de sa personne. Aussi se proclamait-il l'ennemi du genre humain; mais il était loin d'être l'ennemi de l'argent.

Madame Ralichon la pharmacienne avait si bien fait que sa maison était devenue une vraie boutique de personnages plus ou moins importants qui venaient, disait-elle, traiter des affaires de l'état, sans s'oublier eux-mêmes; c'étaient, m'assurait-elle, M. le comte d'E....., M. de V....., M. C....., etc., lesquels, moyennant finances, faisaient accorder des places. Elle avait, prétendait-elle, obtenu ainsi pour M. de B..... le privilége des canaux dans lesquels elle avait eu elle-même plusieurs actions. Tout ce qu'elle me disait à ce sujet était bien propre à me monter la tête. Je ne me sentais d'inimitié ni pour les canaux, ni pour les actions. « Je vou-« drais connaître M. de V....., lui dis-je, fai-« tes-moi le plaisir de me le présenter. Il était « alors simple député et faisait le plus de bruit « qu'il pouvait aux chambres. Il avait, si je ne me « trompe, été présenté à madame Ralichon par « M. le marquis de Santan, maire de Besançon, « député lui-même, ancien amant de madame « Ralichon, et de nouveau attaché à son char, « soit faute de mieux, soit pour ne pas per-« dre, à chercher de nouvelles amours, un temps « si précieux pour les intérêts de l'état; c'était au « moins ce que disait madame Ralichon, en riant « comme une folle; car, ajoutait-elle, je serais

« suivie de tout le genre humain, si je pouvais avoir « pour amants toutes les autorités. Vraiment! me « disait-elle encore, vous n'êtes pas dégoûtée quand « vous voulez que je vous présente M. de V.....; « c'est un petit Gascon qui fera son chemin; il « prétend à tout et il a pour les finances un tel « goût, que je ne serais pas étonnée qu'il en de- « vînt le ministre. — Laissez donc cette folie, ma « chère amie, lui dis-je, vous voulez qu'un régis- « seur d'habitation devienne ministre! en vérité, « la tête vous tourne. — Je vous dis qu'il le sera. « Voyez comme il se tourmente dans les chambres, « pour la Charte, il en raffole et ceux qui l'écou- « tent en sont enchantés; eh bon Dieu! c'est comme « cela qu'on parvient... laissez-le faire. Il est fin, « il saura concilier les partis et s'asseoir entre deux « selles sans tomber. — Eh bien, amenez-le moi « donc; je veux voir ce héros de la Garonne. »

J'en parlai à Faure qui me dit: « Que voulez- « vous faire de ce père capucin? ce n'est qu'un « petit intrigant, qui crie beaucoup aux chambres « pour s'y faire un parti et devenir quelque chose, « mais tant que Decazes existera, soyez-sûre que « l'autre ne sera rien. Ses affaires sont dans le « plus mauvais état, et je ne serais pas étonné « qu'il finît par sortir de la chambre et aller pé- « rorer à Toulouse. »

Il me dit beaucoup d'autres choses qui prouvaient que F..... n'avait pas la prescience; car autrement il aurait été le premier, d'après son caractère bien connu, à fléchir le genou devant l'idole avant qu'elle eût des autels. Malgré tout ce qu'il put dire, M. de V..... ne tarda pas long-temps à m'être présenté.

Un jour que M. Vila me donnait le bras pour aller faire quelques emplettes sur le boulevard, je rencontrai madame Ralichon avec le capucin tout près de ma porte. Elle venait me présenter son héros. Je lui témoignai mes regrets de ne pas être chez moi; il me répondit en nazillant, qu'il se dédommagerait un autre jour de ce contre-temps; il nous accompagna sur le boulevard avec sa dame, causant toujours, et toujours bien. Je regrettais de ne pouvoir prolonger la conversation avec un homme qui s'exprimait facilement, malgré les efforts qu'il faisait pour déguiser le défaut de son organe. Cependant je ne vis dans tout ce qu'il dit qu'un homme assez ordinaire et dont l'extérieur n'avait rien de prévenant. Petit, maigre, figure qui ne pronostiquait pas ses hautes destinées. Mais sans une grande intrigue dont je parlerai plus tard, je suis très-convaincue qu'il ne serait jamais arrivé au ministère. Après avoir regretté quelque temps de n'avoir pu causer en

particulier avec lui, je finis par l'oublier complètement.

Ce fut à peu près à cette époque que Paris se couvrit de rassemblements qui faisaient retentir l'air de *Vive la Charte*, cri qui fut vivement poursuivi comme séditieux. J'étais étonnée de n'avoir pas vu M. F..... depuis quelques jours. Il reparut et me dit : « Je me suis tenu chez moi pendant l'o-« rage. Je connais grand nombre d'élèves de l'É-« cole de médecine, et ils m'auraient probable-« ment entraîné avec eux. Mais je suis bien revenu « de toutes ces folies de patriotisme; quand j'étais « plus jeune, j'ai eu le projet de tuer Bonaparte « au Champ-de-Mars; c'était une victime à immoler « à la liberté. Mes sens sont aujourd'hui beaucoup « plus rassis. J'ai un titre honorifique; je veux le « garder. Au train dont les choses vont, il n'y a « plus autre chose à faire que de songer à sa for-« tune; et vous ferez bien, me dit-il, de ne pas « vous occuper d'autre chose; je vous le conseille « au nom de la vive amitié que je vous porte. »

Ce langage commençait à être celui de beaucoup de monde, et comme j'avais fort peu de dispositions à me mêler de la politique, je ne songeai qu'aux légers services que ma position me permettait de rendre. Ce fut en me livrant à ce goût si conforme à mes inclinations que je fis

je l'aborde, et lui demande s'il a fait quelque chose pour l'officier dont je lui ai remis la note : il me répond qu'il a pris des informations, et que cet officier s'étant compromis d'une manière trop éclatante dans les cent jours, il n'a pas voulu se mêler de cette affaire; qu'il se proposait de venir m'en rendre compte et m'engageait à ne pas m'en occuper davantage. Je lui demande si du moins cet officier est un honnête homme; il me dit qu'il n'en sait rien, et le reste de sa conversation me prouve qu'il ne s'est informé de rien; je prends alors le parti de recourir au brave homme du ministère de la guerre dont j'ai déjà parlé, je lui racontai ce qui m'était arrivé. — « J'aurais désiré, « me dit-il, que vous vous fussiez adressée à moi « de préférence; mais n'importe, remettez-moi « seulement une note et je verrai ce qu'il est pos- « sible de faire; je vous dirai également ce qu'il « me faut. »

Je ne manquai pas de faire ce qu'il me proposait et dans une seconde entrevue, il me répondit que cela se pouvait, mais avec beaucoup de peine, qu'il désirait avoir ses états de service, mais ne les tenir que de moi. « Vous me remettrez, ajouta- « t-il, cinq mille francs et vous me laisserez faire. »

Je fis part de cette réponse à la personne qui m'avait chargée de ces démarches. On me répondit

que l'on ferait les sacrifices convenables et avec d'autant plus de plaisir que l'on connaissait celui auquel je m'étais adressé pour un homme sûr et intègre; j'eus au bout de quelques jours les états de service, les cinq mille francs et je remis le tout fidèlement.

Je n'entendais plus parler de cette affaire lorsque, dans une soirée, on me pria de prendre la place de quelqu'un qui jouait à l'écarté; c'est un jeu que je n'aime point; mais je fis par complaisance ce que je n'eusse jamais fait par goût. Je me trouvai en face d'un adversaire de fort bonne mine, trente à quarante ans, gros, frais et gai; je jouai tout de travers, je perdis la partie et je me levai. On le nomma par hasard; il perdit à son tour et se leva comme moi. Je le suis de l'œil et à peine le vois-je adossé à la cheminée que je le tire doucement par son habit; il est d'abord étonné, je suis moi-même un peu interdite; et je lui dis : « Vous êtes depuis peu colonel de tel ré-« giment. — Oui madame, je suis parvenu à me « faire rendre justice, mais je sais à quel prix. — « Et moi aussi, monsieur, lui répliquai-je, et, si « vous pouvez vous rapprocher de moi loin des « importuns, nous causerons. »

« Il retourna jouer et revint ensuite. Vous m'a-« vez intrigué, madame, me dit-il, oserai-je vous

« demander comment vous me connaissez? — « Monsieur, c'est à moi que vous devez votre no- « mination, et aux cinq mille francs que vous avez « donnés bien gracieusement et avec beaucoup de « confiance. »

Il me regarda alors d'un air étonné, et me répondit: « Vous n'êtes pas bien informée, madame, « j'en ai donné dix mille avant ma nomination, « et deux ensuite en cadeau. Depuis trois mois « j'ai mon régiment, et j'espère ne plus le quitter, « jusqu'au moment où l'on me mettra en re- « traite. — Ce que vous me dites, monsieur, est « bien étrange; j'en tombe de mon haut; je sais, « à n'en pouvoir douter, que vous avez donné « cinq mille francs; mais douze! c'est la première « nouvelle que j'en aie, je vous proteste que vous « avez été volé. »

Je lui racontai ce qui s'était passé; il me dit qu'il ne voulait point ébruiter cette affaire; nous causâmes quelque temps; il me parut homme de beaucoup de bon sens, me promit de venir me voir, et ne vint pas, soit qu'il eût peur qu'on parlât de cette affaire, soit qu'il ne se souciât pas de trouver chez moi les gens aux douze mille francs. Voilà de quelle manière les personnes qui m'entouraient profitaient de mon crédit, de mes démarches, et de mon penchant à obliger même les gens que je n'avais jamais vus.

L'appartement que j'avais pris rue de Hanovre était assez joli; je continuais d'y recevoir mes connaissances, et je les augmentai de celle de M. Geyler, dont l'aimable famille m'avait tout-à-fait charmée; huit enfants, tant filles que garçons, quel motif d'intérêt! M. F..... et madame Ralichon, toujours à la recherche des affaires, vinrent me dire que pour assurer notre fortune, il fallait absolument faire la liquidation du Bas-Rhin, qu'ils avaient des banquiers prêts à faire les fonds, qu'une pareille occasion ne pouvait se négliger. L'opération me paraissait colossale; je crus devoir me tenir sur la réserve, et n'entreprendre à rien que je n'eusse quelque apparence de succès; je ne connaissais nullement les personnages qui se mettaient à la tête de cette entreprise, et ne voulais point leur parler de ceux à qui je pouvais m'adresser pour réussir; je rendis une visite à M. de Serres, je lui en dis un mot; il me répondit que je pouvais compter sur lui pour tout ce qui concernait son ministère, mais qu'il ne voulait aucunement se mêler des affaires du ministère de l'intérieur. « Je ne connais, me « dit-il, que le baron Mounier qui puisse vous « procurer les moyens d'avancer dans une pareille « entreprise; voyez-le; les voies dont vous me « parlez me paraissent honnêtes, il ne s'y oppo- « sera probablement pas. »

Rentrée chez moi, je me rappelai qu'à l'époque où le baron Mounier était devenu tout-puissant à l'intérieur, j'avais été assez heureuse pour lui rendre un service, et qu'il avait lui-même suivi un conseil que j'avais cru devoir lui donner. Voici de quoi il s'agit.

M. Vila, qui était toujours poursuivi par de mauvaises connaissances, en avait fait une toute particulière, je ne sais à quelle occasion; j'ai lieu de croire pourtant que ce fut lorsqu'il réclama des indemnités de la maison du roi, pour avoir quitté sa place de payeur du receveur-général de Perpignan; il s'était montré très-bon royaliste, était venu, comme simple volontaire, offrir ses services à monseigneur le duc d'Angoulême; s'était trouvé au passage de la Drôme, avait presqu'à lui seul levé un bataillon, qu'il avait conduit à Paris après les cent jours. Cette conduite méritait quelque récompense; mais dans les cours, il est rare que les récompenses soient accordées à ceux qui les méritent; le bataillon fut incorporé dans le régiment de la garde que commandait M. de La Poterie; les officiers furent abandonnés à eux-mêmes, en attendant qu'on en fît quelque chose; ils s'amusèrent à Paris, mangèrent l'argent qu'ils avaient, et demandèrent enfin à être employés; on leur offrit d'entrer dans les

gardes-du-corps. Ce n'était pas ce qu'ils attendaient; les uns représentèrent qu'ils n'étaient pas assez riches pour y prendre du service; ils demandaient à entrer dans la garde royale ou dans la ligne. On répondit toujours, voulez-vous être gardes-du-corps? force fut de prendre un parti; quelques-uns retournèrent dans leurs familles; d'autres, ayant quelque fortune, acceptèrent ce qu'on leur proposait; et ceux qui n'avaient rien se soumirent à la nécessité; de ce nombre était M. Vila. Quand il fut dans le corps, au lieu de compter avec lui-même, il régla sa dépense sur celle des autres, fit des dettes, les accumula, et pressé par ses créanciers, il se vit obligé de quitter le corps; ce fut alors que je le connus, abandonné des hommes, et livré à son malheureux sort.

Il fit des réclamations, et pour qu'elles fussent faites avec la grace et la tournure propres à intéresser, il s'adressa à un écrivain qui se chargeait de ces sortes d'affaires; cet homme était de Perpignan; il écrivait bien, et pour de l'argent il se faisait un plaisir de rédiger des mémoires, des requêtes, et jusqu'à des pamphlets; mais il vendait cher ses services. Il recevait chez lui toutes les personnes de sa province qui avaient des réclamations à faire; on le nommait le baron Sachet;

il se flattait de connaître particulièrement M. Decazes, et encore plus particulièrement M. de Villèle, qu'il avait vu à Toulouse; ce qu'il en disait était fort piquant. Je me souviens encore d'un mémoire imprimé d'une grande force, et dont les particularités ne sont pas sorties de mon souvenir; mais ce mémoire fut promptement étouffé. Qu'il connût M. de Villèle, rien d'étonnant, puisqu'il avait habité Toulouse; mais comment connaissait-il M. Decazes, je ne l'ai jamais su; il n'en est pas moins vrai qu'il lui adressait des demandes d'argent, et qu'il en obtenait.

Vila était lié avec lui, et encore avec un nommé Castillou, qui se vantait d'avoir servi les princes au péril de sa vie, ce qui n'empêchait pas qu'il ne mourût de faim. L'intimité de ces trois individus m'a révélé bien des particularités: en voici une entr'autres; le prétendu baron Sachet écrivit à M. Decazes une lettre pour lui demander une somme assez considérable dont il avait besoin pour soutenir une assez nombreuse famille; le ministre ne lui en fit passer qu'une très-petite partie; le baron devint furieux, et disait constamment à qui voulait l'entendre: « *Je parlerai... je* « *parlerai;... on ne ménage pas assez.* » Il répondit au ministre: « Votre Excellence m'a envoyé une « planche d'un pied, pour traverser un ruisseau

« qui en a trois; je vous la renvoie, comme par-
« faitement inutile. » Je rappelle la lettre, mot à mot; quelques jours après, il reçut la somme tout entière, avec des excuses. Mais avant de la recevoir, il s'exhalait en menaces, et ne parlait de rien moins que de *tuer* M. Decazes (car c'est le mot favori des gens du midi). Il alla trouver M. de Villèle, pour se plaindre du peu d'égards qu'on avait pour lui, et lui annoncer sa résolution de *tuer* ceux qui méconnaissaient ainsi ses services; mais l'aspirant au ministère des finances lui répondit avec un calme qu'il sait prendre dans ces sortes d'occasions : « Tout ce que vous dites ici
« est inutile, le mal ne vient pas de là; il faut
« frapper plus haut. » M. le prétendu baron s'arrêta, et comprima ses violences.

Le langage et la conduite de cet homme m'indignaient; il faisait circuler sous la cheminée des libelles qui redoublaient encore mon indignation, et je me sentais toute prête à en prévenir l'autorité. Mais M. Vila, qui ne se souciait pas de se compromettre avec un homme aussi dangereux, craignant l'influence qu'il paraissait avoir sur M. de Villèle, lequel, sans être encore ministre, était cependant puissant, enfin ne voulant pas l'avoir pour ennemi, m'engagea au silence, et je me rendis à ses observations. Combien de secrets ne pour-

rais-je pas révéler ici! combien de lumières ne pourrais-je pas répandre sur ce qui se passait alors! je m'en abstiens, et parce que ces détails n'appartiennent pas à mes Mémoires, et parce que je veux que le public soit bien convaincu que je n'ai jamais abusé des secrets qu'on m'a confiés, pour en acquérir des faveurs.

Si j'ai cherché à grossir ma fortune par quelques spéculations de Bourse, si j'ai usé de mon influence auprès de quelques personnes puissantes pour réussir dans des affaires qui n'avaient rien de répréhensible, et que ne sauraient condamner ni les lois divines, ni les lois humaines, si je me suis livrée à des démarches que le raisonnement et l'exemple me présentaient également comme innocentes et très-permises, quel mal ai-je donc commis? Si ensuite parmi les personnes qui m'entouraient il s'en est trouvé qui aient dévié de la ligne droite, pourquoi suis-je la seule qu'on ait poursuivie? Si enfin mes protecteurs ont manqué de délicatesse, pourquoi est-ce encore moi qui ai souffert et qui souffre encore du mal que je n'ai pas fait. Pourquoi?... pourquoi?... je tâcherai d'expliquer, autant que je pourrai, *ces pourquoi?* et quel que soit le sort qu'on puisse encore me réserver, je dirai la vérité sans faiblesse et

sans déguisement, ainsi que je l'ai promis. Le public me saura gré peut-être de mes efforts pour me justifier, et conserver sans tache une réputation à laquelle je tenais plus qu'à ma vie, à laquelle je tiens encore davantage depuis qu'on y a porté injustement atteinte, depuis qu'on m'a plongée vivante dans un tombeau. Si je ne puis faire que ce qui est ne soit pas, je démontrerai du moins que mon malheur n'a rien qui m'avilisse; que si je suis coupable, ce n'est que de faiblesse, et d'une imprudente confiance dans un homme qui devait naturellement m'en inspirer. Au sein de l'infortune et sous des livrées qui ne sont pas faites pour moi, ma conscience me parle haut, et me tient la tête élevée. Je pourrais dire comme un homme dont les pensées étaient grandes :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud;

mais je sens que l'estime du monde m'est nécessaire; je ne saurais y renoncer et je nourris sous les verroux qui me retiennent la pensée consolante, qu'en lisant ces Mémoires on me plaindra, et que jamais le mépris ne s'approchera de mon nom. Eh bien! si je suis réduite à la pitié, je me fortifierai contre mon malheur, en me disant : Que

la pitié d'un homme de bien console des grandes infortunes.

A l'époque où M. Decazes quitta le ministère, où M. Mounier fut chargé de la police, je crus qu'il était de mon devoir de lui donner quelques avertissements sur M. le soi-disant baron Sachet. Il est probable qu'il prit des informations et qu'elles justifièrent mes craintes, car peu de temps après M. Vila me dit qu'il avait reçu ordre de quitter Paris, et que, pour l'y décider, on lui avait donné une somme considérable et une pension suffisante pour le faire exister en province avec sa famille. J'ai lieu de croire que cet avis de ma part laissa dans l'esprit de M. Mounier un sentiment de reconnaissance, car on doit trouver dans mes papiers une ou deux lettres, à ce sujet, écrites et signées de sa main. Si depuis il en a perdu le souvenir, c'est que les honneurs ne sont pas aussi propres à entretenir la mémoire que les malheurs; on oublie beaucoup quand on est heureux et puissant.

J'ai déjà dit que les intrigants qui papillonnaient autour de moi m'avaient proposé la liquidation du Bas-Rhin; j'ai rapporté la réponse de M. de Serres. Il me fallait, pour terminer une si grande affaire, tout le crédit de M. le baron Mounier. J'aime à croire qu'il y vit un grand avantage

pour le gouvernement : en conséquence il se décida à m'écrire la lettre que je reçus à cette époque, qui a fait tant de bruit, et causé tant de désagréments à M. de Langeac.

M. F....., qui ne se possédait pas de joie, avait eu l'adresse de me l'enlever; il la colportait partout afin de se procurer des bailleurs de fonds. Habile en intrigues, fécond en projets de fortune, il s'était emparé de mon esprit par les plus belles protestations d'honneur, de vertu, de délicatesse; il suffit de voir les lettres qu'il m'écrivait à ce sujet; elles étaient de nature à tourner des têtes beaucoup plus fortes que la mienne : mais cette fortune qu'il ambitionnait si vivement, il la voulait pour lui seul. De son côté, madame Ralichon voulait avoir sa part du gâteau; elle avait mis en avant un aide-de-camp du maréchal Macdonald, qui, je crois, se nommait D..... et vivait avec mademoiselle Georges. Il pouvait rivaliser d'intrigues avec M. F.....; mais il n'avait pas, comme lui, sans cesse à la bouche, les mots d'honneur, de probité, de désintéressement. Dans ce genre M. F..... lui était fort supérieur.

C'est un préjugé assez généralement reçu qu'un bel homme est tout puissant auprès d'une femme. Ici c'était tout le contraire; M. D..... était d'une taille et d'une figure remarquables; s'il était intri-

[illegible] i n'était ni faux, ni perfide, et jamais je n'aurais été compromise en n'écoutant que lui. [illegible] sa couturière était, comme je l'ai dit, petit et maigre, sa figure, mûre et dure, était criblée de petite vérole, ce qui ne contribuait pas à en adoucir la rudesse. Ses yeux, spirituels à la vérité, étaient étroits et constamment détournés de la personne avec laquelle il parlait. Ses cheveux [illegible] se hérissaient sur sa tête quand il était fortement ému. Il portait constamment la main droite sur son cœur pour en comprimer les mouvements, et comme s'il eût craint d'en être trahi. Le tout de sa vue était celui des furies; et cependant cet homme me tenait enchaînée sous sa funeste influence.

Son titre d'oculiste honoraire de madame la duchesse de Berry lui donnait les plus hautes prétentions. Il pensait qu'on ne devait rien refuser à son mérite et à ses lumières; il regardait M. Dumours comme le seul antagoniste qu'il eût à redouter. Sa haine et sa jalousie lui faisaient inventer les choses les plus absurdes contre ce célèbre oculiste. On a pu en voir dans mes papiers un échantillon qu'il m'avait engagée à brûler. Ce morceau suffira seul pour donner une idée de l'homme à qui je dois tous mes malheurs. Il m'avait fait faire plusieurs démarches auprès de M. le

duc de La Châtre pour obtenir le titre d'oculiste du roi; mais un père de famille qui n'avait pas à se louer de sa conduite, ayant donné de la publicité à ses plaintes, il fut impossible de réussir; et M. le duc de La Châtre, ayant pris des informations à son sujet, me plaignit d'avoir des liaisons avec cet homme, et me conseilla de les rompre le plus tôt possible. Que n'ai-je été assez sage pour suivre cet avis?

Malheureusement tel était l'empire de F..... sur mon esprit, et mes préventions en sa faveur, que j'eus la faiblesse de lui répéter ce que M. de La Châtre m'avait dit à son sujet : « C'est, s'écria-« t-il, avec l'accent de la colère, une indigne ca-« lomnie; les vieillards sont crédules; il aura « écouté ce Demours, mon ennemi juré, qui ne « saurait me pardonner mes succès et mes ta-« lents. » Il s'efforça par beaucoup d'autres discours de justifier sa conduite; car il avait besoin de me ménager; voici ce qu'il me dit au sujet de ce qu'on lui imputait.

« Je donnais mes soins à une dame que son « mari rendait très-malheureuse. Elle avait une « fille nommée Victorine. Cette jeune personne, « quoique encore enfant, conçut pour moi « le plus tendre attachement. Sa mère me la « recommanda en mourant, et à mon tour,

« j'éprouvai les plus doux sentiments pour elle. « Le père chercha alors à nous séparer, et nous « ayant ensuite surpris au milieu des témoi- « gnages les plus doux et les moins équi- « voques d'un amour mutuel, il en résulta « une scène d'une extrême violence. Il me dé- « nonça, cacha sa fille, et par ses procédés trans- « forma en passion un goût qui n'eût été peut- « être que passager. Cette affaire fit beaucoup de « bruit. La jeune fille fut envoyée en province « chez une de ses tantes. Ayant découvert sa re- « traite, je fis un voyage pour la revoir, j'y par- « vins et notre amour subsiste encore. Voilà tout « le secret de cette affaire. »

— « Mais pourquoi, lui dis-je, ne l'épousez-vous « pas, puisque vous l'aimez à ce point?—Parce que « son père ne me convient pas. J'ai peut-être « quelque tort dans cette affaire; mais je ne « puis empêcher que ce qui est fait ne le soit. « Ce n'est pas là, soyez-en sûre, ce qui me « nuit, c'est la haine, c'est la jalousie de mes « confrères. »

Alors il me répéta qu'ils n'étaient tous que des ignorants, qu'ils redoutaient ses talents, que M. Demours était surtout un homme abominable, qu'il voyait bien qu'on empêcherait qu'il ne fût oculiste du roi, mais qu'il s'en vengerait; qu'on n'était pas

impunément l'ennemi d'un homme tel que lui, qu'il ne pardonnait jamais.

Sa figure, pendant cette conversation, avait pris un caractère effrayant; elle était affreuse, et cela seul aurait dû me faire ouvrir les yeux, mais ils se fermaient obstinément. Je n'ai point connu d'homme dont les prétentions fussent plus exagérées et moins raisonnables. Il prétendait que les Bourbons lui devaient tout, parce qu'étant jeune il avait eu le projet d'assassiner Bonaparte, pour les servir. Il ne concevait pas qu'avec un pareil titre, on pût lui refuser quelque chose; il savait, disait-il, que les rois étaient d'illustres ingrats; mais pour un fait pareil.....!!

Je ne partageais pas ses sentiments, le nom seul d'assassin me faisait horreur. Je le lui témoignais souvent, et, meilleur juge que lui, je lui répétais qu'en révolution on pouvait quelquefois se servir d'un fanatique, mais qu'on l'appréciait ce qu'il valait, et qu'on avait soin d'éloigner de pareilles gens, parce que c'étaient des fous dangereux qui pouvaient retourner leur poignard contre le sein de ceux qui les avaient employés. Je lui représentais que son royalisme me paraissait s'affaiblir, et qu'il devait se contenter du titre honorable qu'il avait obtenu auprès de madame la duchesse de Berry.— « Bon Dieu! me répondit-

« il, croyez-vous que je n'aie pas réfléchi sur les le-
« çons qu'on nous donne tous les jours. J'ai compris
« que c'était duperie que de sacrifier gratuitement
« ses intérêts, son repos et sa vie; que le plus
« sage était de ne s'attacher qu'à soi-même, de régler
« ses affections et sa conduite sur les circonstan-
« ces, et de songer avant tout à sa fortune; son-
« geons-y donc sérieusement, ajouta-t-il, la vôtre
« et la mienne sont assurées si vous voulez vous
« en rapporter à moi, et suivre aveuglément mes
« conseils. Allons, promettez-le moi, je veux que
« vous en fassiez le serment. »

Je promis et malheureusement je n'ai été que trop fidèle à mes promesses. Il commença par dénigrer la plupart des personnes que je connaissais; il voulut ensuite, il exigea même que je cessasse de les voir (on peut à cet égard consulter ma correspondance); il me représentait toutes ces personnes comme autant d'intrigants. C'était surtout madame Ralichon qui le tourmentait davantage; il ne cessait de me prier de lui fermer ma porte, mais il n'appuyait cet anathème sur aucun motif plausible. Je retardais autant qu'il m'était possible; j'aimais le petit et intarissable babil de cette dame; elle m'amusait, me divertissait infiniment. Sa familiarité avec les hommes, jeunes ou vieux, ne me paraissait qu'un penchant

aimable à la gaîté. Elle avait une facilité extrême à faire des connaissances; elle était pour moi une énigme dont je me plaisais à chercher le mot; et quand je me sentais portée à la mélancolie, madame Ralichon me rappelait à ma gaîté naturelle. Elle avait le bon esprit de ne voir que des gens de bonne compagnie; c'étaient M. de Villèle, M. le comte d'Escars, M. Frayssinous, le baron Capelle, M. Franchet, etc. Tous ces messieurs n'étaient pas encore élevés aux grades supérieurs auxquels ils sont parvenus depuis, mais ils y aspiraient. Elle m'engageait vivement à fréquenter sa maison : « Vous avez tort de ne pas y venir, « me disait-elle, vous vous amuseriez de leurs dis- « cussions, de leurs discours sur la politique, de « leurs complots pour parvenir; je vous assure « qu'on est là à bonne école. Venez surtout à mes « petits soupers. »

Je n'y étais jamais allée. Je ne comprenais pas comment madame Ralichon pouvait tenir maison et faire de la dépense avec les tristes gages de son mari et la nombreuse famille dont elle était chargée. Si, comme on le dit, j'avais aimé l'intrigue, n'avais-je pas la plus belle occasion de m'y livrer, de voir les personnages du jour? Cependant j'aimais mieux recevoir madame Ralichon chez moi, que d'être reçue chez elle.

M. F..... ne perdait pas de vue la liquidation du Bas-Rhin. Lorsque je reçus la lettre de M. le baron Mounier qui m'autorisait en quelque sorte à suivre cette affaire, il en conçut une confiance extrême, il devint d'une morgue et d'une audace inouies; il prétendit, chez moi, à une domination sans bornes, ne voulut plus souffrir que je parlasse à d'autres qu'à lui, me fit renvoyer mes domestiques, et vit de meilleur air le misérable *Julien*, que j'aurai l'occasion de peindre plus tard; je dirai bientôt à quelle occasion il entra chez moi, afin qu'on juge jusqu'à quel point mon bon cœur m'a rendue dupe de cette nuée d'intrigants, de coquins même (pourquoi ne dirais-je pas le mot?) qui se pressaient autour de moi.

J'avais pour domestique une femme que j'aimais beaucoup. Je la mariai à un sous-officier de la garde qui obtint un petit emploi dans l'administration des bois de la Couronne. Je pris à sa place une de ses sœurs. Cette femme avait une petite fille aux Enfants-Trouvés. Après lui avoir représenté combien il était affreux pour une mère d'abandonner ses enfants, je lui offris de retirer cette petite fille et de l'élever moi-même. Je recevais alors chez moi une fort jolie femme, qui prenait le titre de baronne de la Marq.....; elle

était elle-même reçue avec affection chez madame la comtesse de C....., épouse du préfet du département. Je l'employai auprès de M. de C..... pour accomplir l'acte de bienfaisance que je me proposais. On me remit la petite fille qui se nommait Caroline, m'annonçant que c'était exclusivement à moi qu'on la confiait. Je m'attachai à elle et je lui prodiguai tous mes soins, lorsque je surpris sa mère, la main dans mon secrétaire, occupée à me voler. Elle décampa et j'ignorais ce qu'elle était devenue quand, deux ans après, je reçus d'un commissaire de police, nommé Chardon, une citation ainsi conçue.

« La femme Annette qui était, il y a deux ans, « chez la dame de C***, rue du Helder, n° 20, me « déclare qu'à cette époque elle a retiré de l'hos- « pice de la Bourbe une petite fille âgée mainte- « nant d'environ six ans; que, jusqu'à ce jour, la « dame de C*** a refusé de lui rendre cette fille « qu'elle pouvait bien recevoir lorsque la femme « Annette était sa cuisinière, mais qu'elle n'a au- « cun droit de garder aujourd'hui que la mère la « réclame. J'engage la dame de C*** à rendre « sur-le-champ à la dame Annette Platel, femme « Fontaine, la jeune Antoinette-Claudine, dite « Caroline, et de venir s'expliquer chez moi à ce « sujet. »

J'aurais pu ne pas me rendre chez ce commissaire, dont le premier devoir eût été de s'informer à qui on avait remis cet enfant; mais on verra par la suite que ce n'était pas pour moi que M. Chardon réservait ses préférences.

Je ne voulus point mettre les torts de mon côté; j'obtempérai à sa citation, et voulus lui prouver facilement qu'en faisant une bonne action, j'avais su encore mettre le bon droit de mon côté.

« Oui, monsieur, lui dis-je, je retiens la petite « Caroline. Cette femme qui la réclame aujour- » d'hui l'avait abandonnée. Je l'ai redemandée à « l'administration des hôpitaux ; on me l'a remise, « mais à moi seule, et l'on m'a fait signer que ce « serait à moi seule que l'on en demanderait « compte ; il me semble que M. le commissaire de- « vrait savoir que personne n'a droit de la récla- « mer si ce n'est l'administration. — Mon Dieu, « madame, me dit-il, je sais ce qu'il faut savoir, et « particulièrement que vous ne refusez de rendre « cet enfant que parce que la mère vous doit « douze cents francs.—Dites, monsieur, qu'elle « me les a volés, et je viens ici vous le déclarer; « vous ferez à cet égard ce qu'il vous plaira; « mais l'enfant restera chez moi jusqu'à nouvel « ordre. »

Le sieur Chardon me témoigna beaucoup d'humeur et d'incivilité. Par la suite l'enfant rendu à sa mère, fut désolée de me quitter; elle mourut peu de temps après à l'hôpital à ce qu'on m'a raconté. Achevons tout ceci par un morceau épisodique qui ne sera peut-être pas sans quelqu'intérêt et sans quelqu'utilité.

J'ai dit que c'était par la médiation d'une fort jolie femme qui se donnait le titre de baronne que j'avais obtenu la petite *Caroline*. Quelques personnes de ma connaissance me l'avaient présentée. Je n'eus aucun scrupule à l'accueillir; outre qu'elle était fort jolie, je savais qu'elle jouissait de l'amitié de madame la comtesse de C..... et cette seule raison suffisait pour m'inspirer la plus grande confiance; je la reçus donc avec intérêt et jamais je n'eus à me plaindre d'elle.

Un soir, un de mes amis m'apporta un article de journal d'un tour fort piquant. Il était intitulé la *Baronne par hasard*.

L'auteur racontait qu'étant à déjeûner à Vincennes chez des personnes aimant la bonne chère et la joie, on le plaça à table à côté d'une femme charmante qui parlait peu, mais riait beaucoup pour montrer des dents fort jolies. Le convive dont il s'agit, après le déjeûner, fit des questions et s'adressa précisément à un avoué fort connu

qui pouvait lui donner les meilleurs renseignements.

— « Vous me demandez quelle est cette jeune « et jolie personne, c'est une baronne de ma « façon, née en Bretagne. Sa mère ayant professé « des opinions dangereuses, elle fut poursuivie; « et sa fille était à solliciter pour elle, lorsque la « malheureuse mère se brûla la cervelle. La jeune « personne désolée se trouvait sans appui, mais « elle était jolie, et ses sollicitations lui obtinrent « un bureau de tabac à Rouen. Elle ne tarda pas « à s'y ennuyer, consulta un clerc de notaire qui « lui voulait du bien, vendit son bureau, revint « à Paris et ouvrit une petite boutique où elle « vendait de l'eau de Cologne. Le clerc devint no- « taire, et aujourd'hui il la protège encore. Elle « était si aimable qu'elle ne pouvait manquer « d'adorateurs; la petite boutique était trop « étroite pour les contenir, mais elle en distingua « quelques-uns, et moyennant quelques légers « sacrifices, j'eus le bonheur d'être de ce nombre. « J'aurais même poussé la folie jusqu'à l'épouser, « si la petite personne n'eût conçu des desseins « beaucoup plus élevés.

« Dans un déjeûner aimable et un peu leste, « avec quelques amis, je m'avisai de trouver dans « ma jolie Dulcinée des airs d'une femme de qua-

« lité ; je le dis tout haut, on applaudit, nous « composâmes aussitôt une généalogie ; il fut « convenu que la jeune et jolie commensale se- « rait baronne, qu'elle serait veuve d'un officier « tué à Waterloo, et qu'elle s'appellerait la *ba-* « *ronne de la Marq*..... Tout cela n'était qu'une « plaisanterie ; mais la petite dame nous prit au « mot, se fit baronne, se donna partout pour « femme de qualité ; je laissai faire, persuadé « qu'une jolie femme n'est déplacée nulle part ; « elle fit si bien de son côté, qu'elle parvint à « se faire recevoir chez la première dame de la « ville, à se répandre dans le monde, à être de « toutes les fêtes, de toutes les réunions, et même « des bureaux de bienfaisance, etc. Quant à moi, je « ne l'ai pas épousée, parce que j'ai le tort de ne « pas aimer l'inconstance, l'infidélité, et mille au- « tres petites bagatelles de ce genre. »

Telle est à peu près l'historiette dont un journal avait égayé ses pages. Mais voici ce que l'on n'a point dit : comme cette dame m'avait fait faire connaissance avec M. F***, le notaire dont il s'agit, je pris la liberté de lui demander si l'historiette du journal était vraie ; il m'assura d'abord que non ; mais bientôt tout se découvrit ; la dame avait pour amant un personnage attaché au plus grand fonctionnaire du département ; on voulut

avoir des nouvelles du prétendu baron de la Marq....; on demandait son acte de mariage avec madame la baronne. Il fallut alors tout avouer. L'affaire fit du bruit, mais la petite dame ne perdit pas la tête; elle ne renonça point à la baronie, continua de porter le nom qu'elle avait pris, de voir les nombreux amis qu'elle s'était faits dans ce monde, et sortit assez heureusement de cette mésaventure. D'ailleurs elle était obligeante; elle resta en secret l'amie de plusieurs belles dames qui n'étaient pas fâchées de trouver en elle une confidente discrète, et chez elle, un pied à terre sûr.

Au moment où tout cela arrivait, je venais de réussir dans une affaire importante, où M. le baron de B..... (et celui-là n'était point un baron en l'air) avait été le solliciteur, et M. de Serres mon protecteur. Ce succès avait singulièrement augmenté mon crédit, et je dois le dire, j'avais fait un gain assez considérable; M. le baron de B... s'était conduit avec moi fort généreusement; je n'en avais rien dit à F....., mais il est probable qu'il en découvrit quelque chose, car dès ce moment il s'attacha à mes pas, sans me quitter jamais, et prétendit à se faire mon Mentor jusque dans mes moindres actions.

L'objet qui l'occupait davantage était la liqui-

dation du Bas-Rhin, il n'en dormait pas. Il voulut absolument que je lui livrasse la lettre de M. Mounier. « Vous êtes légère, me disait-il, tous « vos papiers sont à l'abandon sur votre chiffon- « nière ou sur votre toilette; vous devriez me « remettre toutes vos épîtres confidentielles, celles « surtout qui viennent de personnages importants, « lesquels seraient bien fâchés de savoir que leurs « lettres courent ainsi d'un meuble sur un autre, « et que vos domestiques même peuvent en pren- « dre connaissance. Confiez-moi surtout celle de « M. le baron Mounier; je la serrerai, et vous « saurez que c'est moi qui en suis le déposi- « taire. »

J'eus la faiblesse de la lui remettre, et je ne sais pourquoi j'éprouvai un battement de cœur quand je la lui vis mettre dans sa poche. Il me demandait les autres, mais je lui répondis (et c'était la vérité) que j'avais soin de brûler toutes celles qui avaient de l'importance. C'est en effet à cette prévoyance malheureuse que j'ai dû de ne pouvoir produire les preuves des services infinis que j'ai rendus.

Mais les personnes qui venaient chez moi peuvent me rendre témoignage. Non, je n'ai pas abusé d'un crédit imaginaire, comme on l'a prétendu; celui dont je jouissais était bien réel, mais

il fallait tout nier, tout dénaturer pour me perdre.

Il est une personne que je ne puis nommer, que je ne nommerai jamais, une personne à qui je dois la plus grande reconnaissance, et pour les excellents conseils dont elle a bien voulu m'aider, et pour la bienveillance dont elle n'a jamais cessé de me donner des preuves, et pour l'amitié qu'elle veut bien encore me conserver. Ah! que ne l'ai-je écoutée! que n'ai-je fait une plus sérieuse attention à ses excellents avis! Enchaînement fatal des choses humaines! c'est à elle que j'ai dû les bénéfices considérables que j'ai faits dans des opération de Bourse, et comme si le mal devait toujours accompagner le bien, c'est à cette occasion que j'ai connu des hommes profondément ingrats et pervers. Mais que de sages observations cet ami me faisait! que son cœur était affectueux et bienveillant! que ses prévisions étaient justes! « Prenez garde, me disait-il; ces gens qui vous « obsèdent n'ont pour but que leurs intérêts; « leur ame est dure et froide comme le métal qu'ils « convoitent; ils se serviront pour eux du crédit « que vous avez, de celui que vous pourrez avoir; « ils vous flatteront quand vous réussirez, mais « si quelques-unes de vos demandes étaient reje- « tées, ils vous en rendraient responsable; ce que

« vous m'avez dit du caractère de F..... me donne « de l'inquiétude; je ne saurais trop vous engager « à vous défier de lui. La fortune vous sourit, « vous gagnez de l'argent dans vos spéculations « de finance; mettez de côté tous ces aventuriers, « purgez votre maison de cette foule de sollici- « teurs. »

Tel était son langage; je l'écoutais avec confiance, et tandis qu'il me parlait je formais intérieurement la résolution de suivre ses excellents conseils. Mais tout cela s'évanouissait quand F..... me parlait; cet homme avait un esprit si vif, un ton si persuasif que j'étais entraînée malgré moi. C'était pour moi un démon tentateur, et ce mauvais génie n'a pas même été compromis; il était tout (sa correspondance avec moi le prouve), je n'étais rien, et c'est sur moi que le poids de la peine est retombé! Le misérable est libre et peut impunément chercher de nouvelles victimes! mais laissons ce triste sujet qui me déchire le cœur, et reprenons le fil de ces Mémoires

Tandis que j'étais obsédée par M. F....., une cause, bien légère en apparence, me fit perdre pour toujours madame Ralichon. Quelques jours avant le renouvellement de l'année, elle vint me prier de lui prêter 500 fr.; je m'empressai de réunir cette somme, et le jour même, malgré la

Il me demanda à son tour quel gage de succès je pouvais lui donner; je lui remis, pour toute réponse, une lettre avec laquelle il pouvait se présenter chez notre protecteur, qui devait être invisible pour le monde entier, excepté pour lui et moi; il me parut satisfait, et ne le revis plus. Bientôt les journaux et madame Ralichon m'apprirent qu'il avait obtenu ce qu'il sollicitait; je pris mon obligation, et j'allai la faire voir à M. Geyler, qui m'assura qu'on pouvait bien la contester, mais que je n'avais rien à craindre, si celui avec lequel j'avais contracté était honnête homme; cet acte est sacré me dit-il.

Je ne voulus pas, suivant ma louable coutume, aller la présenter moi-même. Je priai M. Dechoire de me rendre ce service; il y consentit, et pour toute réponse, il me rapporta un refus formel, sous prétexte que ce n'était pas moi qui avais fait réussir sa demande, ce qui était vrai jusqu'à un certain point, puisque c'était la personne puissante à laquelle je m'étais adressée; j'avais en ce moment quelques embarras d'argent. J'étais pressée et par madame Ralichon qui voulait sa part du gâteau et par le personnage lui-même à qui l'on devait le succès. J'avais beau montrer l'acte qu'on m'avait fait, on avait peine à croire que je fusse assez peu versée dans les affaires, pour n'a-

voir en main qu'un acte illusoire. J'en parlai à M. de Langeac, qui eut la complaisance de me conduire chez M. Dard, avocat, afin de le consulter, il fut du même avis que M. Geyler; cependant il m'engagea à lui laisser mon titre, en promettant de voir M. S.-Hil..., pour l'engager à composer avec moi. « Nous serions bien contents, « dit-il, s'il nous donnait la moitié. »

Quelques jours se passèrent; M. Dard me remit mon acte, en m'annonçant qu'il n'avait pu rien obtenir. Je me contentai de le montrer à toutes les personnes intéressées, et tout ce que je retirai de cette affaire, fut d'être en froid avec le personnage auquel je m'étais adressée; je ne le revis plus que de loin en loin.

Ce fut peu de temps après que je me débarrassai de madame Ralichon, quoique, suivant elle, ses petits soupers se fussent enrichis de tous les prétendants aux premiers emplois du gouvernement. Elle était toujours très-bien avec M. le maire de Besançon qu'elle avait connu à l'époque où son mari vendait ses aposèmes dans cette ville; elle me l'avait présenté, et je ne fus pas long-temps sans m'apercevoir qu'il ne lui tenait pas rigueur. Madame Ralichon, qui, de son côté aimait les gens titrés, se félicitait de voir un mar-

quis enchaîné à son char, et le présentait avec une sorte d'orgueil.

Pour moi, je préférais la société des femmes estimables, et des hommes qui brillaient par leur esprit, et des talents supérieurs; j'avais contre l'ennui un admirable spécifique, c'étaient leurs entretiens ou leurs ouvrages; je ne puis dire jusqu'à quel point ceux de M. de Chateaubriand, entr'autres, avaient enflammé mon imagination; je vivais de ses idées, je me pénétrais de lui, j'aimais ceux qui l'aimaient, et encore aujourd'hui, les seuls ouvrages de M. de Chateaubriand me consolent dans mon infortune.

Ce fut peu de temps après l'affaire St.-Hil..... que je cessai, comme je l'ai dit, de recevoir madame Ralichon; on a vu quel moyen j'employai; il me réussit pendant quelque temps; mais cette dame ayant su qu'on devait danser chez moi, elle ne craignit pas de s'y présenter. J'étais encore tout irritée de son manque de foi; je la reçus très-froidement, et ne la revis plus; elle est devenue depuis *comtesse de Saint-Vidal*; j'ignore comment cette métamorphose s'est opérée; je ne connais ni ordonnance royale, ni acte public qui l'ait autorisée à se parer de ce nouveau titre; peut-être se trouve-t-il dans l'officine de M. Ralichon quelque *recipe* qui change en comtesse les

femmes d'apothicaires; quoi qu'il en soit, elle est comtesse, et si j'en crois ce qu'elle m'a dit vingt fois, elle a le bonheur de réunir à ses petits soupers, les Villèle, les Capelle, les Peyronnet, qui sais-je encore? ainsi est fait le monde; les lois se taisent pour les uns, écrasent les autres de leur poids; tout est pour le mieux; malheur pourtant à ceux qui, comme moi, ont le mauvais lot!

Si j'étais délivrée de madame Ralichon, j'étais loin de l'être de M. F.....; je souffrais sous le joug qu'il m'avait imposé, et je n'avais pas le courage de le secouer. Il ne méditait que des projets de fortune, tous plus difficiles les uns que les autres qui lui troublaient la raison, qui lui montraient de loin des espérances colossales, et qu'il aurait été impossible de réaliser, attendu la manière souvent absurde dont il s'y prenait.

Cette liquidation du Bas-Rhin pouvait avoir pour nous les suites les plus heureuses, si l'on eût su profiter auprès des ministres de la lettre de M. Mounier, mais point du tout. F..... s'agite, se tourmente pour trouver un bailleur de fonds, et un homme capable d'aller sur les lieux exploiter une mine qui n'était point encore ouverte; il expédie pour Strasbourg un M. Mestrejean, qui revient comme il était allé, la poire n'étant pas mûre. C'était ici qu'il fallait travailler,

et non au loin; personne n'ignore comment ces sortes d'affaires doivent commencer, et MM. F....., Bonnabel et Mestrejean, ne virent que ce qui leur convenait, et ne voulurent pas prendre la peine de la préparer; la preuve en est que M. F..... ne fit pas même usage de l'audience que M. le baron Mounier lui avait accordée, et dont la lettre doit se trouver dans mes papiers; j'ignore pourquoi je n'ai jamais vu ces messieurs, cela entrait peut-être dans les intérêts de M. F....., je n'étais plus rien. C'était lui qui conduisait tout; toute espèce d'arrangement pécuniaire était prise en son nom, lui seul se montrait, ce n'était pas trop mal avisé. S'il réussissait, tous les honneurs étaient pour lui; s'il succombait, tout retombait sur moi; il criait, tempêtait, me créait des ennemis, me faisait une réputation détestable, mais c'était le moindre de ses soucis.

Chaque jour il faisait de nouvelles connaissances; il avait, je ne sais comment, découvert un homme à projets qui prétendait que l'administration des théâtres serait immanquablement changée et qu'on ne pouvait se dispenser d'adopter le plan qu'il avait proposé à ce sujet. Je devais, suivant M. Faure, tirer le plus grand parti de cette affaire. Il m'en remit les papiers, et, comme je me laissai toujours séduire par les

beaux discours, j'allai les faire voir au bon ministre de Serres et à M. de La Châtre. Celui-ci n'aurait pas été éloigné d'admettre un projet bien conçu; il ne trouvait pas mauvais d'ailleurs qu'on cherchât ou à se faire une fortune honorable ou à grossir celle que l'on pouvait avoir. En voyant de quelle bienveillance j'étais l'objet, je concevais aussitôt les plus heureuses espérances; mais elles disparaissaient promptement. Tous ces fatras de papier, tous ces amas de projets chimériques ne tenaient pas devant le bon sens et les lumières de M. de Serres; il me répétait souvent : « Ne « vous chargez pas de toutes ces balivernes, de « tous ces rêves de songes creux; vous finirez « par vous nuire, et lorsqu'enfin vous aurez « à présenter quelque chose de raisonnable, « la prévention fera croire que c'est encore un « de ces projets aventureux qu'on est ac- « coutumé à vous remettre; délivrez-vous de « ces importuns qui vous obsèdent de leurs chi- « mères. »

J'avais beau rendre ces discours à M. F....., je ne gagnais rien sur son esprit; chaque jour c'était une nouvelle démarche. Il maudissait le gouvernement et les gouvernants qui ne comprenaient pas le bien qui résulterait de ses plans; il s'agitait la nuit comme le jour; ses idées étaient

d'une taille gigantesque et ses moyens si petits, qu'il finit par se mettre entièrement à découvert auprès des hommes de bon sens. Moi seule je restais sous le charme; il me louait, et la louange est un poison si doux (voyez ses lettres)! je m'y laissais prendre, car son encens était délicat et choisi. Cet homme était un problème pour moi sous le rapport de son esprit et de son caractère; il manifestait tour-à-tour les sentiments les plus désintéressés et les plus parcimonieux; il louait la douceur comme le charme suprême de la vie et se livrait à des transports de haine et de violence. On verra plus tard avec quels délices il savourait la vengeance. Tout moyen lui était bon pour réussir, et je l'aurais jugé né en Italie, si je n'avais eu la conviction qu'il n'était autre chose qu'un Périgourdin.

Il ne pouvait souffrir les personnes qui m'entouraient; il ne cessait de me faire d'importunes remontrances à ce sujet. A l'entendre, lui seul était digne de moi : « Comment est-il possible, « me disait-il souvent, qu'avec votre esprit et « votre bon sens vous ne choisissiez pas mieux « vos connaissances intimes et vos amis! Je ne « vois dans tous ceux qui vous entourent que « moi qui vous porte un véritable intérêt. »

Ces discours me faisaient la plus vive im-

pression; je les croyais d'accord avec son cœur, et j'excusais facilement les défauts qui gâtaient un si beau naturel. « Eh! bon Dieu, lui répon-« dis-je, j'ai plus d'imagination que de raison; « j'ai été abandonnée à moi-même dès mes plus « tendres années, et n'ai jamais trouvé un Men-« tor. Jetée dans le monde sans guide et sans « boussole, il était bien difficile de m'y diriger « sans danger. La société est pleine d'intrigues, et « malheureusement les intrigants sont spirituels, « subtils, habiles séducteurs des personnes con-« fiantes. J'ai cherché des amis véritables et j'ai « presque toujours été trompée; et vous-même, « monsieur, qui pourrait me répondre que vous « ne fussiez pas du nombre de ceux dont j'ai été « la victime?

« —Oh! voilà, madame, une injustice que j'au-« rais bien de la peine à vous pardonner si je n'a-« vais les moyens de vous prouver le contraire, et « de vous faire voir par ma conduite à venir com-« bien je suis digne de votre confiance. »

Telles étaient ordinairement nos conversations, tel était le sujet de nos lettres. Je cédais toujours; je présentais tous les projets qu'il me recommandait, et je n'en pouvais faire réussir un seul, parce qu'ils étaient tous plus ridicules ou plus extravagants les uns que les autres. Il avait,

par sa précipitation, gâté la plus belle de nos espérances, la liquidation du Bas-Rhin. Il s'était hâté de faire partir M. Mestrejean, sans ma participation, et il avait ensuite rejeté sur moi les suites de cette inconséquence; il m'avait ainsi fait un ennemi de plus. Effrayé des difficultés que rencontraient les affaires d'une haute importance, il se jetait dans une foule de petits et misérables intérêts.

Un arrêté du gouvernement ayant ordonné la suppression d'un certain nombre de notaires, il me fit mettre en campagne pour en conserver un dont l'étude était ou à Montargis ou aux environs. Je vis M. Portalis, il me démontra facilement la justesse de cette mesure. Mais M. F..... se croyait plus éclairé et plus fort que les hommes d'état, et partout où il voyait un peu d'argent à gagner, il voyait aussi une injustice criante dans le refus qu'il éprouvait. Il poussa les choses si loin et abusa tellement de son empire sur mon esprit, qu'il m'amena (et je ne puis encore m'expliquer cette faiblesse) jusqu'au point d'écrire à M. Portalis une lettre vraiment insolente dont je lui demande sincèrement pardon. Il est convenu lui-même de ce fait dans son interrogatoire : quel charme exerçait-il donc sur ma raison ?

Cependant je rendais de temps en temps, à sa sollicitation, nombre de petits services. Je les rendais à des gens que je n'avais jamais vus, que je ne connaissais pas; je les rendais *gratis pro Deo*. Et si quelques-unes de ces personnes dont les noms mêmes ne sont pas présents à ma mémoire, ont acheté les faveurs que je leur ai obtenues, je les prie bien instamment de croire que je n'ai eu aucune part à ce commerce indélicat.

J'en étais dans ces termes avec M. F..... lorsqu'il découvrit la liquidation Cerfberr et Biderman, dont l'un était beau-père d'un président, frère d'un de nos plus aimables littérateurs. C'est de là que datent mes dernières infortunes. Je m'arrête un instant; mes larmes coulent, mon cœur se serre, ma plume refuse d'écrire... Quelle cruelle fatalité pesait donc sur ma malheureuse vie! sommes-nous le jouet d'un cruel destin? je serais tentée de le croire. Achevons pourtant; et quelque pénible que soit ma tâche, développons ce triste tissu de funestes événements.

M. F....., voyant que la fortune ne se pressait pas de combler ses vœux, saisit avec empressement cette liquidation, me la présenta plein de confiance, et me démontra par une foule d'arguments, tous meilleurs les uns que les autres, que notre fortune mutuelle était dans cette affaire et

que si elle manquait, il devait croire que mes protecteurs étaient ou sans pouvoir ou sans bienveillance.

On m'avait fait connaître un M. D..., chargé de ces sortes d'affaires. En voyant les pièces, il m'assura que cette liquidation ne pouvait souffrir de difficultés; qu'elle serait effectuée en rentes sur l'état; qu'il se ferait un plaisir de faire sortir des cartons toutes les pièces qui se rapportaient à cette créance. En effet, je le vis trois jours après, et il m'assura que moyennant mille francs que je lui remettrais, il se chargerait du succès de la liquidation auprès de M. A... qui se mêlait de ces sortes de choses. — « Je réfléchirai, lui « dis-je, à ce que vous me proposez, et vous ap- « porterai ma réponse d'ici à trois jours. »

Dans la journée même, il se hasarda à m'écrire une lettre que je possède encore et dans laquelle il répétait sa demande de mille francs, ajoutant que sans cela il ne pouvait me rendre le service que je demandais.

Je rendis compte de mes démarches à M. F....., sans lui parler néanmoins de la condition des mille francs. Il me présenta cette affaire comme tellement simple, tellement immanquable, que je résolus de faire moi-même le sacrifice de ce qu'on me demandait, bien persuadée que je

serais plus que remboursée si l'affaire réussissait.

Fier de son triomphe prochain, M. F..... éleva au plus haut degré ses prétentions, et demanda aux parties intéressées moitié, je crois, ou un peu moins. Il fut convenu qu'on passerait un acte chez M. Lherbette, notaire; mais il m'engagea fortement à ne pas y paraître. Tout se passa en effet sans aucune intervention de ma part. M. le président, beau-père d'une des parties contractantes, peut assurer que jamais je n'ai rien demandé des avances que j'ai faites et que j'ai supporté seule tous les frais de cette liquidation; car j'ai, dans mes papiers, la preuve incontestable que j'ai remis, de mes propres fonds, les mille francs qu'on avait exigés.

En effet, pendant les trois jours de délai que j'avais demandés pour mettre M. F..... à portée de stipuler la part qu'il aurait dans cette affaire, M. D*** vint me trouver pour savoir si j'étais décidée à faire le sacrifice dont il m'avait parlé. Je lui répondis que j'y consentais, mais que je serais bien aise de remettre moi-même la somme à ce M. A*** dont il m'avait parlé. — « Rien n'est « plus facile, me répondit-il; demain M. A*** « aura l'honneur de vous voir, et vous termine- « rez avec lui. »

Le lendemain, à dix heures, lorsque j'étais à

peine levée, on m'annonça M. A***; je cours à mon secrétaire, j'y prends la somme convenue et je me trouve en présence d'un grand homme habillé de noir, maigre, brun, le regard oblique. Il me parle de mon affaire; il m'en parle en homme instruit; il mettra sous les yeux du ministre un rapport précis qui en assurera le succès. Je remets mes mille francs, sans aucun reçu, comme cela se pratique; il me promet tous ses bons offices auprès du ministre des finances, M. Roy, et depuis je ne l'ai jamais revu. Je laissai passer les quinze premiers jours sans inquiétude. Après ce délai, n'ayant plus de nouvelles de M. D*** ni de M. A***, l'impatience me prit, je demandai un rendez-vous au ministre des finances: il eut la bonté de me l'accorder sur-le-champ.

« Je viens prier V. Exc., lui dis-je, de vouloir « bien examiner une affaire qui me tourmente et « m'a coûté de l'argent. Je ne veux point cacher à « V. Exc. que je dois rentrer dans mes déboursés « et un peu plus, si elle veut bien s'en occuper « et qu'elle la trouve juste. Déjà on a dû, M. le « comte, vous en parler; mais n'ayant aucune « réponse de la personne qui s'en était chargée, « j'ai pensé qu'il valait mieux m'assurer moi-même « si cette affaire était bonne ou mauvaise. »

« — Quelle est la personne qui devait m'en « parler, me dit le ministre? Jusqu'à ce jour, qui « que ce soit ne m'en a rien dit. — C'est M. A***, « répliquai-je, qui a même dû mettre un rapport « à ce sujet sous les yeux de V. Exc.—M. A*** sort « d'ici; vous avez dû le rencontrer, il ne m'en a « pas dit un mot. »

J'avais en effet vu sortir du cabinet du ministre un homme gros et brun, chargé d'un portefeuille; il s'était rangé pour me laisser passer; mais ce n'était pas le M. A*** long, sec et brun que j'avais vu chez moi. « Il y a donc, M. le comte, répli- « quai-je, deux M. A***; car celui qui vient de « sortir de chez vous n'est pas le mien. » Le ministre devina probablement que j'avais été trompée, car il me dit obligeamment. « Madame, dans « ces sortes d'affaires, le mieux est de s'adresser « au ministre lui-même; on est sûr alors de ne « pas être dupe. Je vais prendre une note de ce « qui vous intéresse et je vous promets, sous peu « de jours, une satisfaction entière sur les rensei- « gnements que vous demandez, et vous saurez si « je peux terminer cette affaire comme vous le « désirez. »

Je me retirai bien persuadée que j'avais été trompée. J'écrivis à M. D*** qui ne me répondit pas et ne vint pas même se justifier. Je crus de

connaître la noirceur. Il me déclara que si je ne lui remettais pas ces 1700 fr., si je ne prenais pas des arrangements pour le dédommager du temps qu'il avait perdu à chercher des affaires, j'aurais en lui un ennemi implacable; qu'il empoisonnerait mes actions, mes discours les plus innocents, qu'il me perdrait tôt ou tard.

J'aurais dû peut-être faire plus d'attention à ces menaces; mais qu'avais-je à craindre? je pouvais me répondre à moi, que je ne ferais, que je ne dirais jamais rien qui fût contraire à l'honneur, rien qui pût me compromettre. Quelqu'empire qu'eût pris chez moi M. F..... (car il l'exerçait jusque sur mes domestiques qu'il traitait souvent indignement, qu'il me faisait changer à son gré), je me sentis vivement offensée, et lui répondis que je me moquais de ses menaces, et que je le méprisais trop lui-même pour le craindre jamais.

M. de Langeac, témoin de ces tracasseries, ami sincère et sage, songea alors que F..... avait entre les mains des pièces qu'il était prudent de lui retirer et surtout la lettre de M. le baron Mounier. Il me pressa vivement de la reprendre, je le priai de me rendre lui-même ce service; il se rendit en effet chez M. F..... pour lui faire cette demande, F..... lui répondit d'une manière insolente, prit avec lui le ton d'un forcené, et ne

voulut rien rendre; il me demanda les vingt-cinq louis qu'il m'avait donnés, sans parler de l'emploi que j'en avais fait. M. de Langeac sortit de chez lui indigné de sa brutalité, vint me rendre compte de sa visite et me pressa de remettre à cet homme les vingt-cinq louis qu'il m'avait confiés. Je m'y décidai, quoiqu'on ne dût me les rendre que dans le cas où la demande n'aurait pas de succès. Le bon M. de Langeac voulut bien encore se charger de les lui porter, mais il lui dit : « Eh bien! gardez cet argent en dépôt, mais « dites à madame de C... qu'elle n'aura la lettre « que quand j'aurai les 1700 fr. que je lui de- « mande. »

« Je n'ai point à me mêler de cette affaire, lui « dit M. de Langeac; vous avez réclamé vingt-cinq « louis, je vous les apporte; le reste ne me re- « garde pas; je réclame une lettre qui est la pro- « priété de madame de C.... et que vous n'avez nul « droit de retenir. Aujourd'hui vous me faites une « proposition qui me paraît absurde; je vous pré- « viens que je vais remettre cet argent à celle qui « me l'a donné; c'est avec elle que vous commen- « cerez et finirez vos débats; je ne veux m'en « mêler aucunement et je suis même fâché d'en « avoir été chargé un instant. »

Je ne saurais dire à quel point F..... poussa la

rage; il insulta ce respectable vieillard, le menaçant de lui faire un mauvais parti partout où il le trouverait, lui déclarant qu'à partir de ce jour, il devenait mon persécuteur, et qu'il ne me quitterait pas qu'il ne m'eût perdue. « Dites-lui que « désormais tout le mal qui lui arrivera sera mon « ouvrage, et que je la poursuivrai au-delà de la « tombe; voilà mon dernier mot, vous aurez « bientôt de mes nouvelles. »

M. de Langeac était si indigné que malgré son grand âge, il voulait lui demander raison de ces outrages, j'eus toutes les peines du monde à le calmer; Je connaissais l'ame de F....., mais je croyais qu'un tel homme ne méritait que le dédain. Mon fils n'était point à Paris; il y aurait été que je n'aurais pas voulu qu'il se compromît avec F.....; ce jeune homme plein d'honneur m'aurait promptement vengée, s'il eût connu les indignités dont j'étais l'objet, mais je fis tout ce qu'il convenait pour qu'il n'en eût aucune connaissance.

On peut juger de ce qu'il aurait fait par l'anecdote suivante. Peu de temps après ayant obtenu un congé, et quelqu'un ayant dit à ma table : « Il paraît, madame, que votre ennemi vous laisse « en repos, depuis que M. votre fils est ici.—Quel « ennemi, s'écria-t-il aussitôt? Je ne pense pas que

« ma mère puisse en avoir un seul.... Mais si on « osait l'insulter....—Je lui dis en riant que « l'homme dont il était question n'était pas dan- « gereux; que d'ailleurs il ne voulait pas se « battre. » Ce fut à M. Vila que je remis le soin d'en finir avec F.....; il alla le trouver, bien déterminé à lui faire rendre la lettre à laquelle j'attachais une très-grande importance.

A peine eut-il exprimé la ferme résolution de ne sortir de chez lui que lorsque tout serait fini ou par la voie des armes ou autrement, qu'aussitôt F....., en murmurant des imprécations, prit l'argent apporté par M. Vila et en donna un reçu ridiculement libellé, qu'on a produit au procès et qui se trouve encore dans mes papiers. Ces discussions finies, je me flattais de vivre en paix, et cependant ce fut à dater de ce moment que mon avenir se chargea des plus sombres nuages.

F..... connaissait mes amis, et avait des liaisons jusqu'avec mes domestiques. Son mauvais caractère ne manqua pas de profiter de ces moyens pour me faire tout le mal que pouvait méditer un cœur aussi noir que le sien; moi-même je travaillais quelquefois à grossir le nombre de mes inimitiés. J'étais toujours tendrement unie à la famille Geyler; je lui donnais de bons avis sur les

opérations de Bourse, ayant pour les faire un guide invisible, mais excellent; il me donnait les siens sur mes liaisons; nous faisions ainsi un échange de conseils parmi lesquels se mêlaient de bons dîners et des soirées agréables; j'aimais les sociétés nombreuses. Je réunissais autant de monde que je pouvais, et M. Geyler me faisait à ce sujet de sages et fréquentes observations; je les écoutais quelquefois peu, quelquefois trop. Je ne savais pas faire usage de ces finesses de société, de ces oublis étudiés dont on se sert pour écarter certaines personnes; j'attendais qu'elles eussent quelque tort, et alors me livrant à ma vivacité naturelle, je me brouillais avec elles.

Dans la foule des personnes que je recevais, je savais distinguer le mérite et le savoir; je remarquai surtout M. Mazas, jeune homme plein de talents, répandu dans la bonne compagnie, bon par excellence, ami sincère; depuis quatre ans j'ignore sa destinée, mais je n'ai jamais cessé de penser à lui. Compositeur aimable, il avait fait la musique d'un opéra intitulé *Corinne au Capitole*; cet ouvrage avait été reçu à l'unanimité, mais les intrigues survinrent, et il ne fut pas joué. M. Mazas n'ayant pas de fortune, mais étant fort utile à sa famille, je me portai de moi-même à faire quelques démarches auprès du ministre de la maison du

roi, pour chercher à mettre en évidence un homme d'un aussi rare mérite; car M. Mazas est du petit nombre de ceux qui ne savent pas faire antichambre. On doit trouver dans mes papiers quelques traces des mouvements que je me donnai alors; on me fit des promesses illusoires; ce fut tout ce que j'en retirai; mais je crus que si je parvenais à faire entendre quelques morceaux de son opéra dans un grand concert, j'inspirerais un vif désir d'entendre le tout. Le concert eut lieu dans la maison d'un de mes amis, quai Voltaire; le ministre de la maison du roi avait promis de s'y trouver, mais il n'y vint pas. D'ailleurs la réunion était aussi brillante qu'on pouvait le désirer; mademoiselle Cinti et Dérivis s'y trouvaient; ce fut là que je fis connaissance avec madame de Choiseul qui n'est pas celle qui a enrichi notre littérature de romans pleins de charmes; je m'empressai d'en faire l'acquisition pour mes jolies petites soirées, sans chercher à connaître son origine, que je n'ai sue que long-temps après.

Mon concert n'eut pas tout le succès que j'en attendais; malgré les plus beaux talents de l'Opéra, qui rendirent cette soirée délicieuse, je ne pus réussir à mettre en évidence, comme je le désirais, le bon M. Mazas; madame du C..... jouissait déjà d'un grand crédit dans le monde, et passait pour la

favorite. Tous ceux qui se réunissaient précédemment chez madame Ralichon [1], les Villèle, les Franchet, les Peyronnet, étaient parvenus aux plus hautes dignités et madame Ralichon elle-même, était devenue la comtesse de S.-Vidal, comme je l'ai dit précédemment; madame du C..... était donc très-bonne à connaître, car pour madame Ralichon, on disait qu'elle était fort abandonnée de ses illustres connaissances; je ne pensais point à de nouvelles liaisons; ce fut madame de Choiseul, qui, par amitié, y pensa pour moi.

Elle parlait toujours de M. le comte du C....., comme d'un homme que le crédit toujours croissant de sa belle-fille rendait précieux à connaître. « C'est mon intime ami, me dit-elle, je ne puis « mieux vous prouver combien je vous aime, qu'en « vous le présentant. » Elle me le présenta en effet, et je vais avoir dorénavant beaucoup à parler de lui.

M. du C....., que beaucoup de personnes ont connu, était un petit vieillard d'une physionomie douce et prévenante; ses manières étaient parfaites; je ne dirai rien de son esprit, subjugué entièrement par madame de Choiseul; c'était d'elle

[1] Je dois dire ici que je n'ai jamais vu chez elle les personnes que je cite, et que ce que je rapporte n'est fondé que sur sa seule autorité.

qu'il recevait toutes ses impulsions; il n'avait rien de caché pour elle; cette dame aimait le luxe, la dépense, le jeu; elle avait un train de maison considérable, que M. du C..... était obligé de soutenir. Mais il eût été impossible de faire face à tout avec ses pensions et ses revenus, si son crédit ne fût venu au secours de ce que la munificence du roi avait bien voulu lui donner.

Il prit pour moi une amitié tendre et sincère; il me donna une confiance sans bornes; il n'avait plus de secrets que je ne connusse: son intérieur, les chagrins que lui causait sa belle-fille, en contrariant ses goûts et ses inclinations, tout m'était dévoilé. Il se servit de moi et de M. Vila, pour faire différents emprunts, qu'il était fort difficile d'effectuer, parce qu'il ne présentait d'autres sûretés que son crédit à la cour; c'était pour les prêteurs une brillante fumée, sur laquelle personne ne voulait donner un sou.

L'idée lui vint alors de faire quelques affaires, et de se mettre à couvert sous le voile d'un anonyme; cet anonyme, c'était moi: je n'ai jamais su si madame de Choiseul était au fait de l'intimité qui régnait entre lui et moi; le fait est qu'elle était grande: ses lettres qui font partie de ma correspondance, et qui se trouvent dans mes papiers, en font foi; la pénurie d'argent dans laquelle il

se trouvait était extrême; sa correspondance avec moi en est une autre preuve; un jour je publierai toutes ces pièces, car elles auront pour beaucoup de monde un haut degré d'intérêt.

Mais avant d'entrer dans le fond de mes liaisons avec M. du C....., j'ai besoin de parler encore de quelques particularités que je ne saurais passer sous silence, puisque mon procès les a rendues publiques, et qu'une timide circonspection m'a retenue alors; il faut d'ailleurs clore la liste des inimitiés qui ont traversé le cours de ma vie, et qui en ont si cruellement troublé la paix.

M. Faure m'avait recommandé un M. Desplans, qui voulait à toute force être capitaine; j'en parlai à la personne que je connaissais au ministère de la guerre; elle me promit qu'elle lui ferait obtenir un grade, moyennant le sacrifice de 600 francs, mais qu'elle ne le pourrait qu'à l'époque où le mouvement des troupes sur l'Espagne serait plus décidé; dans le cas où il ne réussirait pas, les 600 francs me seraient fidèlement remis, ainsi qu'il avait déjà fait.

Comme cette affaire devait être longue, F..... me proposa de recevoir dans ma société ce M. Desplans, jeune encore, et danseur infatigable; j'y consentis, et le soir même il me fut présenté.

Deux mois s'écoulèrent sans qu'il obtînt de grade supérieur au sien; il m'annonça alors qu'il avait changé d'avis; j'allai trouver au ministère la personne que j'avais vue, et qui ne balança pas un instant à me remettre le dépôt que je lui avais fait, et je le rendis aussitôt à M. Desplans; plusieurs mois s'écoulèrent encore, et le grade auquel M. Desplans croyait pouvoir aspirer par son seul mérite n'étant pas arrivé, il vint me retrouver, me priant instamment de renouer la négociation; il me rapporta les 600 francs, m'en demanda un reçu, et je le lui donnai. A mon tour, j'allai retrouver mon employé du ministère de la guerre qui voulut bien encore s'occuper de cette affaire, et me promit que pour cette fois elle irait plus vite. En effet, lorsque M. Guilleminot fut chargé du commandement de l'armée d'Espagne, M. Desplans reçut son brevet de capitaine, avec l'ordre de partir sans délai; il vint me remercier, me fit ses adieux avant de partir, et me dit qu'il ne savait pas où il avait mis mon reçu; que dès qu'il l'aurait retrouvé, il s'empresserait de me le renvoyer. A son retour, il ne manquait pas une de mes soirées, me parlait sans cesse de sa reconnaissance, mais il ne me rapportait jamais mon reçu. Je puis assurer que je n'ai jamais accepté de lui un bouquet de violette; ce reçu a été produit depuis,

et c'est apparemment par un reste d'honneur, que le beau-frère de M. Desplans a déclaré que j'avais remis ces 600 francs; quant à lui, il s'était fait présenter chez moi, et bientôt il me pria de vouloir bien faire obtenir une place de receveur particulier; c'était trop peu de chose pour m'adresser au ministre des finances lui-même; j'eus recours à la maîtresse d'un commis que je connaissais très-bien, elle me demanda je ne sais quelle somme, me promit de réussir, et de rendre cette somme, si elle n'obtenait pas ce qu'elle demandait.

Je rendis compte de mon message à M. Frère, (c'était l'intermédiaire du postulant;) il trouva tout très-bien, et m'apporta, sans reçu, la somme convenue; je la portai à mon tour à la dame dont je viens de parler; elle existe encore, je pourrais la nommer; mais jamais elle n'a eu aucun tort avec moi, et je n'ai d'autre but ici que de démasquer les gens de mauvaise foi qui m'ont plongée dans le malheur.

M. Frère passait pour un homme estimable; c'était un simple apothicaire, et j'aurais peut-être pu ne pas l'admettre si familièrement dans ma société, mais il était le beau frère de M. Desplans, et je ne pouvais guère, sans une sorte d'injure, admettre une différence entr'eux. Comme il me

paraissait de bonne foi, je lui parlai de l'acte sous-seing-privé que m'avait fait M. de S.-Hil*** et de son indigne conduite envers moi; il en parut révolté, et me dit que si je voulais le lui confier, il saurait bien en tirer parti; j'hésitai un instant, mais je le regardais comme un homme d'honneur, et je remis la pièce entre ses mains; deux personnes à qui j'en parlai me dirent que j'avais mal fait, elles avaient raison; car lorsqu'au tribunal j'ai redemandé cet acte, M. Frère ne m'a payé que d'un rire moqueur; il nia qu'il l'eût eu en sa puissance, ce que je crois vrai et pour cause, mais assurément il n'était pas dans la mienne, et si la justice eût fait une enquête, on aurait probablement appris par quel tour d'adresse il était sorti des mains auxquelles je l'avais confié; mais j'étais la plus faible, et toutes les apparences étaient contre moi, il fallait bien être victime.

Quinze jours s'étant écoulés sans que la place de receveur fût venue satisfaire les vœux de M. le pharmacien, il me pria de redemander la somme qu'il avait donnée, ne songeant plus à la recette dont il s'agissait; je la redemandai aussitôt; elle me fut remise sans difficulté, et je la déposai dans les mains de M. l'apothicaire; était-ce là, je le demande de nouveau, la conduite d'une intrigante, d'une femme dénuée de délicatesse? Si j'eusse été

ce que la calomnie a prétendu que j'étais, j'aurais été riche, et l'on n'aurait point osé m'attaquer.

A peu près dans le même temps, M. Frère me dit qu'il avait dessein de quitter ses mortiers et ses pilons; que l'odeur des drogues incommodait sa femme, dont les nerfs étaient délicats; qu'il se croirait heureux s'il pouvait obtenir un emploi de courtier de commerce, qui se trouvait vacant; qu'il ferait bien, pour réussir, le sacrifice de trois à quatre mille francs; il me donna sa demande. J'allai trouver madame D***, dont le mari était attaché à l'ambassade d'Angleterre, et qui m'avait souvent parlé de M. Castelbajac; je lui rendis compte de la demande de M. Frère, et j'ajoutai que la petite femme de ce pharmacien méritait qu'on s'intéressât à elle; qu'elle était jolie, d'une santé délicate, et qu'elle courait les plus grands risques si elle restait dans l'officine de son mari; cette dame me répondit en riant, qu'elle ne voyait pas de meilleur argument que le cadeau que je m'étais chargée de lui offrir; que d'ailleurs la santé de madame Frère était le moindre de ses soucis. Elle me demanda ensuite ce qu'il y aurait pour moi dans cette affaire: « Le plaisir de rendre service, lui dis-« je.—Vous êtes bien bonne, me répliqua-t-elle. A « Paris, on ne fait rien pour rien, et c'est encore

« pire en Angleterre; du reste, je verrai s'il est « possible de réussir, et je ferai tout ce qui dépen- « dra de moi pour cela. »

On a pu voir par la lettre de M. Castelbajac qui est restée dans mes papiers qu'il ne se refusait point à donner suite à cette demande, puisqu'il indiquait les démarches qu'il convenait de faire. Si M. Frère n'a pas rempli les conditions proposées, ce n'est pas ma faute, et dans tous les cas, il ne lui en a coûté que des promesses. Voilà un des personnages dont je me proposais de parler; son portrait est fini, mais j'y donnerai quelques nouvelles touches quand il sera temps.

Mes soirées étaient toujours charmantes et bien composées; si par hasard il s'y glissait quelques personnes qui ne me convenaient pas, je trouvais bientôt le moyen de les éloigner, mais elles allaient malheureusement grossir la masse d'ennemis que F..... me recrutait.

De ce nombre fut une dame Bottu, femme d'un consul aux îles Ioniennes; voici de quelle manière je me trouvai liée avec elle. Je recevais dans mes soirées une dame qualifiée, mais que je connaissais assez peu. Elle avait une charmante campagne aux environs de S.-Maur; elle m'invita à y aller passer quelques jours, en me promettant

d'y réunir des personnes que je serais bien aise de connaître et qui augmenteraient agréablement mes réunions d'hiver. J'acceptai; je reçus une invitation, et comme je suis dans l'usage de ne passer jamais plus d'un jour chez qui que ce soit, je pris un cabriolet que je gardai tout le jour et j'arrivai chez cette dame avec M. Vila.

Nous trouvâmes plusieurs hommes dont je ne connaissais aucun excepté M. Vial parce qu'il est presque mon compatriote; mais en femmes il n'y avait que la maîtresse de la maison et une Italienne qui parlait beaucoup et fort vite avec les gestes dont les personnes de sa nation ont coutume d'accompagner leurs discours. Cette dame était madame Bottu; après un déjeûner copieux, on se dispersa dans les jardins, et l'Italienne eut l'air de me faire beaucoup d'avances; elles étaient en apparence si aimables qu'il m'eût été impossible d'y résister.

Je demandai à M. Vial ce que c'était que cette dame: « La femme d'un consul, me répondit-il, « aimable et gaie, acquisition charmante pour « des soirées.—Mais vous savez que je reçois beau- « coup de mères de famille et de jeunes personnes; « je serais bien aise d'en savoir davantage; je ne « suis ni sévère ni prude, mais j'exige de la dé- « cence, et veux qu'une femme se respecte au

« dehors. » Il me fit quelques plaisanteries et ajouta; je crois que cette dame se conduit bien, pourtant je n'en sais rien.

La conversation de madame Bottu était gaie, mais réservée; elle fit des frais pour me plaire, et ce fut sans doute à son amabilité qu'elle dut la promesse que je lui fis de cultiver son amitié; ses formes extérieures n'étaient pas toutes agréables; de grands yeux noirs, des dents admirables formaient toute sa beauté. Elle était d'une haute taille, excessivement maigre, sa bouche était extrêmement grande, et lorsqu'on la regardait de près on reconnaissait aisément qu'elle avait soin de peindre et d'orner son visage,

Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

Ces observations, qui n'échappent guère à une femme, me faisaient juger qu'elle avait des prétentions à être belle; mais on peut avec ces prétentions être sage et bonne mère de famille.

M. de Langeac, à qui j'en parlai à mon retour à Paris, m'engagea à être très-difficile sur le choix des femmes que je voulais admettre chez moi, en ajoutant qu'en général il n'avait pas bonne opinion des Italiennes. Je ne pensais plus guère à cette dame qui ne s'était point présentée chez moi, lorsque je reçus d'elle un petit billet dans

Elle vint, comme à l'ordinaire, me voir dans la journée, dîner avec moi, et ne me dit pas un mot. Mais le lendemain elle vint de meilleure heure, et voulut passer la journée avec moi. Nous étions toutes deux seules, occupées de nos ouvrages; elle soupirait beaucoup et même avec une sorte d'affectation comme si elle eût voulu provoquer de ma part quelques questions sur le sujet de ses peines; mais je ne me pressais pas. Alors elle rompit le silence : « Je vais, me dit-elle, vous « donner une preuve de mon amitié en vous « faisant part des chagrins que j'éprouve en ce « moment. Je suis née à Corfou, et je fus mariée « bien jeune à un homme que je n'aimais pas. Je « fis comme bien d'autres, mais la jalousie de mon « mari me rendit fort malheureuse.

« Elle entra alors dans beaucoup de détails à « ce sujet et continua ensuite.

« M. Bottu vint à Corfou avec un titre qui lui « donnait le premier rang dans la ville. Il donna « des fêtes et me remarqua. Je fus flattée de me « voir recherchée par l'homme qui jouissait dans « le monde de la plus haute considération. Ce n'é- « tait pas qu'il eût de l'esprit, il en est entièrement « dépourvu. Sensible à ses soins, je divorçai avec « mon mari et je devins la femme de M. Bottu. « Je ressentis alors un peu de bonheur. M. Bottu

« est d'un caractère facile et je me rendis bientôt « la maîtresse. Les changements de gouvernement « troublèrent plusieurs fois notre repos. Nous « prîmes le parti de venir en France où nous es- « périons trouver amitié et protection dans la fa- « mille de mon nouvel époux, famille respectée et « respectable. Je laissai mon premier enfant à ses « parents. Arrivée à Paris, j'eus le bonheur d'être « protégée par M. le comte Ch. de D... M. Bottu « obtint par M. de D... une place de consul à A..., « et je lui fis sentir combien il était important « que je restasse à Paris pour entretenir la bien- « veillance de son protecteur. Il partit et me « laissa libre de mes actions. Je restai à Paris « heureuse. Malheureusement je fis connaissance « avec une femme qui ne tarda pas à m'envier « le crédit, et la munificence dont je jouissais. « Elle excita ma jalousie; j'éprouvai un moment « d'abandon, et la maladie dont je viens de gué- « rir en a été la suite. Cependant je suis parve- « nue à reprendre mon influence.

« M. de D... est en ce moment forcé à une ab- « sence de quelques mois. Vous connaissez « son crédit, j'espère bien m'en servir pour ac- « quérir une grande fortune; j'ai des enfants, il « faut bien que je m'en occupe. »

« Eh! quoi, madame, lui dis-je, je vous croyais « abandonnée du monde entier; cette considéra- « tion m'avait inspiré pour vous le plus vif inté- « rêt, et je vois que vous êtes initiée parmi ce « qu'il y a de plus distingué à la cour. — Oh! « oui, me dit-elle, et d'autant plus que M. le « comte de D... est au mieux avec madame du « C..... Je suis instruite de tout ce qui se « passe, et si vous voulez, je vous présenterai « à M. de D... à son retour, et nous agirons de « manière à devenir riches et à dispenser les fa- « veurs. »

On conçoit quelle impression fit sur moi cette conversation; le bonheur se présenta avec tous ses charmes à mon imagination. Cependant je ne parlai à personne, excepté à M. de Langeac, de ces nouvelles espérances. De mon côté, je n'oubliai rien pour obliger celle qui m'offrait un si beau champ de fortune. Je lui indiquai quelques spéculations de Bourse dans lesquelles elle gagna beaucoup d'argent. Elle me devait pour cela quelque reconnaissance, elle me paya d'une autre manière. Je ne fus pas long-temps à m'apercevoir qu'elle avait séduit M. Vila pour faire quelques opérations à mon insu. La fortune sembla déjouer ces projets, car bien loin d'y faire des profits, ils perdirent, et M. Vila n'ayant rien

à lui, ce fut encore avec mon argent qu'il se dégagea.

Avant cette découverte, comme on parlait beaucoup de la nomination d'agents de change, madame Bottu m'assura qu'elle pouvait en faire nommer deux par le crédit de M. de D..., et qu'elle m'engageait à trouver les candidats, à condition qu'ils feraient chacun le sacrifice de cent mille francs. Elle demandait avant tout, comme chose nécessaire, que je lui remisse une somme de quatre à cinq mille francs pour faciliter ses démarches; d'ailleurs, il était bien entendu que nous partagerions les bénéfices ensemble. Je ne balançai pas à lui procurer les candidats qu'elle désirait, et je remarquerai même ici en passant la facilité qu'ont les hommes à faire des sacrifices pécuniaires quand il s'agit de leurs intérêts. Les feraient-ils aussi aisément s'il s'agissait de venir au secours d'une famille malheureuse? Je suis fort tentée d'en douter.

Notre affaire fut arrangée à merveille; mais mon imprévoyance ne me permettait jamais d'apercevoir qu'on me mettait toujours en avant, et que les véritables faiseurs avaient soin de se cacher sous le voile du plus profond silence. On ne connaissait donc que moi, et c'est à moi seule qu'on a fait un crime de ce qui était le crime exclusif des

robe noire, toutes deux en soie. Je m'aperçus que madame Bottu avait à son cou une chaîne, qui tenait suspendus une jolie montre et un superbe charivari. Je m'empressai de lui demander qui lui avait offert un aussi beau et riche présent; elle me répondit que M. le comte Ch... de D... le lui avait envoyé le matin; je regardai avec d'autant plus d'intérêt qu'il était tout pareil à celui que j'avais acheté chez M. Baillet, bijoutier rue de la Chaussée-d'Antin. Je lui fis compliment et nous parlâmes d'autre chose.

Quelques jours après, on vint m'annoncer madame Baillet, femme de mon bijoutier, qui, après les politesses d'usage, me demanda si je connaissais M. le comte de S. Arnoud, et si l'on pouvait avoir confiance en lui; je lui répondis que je le recevais chez moi et lui demandai à mon tour pourquoi elle me faisait cette question? — « Elle est, me dit-elle, d'un grand intérêt pour moi, et vous me rendriez un véritable service si vous aviez la bonté de me donner quelques renseignements à son sujet. »

J'envoyai chercher le jeune homme qui avait tutoyé M. le comte et le priai de me dire ce qu'il savait à son sujet: « Je vous l'aurais dit plus tôt, me « répondit-il, si vous m'aviez questionné, car je « trouvais assez extraordinaire qu'il fût admis

« chez vous; ce n'est pas que ses parents ne soient « d'honnêtes gens, mais sa dépense est ex- « traordinaire. » Je lui répliquai qu'il m'avait été présenté par madame Bottu comme un jeune Grec recommandé par son mari; il sourit et me dit que M. de S. Arnoud était le beau-fils du juge de paix du port aux vins; — « le nom qu'il porte est un nom de comédie, qu'il a pris pour se soustraire à ses créanciers; il sort de Sainte-Pélagie et lorsque je l'ai rencontré chez moi, je lui ai fait quelques questions sur sa situation; « le hasard, m'a-t-il « répondu, m'a fait rencontrer madame Bottu; « elle s'est empressée de me prêter de l'argent pour « subvenir à mes premiers besoins. » Voilà, m'a-jouta le jeune homme, tout ce que je sais de M. le comte de S. Arnoud, c'est un fort joli garçon; madame Bottu, comme je vous l'ai déjà dit, a tout empire sur M. Ch... de D..., aussi elle obtient par son crédit tout ce qu'elle désire. Madame Bottu, ajouta-t-il encore, est très-connue, mais elle a besoin d'avoir de la fortune pour satisfaire ses goûts et ses caprices. »

Ce discours me confondit; je ne pouvais revenir de ma surprise ni me pardonner mon aveugle et sottise confiance, car M. le comte du C..... m'avait déjà fait à l'occasion de cette dame des confidences dont je n'avais pas tenu assez de compte;

le lendemain j'envoyai chercher madame Baillet, je lui racontai tout. « Eh bien! je perdrai sans « doute, me dit-elle, car quelques jours avant le « premier janvier, il est venu prendre chez moi « une montre pareille à la vôtre et d'autres bijoux « pour une somme assez considérable, et nous a « laissé un billet dont l'acceptation n'a pas même « été reconnue par le signataire; nous sommes dé- « cidés à faire toutes les démarches pour nous « faire payer. »

Je la priai de suspendre cette détermination, en lui disant que je savais où était sa montre; je lui donnai l'adresse de madame Bottu et les laissai arranger cette affaire comme ils voulurent. Ce ne fut pas sans peine; il fallut que M. Vila et ensuite M. Charles Geyler fils parlassent à M. de S. Arnoud. Qui croirait qu'il eut encore l'audace de se présenter chez moi, avec madame Bottu? je fis alors ce que me commandait le soin de ma réputation en leur signifiant que désormais toutes nos relations étaient finies, et que ma porte leur serait interdite; je priai madame Bottu de me remettre l'obligation que je lui avais confiée, et la somme que je lui avais donnée : elle répondit que tout cela ne devait déranger en rien nos projets et garda tout.

Elle cessa de me voir, se joignit à M. F..... pour grossir le nombre de mes ennemis, et quand je voulus retirer de ses mains ma signature, il me fallut faire encore un sacrifice de deux mille francs; voilà de quelles gens une sorte de fatalité remplissait ma maison; toujours confiante, toujours trompée, telle est en deux mots l'histoire de ma vie; j'ai su depuis que cette dame avait été appelée dans mon procès et qu'elle avait pu faire à mon sujet le roman qu'elle avait voulu, et, pourquoi non? Mon cuisinier n'a-t-il pas aussi figuré parmi les principaux personnages? M. F..... n'a-t-il pas eu la faculté de faire circuler contre moi mille écrits virulents? N'est-ce pas lui qui a fourni, si j'en crois des renseignements peu douteux, la liste de mes accusateurs? Ainsi mes ennemis sont en quelque sorte devenus mes juges, sans que la justice s'en doutât.

Madame Bottu a dit que j'étais aux petits soins avec elle; que je l'avais reconduite jusqu'à la porte d'une grande dame rue de Bourbon; le fait est controuvé; mais quand il serait vrai, serait-il étonnant qu'une affaire pressée, le besoin de voir l'homme puissant qui allait passer les soirées chez elle, m'eût conduite à son domicile? Ai-je jamais révélé les secrets importants qu'elle m'avait confiés? Ne m'avait-elle pas fait part des intrigues

concertées contre un digne personnage, qu'on a fait tomber dans la disgrace du prince et qui a payé de sa vie son malheur; hélas! elle m'avait caché son nom, car, si je l'eusse su, j'aurais assurément prévenu l'ancien et respectable ami de mon père; mais cette disgrace a servi madame Bottu, M. C..... de B..... est devenu plus puissant.

Je ne veux aujourd'hui consigner dans ces Mémoires que ce qui peut être utile à ma justification; mais plus tard, dans mes heures de solitude et de chagrin, je donnerai un supplément historique d'intrigues dont j'ai été le témoin et qui pourront piquer la curiosité; car puisque tant de gens se sont réunis pour m'accabler, pourquoi ne me donnerais-je pas la satisfaction de les accabler à mon tour par la publicité?

Quand je me fus brouillée avec madame Bottu, je confiai tout ce qui s'était passé entre elle et moi à M. le comte du C....., qui avait pour moi une telle amitié, que lorsqu'il n'était pas retenu par ses occupations, il venait passer des journées entières avec moi; je conseillais alors d'excellentes opérations de Bourse à M. Geyler; bientôt j'en fis pour moi et voici à quelle occasion: M. Gazielle, riche négociant de Marseille, vint me prier de vouloir bien recommander une jolie femme, ma-

dame la vicomtesse de Saur, à M***, beau-fils de M. Biderman. Je m'empressai de lui donner une lettre pour cette personne et quelque temps après cette dame vint me remercier. Elle avait eu un succès complet qu'elle devait sans aucun doute à la justice de sa cause ; je l'engageai à venir grossir le nombre des charmantes personnes que je réunissais pour mon plaisir et pour le leur. Cette obligeance me lia plus particulièrement avec M. Gazielle.

Je crus m'apercevoir un jour qu'il était chagrin. Je lui en demandai la cause : « J'ai suivi la Bourse, « me dit-il, et chaque jour j'éprouve de nouvelles « pertes; si je continue d'être malheureux, je se- « rai forcé de retourner à Marseille, ce qui m'af- « flige beaucoup, car les affaires vont bien mal « dans cette ville.

— « Vous jouez à la Bourse, lui dis-je, et vous « perdez! Que ne parliez-vous, je vous aurais fait « gagner. Je vous promets, si vous suivez mes « conseils, de vous faire retrouver tout ce que « vous avez perdu. Ces conseils ne viennent pas « de moi, comme vous pouvez le croire, mais « vous ne me ferez aucune question à ce sujet. »

M. Gazielle me remercia et me demanda la permission de me présenter M. Buzoni, son associé : « Je le veux bien, répondis-je, mais je dois vous

« faire l'aveu que je commence a me lasser de « travailler constamment pour les autres sans ja- « mais rien faire pour moi. — Eh bien ! dit « M. Gazielle, il faut travailler aussi pour vous, « et demain matin, si cela vous plaît, nous ré- « glerons nos conditions en présence de M. Bu- « zoni; c'est un excellent homme que j'aime « beaucoup et qui le mérite sous tous les rap- « ports. »

Je voulus savoir ce qu'était M. Buzoni, dont j'avais entendu parler, et l'on m'apprit qu'il avait éprouvé de grands malheurs et qu'il avait plu à M. Ouvrard de le ruiner. Je croyais M. Ouvrard ruiné lui-même; mais ce qu'on me dit à ce sujet me convainquit qu'on pouvait très-bien ruiner les autres et s'enrichir soi-même. Le lendemain M. Buzoni vint me voir. Il me parut tout-à-fait bon enfant quoiqu'avec une figure italienne. J'appris depuis qu'il était vif, même quelquefois emporté, mais au fond un cœur excellent, incapable de faire du mal à qui que ce soit. On peut m'en croire, car, grace à M. de Bourienne, nous sommes brouillés; mais je me plairai toujours à dire de lui le bien qu'il mérite. Nous procédâmes à nos arrangements et il fut convenu que ces messieurs me feraient dix mille francs de rente qu'ils augmenteraient progressivement s'ils se

trouvaient bien des opérations que je leur ferais faire. Lorsque nos conventions furent arrêtées, il fut décidé que l'un de ces messieurs viendrait tous les jours, à l'ordre, chez moi.

Je crus devoir les prévenir qu'il fallait mettre de côté toutes les opinions et n'avoir qu'une pensée à la Bourse, celle de faire une bonne opération. Je les engageai surtout à s'en rapporter à moi.

Nous commençâmes ainsi de très-bonnes affaires, et si j'avais ici mon livre, j'en présenterais le tableau justificatif. En continuant ainsi, il était plus que probable que j'aurais fait une fortune immense; mon étoile en ordonna autrement. Je n'aurais plus pensé à M. Ouvrard si une circonstance assez singulière ne me l'eût fait retrouver.

J'avais demandé une audience à sa majesté. M. le duc de Blacas eut la bonté de m'écrire de passer chez lui; je m'y rendis et en attendant l'heure de le voir, je me mis à examiner les personnes qui attendaient comme moi. Un homme assis qui avait aussi l'air d'examiner attira mon attention. Il était bien fait et nonchalamment étendu sur sa chaise de manière à ce que l'on considérât sa jambe. Son air de familiarité me fit d'abord croire que c'était un homme de la cour;

mais en y faisant plus d'attention je ne retrouvai rien de cette aisance, de cette fleur d'urbanité qui distinguent ceux qui fréquentent le séjour des princes. Malgré tout ce qu'il faisait pour se donner un ton de familiarité, son attitude avait quelque chose de contraint. Enfin on le nomma : M. Ouvrard! A ce nom toute mon attention se porta sur lui : « Voilà donc, me dis-je, l'homme « dont M. Corvetto redoutait les importunités et « que M. de Richelieu poussait à tout; qui se « plaint toujours des pertes qu'il a faites avec le « gouvernement, et qui cherche constamment à « s'accrocher au gouvernement; qui regrette sans « cesse les millions qu'il a perdus, et va sans cesse « offrant des millions; dont on vante la fortune « colossale, et qui ne paie ni son bottier, ni son « cuisinier, ni à plus forte raison son carrossier. « Voilà le plus habile peut-être des hommes d'in- « trigue dans l'antichambre de nos rois, et de la « meilleure intelligence avec un des premiers gen- « tilshommes. »

J'étais loin de penser que c'était entre ses mains qu'on allait déposer en quelque sorte le destin de notre armée d'Espagne.

Je rentrai chez moi, et je fis part à M. Buzoni de ce qui regardait Ouvrard : « Cet homme, me dit- « il, m'a ruiné moi et beaucoup d'autres, et le pis

« c'est qu'on ne saurait le saisir, il a le talent de « se dérober à toutes les poursuites; il est évi- « dent qu'il se trame quelque chose, puisque cet « homme se montre encore. » Il s'étendit beaucoup sur ce personnage, ajouta que chez madame la princesse de B..... on concertait en ce moment une grande intrigue; que les plus importants personnages de la cour et de la ville s'y réunissaient; il me promit de me tenir au courant, attendu qu'il avait lui-même le plus grand intérêt à savoir ce qui s'y passait.

M. Buzoni me quitta, l'esprit tout occupé de ce que je venais de lui rapporter; je continuais mes opérations de Bourse, et je m'en trouvais bien; lorsqu'une conversation avec M. Du C..... vint changer un peu la direction que j'avais donnée à mes affaires. Je lui avais raconté ce qui m'était arrivé avec madame Bottu: « Que voulez-vous, me « dit-il, tout ceci est le fruit de la révolution qui a « ruiné les gentilshommes; lorsqu'ils sont ren- « trés en France, ils y ont rapporté tous les goûts « et les préjugés que l'émigration aurait dû leur « faire perdre. Ils ont imaginé qu'ils allaient jouir « de la même fortune qu'autrefois; trompés dans « leur attente, ils ont cherché les moyens de re- « couvrer quelque chose de leur ancienne splen- « deur, et plusieurs les ont trouvés dans l'intri-

« gue; tout est devenu un objet de spéculation; « les emplois, les honneurs se vendent, c'est un « commerce énorme; quand il n'y a pas de places « à donner, on en crée, les ministres soutien- « nent les postulants, et ceux-ci soutiennent les « ministres.

« J'ai songé plus d'une fois que je pourrais « aussi tirer parti de l'état des choses; mais à qui « me fierai-je pour trouver des solliciteurs d'em- « plois? Si vous vouliez, nous pourrions faire une « fortune considérable, et nous aurions, pour « l'expliquer, le prétexte des opérations de la « Bourse. »

Ces propositions furent d'abord loin de me séduire: « J'ai essayé, lui dis-je, cette route de la « fortune, et je suis lasse des ennuis que j'y ai « éprouvés; mes spéculations de Bourse réussis- « sent à merveille; je sais ce que j'ai éprouvé avec « madame Bottu, je reste comme je suis. »

« N'en parlons plus, me dit M. Du C....., mais « que ceci soit entre vous et moi, faites sur- « tout que madame de ..... n'en sache pas un « mot. » Je le lui promis, et plusieurs jours se passèrent sans qu'il revînt sur ce sujet, mais il était facile de s'apercevoir qu'il y tenait. » Les opéra- « tions de la Bourse, me dit-il, ont leurs chances, « il ne faut qu'un moment pour y perdre tout ce

« qu'on a gagné. Les banquiers du ministère eux-
« mêmes y sont quelquefois pris. Réfléchissez-y,
« et soyez sûre que vous avez tort de ne pas
« ménager une autre corde à votre arc; le succès
« d'une ou deux affaires vous donnerait un cré-
« dit considérable, et votre fortune se grossirait
« plus fortement et plus vite. »

Ce genre de conversation revenait sans cesse entre lui et moi: je ne pouvais douter qu'il n'eût du crédit; sa position à la cour et auprès des ministres était de nature à m'encourager. Cependant je voulais quelque chose de plus; dans un de mes entretiens avec M. Du C....., je lui demandai quel moyen il avait de m'assurer que nos spéculations communes seraient sans désagréments, et toujours sûres. « Il faut, lui dis-je,
« que vous me donniez ici des marques incontes-
« tables de votre confiance; jamais je ne trahirai
« vos secrets; je sais dans quelle haute position
« se trouve votre belle-fille; j'aurais pu peut-être
« y arriver comme elle, si j'avais su mettre à pro-
« fit certaines circonstances; je désire, avant de
« m'engager dans la route que vous me proposez,
« que vous n'ayez aucun secret pour moi. »

M. Du C..... me témoignait tant d'amitié, et je lui avais en effet inspiré tant d'intérêt, qu'il ne craignit pas de s'expliquer sans détour, et comme

on dit vulgairement, à cœur ouvert. Si je rends compte ici de ce qu'il m'a dit, qu'on ne m'en fasse pas de reproche; je suis accablée sous le poids du malheur; j'ai besoin de me justifier, et je dois tout sacrifier à cette considération; pourquoi donc faudrait-il que je fusse une victime d'expiation, que tout le poids du mal retombât uniquement sur moi? Je vais donc entrer dans des détails qui seraient restés ensevelis dans le secret le plus profond, si l'on ne m'eût fait une nécessité de les révéler. Mais avant de me jeter dans le dédale de toutes les intrigues que je vais dévoiler, j'ai besoin de raconter une anecdote qui ne sera pas sans intérêt, qui donnera une idée du siècle où nous vivons, et prouvera de nouveau la maligne influence de mon étoile.

Madame de F..., femme d'un député, m'avait priée de venir passer la soirée chez elle. N'ayant pu me rendre à son invitation, parce que j'avais moi-même du monde, j'allai la voir le lendemain matin pour lui témoigner le regret de n'avoir pu me rendre chez elle la veille. Je la trouvai occupée à lire une quantité de papiers dans son lit. « Bon Dieu! lui dis-je, est-ce un testa-« ment que vous tenez dans vos mains? La suc-« cession sera bonne, si j'en juge par le volume « de ces pièces. »

« Bon, me répondit-elle, si vous étiez venue « hier soir, vous sauriez à quoi vous en tenir. Vous « y auriez trouvé le ministre Peyronnet, et l'on « a beaucoup parlé de ce que les députés doivent « dire et faire dans cette session. Je suis, comme « vous savez, très-liée avec sa parente, et grace « au ciel, j'ai obtenu par elle bien des greffes, des « places de judicature, et que sais-je? Mais pour « prix de ces services, on veut que mon mari « parle dans le sens des ministres, ce qui me pa- « raît assez naturel. Mon mari est le meilleur en- « fant du monde, mais il est loin d'être un Cicé- « ron. Je lui fais des discours le mieux qu'il m'est « possible; je les lui fais apprendre par cœur, il « me les débite assez bien; mais dès qu'il est à la « chambre, tout mon travail est perdu; il est « d'une si grande timidité qu'il ne saurait profé- « rer un mot; plusieurs fois je me suis rendue à « la séance pour l'encourager par ma présence. « Soins inutiles! Tous les signes que je faisais ne « pouvaient le déterminer à ouvrir la bouche. Son « silence me désespère. En ce moment, j'ai besoin « de recourir à mon amie qui est presque aussi « ministre que le ministre même; mais elle m'a « bien signifié que si dans la séance de demain « mon mari ne parlait pas, je n'ai plus rien à at- « tendre de ses bons offices. Vous voyez où j'en « suis.

— « Mais, madame, lui dis-je, ce discours me « paraît bien long; si vous le réduisiez à quelques « phrases, peut-être M. de F... viendrait-il à bout « de le retenir. — C'est impossible, répliqua-t-« elle; les notes m'ont été fournies, je n'ai fait « que les arranger; il faut que tout cela soit dit. »

En ce moment M. de F... entra, et madame de F..., continuant la conversation, comme s'il eût toujours été là : « C'est bien convenu, lui dit-elle, « demain je me rends à la séance pour vous en-« tendre. Souvenez-vous bien qu'il faut prendre « le ton solennel, parler avec force, et vous « élever au-dessus des murmures et des rires de « l'opposition. Il est indispensable de soutenir « notre protecteur et celui de toute notre fa-« mille. »

Tandis que madame de F... parlait ainsi, j'étais occupée à observer l'époux. Un sourire fin et qui me paraissait ne pas manquer de malice m'en donna d'abord une assez bonne idée. Je crus qu'il mettait sur le compte de sa timidité un éloignement particulier pour la tactique ministérielle; mais je m'aperçus bientôt que je m'étais trompée, et qu'il n'y avait chez lui de remarquable que son sourire.

« Oui, sans doute, dit-il, il faut servir ce bon « Peyronnet qui a tant fait pour nous. Mais dès

« que je m'apprête à parler dans la chambre, il me « semble que la chambre s'apprête à se moquer de « moi; une sueur froide me sort de tous les pores « et je me trouve dans des angoisses inexprima- « bles : je vous promets cependant de faire de « mon mieux demain, et j'espère que vous serez « enfin contente. »

Puis, se tournant vers moi : « Je vous assure, « madame, me dit-il, que ma mémoire est trop « ingrate pour retenir tout ce qu'il faudrait dire, « et que j'ai besoin d'un courage particulier pour « lire un discours d'une longueur démésurée ; ce- « pendant il faut bien parler et nous avons un « grand intérêt à soutenir ce qui sera proposé « demain. »

Je pris alors congé de M. et de madame de F..., riant comme une folle de l'embarras de l'un et de la timidité de l'autre. Je racontai mon aventure à M. Du C..... qui connaissait les personnages et en rit avec moi.

« Ce bon M. de F..., me dit-il, est le meilleur « homme du monde, bon père, bon mari; mais « incapable de parler. On ferait mieux de le lais- « ser dans ses terres planter ses choux que de « l'envoyer à Paris discuter des lois. »

En rendant visite à madame de F..., mon intention avait été d'exciter son intérêt en faveur

d'un malheureux qui avait été condamné à Dieppe pour banqueroute frauduleuse et qui avait fui aux États-Unis. Sa famille avait le plus grand besoin de lui. Sa faillite était plutôt l'ouvrage d'un associé que le sien. On le pressait en vain de venir purger sa contumace; il répondait qu'il ne voulait compromettre ni son honneur ni sa liberté. Il disait que les juges n'étaient pas des dieux et qu'il ne fallait qu'un méchant pour perdre le plus honnête homme de la terre. Il ne voulait donc rentrer qu'avec sa grace. Les autorités lui avaient donné les meilleures attestations. On m'avait recommandé cette affaire; j'avais à cœur de rendre un service si doux. Je fis à madame de F... un tableau touchant de la position où se trouvait une famille à laquelle la ville entière de Dieppe prenait le plus grand intérêt. Elle me parut d'abord émue, mais se rassurant bientôt, elle me dit : « Dans ce moment, nous « avons beaucoup à demander au ministre et « nous aurons à lui demander encore; il ne faut « point l'importuner, ni user notre crédit. Je « vous donnerai une lettre pour madame D..., « femme d'un député fort obligeant et très-obli- « geante elle-même; je ne doute pas que vous « n'en soyez très-bien accueillie. »

J'acceptai la lettre, quoique bien décidée à ne

jamais revoir une femme aussi égoïste, qui faisait les discours de son époux et dont toutes les idées n'étaient tournées que vers ses propres intérêts.

Je me rendis chez madame D..... pour n'avoir rien à me reprocher. Je prévoyais d'avance que cette démarche était inutile et je prévoyais bien. « Ce n'est pas par le crédit de mon mari, « me dit cette dame, que vous pouvez espérer de « réussir. C'est un homme nul. J'ai une voie « plus sûre; si l'on veut faire le sacrifice de « cent louis, j'ai tout lieu de croire que l'on ne « tardera pas à obtenir la grace que vous solli- « citez. »

Je représentai que la famille dont il s'agissait était ruinée, que dans la misère où elle était tombée, il lui était impossible de songer à un pareil sacrifice; j'essayai de toucher son cœur, mais inutilement : « J'en suis bien fâchée, me dit ma- « dame D...; mais s'il fallait étourdir le minis- « tre de toutes les sollicitations dont on nous « importune, nous n'en finirions pas. J'espère, « madame, que vous voudrez bien taire la pro- « position que j'ai eu l'honneur de vous faire; « d'ailleurs je nierais tout. »

J'étais intérieurement si indignée contre cette femme que je ne pris pas même la peine de

la saluer et je me retirai l'ame triste et navrée.

Quel moyen employer pour sauver l'infortuné que je recommandais, pour consoler et sauver sa famille? J'avais bien fait quelques dépenses pour que sa femme pût se présenter convenablement; mais je ne pouvais rien au-delà. Enfin, un homme de bien, un homme respectable qui ne veut point qu'on le nomme lorsqu'il fait de bonnes actions, écouta avec intérêt le récit que je lui fis : « Je ne suis point en odeur de sainteté, « me dit-il, auprès du ministère, mais je m'expo- « serai volontiers à quelques rebuffades pour « servir le malheur. » Il le servit en effet et réussit. Pourquoi ne puis-je le nommer, sa vertu s'y oppose et la reconnaissance m'en fèrait un devoir; car il m'a obligée moi-même, il a compati à mes peines et sa bourse ne s'est pas fermée quand j'en ai eu besoin. Peut-être s'il m'eût donné la permission de le nommer, la considération dont il jouit m'aurait-elle servi dans mon dernier malheur. Il aurait pu me rendre témoignage et jeter sur ma vie quelques lumières qui auraient éclairé mes juges.

Parmi mes connaissances, j'avais un grand nombre de personnes que je pouvais nommer avec honneur, et peut-être devais-je attendre

d'eux un appui qu'ils ne m'ont pas accordé, tant le malheur est un objet d'effroi pour beaucoup de personnes. Il en est une pourtant qui fait exception et à laquelle je dois un hommage particulier; qu'elle me permette de tracer ici son portrait.

M. D... est indépendant de caractère et de fortune. Il est doué d'une figure douce et bonne qui ne trompe point. Son extérieur est simple et j'oserais même dire un peu campagnard. Il est généreux sans prodigalité, et cependant le trait que je vais raconter semblerait prouver le contraire, si M. D... connaissait des bornes quand il s'agit de l'amitié.

Il était au collége quand il perdit son père et sa mère. On lui donna un tuteur. Il s'était attaché particulièrement à l'un de ses camarades né pauvre, et qui n'avait, je crois, pour avenir que le talent du dessin et l'usage du pinceau qu'il cultivait avec un soin extrême. M. D..., juste appréciateur du mérite, offrit tout son cœur à ce jeune homme qui ne voulait vivre que pour sa mère, et attendit avec impatience l'instant où il pourrait lui prouver que ce n'était pas en vain qu'il lui avait offert un cœur tout dévoué.

L'époque de sa majorité arrive. Il se trouve maître de trente mille francs de rente. Il se rend

chez son notaire, et, par un acte bien stipulé, il partage cette fortune avec son ami. Il l'invite à déjeûner, et lui annonce ce qu'il vient de faire. Ils tombent dans les bras l'un de l'autre, pleurant d'attendrissement, balbutiant tout ce que les plus doux sentiments peuvent inspirer dans ces sortes d'occasions. Mais après cette effusion de cœur, le jeune ami refusa avec fermeté la fortune qu'on lui offrait. « Je ne veux rien que « ton cœur, s'écria-t-il; ma résolution est prise. « Je pars pour les États-Unis d'Amérique, et j'es- « père trouver dans mes talents les moyens de « soutenir ma famille. Je serai éternellement re- « connaissant de ce que tu as voulu faire pour « moi; mais je cesserais de m'estimer si j'étais « capable de t'enlever la moitié de ta fortune. Je « te le répète, ton cœur me suffit, il sera éter- « nellement pour moi le plus doux des trésors. » Il s'éleva alors entre eux un combat d'amitié et de générosité, d'une part, de désintéressement de l'autre, enfin de tout ce que le cœur humain a de plus nobles sentiments.

M. D... ne put jamais faire accepter la moitié de sa fortune à son ami. Celui-ci courut chez le notaire, fit annuler l'acte, se disposa à partir, comme il l'avait dit, pour l'Amérique, et quand tout fut réglé pour son voyage, il retourna chez

M. D... « Je veux, lui dit-il, te donner un gage de ma reconnaissance, de mon amour et de ma confiance pour toi. Je te lègue ma mère, prends-en soin comme si elle était la tienne. Accepte ce jonc, il vient de mon père, il sera le gage de notre union. » Le jonc fut accepté; M. D... prit soin de la mère de son ami comme le pourrait le plus tendre de tous les fils; il la plaça dans une campagne qui lui appartenait et la rendit heureuse.

J'ai vu cet homme si bon, si généreux; son extérieur n'avait rien de prévenant, sa mise était un peu bizarre. Mais après une si belle action, quelle observation pourrait-on se permettre? C'est lui, c'est cette excellente personne qui, dans un moment de gêne, est venue m'offrir des secours d'argent que j'ai acceptés; qu'il reçoive ici l'hommage d'une reconnaissance qui ne finira jamais.

Mais où sont-ils les hommes de ce caractère? Et pour un M. D... combien trouve-t-on de vils intrigants occupés à aggraver, pour s'enrichir, le sort des malheureux! Citerais-je ici ce qui arrriva à madame V... Son mari était en prison pour dettes; elle voulait l'en tirer. Elle avait une créance assurée de 42,000 fr., c'était toute sa fortune. Elle va trouver M. Mull... qui lui offre

3,000 fr.; elle cède tous ses droits pour cette faible somme; son mari est mis en liberté; mais elle est ruinée et M. Mull... trouve moyen de reçouvrer la totalité de la créance. Quelles affreuses spéculations! Madame V..., dans l'espoir de réparer ses pertes, m'offrait de me livrer avec elle à de plus nobles opérations. Je rejetai ces propositions avec aversion; car M. Mull... me paraissait indigne de vivre dans le sein de la société. Je m'arrête ici. Si j'ai tenté la fortune, j'ai toujours regardé comme honnêtes les moyens que j'ai employés. Ceux qui me les proposaient étaient faits pour me rassurer sur ce point. Mon cœur était droit, toutes mes pensées conformes à l'honneur, et si l'on a employé pour me tromper le charme des illusions, il était bien permis à une femme de s'y laisser entraîner. C'est un ancien axiome, que l'intention détermine le mérite ou le blâme des actions humaines. Je puis attester ici que mes intentions ont toujours été aussi pures que le jour.

On connaît maintenant mes relations avec M. le comte Du C..... Son amitié pour moi croissait de jour en jour. J'étais assez avancée dans sa confiance pour qu'il n'eût pas à craindre de me faire des confidences. Le lecteur me permettra de me retirer pour un moment de la

scène et d'y produire cet excellent vieillard. Ce qu'il dira ne saurait manquer de servir à ma justification et d'accroître l'intérêt de ces Mémoires. Je prie seulement les personnes qui seront nommées de ne pas m'en vouloir, car ce ne sera pas moi qui parlerai, mais un homme qui, quoique d'un caractère doux et modéré, aura pourtant souvent à se plaindre.

Dans les diverses conversations que nous avions eues ensemble sur les projets de fortune dont il m'avait parlé, je n'avais pas craint de lui dire : « Parlez-moi franchement, est-ce sur votre « crédit unique que vous fondez vos espérances? « Ne serait-ce pas plutôt sur celui d'une per- « sonne qui vous touche de près? — Oh! sans « doute, me dit-il avec une aimable franchise; « ma belle-fille sera pour quelque chose dans « mes projets; c'est bien le moins qu'elle puisse « faire pour moi qui me vois obligé de faire le « sacrifice de toutes mes inclinations, de tous « mes goûts pour vivre sous le même toit qu'elle, « malgré les chagrins qu'elle a donnés à mon « fils.

« Mais, lui dis-je, comment a-t-elle fait pour « arriver à un si haut degré de faveur? — C'est, « me répondit-il, une intrigue fort longue à ra- « conter. Lorsque je suis revenu de l'émigration

« où j'avais pris le goût de la campagne, j'avais « rapporté avec moi un vieil attachement qui « avait pris racine depuis un grand nombre d'an- « nées. J'eusse voulu que mes moyens m'eussent « permis d'aller vivre dans quelque coin de la « province auprès de ma famille, à Montpellier, « par exemple, ou à Cette. Mais c'était la chose « impossible, et je me suis trouvé encore trop « heureux de reprendre du service à la cour et « de vivre, faute de mieux, dans le séjour de l'in- « trigue et de la duplicité. J'étais d'ailleurs re- « tenu à Paris par le plus puissant intérêt, une « femme que j'aimais éperdûment et une fille ché- « rie, seul fruit de mon amour.

—« Eh quoi! lui dis-je, est-ce de madame de... « que vous voulez parler? car je ne vois auprès « de vous aucune autre personne à qui vous té- « moigniez de l'intérêt. —Vous la connaissez, me « répondit-il, elle est tout-à-fait bonne femme; « elle a été très-bien; je ne sais pourtant com- « ment elle est parvenue à prendre sur moi « l'empire qu'elle y exerce; car son éducation a « été négligée, sa voix a quelque chose de dé- « sagréable; mais vous savez ce que peut sur « un bon cœur le charme de l'habitude. — Com- « ment, m'écriais-je, étonnée de tout ce que je « venais d'entendre, Min... fille de madame de

« Ch... est votre fille! — Laissons, me dit-il, ces « particularités, et ne me faites point de ques- « tions à cet égard. »

Je m'arrêtai aussitôt; mais une circonstance dont je serai bientôt obligée de parler me ramènera sur ce sujet et j'aurai alors plus d'une anecdote à raconter. M. Du C..... revint aussitôt à sa belle-fille et entreprit de m'en tracer le portrait.

« Elle est assez bien conservée; sa figure est « agréable et très-riante lorsqu'elle le veut bien « et qu'elle croit de son intérêt de lui donner « cette expression; mais habituellement ses traits « ont quelque chose de sérieux et de dur. Ses « yeux sont beaux, mais depuis qu'elle les a « exercés à plaire, elle leur a donné un caractère « plus étudié que naturel. Rien dans sa per- « sonne n'est d'un mérite supérieur, et si elle « n'était pas parvenue à tant de faveur et de cé- « lébrité, c'est une femme dont on ne parlerait « plus, car elle a passé l'époque brillante de la « jeunesse. Ses qualités morales sont très-diver- « ses. Elle est douce et par fois impérieuse et vo- « lontaire; elle a beaucoup d'esprit ou plutôt « une heureuse mémoire, et le rare mérite de « saisir tout ce qu'il y a de bon et d'en tirer ha- « bilement parti pour elle-même. Elle est douée « d'une pénétration et d'une finesse extrêmes, d'une

« j'avais eu le bonheur de rentrer, étaient modi-
« ques ; M. de Ch..., attaché comme moi au prince,
« venait de mourir, et n'avait laissé aucune for-
« tune à sa veuve. Elle se trouvait entièrement
« à ma charge, et mes moyens étaient très-bornés ;
« je sollicitais inutilement auprès du ministère de
« la maison du roi la rentrée de diverses sommes
« qui me sont dues, et ne recevais pas de réponse ;
« tout cela me tenait dans un état de gêne.

« En ce moment, il passa par la tête de ma
« belle-fille de faire prononcer une séparation de
« corps et de biens entre elle et son mari ; mon fils
« était résolu de tenir bon, et de maintenir sa pré-
« rogative. Mais ma belle-fille était déjà parvenue
« à mettre dans ses intérêts le duc de C..., et sa
« sœur, madame P..., tous deux jouissant de toute
« la faveur royale. »

J'interrompis ici M. le comte, pour lui demander quelques détails sur l'esprit et le caractère de madame P... ; « Je lui dois, me dit-il, une justice particulière, car ma belle-fille a poussé très-loin l'injustice envers elle ; madame P... ne manque ni d'esprit ni d'instruction ; elle est vive et d'une gaîté enfantine qui plaît infiniment ; son cœur est excellent, mais sa tête est romanesque à l'excès ; elle est pour elle-même d'un extrême désintéressement, et j'ai souvent entendu ma belle-fille faire

à ce sujet des plaisanteries assez mordantes. Son unique passion est l'avancement de son frère; elle place tout son orgueil à le voir monter aussi haut que possible; tout ce qu'elle aurait pu obtenir de graces, de faveurs, elle les a reversées sur ce frère, dont elle est d'ailleurs tendrement aimée. L'un et l'autre témoignaient beaucoup d'amitié à ma belle-fille, qui, de son côté, n'oubliait rien pour les intéresser au succès de ses affaires; elle avait, outre cela, un but secret et détourné; on lui disait qu'elle était faite pour plaire, et obtenir à la cour plus qu'une présentation et des réceptions publiques; elle dressa son plan, et le dressa bien.

« Elle fouilla dans les papiers de son père, et eut le bonheur de trouver dans ce volumineux amas de pièces du palais, une partie de la procédure contre le malheureux F...; quelques-unes de ces pièces étaient d'une extrême importance. Elle les recueillit avec le plus grand soin, bien décidée à les faire servir à sa fortune et à la nôtre; elle ne me laissa ignorer ni sa découverte ni ses projets: « Soyez sûr, me dit-elle, qu'ils prospèrent entre « mes mains, et que je ne les remettrai qu'à bonne « enseigne. » Je me permis quelques observations: « Vous allez, lui dis-je, réveiller une affaire qui dort « depuis long-temps, et à laquelle personne ne « pense plus; si vous êtes assez imprudente pour

« en parler à qui que ce soit, on viendra vous en-
« lever ces pièces, et vous ne tirerez que du dé-
« sagrément de cette intrigue; vous êtes conseil-
« lée par M. A..., qui ne manque pas d'un certain
« esprit qu'il a puisé à la cour de Bonaparte;
« mais tout cela ne vaut plus rien aujourd'hui. »

Ici, j'interrompis encore M. Du C....., pour lui demander quelques détails sur ce procès; il m'en donna de très-secrets et de très-curieux; mais il n'entre ni dans mon plan, ni dans mes intentions d'en parler. Il reprit ensuite son récit:

« Soyez bien tranquille, reprit ma belle-fille,
« je sais former de ce qu'on me dit un tout dont
« je distrais le nécessaire; je garde mon secret pour
« moi; je ne suis pas assez folle pour aller en jaser
« avec des gens qui ne manqueraient pas d'en
« profiter pour eux; laissez-moi faire, et ceci vous
« servira bien. »

« Tout ce que j'aurais pu dire eût été inutile; je crus devoir m'en tenir au rôle de simple spectateur, bien persuadé que par amour-propre elle me tiendrait au courant de ses succès; je me sentais disposé à pardonner à son ambition, d'abord à cause de mes petits enfants, et ensuite un peu pour moi; j'avais des preuves de son adresse, et je n'ignorais pas que dans des moments périlleux, c'était à son habileté, à ses séductions que son

père avait dû de jouir de ses embrassements et de mille douceurs, à l'époque où il avait été arrêté. Mais alors elle était jeune et jolie; il est vrai aussi qu'elle avait moins de connaissance du grand monde, il y avait compensation; elle continua d'intéresser pour elle ses premiers patrons, le duc de C... et sa sœur, et fit si bien que le prince, favorablement prévenu, lui accorda une audience, et la reçut avec une extrême bonté; elle parla de son procès; le prince lui promit son intercession, et vous savez qu'elle le gagna complètement. Une seconde audience, accordée avec la même grace, se passa d'abord en sollicitations, où elle mêla avec adresse beaucoup d'esprit sur quelques questions qui se présentaient naturellement; le prince fit enfin attention à son amabilité, et lui permit de revenir le voir.

Enchanté d'avoir réussi, il lui tardait de me faire part de ses succès: « Je n'ai point encore, me dit-« elle, parlé des papiers, et mon amour-propre « n'en est que plus flatté; je garde ce dépôt pour « une meilleure occasion, il ne faut rien brusquer, « cela viendra dans son temps. »

« J'avais très-bonne opinion de sa finesse et de son esprit, mais je ne me doutais pas qu'elle eût autant d'habileté et de combinaisons. Souvent même, je craignais que tout ceci ne finît comme

la fable de Perrette et du pot au lait; mais quand je vis partir un billet, puis un autre, le triomphe me parut assuré.

« La pauvre madame P..., trop timide pour tenir tête à une rivale aussi redoutable, avait pris le parti de la retraite; et je lui dois cette justice qu'elle quitta la partie comme elle l'avait prise, sans perte ni gain, car rien n'est plus désintéressé, plus noble, plus généreux que le cœur de cette dame. Elle s'était réellement attachée sans aucune vue d'intérêt, aux entretiens du plus aimable des hommes dans le commerce des femmes, dont l'esprit était poussé au plus haut point de galanterie lorsqu'il avait en sa présence une dame qui plaisait à ses yeux et dont le langage parvenait à le séduire.

« En se retirant, la seule crainte de madame P... était que la faveur de son frère n'en souffrît, mais il lui restait l'espoir que ma belle-fille étant son amie continuerait à le servir. La fortune et l'intrigue en ordonnèrent autrement; toute la France frémit de la funeste catastrophe qui enleva au trône un prince que ses aimables et brillantes qualités avaient promptement réconcilié avec les premières préventions. Alors les bruits les plus fâcheux se répandirent sur le duc de C... On pouvait lui reprocher, sans doute, un peu de

négligence, et c'était déjà beaucoup; mais son dévoûment à la maison de Bourbon n'était pas équivoque; ses ennemis ne manquèrent point l'occasion. La cabale qui voulait un nouveau ministère la saisit avidement; ma belle-fille se vit entourée; elle avait déjà une cour nombreuse, car on se précipite partout où l'on aperçoit la faveur. Les plus hauts personnages usèrent de toute leur influence, pour la faire entrer dans leurs intérêts. On entreprit de se servir d'elle pour faire sentir à la toute puissance qu'il était grandement temps de renverser un ministère qui ne marchait point dans l'intérêt des véritables serviteurs du roi.

« Ma belle-fille était trop fine pour ne pas voir tout le parti qu'elle pouvait tirer des circonstances, pour fonder sa faveur sur des bases inébranlables. Elle n'avait cessé de voir mon cousin M. le comte de T... ami intime de M. C... de la P... parent lui-même de M. de V.... On dressa dans un petit comité les batteries nécessaires pour arriver au but qu'on se proposait, et former un ministère qui convînt aux personnages que ma belle-fille avait en le plus grand intérêt à consulter. La liste fut faite par les personnes que je viens de nommer et surtout par M. de V.... qui eut le soin de se mettre en tête et de ne désigner que des créatures qu'il pût faire mouvoir à son gré. Quand

cet aréopage, d'une espèce nouvelle, eut fini son travail, on le soumit avec des remarques et surtout avec des promesses d'un genre irrésistible aux puissances prédominantes qui conclurent à l'unanimité qu'il fallait employer toute espèce de moyens pour le faire réussir.

« Toutes choses ainsi convenues, ma belle-fille aidée de son cousin de T... fit ses arrangements particuliers avec M. de V..., arrangements qui ont été très-scrupuleusement observés; car je puis vous certifier que les parties contractantes n'ont jamais cessé de se soutenir mutuellement.

« Ne vous étonnez pas, ajouta M. le comte Du C..... de me voir si bien instruit. Ma belle-fille n'avait pas à la vérité beaucoup de foi dans mes conseils; mais elle est pourvue d'une si bonne dose d'amour-propre qu'elle manquait rarement de me parler de ses succès. Ce fut alors qu'elle songea à faire usage des pièces dont je vous ai parlé; elle le fit avec une adresse admirable, et ce fut dans cette circonstance qu'elle se montra réellement habile, car il fallait rompre des affections très-vives, et des influences encore puissantes. Celui qui tombait avait été mis sur le piédestal par madame la duchesse de D..., car sans elle, il n'y serait assurément jamais monté; ceux qui lui succédaient seraient encore dans le néant si mes petits enfants

que pas d'esprit, elle mène monsieur jusqu'à un certain point; mais elle est à son tour menée par une espèce de femme de chambre pour laquelle elle a une prédilection qu'elle porte jusqu'au ridicule; de sorte que l'on pourrait dire que la femme de chambre mène madame, que madame mène monsieur, et que comme monsieur mène l'état, c'est en définitive la femme de chambre qui gouverne. Toutefois ma belle-fille n'a rien à reprocher à V..... sous le rapport de la reconnaissance; je n'ai presque rien à vous dire sur ses confrères; c'est lui qui les a nommés en faisant entendre qu'il avait besoin d'être entouré de ses créatures pour faire marcher le gouvernement comme il l'entendrait, ayant bien soin d'assurer qu'il l'entendrait toujours dans l'intérêt de la chose. Combien de fois n'ai-je pas ri de ce que ma belle-fille m'a conté dans ses accès de gaîté! qui croirait que c'est souvent en jouant avec elle une partie de trictrac que les affaires les plus sérieuses se traitent, et que c'est en jouant qu'elle est parvenue à élever au ministère des affaires ecclésiastiques un pauvre habitué de paroisse?

« Pourquoi ne pas tirer parti de la circonstance et ne pas nous en servir pour faire aussi notre fortune? Allons, courage et discrétion, et nos affaires iront à merveille. Je veux vous mettre en rapport

avec M. de M... qui sera notre intermédiaire, et auquel vous pourrez vous adresser si quelquefois mes affaires m'obligeaient à quelque absence.

« Il est fort question d'une nomination d'agents de change et je ne doute pas qu'elle n'ait lieu, car Mgr. des finances n'est pas content de la compagnie actuelle qui ne veut pas se prêter à ses vues; vous savez ce que vaut une charge d'agent de change; trois ou quatre ans suffisent pour y faire fortune; on les vend une somme immense. C'est à vous de profiter de l'occasion; chaque candidat qui aura le bonheur d'être compris dans la nouvelle création donnera cent mille francs au moins pour prix de sa nomination, et si nous pouvons en faire nommer dix, vous voyez que voilà cinq cent mille francs pour chacun. »

Cinq cent mille francs ! Je demande au plus désintéressé des hommes s'il aurait résisté à de si brillantes espérances. J'étais si fortement persuadée qu'avec l'aide de M. le comte Du C... je réussirais à faire une fortune considérable, que je ne mis aucune finesse, aucun mystère dans ma conduite. Je venais d'ailleurs de réussir dans une affaire d'une assez grande importance. Je me mis donc à chercher des gens qui voulussent devenir agents de change ; je traitai l'affaire sans déguisement, réunissant souvent chez moi des

personnes étrangères l'une à l'autre, leur faisant des questions que je n'enveloppais d'aucun voile, tant elles me paraissaient naturelles. Quiconque m'eût dit alors que je faisais mal m'eût bien surprise. Aussi ne m'arriva-t-il rien, pas même la plus légère remontrance; et ce n'est qu'un an ou dix-huit mois après qu'on s'avisa de me rendre responsable des fautes d'autrui.

M. le comte Du C..... était toujours à court, ainsi que le prouve ma correspondance avec lui. Il ne cessait de me faire des demandes exorbitantes. Madame de Ch..... était elle-même alors très-gênée. Je lui offris vingt mille francs qu'elle refusa; mais M. le comte ne refusait rien. Toutes les fois que je lui remettais une demande, il voulait de l'argent pour mieux assurer, disait-il, le succès. Lorsque je n'en avais point, j'en empruntais et il le trouvait très-bon, attendu, disait-il, que je le recouvrerais sur les affaires que nous terminerions ensemble; comme il en avait déjà fait réussir quelques-unes, il ne m'était guère possible de refuser. Cependant il n'était pas intéressé, et je dois dire ici, à son honneur, que je l'ai vu rendre service très-gratuitement et pour le seul plaisir d'obliger.

Ce n'était pas assurément pour le seul plaisir de me voir qu'il venait passer trois ou quatre

heures de suite avec moi. Tout le monde l'a vu, et j'étais la seule chez laquelle il se rendit avec tant d'assiduité. Tout le monde en est témoin. Mais nous avions besoin de communiquer souvent ensemble et de nous entretenir des moyens de réussir dans nos entreprises. Souvent il avait des accès de dépit ; et comment ne pas les avoir, disait-il, quand on voit des gens, en un clin d'œil, gagner des sommes énormes, qui, pour d'autres, seraient une fortune considérable et ne sont pour eux que comme une goutte d'eau.

En effet un des ministres fort mal avec un auguste personnage, ayant fort à cœur de rentrer en grace, une personne qu'il me nomma et que je ne veux pas même désigner, se chargea de le rapprocher, et 800,000 fr. furent le prix de ce service. « Avisons donc, disait le comte, aux moyens de faire aussi quelque chose : voilà, j'espère, un exemple encourageant. »

J'avais déjà vu plusieurs fois M. de M... qui m'avait indiqué les moyens de conduire à bien ces sortes d'affaires ; mais lui aussi était toujours à court d'espèces, et me pressait de lui faire des avances. J'avais autour de moi deux tacticiens très-habiles à profiter du désir extrême que j'éprouvais d'acquérir une grande fortune. A ces deux personnages il faut que j'en joigne un troisième

que je ne nommerai pas, parce que, plus habile encore que les autres, il n'a laissé aucune trace de son passage dans mes affaires. Il me suffit de dire qu'il avait aussi une grande influence.

Il était question jusque dans le sein des chambres d'une nouvelle création d'agents de change. Était-ce un simple bruit que les ministres se plaisaient à répandre? était-ce un projet réel? Je n'en sais rien. Mais les hauts personnages qui vendaient leurs faveurs pour obtenir des emplois paraissaient n'en pas douter. Je suis naturellement confiante et crédule, et je crus sincèrement ce qu'ils affectaient de croire. Imprudence funeste qui me coûta tant d'argent, et compromit mon avenir!

Un des candidats qui venait habituellement à mes soirées, me pressant de ses sollicitations, j'en parlai aux personnages que je viens de mentionner plus haut, et ils le portèrent sur la liste des favorisés.

Ici je ne peux m'abstenir d'une réflexion qui paraîtra frappante. Toutes ces demandes étaient mises sous les yeux des ministres; comment se fait-il qu'ils les aient souffertes et qu'ils n'aient pas coupé court à toutes ces importunités, en répondant nettement qu'il n'était nullement question des créations dont on parlait?

Pour ma part je leur aurais su un gré infini de leur franchise. Que de reproches ils m'auraient épargnés, que de courses, que d'inimitiés! car quoique je fusse trompée moi-même et de la meilleure foi du monde, la malveillance aimait mieux croire que c'était moi qui trompais. M. F..... surtout ne s'endormait pas. Prompt à épier toutes mes démarches, à répandre sur mes actions les plus innocentes le venin de la calomnie, il avait encore trouvé le moyen d'entretenir un espion au sein de mes foyers domestiques. M. Vila m'avait engagée à prendre chez moi, comme cuisinier, un homme qui se disait le mari de ma femme de chambre, et qui, déjà âgé, ne trouvait que difficilement à se placer. Je vis une bonne action à faire et je la fis. Je réunissais à mes petits dîners les personnes que j'estimais le plus. L'art de ce cuisinier devait rendre le festin plus agréable. Me voilà décidée. Pendant trois ans qu'il resta chez moi, je m'appliquai à rendre son sort heureux; cependant je dois dire qu'il ne me convenait sous aucun rapport, et j'aurais dû trancher au vif avec lui quand je l'entendis me raconter des particularités secrètes et très-fâcheuses de M. de la M...fort chez lequel il avait servi. Si quelque jour ma tête malade se rétablit et me permet de reprendre la plume, je pour-

rai me livrer à d'utiles réflexions sur le danger d'enfermer chez soi, sans informations préalables, des êtres malfaisants comme celui dont il s'agit. J'ai fait, depuis mon infortune, ce que je devais faire avant, et voici les renseignements que je me suis procurés sur cet homme.

Jul...., dit *André*, était, avant la révolution, cuisinier en Languedoc, chez un évêque; il embrassa le parti de la république avec un fanatisme qui découvrit toute la noirceur de son ame; c'était celle d'un scélérat. A force d'horreurs, quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire, il obtint la place de garde-magasin des habillements de l'armée des Pyrénées-Orientales. Il profita des avantages de sa place pour épouser à Perpignan une demoiselle d'une famille honnête qu'il rendit très-malheureuse. Comme il était incapable de gérer son emploi, on le renvoya lorsque la fougue révolutionnaire fut passée. Il reprit alors son ancien métier sous une autre forme et se fit pâtissier à Perpignan. Bonaparte ayant succédé à la république, il en devint un des plus zélés partisans. Il suivit la politique de bien des gens qui, ayant fait comme lui, sont encore tout puissants au moment où j'écris; ce qui prouve qu'il avait l'instinct naturel de son bien-être. Aussi parvint-il à être économe de l'hôpital de Barcelone, ce qui n'était pas trop bête.

Il laissa en France sa femme et trois enfants sans s'inquiéter s'ils ne tomberaient pas dans la misère. Il avait d'ailleurs un esprit de débauche indigne. A Barcelone, il s'insinua dans le secret des familles pour y semer le trouble, se mêler de leurs intérêts pécuniaires, prêt à les ruiner pourvu qu'il s'enrichît. Tout récemment encore il a fait un voyage en Espagne pour aller vendre au plus offrant et dernier enchérisseur un procès qu'il s'est procuré on ne sait comment.

Après Bonaparte, il cria plus fort qu'un autre : *Vive le Roi!* C'était grand dommage qu'il n'eût pas le talent d'être préfet, il l'aurait été de préférence à un autre. Heureuses gens qui savent s'accommoder de tous les régimes, et, suivant le temps, crier : *Vive le Roi! vive la ligue!* Le cuisinier Jul.... savait son métier et mettait sa conscience à toute sauce. Il crut alors que la province n'était pas digne de le posséder et choisit Paris pour le théâtre de ses exploits. Mais il n'avait pas songé que son incapacité serait un obstacle insurmontable à sa fortune. Il fut réduit, faute de mieux, à reprendre le tablier de cuisine, et entra chez M. de la M.....fort. Dieu sait, et moi aussi de quelle manière il parlait de cette famille. Lorsqu'on le présenta chez moi, on me le dit marié à la femme qui était à mon service.

Mais ce monsieur avait un genre d'industrie particulier, c'était de séduire les filles qui avaient quelque chose à dépenser ou à perdre.

Il était, dit-on, employé, dès ce temps, à la police de la ville ou à celle des jésuites, ce qui est à peu près la même chose. J'aurais eu de la peine à le croire en ne considérant que son ineptie; mais j'ai acquis, à mes dépens, la preuve qu'il est doué d'une imperturbable ténacité quand il s'agit de suivre une mauvaise action; qu'il est le plus faux, le plus fourbe et le plus indigne des hommes, habitué à faire un mélange exécrable des choses saintes et de la débauche. Tel est le misérable qui a exercé la plus funeste influence sur le sort d'une femme bien née, appartenant à une famille distinguée. Misérable! que dis-je, il n'avait pas perdu son temps à crier vive le roi, car à force de crier, il était parvenu à faire de son fils un officier, en le faisant entrer dans les gardes-du-corps, et ce n'était pas sans rougir que je me voyais quelquefois obligée de recevoir dans ma cuisine un homme portant l'épée et les épaulettes sans pouvoir l'admettre dans mon salon.

Quelles réflexions ne m'inspirait pas la singularité de ma position! Tandis qu'un militaire revêtu de l'uniforme d'officier était assis dans ma

cuisine, mon fils, dont l'aïeul avait obtenu les premiers grades de l'armée, qui occupait dans la société un rang honorable par sa noblesse et son mérite militaire, mon fils, assis à ma table à côté d'officiers généraux, était réduit à un simple galon sur le bras, ou, pour mieux dire, il était simple soldat. Les services de son grand-père, sa naissance, son dévouement sans bornes au roi, tout cela ne lui servait de rien. Souvent on me demandait comment il se faisait que les nobles ne fissent rien pour moi, et laissassent ainsi leur ordre se confondre dans la foule. Mais les nobles ne pensaient qu'à leur avancement individuel. Je n'ai trouvé en eux que des sentiments personnels, et si quelque larme a été versée sur mes malheurs, ce n'est pas de leurs yeux qu'elle est tombée. Cependant les plus nobles sentiments étaient héréditaires dans ma famille. Le nom du roi faisait battre le cœur de mon fils. Son imagination lui représentait le roi sur la terre, comme elle lui représentait Dieu dans le ciel. Il n'était que soldat, mais il en était tout fier et la gloire était devant ses yeux; il la voyait sans cesse prête à le couronner un jour. Vaines illusions que j'eusse inutilement cherché à dissiper! Mais dans mon intérieur, je savais bien qu'aujourd'hui il n'existait qu'un seul moyen de considération, l'argent.

Je voulais pourvoir à son sort en lui transmettant une fortune honorable. Oserait-on me blâmer d'avoir eu de pareils sentiments? Si je me suis trompée sur la nature des moyens, une erreur est-elle un délit? et n'étais-je pas entourée d'assez de séductions pour me faire illusion sur le genre d'affaires auxquelles je me livrais. Je l'ai dit, je le répète encore et je ne cesserai de dire que jamais je n'ai conçu que j'eusse le moindre tort à me reprocher. Continuons cette malheureuse série d'événements.

On commençait à parler beaucoup de la guerre d'Espagne. Je tremblai pour mon fils, car je savais bien que ce n'était pas dans le grade obscur et subalterne qu'il occupait, qu'il pouvait se distinguer de manière à monter plus haut. M. le comte Du C..... me rassurait pleinement en me protestant que le président du conseil des ministres ne voulait pas cette guerre et qu'elle n'aurait pas lieu. Je sais ici bien des choses dont je ne veux point parler, car ce n'est pas un livre de politique que j'écris. Mais l'engagement de mon fils expirait. J'avais souvent parlé de lui aux grands personnages que je voyais alors et qui sont encore dans les plus hautes fonctions. Ils m'avaient promis beaucoup, et toute remplie d'espérances, j'écrivis à mon fils de quitter le ser-

vice immédiatement après l'expiration de son engagement et de revenir auprès de moi. Voici sa réponse textuellement. Elle méritait, je crois, une autre récompense que celle qu'il a obtenue.

« Tu ne saurais croire, ma chère mère, com-
« bien ta lettre m'a fait de peine, par l'impossi-
« bilité où je me suis mis de t'obéir. Cependant
« j'espère que le motif qui m'a décidé trouvera
« grace à tes yeux. A la seule pensée qu'il était
« possible qu'il y eût guerre, j'ai repris un nou-
« vel engagement. Je puis bien t'assurer d'avance,
« chère maman, que si un semblable événement
« a lieu, je donnerai des preuves de dévouement
« et de courage, car je me sens disposé à faire de
« belles actions si l'occasion s'en présente. Je ne
« m'exposerai pas sans raison, car je songerai à
« toi, mais je me rendrai digne de mon grand-
« père dont tu m'as raconté si souvent les nobles
« exploits. Songe que cela ne pouvait être au-
« trement sans me déshonorer et que la mort
« me paraît préférable.

« J'ai reçu de l'argent pour mon second engage-
« ment; mais comme je ne veux point vendre mes
« services à mon pays et à mon roi, je te prie de
« permettre que je consacre cette petite somme
« à la souscription ouverte pour l'acquisition du

« domaine de Chambord, qui deviendra ainsi « la propriété du jeune prince, l'espoir de la « France.

« Console-toi donc, ma bonne mère, du parti « que j'ai cru devoir prendre. Avec un peu de ré- « flexion tu me loueras au lieu de me blâmer; « car tu peux compter que je remplirai bien mes « devoirs. Adieu, ma mère chérie, je t'embrasse « avec toute la tendresse d'un bon fils. »

Telle fut la lettre que je reçus de lui en réponse à la mienne. Il aurait certainement pu se dispenser de reprendre un engagement; mais il avait été élevé par moi seule et je lui avais tellement inculqué le principe de l'honneur que ce fut ce sentiment qui lui dicta sa conduite.

Je m'empressai de remplir ses intentions en versant dans la caisse des souscriptions pour Chambord le montant de la somme que mon fils m'avait adressée. J'en reçus une quittance motivée que j'envoyai au ministre de la guerre, alors le duc de Bellune, qui voulut bien dès-lors faire plus d'attention à mon fils, et le comprendre dans le cadre des officiers. Il eut lui-même l'obligeance de m'en prévenir par une petite lettre particulière. Je me croyais assurément bien sûre de mon fait; mais voici, contre toute attente, que je reçois une lettre du chef des bureaux chargé

des promotions, qui m'annonçait positivement que mon fils n'avait pu, pour cette fois, être compris dans le nombre des officiers, et qu'il en ressentait le plus vif regret. Je ne pouvais m'expliquer ces contradictions lorsque M. de Bourienne, que je voyais souvent, entra chez moi. Surpris autant que je l'étais de ce conflit de pouvoirs, il eut l'extrême complaisance de se rendre chez le ministre pour expliquer cette inconcevable énigme. De mon côté je fis des démarches. La lettre des bureaux venait précisément de l'homme avec lequel j'avais eu des relations, de cet employé si honnête qui recevait avec toute la discrétion possible et rendait avec la plus délicate exactitude. Il avait souvent fait, de son chef, des capitaines, des colonels, etc. J'allai le trouver; il me reçut avec empressement, me promit de s'occuper, et s'occupa en effet avec beaucoup de zèle de la nomination de mon fils, et (ce que je dois m'empresser de dire) avec un tel désintéressement qu'il me fut impossible de lui faire accepter même un simple dîner. Enfin, après beaucoup de démarches, j'eus le bonheur d'embrasser mon fils, paré de son épée et de ses épaulettes; mais il manquait quelque chose à sa joie et à la mienne; il craignait que sa promotion ne le fît changer de destination. Je pourvus encore à ses

désirs; un général de mes amis le fit entrer dans un régiment que l'on formait et dont il connaissait le colonel.

De quel bonheur cette heureuse promotion remplit son cœur et le mien! comme il fut ému quand pour la première fois on lui porta les armes! j'ai vu ses joues se colorer, et de douces larmes s'échapper de ses yeux. Oh! comme alors je sentis le prix de la vie, et le bonheur d'être mère!

« Cependant, disait-il, j'aurais été plus heureux « encore si mon grade eût été le prix d'une glo« rieuse action; » telle était la noblesse de son caractère. Infortuné jeune homme, ainsi que moi rejeté d'une famille sans entrailles, si tes vœux eussent été accomplis, tu aurais peut-être trouvé sur le champ de bataille un glorieux trépas, je pleurerais sur une vie honorable terminée à son aurore, tandis que mes larmes coulent aujourd'hui avec abondance et amertume sur le cruel abandon où se trouvent tes jeunes et tristes années. Hélas! après un pénible service comme soldat, après quatre années passées honorablement comme officier, le voilà forcé de quitter sa carrière! son cœur est flétri, son noble orgueil est blessé, son courage est abattu, et moi seule, je cause ses malheurs. Pleure, pleure, mère infortunée! il a tout perdu, et moi je ne puis rien pour lui; avec

quelle fermeté d'ame il a supporté ce revers inattendu; pas un mot de plainte ne s'est échappé de ses lèvres; hélas! c'est lui qui me consolait, et quand après trois ans d'absence, il s'est précipité dans mes bras, après quelques moments de silence: ma mère, me dit-il, tout est perdu pour moi, *hors l'honneur, que je n'abandonnerai jamais.*

Que mes lecteurs pardonnent à une mère ce triste épisode; le nom de mon fils pouvait-il se trouver sous ma plume, sans que je m'y arrêtasse; et quelle douleur plus vive pour moi, que de le voir privé maintenant de son état, et pourquoi, comment, par qui? pour moi et par moi. Ah! laissons enfin ce sujet douloureux, et revenons à ma triste tâche.

J'avais, au sein de mes foyers domestiques, un être perfide, toujours attaché à ma suite, ne cessant d'épier mes moindres actions, suivant toutes mes démarches pour en rendre compte à mon plus cruel ennemi, le sieur F.....; cet indigne espion était le vil individu dont j'ai parlé, ce Jul.... qu'on avait introduit chez moi, bien plus pour empoisonner ma vie, que pour l'entretenir; souvent je cherchais, et je cherchais inutilement des papiers précieux que peut-être je laissais trop imprudemment hors de mon secrétaire; je ne pouvais m'expliquer comment ils disparaissaient;

« Le lendemain, nouvelle preuve d'intérêt; il me prie de vouloir bien me rendre chez lui, et me fait signer une pétition qu'il avait eu la touchante attention de rédiger lui-même, en me confirmant dans les heureuses espérances qu'il m'avait données; il m'engagea à revenir dans deux jours, ce que je ne manquai pas de faire. « Vous « le voyez, me dit-il, mes promesses ne sont pas « tout à fait illusoires, voici déjà un à compte de « 25 louis sur la pension que vous réclamez; mais « cette petite somme ne diminuera rien du capi- « tal; c'est une faible gratification que j'ai obtenue « du ministre de la guerre; demain je vous pré- « senterai à un personnage puissant; vous avez « de l'esprit et beaucoup, ce sera l'occasion de « vous en servir auprès de lui, et je vous réponds « que vous serez bientôt la femme la plus heu- « reuse de notre province. »

« Ces paroles me ravissaient: je tenais déjà dans mes mains quelque chose de réel, le reste me semblait assuré. J'ai trouvé, me disais-je à moi-même, un second père, un bienfaiteur; ne nous pressons pas tant. Deux ou trois jours après, la scène changea, je n'oublierai de ma vie le langage qu'il me tint.

« Dans le siècle où nous vivons, ma chère dame, « me dit-il, il faut de l'art et beaucoup de do cilité

jet de première nécessité; on verra par la suite dans quel état de gêne le constituaient les désirs et les prétentions de la dame à laquelle il s'était si intimement attaché; j'en suspends le récit pour revenir à ce qui me concerne personnellement.

A l'époque où je vivais dans l'intime société de M. de Luigny, j'avais connu une dame de Normandie, femme d'un chef d'escadron peu fortuné, auquel j'avais fait souvent obtenir des bienfaits de la cour; elle était depuis devenue veuve, et tombée dans une profonde misère, n'ayant pour toute ressource que l'espoir d'une pension pour les services de son mari; le hasard me la ramena dans sa profonde affliction; elle apprit mon adresse, et se présenta chez moi, au moment où j'étais à causer avec M. le comte Du C..., M. de M..., et M. le duc de L...; sa figure portait les marques de la plus profonde tristesse; elle était encore belle, elle ne manquait nullement d'esprit, mais elle manquait de tout ce qu'il faut pour réussir dans le monde; elle venait dans l'espoir d'obtenir par moi ce qu'elle n'avait pu obtenir par elle-même. Ces messieurs, s'étant éloignés, nous laissèrent causer ensemble, et je priai cette dame de me dire ce qui lui était arrivé depuis que je n'avais eu le plaisir de la voir: elle me raconta alors la mort de son mari, la détresse où cet événement l'avait mise, et ajouta:

« Il est nécessaire, madame, pour nous bien mettre au fait de ma position actuelle, de vous dire que mon père jouit dans son département d'une grande considération, et qu'il influe beaucoup sur la nomination des députés. Celui qui a été nommé dernièrement ne doit cet honneur qu'aux bons offices de mon père ; ce n'est pas que mon père soit ministériel ; s'il l'était, j'aurais été mieux accueillie, et plus sûre du succès. Restée seule avec un enfant, sans fortune, à la charge de ce bon père, qui a encore auprès de lui d'autres enfants, j'ai obtenu sa permission pour venir à Paris solliciter une pension. J'étais fortement recommandée à M. Le N..., député de mon département qui avait des obligations à mon père, et je m'empressai de me rendre chez lui ; son antichambre était remplie de solliciteurs, et j'avais une crainte extrême de me trouver confondue avec des personnes qui, peut-être, avaient, autant que moi, besoin de protection. Je ne saurais vous rendre combien cette pensée me déconcertait ; je vis bientôt paraître M. Le N... : il vint à moi avec empressement, me fit l'accueil le plus distingué, tandis qu'avec les autres ses manières étaient tout-à-fait ministérielles. Ses questions furent pleines d'intérêt ; il poussa l'obligeance jusqu'à m'offrir sa bourse ; il m'engagea sa parole,

influence sur son esprit pour faire nommer le candidat des ministres; je sais le cas que l'on fait de l'opinion de votre père dans son département; faites en sorte de la diriger vers celui que le ministère indiquera; il ne s'y refusera pas quand il saura que votre avenir en dépend, et moi je vous réponds que vous obtiendrez tout ce que vous désirerez.

« Non, monsieur, lui dis-je aussitôt, je ne ferai point ce que vous me recommandez, et si c'est la condition expresse de la visite que vous m'avez proposée chez un personnage éminent, il faut y renoncer; mon père ne me pardonnerait pas une pareille démarche; jamais ni lui ni moi n'avons mis notre conscience à prix; fassent de tels marchés ceux à qui ils peuvent convenir; mon père et moi ne trafiquons point de notre pensée; veuillez recevoir mes remercîments pour ce que vous avez fait jusqu'ici et mes regrets de ne pouvoir adhérer à la proposition que vous venez de me faire. »

M. Le N... me fit alors des représentations sur ma fausse délicatesse et me dit avec humeur; « Votre père est d'un libéralisme ridicule; je suis fâché que vous partagiez ses idées; on voulait faire son bonheur, le vôtre, celui de vos enfants; vous n'en voulez point, n'y pensons plus. En me

Ces faits résultent de deux lettres que j'ai lues dans les dossiers, et rédigées par M. le comte Lespinasse de Langeac; elles sont envoyées assez haut, et leur date est ancienne; l'une est adressée à M. de Brécy, lecteur du Roi, défunt, et l'autre à M. le duc de Duras.

A cet ennemi actif et ardent, s'en joignit un autre non moins dangereux. Un sieur Julien, cuisinier de madame de Campestre, exactement payé, ses quittances sont aux pièces, et comblé des bienfaits de cette dame, y répondit par l'ingratitude et la délation; sa dénonciation est au dossier. Il déclara, *proprio motu*, les faits sur lesquels le procès a été construit. Ainsi cet homme a profité de son admission au foyer domestique pour en révéler les secrets, et les calomnier; cet homme que Rome eût refusé d'entendre, dans tout autre crime que celui de lèse-majesté; cet homme sur le front duquel l'indignation antique eût écrit *infamis esto*, sois infame, cet homme de nos jours a été écouté, et c'est sur sa déclaration que sa maîtresse et sa bienfaitrice a été mise en jugement!

*Proh! Pudor!*

Madame de Campestre fut avertie du sort qu'on lui préparait.

Un sieur Maillaz, dans plusieurs lettres que j'ai parcourues aux pièces, trahit son mandat. Il écrit avant l'arrestation à la prévenue; lui déclare qu'il est chargé de la poursuivre, livre les intérêts de ses clients, propose des arrangements personnels, signe son nom, donne son adresse, et se prétend avocat. Mais je m'empresse de le dire, il ne l'est pas, sa conduite le prouve; je me hâte de le déclarer pour l'honneur de l'ordre auquel je me fais gloire d'appartenir; le sieur

Maillaz n'est pas sur le tableau, et s'il y eût été inscrit, sa radiation eût suivi immédiatement sa forfaiture.

Madame de Campestre refusa toutes les propositions : coupable, elle eût accepté ; innocente elle refuse ; coupable, elle se fût enfuie ; innocente, elle reste à Paris.

Mais outre cet avertissement épistolaire, elle reçoit des avertissements judiciaires. Deux mandats à prévenue lui sont adressés ; deux fois elle subit un interrogatoire devant M. le juge d'instruction ; deux fois elle est renvoyée libre dans sa maison, et elle reste encore à Paris.

Enfin elle est arrêtée, mise en jugement et condamnée.

Mais, à moins de preuves évidentes, je suis autorisé à dire : ma cliente vivait, pour ainsi dire, dans une atmosphère de calomnie ; des préventions ont dû s'élever contre elle ; elle pouvait quitter la France, elle s'est obstinée à y demeurer ; elle s'est présentée aux magistrats d'instruction, aux magistrats de première instance ; condamnée, elle en appelle à une cour supérieure : si une femme coupable agit ainsi, comment donc agirait une femme innocente ?

Ces faits préliminaires exposés, j'examine le jugement.

## PREMIÈRE DISCUSSION.

La sentence du Tribunal correctionnel se divise en deux parties : dans la première, on établit les manœuvres attribuées, en général, à l'appelante ; dans la seconde, on les applique aux faits spéciaux. Je suivrai le même ordre de plaidoirie. La pénalité invoquée est celle de l'art. 405.

« Art. 405. Quiconque, soit en faisant usage de faux noms « ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres « frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entre- « prises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour « faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un ac-

« cident ou de tout autre événement chimérique, se sera fait « remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obliga- « tions, dispositions, billets, promesses, quittances ou dé- « charges, et aura, par un de ces moyens, escroqué ou tenté « d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, sera « puni d'un emprisonnement d'un an au moins, et de cinq « ans au plus, et d'une amende de cinquante francs au moins, « et de trois mille francs au plus. — Le coupable pourra « être, en outre, à compter du jour où il aura subi sa peine, « interdit, pendant cinq ans au moins, et dix au plus, des « droits mentionnés en l'art. 42 du présent code : le tout « sauf les peines plus graves, s'il y a crime ou faux. »

## CHARGES GÉNÉRALES.

*La prévenue a pris, depuis* 1814, *le nom de Campestre, et successivement, sans droit, les titres de Baronne, Comtesse et Marquise* (dit le jugement).

Je réponds : Le nom de Campestre est celui de son mari ; un acte de notoriété, que je représente, le prouve. J'écarte les autres détails sur ce qui est antérieur à 1814, la Cour les connaît; malheureuse dans son choix, ma cliente s'est séparée de l'homme qui avait trompé son espoir; les lois lui offraient un remède, elle l'a employé. Elle est à plaindre, mais non à blâmer.

Quant aux titres, elle ne les prenait point; elle se les laissait donner dans ses relations sociales ; elle ne les signait pas dans les actes notariés ou sous seing-privé. M. de Campestre signifie seulement Millo de Campestre.

Ces qualifications, elle vous l'avouait hier, lui étaient agréables; ce titre de comtesse

Chatouillait de son cœur l'orgueilleuse faiblesse.

J'en conviens, mais ce n'est pas un moyen d'escroquerie, ce n'est pas un motif déterminant de confiance pécuniaire.

*Depuis* 1818 *elle occupait de riches appartemens ;* elle en avait le droit, puisque c'était son goût, et qu'elle les payait exactement : on peut voir les quittances. *Elle donnait des soirées*, parce qu'elle aimait les réunions, sans doute, et la société. *Elle y invitait des personnes distinguées ;* ce choix l'honorait, et elle avait raison d'adresser ses invitations, puisqu'elles étaient acceptées. *Elle se faisait demander, dans ses salons, par des domestiques à livrées étrangères*, vient d'ajouter M. l'avocat-général ; rien n'est plus naturel, elle recevait un grand nombre d'Anglais de distinction : ses cartes de visite saisies en font foi ; il fallait bien que les domestiques portassent des couleurs étrangères, puisque leurs maîtres étaient étrangers. *Elle entrait dans les hôtels de grands personnages, devant ceux qu'elle voulait tromper.* Elle était reçue dans le salon, elle avait raison de s'y présenter, puisqu'on l'accueillait : voudrait-t on qu'elle fût restée dans l'office ou dans la loge du portier ?

*Elle entretenait une correspondance avec des personnes en place, pour des demandes ou des recommandations, afin de montrer des réponses insignifiantes avec mystère, et en leur donnant de l'importance.*

Un dilemme pour replique : ou la réponse est insignifiante, et en la montrant elle ne trompe personne ; ou la réponse est très-significative, alors la lettre prouve seulement qu'elle a du crédit, et non pas qu'elle suppose en avoir. Une foule de documens aux pièces sont de cette dernière classe.

*Elle se flattait d'être liée avec d'importants personnages, et de pouvoir, par leur moyen, procurer des places et des faveurs.*

L'ordonnance de la chambre du conseil déclare elle-même qu'elle recevait dans ses salons des ministres, des pairs de France, des députés, etc. L'ordonnance répond au considérant du jugement.

*Elle prétendait être instruite des événements qui influaient sur les effets publics, et assuraient des bénéfices certains à la Bourse.*

La réponse précédente peut s'appliquer ici : j'ajoute que les énormes liquidations qu'elle a faites le prouvent, et que M. Blot qui, dans une seule fin de mois, a réglé 120,000 fr. de différences à son avantage, peut en dire quelque chose. Enfin je rappelle la lettre adressée hier par le sieur Lacombe, banquier, un des plaignants, à M. le président. Il déclare, probablement sans songer aux influences logiques de la défense, « *que de Vila était consulté à la Bourse par des personnes très-recommandables.* » Or, l'instruction reconnaît dans Vila un agent de madame de Campestre; or, encore, il est difficile de supposer celle-ci dans l'ignorance lorsque celui-là est si bien instruit.

*En* 1814, *elle logeait au quatrième, rue du Dragon, où elle était à peine vêtue convenablement et meublée; elle ne justifie d'aucun revenu ni d'aucune ressource.*

Madame de Campestre demeurait, en 1814, rue Sainte-Marguerite, et non rue du Dragon, ses quittances de loyer le prouvent; elle habitait le premier et non le quatrième étage, qu'on a choisi sans doute, pour rappeler dans les esprits l'application du mot piquant, *du quatrième étage elle est tombée dans un carrosse sans se blesser;* au surplus j'avoue qu'alors sa fortune était moins considérable que depuis; elle n'avait pas encore joué à la Bourse. Mais il est inexact de dire qu'elle ne justifie d'aucune ressource, puisque le con-

traire est établi aux pièces : je le prouverai plus tard. Dès-lors elle avait quelque crédit, et demandait déjà à M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, une place dans un lycée, pour son fils (2e série, 4e liasse, aux pièces). On y trouve aussi une réponse de M. le comte Daru. Le 7 janvier 1814 (7e liasse), le général d'Hastrel, directeur-général de la conscription, lui accorde un sursis au départ d'un jeune soldat; on voit, à la même époque, des lettres de M. le comte de Langeac; dès 1815, on lit (2e série, 4e liasse) des lettres de M. le chevalier de Querelles, secrétaire-général de la commission d'organisation pour l'armée, qui annonce qu'il a présenté les pièces d'un officier recommandé par elle; enfin même en 1814, elle avait eu l'honneur d'être présentée au Roi, à son retour dans le palais de ses ancêtres.

*Elle se serait livrée à de nombreuses escroqueries, qui, bien que prescrites, peuvent établir sa moralité.*

J'ignore, en droit, jusqu'à quel point on peut faire revivre des actions que la loi a replacées dans le néant, pour l'accusation. J'ignore si la prescription est complète, pénalement et moralement parlant, ou si elle est interrompue sous le dernier rapport; j'ignore si les principes conservateurs des art. 637 et 638 du Code d'instruction criminelle ont été respectés dans le *considérant*; mais, en fait, j'oppose un argument décisif. Monsieur le conseiller de Poly, dans le rapport lumineux fait hier à votre audience, a rappelé toute l'instruction. Or, vous avez pu remarquer que dans le résumé des trente premiers témoignages qui contiennent les actes prescrits, plusieurs faits sont honorables à madame de Campestre; les uns constatent des dépôts fidèlement restitués; d'autres des services rendus gratuitement. Les faits à charge ne sont pas des escroqueries, mais des restes de comptes dus à des fourni-

seurs, que la prévenue aurait payés sans ses derniers malheurs, qu'elle ne pouvait prévoir au moment où les obligations étaient contractées.

Ainsi, j'ose croire que j'ai répondu, d'une manière satisfaisante pour vos consciences, à toutes les généralités du premier jugement, sur les prétendues manœuvres frauduleuses attribuées à ma cliente : j'espère que l'examen des accusations spéciales produira un résultat également favorable, et je m'y livre avec confiance.

## CHARGES SPÉCIALES.

Le Tribunal a déclaré que madame de Campestre était coupable de huit escroqueries ou tentatives d'escroquerie, envers plusieurs individus dont je rappellerai les noms en discutant les chefs d'accusation.

D'après les débats et les questions que j'ai adressées aux témoins, et les observations que j'ai eu l'honneur de soumettre à la Cour, il est évident qu'une partie des inculpations est écartée dès ce moment.

Ainsi, il faut rejeter : 1° la tentative à l'égard de Huguet, personnellement ; je n'en retracerai pas les motifs : vous les connaissez ;

2° Les prétendues escroqueries au préjudice de Roques et de madame de Sourdon.

Les 3,500 francs payés par ce médecin ont pour cause des différences à la Bourse, il l'avoue lui-même.

Quant aux 15,700 fr. de madame de Sourdon, j'ai prouvé que cette dame n'avait pu faire ce prêt, puisqu'à la date par elle indiquée, elle avait perdu 90,000 fr. ; qu'elle devait à l'agent de change 50,000 fr., non payés encore aujourd'hui, et qu'elle occupait véritablement *un petit logement presque*

*sans mobilier.* Au surplus, cette dame, à votre audience, a déclaré enfin qu'on n'avait employé aucune manœuvre frauduleuse à son égard; ainsi, en supposant la réalité de la créance, il faut toujours rejeter l'escroquerie.

3° Le fait relatif à Molinard, qui aurait donné 4,000 fr. comme à-compte sur une place d'agent de change de première création, et promis 100,000 fr. : les billets ont été acquittés, et je les représente.

4° L'affaire de Calmelet, qui aurait remis 12,000 fr. pour une fourniture de fourrages; madame de Campestre lui a restitué volontairement cette somme, il en a fait l'aveu.

5° Et enfin la tentative d'escroquerie à l'égard de Chastagnac, lampiste, et de sa femme, qui ne porte aucun des caractères du délit puni par la loi.

Ainsi tombe la moitié des faits sur lesquels est étayé le jugement : quelle conséquence, en bonne logique, en doit-on tirer ? Que la peine doit être réduite de moitié également : ma cliente a été condamnée à deux ans de prison, et cependant le ministère public demande que la détention soit portée à cinq années, *maximum* de la loi; je suis donc fondé, au contraire, à solliciter la réduction à une année, *minimum* de l'art. 405, puisque l'art. 463 est inapplicable; mais j'espère obtenir mieux encore, j'espère obtenir sa mise en liberté.

Restent trois chefs principaux, auxquels se rattachent les faits spéciaux.

1° Madame de Campestre aurait reçu de Lacombe de Bellegarde, Jaurès et Bruyas, 20,000 fr. pour leur procurer l'adjudication des fournitures de chevaux pour l'armée, et elle aurait stipulé 200,000 fr. par an, pendant la durée de l'exploitation.

Sur cette affaire, je présente, dès l'abord, une remarque

importante, selon moi : ces trois témoins assignés hier ont écrit et déclaré qu'ils étaient dans l'impossibilité de venir à l'audience, attendu des maladies; pour Lacombe de Bellegarde, une esquinancie; pour les deux autres une douleur de jambe, et une foulure à la malléole interne; la Cour ordonne par arrêt qu'ils seront cités de nouveau, avec amende, et ils comparaissent aujourd'hui bien portans. Ainsi la Cour a dit aux malades, soyez guéris, et les malades ont été guéris; elle a dit au muet, parlez, et le muet a parlé; enfin elle a dit aux boiteux, marchez, et les boiteux ont marché.

Je dis, moi, que les sourds mêmes entendent, et que les aveugles voient que ces témoins, si subitement valides, avaient des raisons puissantes pour ne pas se présenter dans cette enceinte. Pour des magistrats qui connaissent le cœur humain, et qui savent que le temps des miracles est passé, pour ne plus revenir, leurs dépositions sont plus que suspectes.

J'ajoute la lettre de Lacombe de Bellegarde, que j'ai produite en expliquant la différence des deux mois entre la date et le marché; lettre adressée à de Vila, l'agent de madame de Campestre, et dans laquelle Lacombe prie celle-ci de dire à ses associés que les 20,000 fr. qu'il a perdus pour fin de mois, à la Bourse, sont le prix de la concession de la fourniture des fourrages.

*Habemus confitentem....* C'en est assez sur ce point.

2° Relativement à Martinet, Stuber et Migeot, madame de Campestre déclare que les sommes qui lui ont été remises ont pour principe des jeux de Bourse ou des prêts d'argent. Il en est de même 3° à l'égard de Jaurès et Fourny.

Les témoins nient cette origine de dette, et affirment qu'ils ont remis les sommes pour des places promises et non obtenues.

Je réponds qu'ils ne se sont jamais plaints, et qu'ils ont su l'usage *convenu* de leur argent;

Qu'ils ont suivi la foi du débiteur qui n'a point employé de manœuvres frauduleuses, et qui a souscrit des billets à leur profit;

Que le contrat passé leur agréait, et qu'ils ont jugé la cause en ne réclamant rien, pas même aujourd'hui, de madame de Campestre, en indiquant ainsi aux magistrats la sentence à prononcer.

Que chacun d'eux est témoin unique, sur un fait avancé par eux, mais dénié par l'accusé, je veux dire le principe de la dette.

J'ajoute enfin qu'ils ne peuvent être crus en alléguant leur propre délit : *nemo auditur propriam turpitudinem allegans;* car ils confessent eux-mêmes qu'ils voulaient obtenir des places moyennant finance et séduction. Or, de deux choses l'une : d'après leur aveu, si madame de Campestre est corruptrice, ils sont corrupteurs; si elle proposait des places pour un prix, ils les donnaient pour les acquérir; et alors comme complices, d'après les art. 60 et 177 et 179 du Code pénal, ils doivent être assis sur le banc des prévenus, à côté de l'auteur principal, et partager son sort; ou au contraire, ils sont innocents, et alors madame de Campestre est innocente comme eux, et comme eux elle doit conserver son honneur et sa liberté.

Tel est, Messieurs, la défense que la prévenue a présentée pendant l'instruction, et que ses avocats ont développée avec zèle et talent dans l'instruction et devant le Tribunal de police correctionnelle. J'ai dû reproduire devant vous ce système proscrit par les premiers juges; c'était le vœu de ma cliente, et le désir de ses conseils : en y déférant, j'ai rempli

un premier devoir : il m'en reste un second, et je me hâte de l'accomplir.

Je vais, Messieurs, vous exposer franchement et loyalement mon opinion personnelle sur la cause et les faits ; loin de moi, dans la discussion du système que je crois fondé sur la vérité, loin de moi l'idée d'offrir un aliment au scandale et une pâture à la malignité. Je m'adresse à la justice de la Cour, et non à la curiosité du public : je ne dirai pas tout ce que je pense ; mais tout ce que je dirai je l'aurai pensé, et j'en aurai acquis la conviction non dans les déclarations de madame de Campestre, mais dans les pièces du procès.

## DEUXIÈME DISCUSSION.

J'avoue, dès le principe, tous les faits de la cause, et je soutiens que ce sont des actes indélicats, peut-être, mais non des actes illégaux, et que vous pouvez les blâmer, comme hommes, mais non les condamner comme magistrats.

M. l'avocat général fait précéder son éloquent réquisitoire de considérations générales sur notre siècle et nos mœurs ; je l'imiterai : on ne peut se tromper en suivant un aussi judicieux modèle.

Nous ne vivons pas dans la république de Platon, ou l'utopie du chancelier Morus. La société n'est pas organisée d'après les rêveries philantropiques du bon abbé de Saint-Pierre, ou les spirituelles hypothèses de Mercier. Nous ne sommes ni dans les Olympiades, ni dans l'an 2240 ; notre ère, dans ce procès, est datée de 1826, et notre société est composée d'éléments connus et appréciables. Pour bien juger un caractère et une série d'actions, il faut se garder de les abstraire des mœurs et des hommes de l'époque. On doit, au contraire, les

combiner avec eux, et prendre en considération les lieux et les temps.

Un écrivain illustre, un noble pair, un homme que la confiance du Souverain avait appelé dans ses conseils, M. le vicomte de Chateaubriand (*quem honoris causâ nomino*) a reconnu cette vérité à la Chambre haute; il a déclaré que les gouvernements modernes avaient été contraints d'établir des places et des sinécures multipliées pour satisfaire l'ambition ou l'intelligence, et laisser consumer, dans une sphère donnée, l'activité des esprits, et la turbulence des passions. La plupart de ces emplois exigent peu de connaissances spéciales; ils peuvent être accordés au crédit, à la faveur, ou même à d'autres puissants moyens de sollicitation, qu'il vous est plus facile de comprendre qu'à moi à exprimer. Aussi, vous le savez, il n'existe pas de place si mince qu'on ne convoite, et les recommandations des plus grands personnages, les apostilles les plus pressantes, sont écrites au bas de nombreuses demandes qu'excite même une place de surnuméraire, c'est-à-dire l'expectative et l'ombre de l'emploi. L'opinion, dit-on, est la reine du monde, j'y consens; mais on m'accordera que l'intrigue est la reine des places. On réussit quelquefois avec de l'intrigue et du talent réunis; avec de l'intrigue seule, presque toujours; avec du talent seul, jamais. Le mérite, aujourd'hui, est comme la vertu du temps d'Horace: *Laudatur et alget* (on l'admire, on le loue, et transi de froid, il meurt de faim).

> La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré;
> S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré.

Et le poète, plein de verve, qui rima cette triste vérité, Gilbert mourut lui-même à l'hôpital.

Si nous entrons dans un cercle plus resserré, et que nous envisagions la civilisation, disons mieux la corruption moderne, que voyons-nous?

Je voulais, pour répondre, transporter la scène dans un autre temps, le 18e siècle; dans un autre pays, l'Angleterre; et introduisant dans cette enceinte le sévère Junius, lui faire tracer le tableau des ministères d'un Walpole ou du duc de Grafton, le premier modèle du cynisme, en corruption, et le deuxième modèle de la nullité, en politique. Mais, avocat, je m'interdis les fictions qui appartiennent à la tribune publique seule, et je me contente de rappeler les procès qui sont le domaine de la tribune judiciaire.

Qu'il vous souvienne donc, Messieurs, notamment des affaires Sionville et Beaumont, accusés d'avoir vendu des croix d'Honneur et de Saint-Louis, deux fois déclarés coupables par la Cour de cassation, trois fois et irrévocablement reconnus innocents par les Cours royales, parce que la simonie ministérielle de cette espèce n'était pas prévue et punie par nos lois.

N'oubliez pas l'affaire des faux actes de décès, au nombre de plus de 1500, reprochés à des employés de la marine, à l'instruction dans le moment, et à laquelle se rattachent 319 procès secondaires en faux.

N'oubliez pas non plus une autre affaire célèbre, sur laquelle je dois me taire aussi, puisque la justice n'a pas encore prononcé, mais dans laquelle je lis un mémorable arrêt d'instruction rendu par la Cour. Messieurs, je veux croire que tous les inculpés sont innocents; mais le fait seul de la prévention suffit pour caractériser les mœurs de l'époque. Lorsqu'un prince généreux déploya l'oriflamme antique; lorsque les Français, élancés sur ses pas, escaladèrent les Pyrénées rele-

vées, que Louis XIV avait cru abaissées à jamais; lorsque nos armées saluèrent de leurs acclamations guerrières le panache blanc de Henri IV, qui les conduisait encore à la victoire; lorsqu'enfin le duc d'Angoulême brisait les fers d'un roi, du sang des Bourbons comme lui, et le replaçait sur le trône de Philippe V, tout était-il intègre autour de ce noble prince, dont la gloire était si pure et si vertueuse?

Si je voulais parler de faits moins publics, moins éclatants, quelle abondance, quelle malheureuse richesse de matières?

Mais il me suffit d'avoir réveillé vos souvenirs et vos méditations sur ce point. Qui fait un appel à votre justice est sûr d'être entendu et compris.

Ainsi, dans une société composée des éléments de la nôtre, madame de Campestre ne peut être traitée et punie comme si elle eût vécu dans l'âge d'Astrée.

En outre, si elle est l'agente d'une grande dame, et d'un autre personnage éminent, elle ne peut être condamnée seule, comme l'instrument, lorsque les auteurs ne sont pas même inquiétés.

Mais est-elle l'agente de cette dame?

Si je consultais certains indices du procès, je pourrais présenter quelques observations; rappeler par exemple :

Ses liaisons intimes avec un comte demeurant dans le même hôtel que sa belle-fille, et dont plusieurs lettres très-particulières sont au dossier;

La concordance des places d'agent de change et de courtier de création, promises par madame de Campestre, et du bruit public à la Bourse et dans les parquets, sur des places de ce genre, créées et données à la dame dont il s'agit;

La lettre de M. Péan de Saint-Gilles, déchirée en partie, et

où il dit à madame de Campestre : « Je ne connais pas encore la détermination de S. Excellence sur la personne que *vous me désignez* comme agent de change; »

La déclaration de plusieurs témoins, que madame de Campestre leur annonçait formellement qu'elle traîtait pour une autre personne : fait qui, bientôt connu de la police et des polices, eût provoqué une prompte répression s'il eût été faux ;

Le rapprochement de la mort d'un auguste personnage, avec le commencement de ce que madame de Campestre appelle ses malheurs, etc.

Je pourrais ajouter un grand nombre d'anecdotes curieuses et de révélations sur un intérieur plus soupçonné que connu ; mais je préfère garder le silence. L'énonciation de la possibilité du fait principal était utile à ma cliente, je l'ai soumise à votre appréciation; je ne crois pas qu'il soit indispensable pour sa défense d'entrer dans les détails. S'il en était autrement, je me livrerais à cette discussion avec courage; pour accomplir mon devoir je subirais les nécessités de la cause, et en descendant dans l'arène judiciaire, comme les anciens preux au champ clos, je m'écrierais : « Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

Mais, je le répète, je n'ai pas absolument besoin de ce moyen, et je suis heureux de m'abstenir des développements.

Le jugement de première instance, dit-il, reproche à madame de Campestre : 1° la prise d'une fausse qualité; 2° les manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'un crédit imaginaire.

1° Madame de Campestre a pris une fausse qualité, le titre de comtesse.

J'ai répondu, dans la première discussion, qu'elle soutenait l'avoir reçu, mais non pris et signé.

J'ai promis dans cette discussion de la franchise sans réserve; ainsi j'avoue qu'elle s'est donnée la qualité de comtesse. Je raisonne dans cette hypothèse.

Aujourd'hui, les titres purement honorifiques obtiennent des égards en société, mais ils ne confèrent aucun droit, ils ne donnent aucune solvabilité. Dans l'espèce, il faudrait, pour constituer un délit, que ce fût le titre qui eût déterminé la confiance des témoins de la cause: or, ce sont tous des hommes de la Bourse, habitués aux affaires; ils vivent dans le temps du positif et des réalités. Car c'est bien à tort que notre siècle est appelé le siècle de fer, c'est le siècle d'argent par excellence. Aujourd'hui, le grand Albuquerque, en personne, détacherait en vain de son visage le gage sur lequel il reçut 10,000 ducats; il n'obtiendrait pas un maravédis.

Lorsque l'on prête à des nobles indigents, on leur demande une sûreté, non sur leurs parchemins, mais sur leur personne, et par des lettres de change. Voyez Sainte Pélagie; faites-vous apporter le registre des écrous; lisez les noms des détenus; la liste des marquis et des comtes est déjà longue, celle des barons et des simples chevaliers est sans fin.

D'ailleurs réveillons nos souvenirs.

De 1792 à 1814, noble et pauvre était presque synonyme. De 1814 à 1825, il en était de même, sauf quelques exceptions. La révolution avait confisqué les biens des émigrés; la restauration n'avait pu les restituer. Le Monarque législateur n'avait pas oublié les compagnons de son exil, ses serviteurs trouvés fidèles au jour de l'adversité. Mais à son retour il n'avait pu, dans la difficulté des temps, leur accorder que son affection et sa reconnaissance. C'étaient les amis de Henri IV;

le cœur du monarque leur appartenait; les places et l'opulence étaient pour les autres, et glorieux de leur partage ils préféraient orgueilleusement la pauvreté.

Grace à Dieu, grace au Roi, leur sort a changé : un grand acte d'équité a réparé une grande injustice, la violation du droit sacré de la propriété, principe conservateur des sociétés. Dans Louis XII, le roi de France avait oublié les injures faites au duc d'Orléans; dans Charles X, le roi de France se souvint des services rendus au comte d'Artois. L'émigré, rentré dans son pays natal, en 1814, avec l'épée à poignée de cuivre de l'exil, a recouvert enfin, en 1825, le glaive à poignée d'or, héritage de ses ancêtres.

Ainsi la qualité de comtesse, prise par madame de Campestre, ne pouvait lui donner créance sur la bourse des prêteurs. Ce titre était un jouet de la vanité, un hochet de puérile étiquette; elle ne prétendait pas même un tabouret de cour; mais elle aspirait, dans les salons de la capitale, à la préséance de la *bergère* sur le *fauteuil*. Elle faisait, comme tant d'autres, qu'on ne traduit pas en police correctionnelle pour ce petit amour-propre. Qu'on ouvre le dictionnaire, ou plutôt le nécrologe d'une partie de la noblesse de France, par d'Hozier, et l'on verra, après une foule de noms, ces mots : *dit le comte un tel, dit le marquis un tel, dit le chevalier un tel*, etc.

Je soupçonnerais cependant ma cliente d'avoir pensé à faire du moins tracer régulièrement son comté sur la carte nobiliaire; car je vois au bas d'une lettre la signature d'Hozier, et je lis le même nom sur ses cartes de visites. Si je me permets cette plaisanterie, c'est que je n'attache aucune importance à cette prétendue qualité. En France, nous n'avons qu'une noblesse avec prérogatives légales, c'est la pairie; nous n'avons qu'une noblesse avec prérogatives sociales, c'est

celle de l'illustration personnelle réunie à l'illustration tirée et conférée par le Roi pour des services rendus au Souverain et à l'État. Cette noblesse véritable, nous en avons un exemple signalé à la tête de notre première Cour judiciaire; nous honorons tous..... Mais je m'arrête, Messieurs, car un sentiment de bienséance m'interdit l'éloge du défenseur de Louis XVI devant son fils, qui préside cette audience. Je craindrais que l'on regardât comme un compliment obligé l'expression de l'admiration et du respect qu'il me serait doux de témoigner dans une autre circonstance.

Je reviens à ma cause, et je complète la démonstration de ma proposition.

Madame de Campestre, dit-on, a usurpé des titres; mais en avait-elle besoin? N'en existait-il pas de réels dans sa famille, et n'avait-elle pas trouvé un nom dans l'héritage paternel?

Connaissez, Messieurs, sa parenté et ses alliances.

Je prononce sans crainte les noms propres, parce qu'ils font une partie importante de la défense, et parce que, dans l'espoir où je suis d'obtenir le renvoi de ma cliente, ces noms seront sans tache avant comme après cette audience.

Madame de Campestre est née à Monaco, d'une famille ancienne, titrée et opulente.

Elle est fille de M. de Millo, commandant en chef dans cette ville, et décédé maréchal de-camp, et de madame Adelaïde de Beauchamp (les actes de décès sont aux pièces).

Elle est sœur de madame la marquise de Saluces, femme du gouverneur de Turin, et belle-sœur d'un ambassadeur et d'un ministre du roi de Sardaigne.

Elle est tante de M. de Sigaldy, lieutenant-colonel dans la cavalerie de la garde, et mère d'un officier au service du Roi.

Elle est cousine de M. le comte de Neuilly, écuyer cavalcadour de Sa Majesté.

Enfin elle est nièce de madame la comtesse de Neuilly, lectrice de la reine, de M. de Châteauneuf, commandeur de l'ordre de Malte, de M. Alphonse de Beauchamp, et petite-nièce d'un homme revêtu de la pourpre romaine, d'un homme de l'église, de M. le cardinal de Millo.

J'ai nommé, parmi les parents de madame de Campestre, M. Alphonse de Beauchamp, à qui nous devons de belles pensées et de belles pages dans son *Histoire des guerres de la Vendée et d'Espagne;* je ne puis me refuser de rappeler un fait qui l'honore, ainsi que ma cliente. Dans une lettre de lui, au dossier, écrite quelque temps avant l'arrestation de sa mère, il lui recommande de payer deux fournisseurs qui, sur son nom, lui ont fait quelques avances, un sieur Jouan et un marchand de bois. L'accusée était dans un état de gêne en ce moment, et cependant elle vendit des effets à son usage personnel, et solda les deux créanciers. Les quittances sont aux pièces.

Ainsi, Messieurs, madame de Campestre appartenait à une famille illustre, et vous concevez qu'il lui était facile de se faire promptement un grand crédit.

Outre cet avantage, quels moyens a-t-elle employés? Le procès nous l'apprend; j'ai promis franchise, et je vais les répéter.

Elle donnait des soirées, où étaient rassemblées quatre ou cinq cents personnes, l'élite de la cour et de la ville, de la province et de l'étranger. Dans ses salons, elle recevait des dames, ornement de la capitale et des cercles titrés ou à la mode.

Mesdames la marquise de Beaumetz et ses filles, la marquise

de La Carte et ses filles, la belle vicomtesse Dubouzet la chanoinesse, la marquise de Sourdis, la comtesse de Turenne, la marquise de Cambyse, la comtesse de Vergennes, la marquise de Durepaire, la comtesse d'Hautpoul, la comtesse de Champeron, et mesdames..... Mais je m'aperçois qu'en parlant du sexe la contagion me gagne, ne lui en déplaise, et que je pourrais commettre quelque indiscrétion, et un peu longue peut-être; je clos ici ma liste.

En hommes, madame de Campestre possédait des ministres secrétaires-d'état, des ministres d'état, des pairs de France et d'Angleterre, des diplomates nationaux, des ambassadeurs étrangers et des députés; elle eut l'honneur de recevoir M. le comte de Villèle, présenté par madame de Ralichon : M. de Villèle, à la vérité, n'était pas encore président du conseil des ministres, mais il était vice-président de la Chambre des communes. Madame de Campestre réunissait aussi chez elle les chefs de l'armée, et les pairs de la finance, les princes de la Bourse, je veux dire des agents de change et des banquiers; on y trouvait même des magistrats respectés, que je ne nomme point par un esprit de bienséance locale, des jurisconsultes, des avocats, des négociants, des artistes, etc. En un mot, toutes les nations, toutes les beautés véritables ou à la mode, toutes les dignités, tous les titres et toutes les professions, les arts, le commerce et la science, semblaient s'être donné rendez-vous dans les salons de l'universelle dame de Campestre.

Elle était à toutes les fêtes : aux Tuileries et à l'Hôtel-de-Ville, pour la naissance miraculeuse de Monseigneur le duc de Bordeaux, pour l'heureux retour de Monseigneur le duc d'Angoulême, etc.; les billets d'invitation sont aux pièces. Elle allait aux expositions publiques de l'industrie française, aux

galeries du Muséum, aux bals, aux spectacles, aux oratoires, et aux concerts spirituels ou non.

A ces puissants moyens d'évidence et de crédit, elle en joignait d'autres; une vocation prononcée pour l'intrigue, une rare intelligence et une exquise finesse d'esprit, que le ministère public a reconnue lui-même. Il faut ajouter qu'il y a quelque dizaine d'années elle était fort jolie femme; ce qui ne gâte rien à Paris.

Madame de Campestre, en un mot, était solliciteuse par goût et par constitution, si je puis ainsi parler.

On sait que c'est une profession aujourd'hui; que l'on pourrait presque classer en corporation légale les solliciteurs et les solliciteuses en titre, et coter leur crédit à la Bourse auprès de tel ministère ou de tel personnage. Les causes en sont connues.

Depuis 1814, une foule d'émigrés rentrés étaient sans fortune; ils possédaient l'affection personnelle de nos princes et l'accès dans les bureaux; ils en usèrent pour eux et leurs amis, pour des étrangers même quelquefois; et leur position accidentelle de solliciteurs devint presque pour d'autres un état, qui eut, parmi nous, ses novices et ses profès.

Madame de Campestre avait droit, sans contredit, à cette dernière qualité: elle a fait ses preuves; je vais les rappeler, parce que c'est une partie de la défense, bien entendue. Il m'importe d'établir pour elle que sa maison était un foyer d'intrigues, et non un atelier d'escroqueries.

L'observation antique a dit: *Nascuntur poetæ;* l'expérience moderne peut dire aussi: *Nascuntur petitores.* La nature et l'art doivent se réunir pour former ces derniers. Dans le cours de leurs démarches et de leurs prières sans cesse renouvelées, il faut un singulier courage pour supporter les humiliations

et les refus avant l'accueil et les places. Tous les caractères ne sont pas doués de cette étrange force d'ame, et cependant on en a grand besoin; car c'est le cas d'adapter ici un précepte d'un autre ordre. « Frappez et il vous sera ouvert; demandez et il vous sera accordé. » Mais frappez fort et demandez longtemps, autrement vous n'obtiendrez rien.

Madame de Campestre a suivi cette maxime, et vous allez voir en elle la femme à requête et pétition la plus infatigable que j'aie rencontrée de ma vie.

Dans le dossier, je vois des réponses aux demandes par elle formées auprès d'une foule de personnages qu'il faut vous faire connaître.

Ministre en 1813 : MM. Montalivet, le comte Daru; etc.

Depuis 1814, ministres du Roi, présidens du Conseil : duc de Cazes, duc de Richelieu, comte de Villèle.

Ministres de la guerre : duc de Feltre, duc de Bellune.

Ministres des finances : MM. de Corvetto, comte Roy.

Ministres de la justice : M. de Serre, etc.

M. le maréchal Macdonald, comme grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, ne pouvait être oublié; aussi des requêtes lui sont adressées, et ses réponses sont aux pièces.

Il en est de même de M. le maréchal Lauriston, comme ministre de la maison du Roi, de M. le comte de Pradel, etc.

Non-seulement, les ministres étaient assiégés par madame de Campestre, elle ou ses protégés, mais encore elle s'adressait aux personnes placées auprès des princes.

Auprès de Sa Majesté, elle écrivait aux capitaines des gardes-du-corps de quartier; au premier gentilhomme, et aux gentilshommes de la Chambre. On peut voir leurs réponses; à M. de Brecy, lecteur du Roi; à M. de Chamilly, son premier valet de chambre, etc.

Auprès de Monseigneur le duc d'Angoulême, elle recommandait à M. Giresse de la Beyrie, secrétaire des commandemens de Son Altesse Royale.

Auprès de *Madame*, duchesse de Berri, à madame la duchesse de Reggio.

Auprès de monseigneur le duc de Bourbon, elle connaissait M. le comte de Caumont; de Monseigneur le duc d'Orléans, M. le comte de la Farre, etc.

On lit des réponses de MM. le duc d'Escars, le duc d'Aumont, le duc de Duras, le duc de la Châtre, etc.

Elle ne dédaignait pas non plus les satellites qui gravitent autour des astres de première grandeur;

MM. les directeurs-généraux : baron Mounier, Benoît, Maltête, etc.

Secrétaires-généraux : MM. de la Bouillerie, comte de Coëtlosquet, etc.

Conseillers-d'État, maîtres des requêtes, officiers supérieurs de l'état-major de la place, comte Paillot, etc.

Elle descendait même aux chefs de bureau, et ne craignait pas de s'abaisser aux simples employés; on en voit la preuve au procès.

Elle était surtout active à saisir les occasions.

Monsieur le chevalier de Querelles était le secrétaire-général de la commission d'organisation de l'armée; elle correspond avec lui; il passe à d'autres fonctions, et, dès le lendemain, nouveau placet au nouveau secrétaire.

Ainsi, madame de Campestre se présentait partout. Il n'y avait pas de source de faveur où elle ne cherchât à puiser pour elle ou ses amis. D'après l'expression si commune d'un officier gascon : « Lorsque les graces tombaient, elle n'était jamais sous le parapluie. »

Après avoir frappé aux Tuileries, aux ministères, aux hôtels, aux administrations profanes, elle allait sonner même aux palais sacrés.

Elle s'est adressée à MM. les aumôniers du Roi, à Monseigneur l'archevêque de Paris (voir les pièces), et je ne sais pas même si une fois, à Notre-Dame, ses requêtes n'allaient pas troubler le tranquille sommeil de MM. les chanoines.

On m'objectera sans doute que parmi les lettres ministérielles et officielles, une partie contient des refus ou des ajournements à ses pétitions.

J'en conviens; mais il faut avouer en même temps qu'une femme bien née, active, spirituelle, intrépide solliciteuse, devait avoir du crédit, par cela même qu'on n'aurait pu supposer le contraire, et devait obtenir quelquefois, parce qu'elle demandait sans cesse. On connaît le trait de Mazarin et de son gentilhomme : En France, on possède bientôt un crédit véritable, dès qu'on jouit d'un crédit apparent.

D'ailleurs, je vais établir, par les pièces mêmes des dossiers de renseignements, que madame de Campestre avait une influence forcée sur des personnes puissantes, et qu'elle vivait avec elles dans des relations sociales, intimes; une correspondance particulière et suivie atteste cette vérité, et, d'après le caractère connu de cette dame, on croira difficilement, lorsqu'elle s'adressait à des étrangers, qu'elle négligeât d'utiliser ses amis. « *Sibi convenientia finge.* »

On trouve au dossier des lettres particulières de M. le comte du Cayla, en assez grand nombre et fort confidentielles. On en lit de M. le duc d'Esclignac, qui, depuis l'instruction, a même payé pour la prévenue un billet de 500 fr.; de M. le duc de la Châtre, qui lui portait beaucoup d'intérêt, à cause

de M. le maréchal-de-camp de Millo, dont il honorait le souvenir; de M. le duc d'Escars, et de M. le comte de Choiseul, tous pairs de France; de M. de Bourienne, ministre d'état et député, qui lui vouait un attachement si complaisant, qu'on voit dans les pièces plusieurs modèles de demandes de recommandation et d'apostilles de sa main; de M. le comte de Lespinasse de Langeac, lieutenant-général, qui poussa l'amitié pour ma cliente au point de lui servir de secrétaire de la même manière; de M. le marquis de Beauharnais, qui, très-souvent, daigna être le cavalier de madame de Campestre; de M. le comte Alexis de Noailles, député, qui lui dit dans sa correspondance: « *Je suis tout à vos ordres;* » d'un ministre d'état, qui lui écrivait pathétiquement: « *Je suis horriblement seul, ah! de grace venez me consoler*; » et qui terminait ainsi ses galantes épîtres: « *Je baise tendrement vos belles mains*, etc. »

J'ajouterai que les grandes lettres officielles, avec timbre de ministère, sont moins importantes, dans cette cause, que les petits billets à papier satiné, à encadrement doré, avec ou sans signatures, avec ou sans initiales.

« Enfin, pour terminer par un trait de satire, »

Le génie d'intrigue de madame de Campestre, sa grande aptitude aux affaires du jour, et son influence acquise étaient de telle nature, qu'un de ses correspondants lui adressa le singulier compliment cité par M. l'avocat-général, dans son réquisitoire, et dont il est difficile de ne pas sourire: « *Il est bien fâcheux que vous ne soyez pas née homme; avec les talents dont vous êtes douée, vous seriez, par le temps qui court, parvenue au ministère.* »

Je n'ajouterai pas un mot de réflexion; je dirais trop ou trop peu.

Je rentre dans le cercle judiciaire de la plaidoirie.

Pour rattacher les faits au droit, je le répète, il est impossible de soutenir que ma cliente avait le crédit imaginaire dont parle l'art. 405, et de la condamner sur ce chef, comme l'ont fait les premiers juges.

Mais une preuve plus complète encore résulte de la déposition des témoins Jaurès et Bruyas, à cette audience. Ils déclarent qu'ils se défièrent de Lacombe de Bellegarde, lorsqu'il leur proposa de s'adjoindre à lui, et qu'il leur promit de leur faire obtenir l'entreprise de diverses fournitures générales, par l'entremise de madame de Campestre; ils voulurent, armés de leurs soupçons, l'aller voir et l'entendre: elle les vit, leur parla, et ils furent vaincus. Ils déclarent, il est vrai, que madame de Campestre les reçut dans sa chambre à coucher, élégamment vêtue, assise sur une ottomane somptueuse, au milieu des cassolettes d'un parfum exquis, et à la lumière des bougies ambrées. Quoique les sieurs Bruyas et Jaurès ne soient pas des Arabes, j'aime à le croire, ils furent séduits, disent-ils, par cette scène de Mille et une Nuits. Mais vous, Messieurs, qui connaissez les hommes; vous, qui analysez les caractères, par qui pensez-vous qu'aient été charmés ces témoins, anciens fournisseurs et coulissiers à la Bourse; ces témoins qui, de par Barême, décomposeraient et vérifieraient par les quatre règles de l'arithmétique le crédit et le pouvoir de tout protecteur sur la place de Paris; ces témoins, hommes du positif et de la réalité? Est-ce par les graces ou l'esprit d'une jolie femme? est-ce par ses *beaux yeux*? Non, Messieurs, c'est par les beaux yeux, sinon *de sa cassette*, du moins de son crédit.

C'est ce crédit, c'est cette influence publique à la Bourse; c'est la preuve qu'en ont eue les sieurs Jaurès, Bruyas, Mar-

tinet, Molinard et Calmelet, qui ont déterminé leur conviction et opéré ces transactions conclues. Il ne faut pas chercher d'autres causes, et supposer contre l'évidence, comme le jugement dont est appel, que des manœuvres frauduleuses ont été les filets dans lesquels tous ces Renauds de la Bourse ont été enveloppés par une Armide de l'escroquerie.

On pousse les objections plus loin; on demande à madame de Campestre quelles sont les places qu'elle a fait obtenir?

La réponse, on le pressent, est difficile : ou ma cliente indiquera les emplois qu'elle a procurés, ou elle les taira. Dans le premier cas, elle expose les donateurs et les donataires de places à une destitution; dans le deuxième, elle s'expose elle-même à une condamnation pour escroquerie prétendue.

Je vais prendre un moyen terme, et rappeler les plus innocents petits emplois que je pourrai trouver dans le dossier.

J'y vois : 1° un sieur Charles, orphelin qu'elle a adopté, et qui est placé, par ses soins, dans les droits-réunis; 2° un sieur Martin, dans les contributions; 3° un sieur Lovot, *idem*; 4° un sieur Marc, dans les recettes; 5° un sieur Gauthier, à qui elle a procuré un secours du ministre de l'intérieur; 6° un sieur Bour, placé à l'hôtel des Monnaies; 7° un lieutenant devenu capitaine; 8° un lieutenant-colonel, décoré de la croix de Saint-Louis : ces deux officiers, qui sont nommés dans les pièces, méritaient, sans doute, la récompense qu'ils ont obtenue; mais si ma cliente n'a pas créé leurs services, elle les a du moins mis au grand jour ministériel; 9° elle a fait terminer plusieurs liquidations; 10° on trouve des lettres nombreuses où M. le comte de Lenoncour remercie vivement madame de

Campestre de ce que M. le comte Corbière, ministre de l'intérieur, a compris son fils sur la liste des candidats sous-préfets. Il faut lire, dans les originaux, les expressions animées de la reconnaissance de ce bon père de famille : reconnaissance rare dans le siècle où la mémoire des bienfaits est aussi courte que le souvenir des injures est prolongé; 11° elle a fait adjuger au sieur Hilaire Tersan, en fuite aujourd'hui, l'entreprise des pompes funèbres; et vous savez la déclaration d'un témoin sur l'obligation de 200,000 fr. souscrite par ce sieur Tersan au profit de madame de Campestre.

Enfin, M. le lieutenant-général comte de Védel, qui connaît probablement les gens en crédit, s'est adressé vingt fois par écrit à madame de Campestre, en la priant d'obtenir, pour lui, un sursis à sa réforme. Ce brave général, qui refusait d'accéder à une capitulation, si tristement célèbre dans nos annales militaires, se sentait encore dans le bras et dans le cœur la force et le dévouement nécessaires pour servir son pays, et le noble prince qui, dans les murs du nouvel Andujar, effaça la honte de l'ancien Baylen!

Si l'on m'opposait trois lettres signées Delaunay, et timbrées du ministère de la guerre, où l'on exige une somme de 1000 fr., pour des liquidations, une somme de 100 fr., pour donner des renseignements sur la fourniture des fourrages, et qu'on voulût appliquer les art. 177 et suivants du Code pénal, je répondrais que je préférerais, pour ma cliente, une accusation de corruption à une accusation d'escroquerie.

Mais je n'en suis pas réduit seulement au choix des condamnations; et ici, par exemple, on conçoit que si des employés sont dérangés de leurs occupations ordinaires, ils ont pu, jusqu'à un certain point, réclamer une indemnité. Au surplus, ce ne serait pas la faute de madame de Campestre, s'il

fallait se soumettre à certaines conditions préalables pour obtenir des renseignements, ou se résoudre à n'en point avoir du tout. On sait le mot d'un philosophe solliciteur, aussi prosterné devant le tyran de Syracuse : « Pourquoi a-t-il des « oreilles aux pieds ? » De nos jours, si les solliciteurs ont la tête penchée à mi-corps, c'est que beaucoup de gens ont les oreilles dans les poches.

Je rattache à ce chef de simples énonciations, qui suffiront pour des esprits instruits et réfléchis. *Sur le crédit de la prévenue*, qu'on l'entende : outre sa présentation en 1814 au Souverain, et sa réception en 1820, elle déclare formellement qu'elle a obtenu un très-grand nombre d'audiences particulières du Roi que nous avons perdu; elle est prête à donner le nom des personnes qui l'ont introduite, à fixer les temps et à rappeler les circonstances. Si l'on a des doutes qu'on l'interroge, et qu'on procède à une enquête. *Sur la vénalité des emplois*, qu'on lise sans prévention certaines dispositions de la loi des finances du 28 avril 1816, et que l'on n'oublie pas une certaine place de juge de paix à Paris, et les faits qui y sont relatifs. *Sur la comparaison avec l'Angleterre*, nation assez connue et assez étudiée; que l'on se rappelle l'affaire de madame de Clarke, où fut si souvent prononcé le nom de l'héritier présomptif actuel de la couronne, et que l'on s'enquière de ce que fait chaque jour et publiquement une partie de la grande aristocratie britannique, dans une occasion où il ne manquerait qu'un encan et un crieur public pour la solennité légale de la vente. Mais c'en est trop sur ce point; vous êtes convaincus, et je dois, par politesse, arrêter ici la comparaison avec nos voisins d'outre-mer. Ce n'est pas sur les bancs de la police correctionnelle que je veux leur faire les honneurs de la France.

Le crédit réel est prouvé : ainsi tombe pour toujours, dans l'espèce, l'application de l'art. 405 du Code pénal ; je ne puis trop le redire. Ce que j'ajoute est de surérogation pour la partie pénale, et n'est utile que pour la partie morale de la cause.

Madame de Campestre mettait de la bonne foi dans ses traités connus au procès. Elle faisait des billets, et dans le cas de non-succès, elle restituait la somme. Elle en agit ainsi à l'égard de Huguet, à qui elle remit 600 fr. d'abord, puis 1,200 fr. dans une autre affaire; de Molinard qui recouvra ses 4,000 fr. ; et enfin de Calmelet à qui elle restitua 12,000 fr. volontairement. Elle croyait pouvoir solder les autres effets de même, mais ses malheurs survinrent; vous savez la cause qu'elle en donne, et les paiements furent ajournés, car elle les effectuera par la suite.

Au moment des traités elle avait de la fortune; elle en possède encore.

On lui a reproché d'avoir vécu d'escroquerie; en quelque sorte, depuis 1815. Sa justification est simple et péremptoire :

M. le comte de Corvetto, bien qu'avocat depuis à Gênes, avait passé son enfance chez M. le maréchal-de-camp de Millo, et il avait conservé un attachement fort naturel pour la fille de son vieil ami. On sait que Monaco, jadis sous la protection de la France, est situé sur le littoral que l'ancienne Gênes appelait la côte du Ponent. La famille de M. de Corvetto y était établie. On voit un acte de famille aux pièces, dans lequel Jean-Baptiste Corvetto figure parmi les témoins ; et plusieurs de ses parents, si on en croit ma cliente, sont encore fermiers dans une terre de Saint-Michel dont elle est restée co-propriétaire.

M. de Corvetto donna des conseils à madame de Campestre, et elle fit des gains considérables à la Bourse. Ce jeu public est, en grand, ce qu'un jeu privé est en petit. Le plus heureux est le plus habile; le gagnant est le plus instruit. La plèbe des parieurs a plus de chances contraires, et l'élite des joueurs a plus de chances favorables que dans la loterie. Ces derniers voient clair; les autres sont aveugles.

Encore deux petits exemples et je finis sur ce point.

Vous connaissez l'édition d'un certain discours du roi d'Angleterre, à son parlement, donnée dans l'*Étoile*; vous savez que la version inexacte a été rectifiée depuis, et a influé sur le cours des effets publics. Qui pouvait en retirer de l'avantage?

Vous n'ignorez pas que la mort de l'empereur Alexandre, dont la civilisation européenne a pris le deuil, a été cachée trois jours; que l'émeute de Saint-Pétersbourg a été également tenue secrète pendant deux jours. Les gens au courant de la vérité pariaient pour la baisse : quel était le sort des parieurs à la hausse?

Singulier jeu, que celui où l'une des parties a ce jeu sur le tapis, et où l'autre le tient caché dans la main. Est-ce là l'égalité des chances? Est-ce ainsi que l'on réalise la promesse de jouer les cartes sur la table?

Ainsi, Messieurs, madame de Campestre gagna beaucoup d'argent; on le conçoit : c'est le sort heureux des amis du ministre des finances, en général; aussi les ministres eux-mêmes se retirent-ils rarement dans la médiocrité, ou c'est la *mediocritas aurea* des Latins, prise dans un sens plus moderne.

J'ai dit que ma cliente avait possédé momentanément une grande fortune; je le prouve. Lisez les nombreuses recon-

naissances de liquidation jointes aux pièces. A une seule fin de mois, je rappelle ce fait, M. Blot a eu 120,000 francs de différences à lui payer : j'invoque ici son témoignage. Madame de Campestre faisait des affaires (c'est l'expresssion technique), et des affaires très-importantes, avec MM. Watry, Isot frères, Buzoni, Blot, d'Albis, Rousseau, Gueyler, Brugnière, etc., agents de change ou banquiers, par le ministère du sieur de Vila, son agent. On voit les mémoires de ses fournisseurs acquittés par elle pour une somme de 200,000 francs : la septième liasse en contient la plus grande partie. On voit des achats de diamants pour 12,000 francs à la fois; des factures de 4 ou 5,000 francs délivrées par mademoiselle Noel, sa marchande de modes; et une dépense, pour cet article, de 1,000 francs par mois, l'un compensant l'autre. Cela prouve que madame de Campestre était fort coquette, je ne le nierai pas, pourvu que l'on avoue aussi qu'elle était fort opulente. Enfin, des faits qui démontrent jusqu'à l'évidence et son crédit et sa solvabilité surtout, ce sont ses relations avec une célèbre maison de banque. Cette maison acceptait des traites considérables, signées d'elle; il y en a même pour des sommes de 20,000 francs à la fois. Quelle preuve plus forte puis-je donner de la fortune et de l'influence de ma cliente, que cette confiance en sa signature, de la part de ces financiers fameux, seigneurs suzerains, comme *Lisimon*, mais de cent millions d'écus; de ces barons de la Judée, pour qui les eaux du Jourdain se sont changées en flots du Pactole.

J'ai ajouté que les effets souscrits par madame de Campestre valaient un peu mieux que le billet fait à *Lachâtre*, et qu'elle pourrait payer ses créanciers, dont un petit nombre seulement reste à désintéresser : je le prouve encore.

Une procuration par-devant Me Thirion (2e série, 4e liasse) constate qu'elle a des immeubles à Monaco, son pays natal; ce nom, de *Monaco*, est malencontreux dans une accusation d'escroquerie prétendue; il a été frappé de ridicule dans une chanson populaire, et il offense nos délicatesses d'oreille françaises. Une propriété à Monaco ressemble, dès l'abord, à la principauté dans certaines vallées situées entre les Suisses, le Milanais et la Savoie, dont plaisante le meilleur roman de notre langue. Cependant il faut se rendre à la géographie et à des actes par-devant notaire, qui ne sont rien moins que plaisants, de leur naturel. Or, ils établissent d'une manière certaine qu'elle possède, à Monaco, l'hôtel du gouvernement, maison magnifique, située rue des Briques, et dans laquelle est décédé son père; plus une portion indivise, dans un vaste édifice devenu l'hospice de la ville. Elle a droit également à une portion des terres de Saint-Michel et de Saint-Raymond, à liciter entre elle et sa sœur, madame la marquise de Salucces.

Dans une lettre écrite par un autre notaire, on lui demande des pouvoirs pour liquider sa part dans la succession de sa tante, madame de Medavy. Cette lettre fut reçue peu de jours avant son arrestation.

Elle est créancière du sieur d'Albis d'une somme de 40,000 francs; de M. le comte de Bourienne de 38,000 francs, pour différences de Bourse par elle payées à son acquit: de 200,000 francs resultant de l'obligation dont j'ai parlé; de répétitions à faire sur un noble duc et pair, que j'ai déjà nommé, et sur un autre duc et pair, que je n'ai pas encore cité, et qui probablement ne se laissera point poursuivre devant les tribunaux, etc.

Enfin, madame de Campestre est, avec sa sœur, la seule

héritière de parents fort riches, et qui, après lui avoir témoigné beaucoup d'amitié dans sa prospérité, ne l'abandonneront pas sans doute dans sa mauvaise fortune.

Vous connaissez, Messieurs, maintenant la plaidoirie tout entière; il n'y a plus qu'à résumer en peu de mots cette plaidoirie, qui est longue, parce que je n'ai pas eu le temps d'être plus court, vous le savez.

Madame de Campestre n'a pas pris de fausses qualités dans le sens de la loi.

Elle n'a point employé de manœuvres frauduleuses pour faire croire à l'existence d'un crédit imaginaire; elle en avait un réel et démontré.

Les billets qu'elle a souscrits ont été payés en partie, et seront soldés en entier par la suite; ils ne se rattachent à aucun délit, et ils donnent ouverture à une simple action civile ou commerciale, selon leur nature.

L'art. 405 du Code pénal est inapplicable; ma cliente doit donc être reconnue innocente et rendue à la liberté.

Mais quel que soit votre pouvoir, Messieurs, vous ne pourrez la rendre au bonheur et la replacer dans sa première position sociale. Elle a encouru une déchéance morale, et l'on ne s'en relève jamais.

Malheureuse femme! elle a été abandonnée par celui que son cœur avait choisi, et à qui elle avait prodigué, pendant sept années, sa fortune, son crédit et ses affections: elle a été délaissée par ses amis qui rougissaient de l'avoir connue, et reniée par sa propre famille qui pleurait sur sa parenté ou son alliance; après une existence prospère, elle est tombée dans l'infortune, et est descendue soudain d'un salon somptueux dans une prison aux murailles nues et froides; après avoir reçu des ministres, des pairs de France, des députés,

et des dames, ornement des soirées de la capitale, tout-à-coup elle n'a eu pour compagnons que des geoliers et des porte-clés, et pour compagnes que des femmes abjectes, rebut de la société dont elles ont blessé les mœurs ou violé les lois !

Dans ses douleurs, elle pouvait s'écrier avec la poignante ironie du poète :

Grâce au ciel, mon malheur passe mon espérance!

Ce malheur, il eût touché ses ennemis, il eût attendri ses persécuteurs, que je vous ai fait connaître; des magistrats humains et justes y seraient-ils insensibles ?

Et cette femme, dont le sort est si déplorable depuis six longs mois de captivité, cette femme était cependant bienfaisante ; elle a élevé et placé un orphelin; bonne amie, des lettres d'une dame titrée qu'elle obligea de sa bourse et de ses démarches, l'appellent un ange consolateur; bonne parente, la correspondance affectueuse et tendre de M. de Beauchamp, du commandeur de Châteauneuf, son oncle, et de ses tantes, en fournissent mille preuve; bonne mère, elle faisait une pension de 600 fr. à son fils, et payait en outre les dettes que l'on contracte si facilement au jeune âge...

Ah ! Messieurs, terminez des infortunes qui ont bien expié ses fautes, si elle en a commis; voyez autour d'elle, sur ce banc ignominieux, sa famille honorable et honorée; voyez, derrière elle, son neveu, lieutenant-colonel, dans la garde de notre bien-aimé Monarque; voyez enfin à ses côtés, ici, son père qui consacra à Louis XVI les restes d'une vieillesse dévouée et d'un sang généreux; qui sauva le duc de Damas et la moitié du régiment de Vexin; là, son fils qui consacre à Charles X sa jeune épée et les prémices d'un courage et d'un

amour héréditaires ; nobles magistrats, dans madame de Campestre, voyez une mère, une fille, entre deux générations de braves officiers et de fidèles serviteurs de nos Rois, et décidez de son sort!

J'affirme que tous les faits rapportés, et tous les noms cités dans le plaidoyer de Me Moret sont exacts. J'en prends l'impression et la publication sous ma seule garantie et mon unique responsabilité.

Délaissée par mes mandants, ma famille et mes amis, je ne puis m'abandonner moi-même, ainsi que mon malheureux fils, déshonoré dans la personne de sa mère.

Les magistrats m'ont condamnée; je respecte leur arrêt : enchaînés par les termes précis des lois, ils ont cru devoir en faire l'application. Judiciairement, je me résigne.

Mais, moralement, je livre au public ma défense, telle qu'elle a été prononcée et sténographiée devant la Cour. Je ne veux rien en retrancher, pas plus que je ne veux y ajouter.

Tout lecteur impartial, tout lecteur versé dans la connaissance des affaires et des hommes du jour, appréciera ma conduite antérieure, et l'étrange embarras de ma position devant mes juges.

Qu'il rappelle ses souvenirs, qu'il regarde autour de lui, qu'il compare, et qu'il prononce.

Roseau fragile, on m'a brisée ; faible instrument, on m'a rejetée dès que je suis devenue inutile!

Cependant, je déclare formellement qu'outre les révélations du procès, j'étais l'agente d'un noble duc et pair.

Si l'on continue, replié dans l'égoïsme, à se rire des maux que l'on ne partage point, et dont on est la cause, je ferai connaître enfin les noms, les faits, et toutes les circonstances; oui, *toutes* les circonstances; que l'on pèse cette expression, et que l'on envisage son étendue.

L'avocat généreux et dévoué qui m'a défendue gratuitement, parce qu'il avait la conviction personnelle de mon innocence, Me Moret, a soulevé une partie du voile; si l'on m'y force, je le déchirerai tout entier.

*Paris, prison des Madelonnettes*, 21 *mars* 1826.

M. DE CAMPESTRE.

PARIS.—IMPRIMERIE DE SÉTIER, COUR DES FONTAINES, N° 7.

# RÉPONSE

AUX MÉMOIRES

# DE Mme CAMPESTRE.

# ERRATA.

Pag. 9, note, *au lieu de*, Paris, 1814, *lisez* 1816.

Pag. 10, lig. 2. *Dont je serai toujours reconnaissant* (a). Voyez Pièces justificatives, deuxième (a).

Pag. 14, avant-dernière ligne, *au lieu de*, ce fut vers la fin de l'année suivante, *lisez* : ce fut vers la fin de l'année 1819.

Pag. 37, dernier vers, *au lieu de*, tout bien pensé, *lisez* : tout bien pesé.

Pag. 75, lig. 2 de la note, *après ces mots*, en consolant la pauvre dupe, *ajoutez* : Pour emprunter de l'argent avec plus de facilité, elle persuadait quelquefois, en montrant des lettres timbrées à l'étranger, qu'elle venait de faire un héritage considérable en Piémont ou en Italie. D'autres fois, pour tranquilliser les personnes à qui elle devait et qui voulaient absolument être payées, elle les assurait qu'elle avait une somme considérable déposée chez un banquier ou chez un notaire; qu'elle l'aurait déjà retirée, mais qu'une grande dame ou un grand duc devant partager avec elle, on avait mis des oppositions, qui, du reste, devaient être levées sous peu. *Continuez* : Mais son plus grand moyen d'escroquerie, etc.

Pag 82, lig. 17, *après ces mots*, elle n'avait qu'une seule servante, *ajoutez* : dont elle ne changea jamais, et qui est mariée à M. L'Ecuyer, garde-champêtre à Neufmoutiers, près Tournan.

---

*N. B.* Les lettres de M^me^ Campestre, citées dans cette RÉPONSE, timbrées et enregistrées, ont été déposées chez M. Moreau, notaire, successeur de M. L'Herbette, rue St-Merry, n° 25. Ces pièces seront communiquées aux personnes qui voudront s'assurer de la fidélité des citations.

# RÉPONSE

AUX MÉMOIRES

# DE Mme CAMPESTRE.

Chez presque toutes les nations civilisées, on respecte généralement les femmes, on les aime, on les honore; mais en France, on a été plus loin, on a voulu, dans tous les temps, leur plaire; on a cherché à captiver leur suffrage. On les a prises pour juges de l'esprit, des talens, du goût, et, sous ce dernier rapport, leurs arrêts étaient sans appel. Mais c'est Paris principalement qui a été, à toutes les époques, le théâtre de leur gloire et de leur triomphe; c'est là que, du haut de leur trône tout puissant, elles exerçaient une influence universelle; leur approbation flattait également le poète, le héros et le sage; elles décidaient du mérite, elles dirigeaient l'opinion, elles se mêlaient des affaires les plus sérieuses, tout était

de leur ressort; mais c'était surtout le département des grâces, des faveurs, qui leur appartenait exclusivement. C'est lorsqu'elles entreprenaient de faire réussir une affaire de ce genre, que rien ne leur coûtait; elles ne connaissaient ni peines ni fatigues; les démarches, les courses, les sollicitations multipliées, tous les moyens étaient employés pour réussir, et rarement elles échouaient. Si la révolution a modifié nos mœurs à cet égard, elle ne les a point changées; les choses sont encore, à quelques nuances près, les mêmes. Aujourd'hui, comme autrefois, les femmes jouent un grand rôle; on les implore, on voit la foule s'empresser autour d'elles, elles protègent, elles sollicitent, elles obsèdent les gens en place; lorsqu'elles sont d'un rang élevé, on dit qu'elles ont du crédit; quand elles sont d'une condition ordinaire, on les appelle tout uniment des intrigantes. C'est donc dans cette dernière classe qu'il faut ranger celle dont je me vois forcé de m'occuper. Je regarde cette obligation comme un grand malheur; mais celui de laisser sans réponse, des mensonges et des calomnies infâmes, me paraîtrait plus grand encore.

Il n'est point nécessaire que je m'occupe à faire connaître madame Campestre. Tombée dans un opprobre décidé, les faits parlent trop hau-

lement pour qu'aucune parole puisse ajouter à sa dégradation; ce n'est donc que pour me justifier, autant que possible, d'avoir eu des relations de société et d'affaires avec madame Campestre, que j'entreprends de répondre aux Mémoires qu'elle a fait paraître du fond de la prison où elle subit la peine de ses délits.

Je commencerai, avant d'entrer dans aucun détail de mes liaisons avec elle, par expliquer avec toute la sincérité de mon ame et avec toute la franchise de mon caractère, comment je suis tombé dans l'erreur de croire que, sans manquer à la délicatesse, sans offenser l'honneur, je pouvais accepter, en les payant, les services que madame Campestre s'offrait à me rendre. J'avoue que, par nature, je suis paresseux, que je ne sais rien demander pour moi; je trouvais donc très-commode et très-agréable que quelqu'un voulût bien travailler à me faire obtenir tout ce que je pouvais désirer, tout ce que je croyais mériter, et sans que je m'en mêlasse en aucune façon. Ce que je savais du passé, ce que je voyais dans le présent, me semblait d'accord avec cette manière d'agir. Les antécédans ne me manquaient assurément pas : qu'on me permette d'en citer seulement un seul; je le prendrai dans l'histoire de celui de nos Rois, qui, par la grandeur de

son règne et par la splendeur de sa cour, a rendu son siècle à jamais mémorable.

Lorsqu'il fut question de nommer une dame d'honneur à la jeune princesse de Savoie, qui avait épousé le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, une curiosité vive et impatiente se manifestait de tous les côtés; cette dame d'honneur devait présider à l'éducation et à la conduite de la duchesse; son choix était, par conséquent, de la plus haute importance.

La veille de la déclaration, le Roi causait avec MONSIEUR, qui était seul avec lui. MONSIEUR, toujours curieux, tâchait de faire parler le Roi sur le choix qu'il allait faire, lorsqu'il vit de la fenêtre la duchesse de Lude dans sa chaise, avec sa livrée, qui traversait la grande cour. MONSIEUR la montre au Roi, et dit: « En voilà une qui en » a grande envie, et qui n'en donne pas sa part. » — Bon, répondit le Roi, voilà le meilleur » choix du monde, pour apprendre à la prin- » cesse à mettre du rouge et des mouches. » Le Roi ajouta encore beaucoup d'autres propos qui prouvaient de l'aigreur et de l'éloignement. Qu'on imagine, d'après cela, la surprise de MONSIEUR, lorsqu'on lui apprit le lendemain que la duchesse de Lude était nommée dame d'honneur de la princesse! Comment un changement

si subit s'est-il opéré dans les dispositions du Roi ? La duchesse de Lude n'ignorait point que, parmi les prétendantes à la place qu'elle désirait, il s'en trouvait qui devaient espérer la préférence. Elle prend aussitôt son parti : madame de Maintenon avait conservé auprès d'elle une vieille servante qui, dans le temps qu'elle était madame Scaron, était son unique domestique; cette servante, qu'elle appelait encore Nanon, comme autrefois, était pour tous les autres mademoiselle Balbien, fort recherchée et fort considérée, par l'amitié et la confiance dont madame de Maintenon l'honorait. Nanon se rendait aussi rare que sa maîtresse, s'habillait, se coiffait comme elle, imitait son langage, ses manières. Les princesses, quoique filles du Roi, se trouvaient heureuses quand l'occasion s'offrait de lui parler, de l'embrasser, et les ministres, quand ils la rencontraient, lui faisaient la révérence bien bas. Tout inaccessible qu'elle était, la duchesse de Lude trouva les moyens de l'approcher, et soixante mille francs comptant à Nanon, lui assurèrent la place qu'elle ambitionnait, le soir même du jour où le Roi avait parlé avec tant d'éloignement d'elle à son frère. Toute la Cour sut l'aventure, personne ne blâma la duchesse de Lude.

Cet exemple et mille autres récens, que je ne cite pas, ont exercé une influence si funeste sur mon jugement, que madame Campestre, m'ayant offert, par son prétendu crédit, de me faire nommer médecin des pages du Roi, moyennant l'abandon que je lui ferais des appointemens de cette place, je souscrivis à l'instant et sans hésiter à sa demande, ne m'informant pas même si la charge était véritablement vacante; car ce n'est que depuis que j'ai appris le contraire.

Forcé de parler de moi, ce qui est toujours pénible, surtout lorsqu'on s'adresse au public, et qu'on a à repousser une odieuse calomnie, j'abrégerai le plus que je pourrai ma justification; cela ne sera pas ma faute, si, repoussant d'injurieuses inculpations, cette justification devient mon apologie; ne la faisant servir que comme moyen de défense, je crois que cela doit m'être permis.

Avant de répondre à madame Campestre, j'entrerai dans quelques détails sur les événemens et les circonstances particulières où je me suis trouvé depuis ma naissance.

Je suis né en 1782, dans le département de la Dordogne, où habite ma famille, et où mon père, âgé de 80 ans, exerce la médecine : vieil-

lard dont le courage sauva de nombreuses victimes dans les temps désastreux de notre révolution.

Périgueux a été le théâtre de mes études; mes premiers essais ont eu lieu sous les yeux de mon père, et je fus destiné, dès le berceau, à cultiver la médecine et ses différentes parties.

En 1799, je vins à Paris pour perfectionner mes études sous les yeux des plus célèbres médecins de la France.

Les événemens de cette époque sont mémorables. Napoléon, à la tête du gouvernement français, depuis cinq années, s'étant d'abord déclaré premier consul, ensuite consul à vie, se décida enfin à mettre un terme aux destinées de la République française, et se plaçant au rang des souverains, il se fit proclamer empereur par le sénat. On sait ce qui servit de prétexte à cette étrange résolution. La conspiration de Georges, le procès du général Moreau, la mort de monseigneur le duc d'Enghien, prince issu du sang des héros, héros lui-même et en tout digne de ses ancêtres.

J'étais jeune alors : doué d'une âme ardente et d'un courage intrépide, l'assassinat de ce prince m'affecta profondément. Je voyais avec

peine les destinées de la France prendre une direction opposée aux premiers sermens qu'on avait exigés de tous les Français; le sort du général Moreau surtout m'inspirait le plus vif intérêt. Au moment où la condamnation de ce grand homme semblait certaine, plusieurs personnes, dont j'étais le plus jeune, firent serment de le délivrer. Je fis des démarches auprès de madame Moreau pour l'engager à profiter de la disposition des troupes pour sauver l'illustre général. J'ignore pour quels motifs elle ne voulut point suivre mes conseils.

Le 2 décembre 1804, le nouvel empereur fut couronné dans l'église de Notre-Dame, et sacré par les mains du pape Pie VII. Cependant il restait encore quelques espérances : les députations de l'armée étaient convoquées le 6 décembre suivant, au Champ-de-Mars, pour recevoir les aigles, qui devaient désormais servir d'enseignes. On pensait que l'occasion était favorable pour exalter la tête des soldats; je savais que beaucoup d'entre eux étaient fortement attachés aux idées républicaines, et j'espérais que leur mécontentement arrêterait l'ambition de celui qui voulait se placer sur un trône élevé par la révolution.

Plein de ce projet, je fis peut-être une tenta-

tive imprudente : je ne prétends pas la justifier, puisqu'elle fut inutile à mon pays ; mais je suis loin de la regarder comme criminelle. Le jour de la distribution des aigles, à peine Napoléon parut, que sa vue fit éclater mille cris de *Vive l'Empereur!* Je saisis cet instant, comme cela avait été convenu, et m'élançant parmi les rangs et vers le trône, je fis entendre à haute voix ces cris : *A bas le Tyran! Liberté ou la mort! Vive Moreau!* (1) J'espérais que mon exemple réveillerait les courages endormis ; mais mes efforts furent sans succès ; je fus arrêté, et détenu pendant plus de trois mois. Regardé comme criminel d'état, j'avais tout à craindre, mais je fus traité avec une indulgence à laquelle j'étais loin de m'attendre. Condamné simplement à quitter Paris et à m'éloigner à cinquante lieues des villes où la Cour résiderait, je me retirai à Périgueux chez mon père (*a*).

J'avais alors vingt-deux ans : j'obtins enfin des autorités, la permission de me rendre à Montpellier où je pris le bonnet de docteur. M. le

(1) Voyez mes interrogatoires, dans *Encore du Buonaparte*, ou la *Distribution des aigles au Champ-de-Mars*. Paris, 1814.

(*a*) Pièces justificatives.

doyen de cette université me donna des marques d'intérêts dont je serai toujours reconnaissant.

De retour dans le département de la Dordogne, je m'occupai de mon état; j'inventai de nouveaux procédés et des instrumens pour les opérations de chirurgie (1). Bientôt, il se présenta

(1) M^me^ la comtesse de Genlis, ayant entendu parler de plusieurs opérations, qui ont parfaitement réussi au moyen de mes nouveaux procédés, voulut bien écrire à madame la princesse de Poix pour l'engager à me consulter. La princesse a été opérée de la cataracte sans succès par deux habiles docteurs de la capitale. J'ai la conviction, d'après ce qu'on m'a dit de l'état de ses yeux, de lui rendre la vue. Mais soit résignation, soit manque de confiance, madame la princesse de Poix ne s'est point décidée jusqu'à présent à me faire appeler. Je crois qu'on lira avec plaisir la lettre que madame de Genlis lui écrivit à ce sujet. On trouvera dans cette lettre tout ce qui distingue éminemment le style de cette femme célèbre, dans ses compositions les plus grandes comme dans ses billets les plus courts, une clarté et une pureté admirables, une élégance et une grâce parfaites. Mais si ceux qui lisent ses ouvrages admirent son esprit, ceux qui ont le bonheur de la connaître personnellement aiment sa bonté, sa sensibilité. Ce qui suit est bien propre à confirmer les éloges que je fais des qualités de son cœur :

*Lettre de M^me^ la Comtesse de Genlis à M^me^ la Princesse de Poix.*

« J'ai eu le bonheur, madame, de vous rencontrer

une occasion de mettre à profit les connaissances que j'avais acquises en médecine. Les prison-

» souvent dans votre jeunesse; vous l'avez sans doute ou-
» blié, ce qui me paraît très-simple. Mais qui pourrait per-
» dre un tel souvenir quand vous en êtes l'objet! Je me rap-
» pelle donc parfaitement cette personne si charmante par la
» figure, l'esprit, le naturel, dont le caractère était si par-
» fait, la conduite si pure, que toutes les femmes lui pardon-
» naient cette réunion si rare de charmes piquans et de qua-
» lités solides. J'ai appris avec le plus sensible intérêt tout
» ce que vous avez souffert. Votre malheur, vos souffrances
» et mes souvenirs m'ont inspiré pour vous, madame, tous
» les sentimens d'une véritable amie! Quel serait mon bon-
» heur si je pouvais contribuer à vous rendre la vue, et
» sans vous faire supporter de nouvelles douleurs! J'en ai
» tellement le pressentiment et l'espérance, que j'ai le be-
» soin irrésistible de vous en parler. Il est un oculiste, ce-
» lui de MADAME, duchesse de Berry (M. Faure), que vous
» n'avez point consulté, et qui a fait en ce genre et fait
» encore tous les jours de véritables miracles dont j'ai bien
» vérifié l'authenticité, en prenant des informations auprès
» des personnes qu'il a miraculeusement guéries. Ce qui
» surtout m'a frappée, c'est que M. Faure, par la seule ins-
» pection des malades, a des moyens certains de recon-
» naître si l'opération doit réussir ou non; que, de plus, il
» répond, dans tous les cas, qu'elle ne sera nullement dou-
» loureuse, et il annonce que, s'il ne remplit pas ces con-
» ditions, il ne recevra aucune espèce d'honoraires. D'ail-
» leurs, je le connais depuis long-temps, et je puis répon-

niers espagnols qui étaient en grand nombre dans les départemens frontières, avaient répandu une maladie épidémique. Je traitai cette maladie d'abord à Périgueux, et ensuite à Limoges, dépôt des prisonniers, où la mort exerçait les plus grands ravages. C'est aux soins et à la bienveillance de M. Texier-Olivier, préfet alors du département de la Haute-Vienne, que je dus

» dre, non seulement de sa probité, mais de son extrême » délicatesse. Il désire passionnément vous examiner, ma- » dame; et peut-on croire qu'en entreprenant sans sûreté » une telle opération, il voulût s'exposer à perdre sa répu- » tation, sa place, et à donner à ses nombreux envieux » un si grand sujet de triomphe!

» Voyez-le donc, madame, je vous en conjure; écoutez- » le, vous serez charmée de son entretien : car il a autant » d'esprit que d'habileté et de parfaite honnêteté. S'il vous » guérit, je ne sais pas ce que la joie me fera faire; je » donnerai une fête, je composerai une nouvelle en l'hon- » neur de M. Faure, et je ferai en outre mille folies.

» J'ai l'honneur d'être, madame, avec les sentimens » anciens et nouveaux que je vous ai voués pour ma » vie,

» Votre très-humble et très-obéissante servante,

» *Signé*, D., comtesse DE GENLIS. »

Paris, juillet 1827.

la levée de ma mise en surveillance, qui durait depuis près de six années (*c*).

Me voyant entièrement libre, je m'empressai de retourner à Paris, et après m'être fait connaître des plus célèbres médecins, je m'attachai principalement à perfectionner la partie de la médecine qui a pour objet les maladies des yeux, et qui m'avait toujours occupé de préférence.

Lorsque je me crus assez avancé dans mon art, je résolus de voyager. Je partis en 1811, pour me rendre à Pétersbourg; mais, à cette époque, la rupture entre Napoléon et l'empereur Alexandre interrompit tout-à-coup les communications.

Je fus obligé de m'arrêter en Allemagne, qui était alors occupée par les armées françaises. Par une circonstance heureuse, je fus requis et nommé médecin en chef de l'hôpital militaire de Klosterberg à Magdebourg (*d*).

Mes succès excitèrent la jalousie et me firent des ennemis. Le médecin en chef de l'armée, qui remplaça M. Gilbert, instruit de la tentative que j'avais faite en 1804 contre Napo-

(*c*) Voir les Pièces justificatives.

(*d*) Voir les Pièces justificatives.

léon, me força de quitter la place que j'occupais; il ne parlait pas moins que de me faire fusiller. On sait que l'envie et l'ambition sont quelquefois plus irréconciliables que la haine. Je fus donc obligé de renoncer à une carrière qui s'ouvrait à moi sous de si heureux auspices; je quittai l'Allemagne, et par ce moyen j'échappai à la désastreuse campagne de Russie, où j'aurais probablement péri comme tant de braves et malheureux Français. Je parcourus plusieurs villes de la Westphalie, et obtins partout de nouveaux succès, comme on peut le voir dans les pièces imprimées à la suite de cet ouvrage (*e*).

Revenu dans la capitale, lors de la première restauration, je continuai d'exercer mon état avec un succès constant; j'y étais lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, et j'y étais encore lors de la seconde restauration au mois de juillet 1815.

Ma réputation de médecin-oculiste me valut l'honneur d'être nommé oculiste de madame la duchesse de Berry, en 1816, place que j'occupe encore aujourd'hui.

Ce fut vers la fin de l'année suivante que j'eus le malheur de connaître madame Millo, qui

(*e*) Voir les Pièces justificatives.

avait déjà pris le nom de marquise de Campestre : cette liaison dura environ dix mois ; je dirai tout-à-l'heure quelles en furent les suites, et comment elle fut totalement rompue au commencement de 1821.

A cette époque de ma vie, tout le temps que je ne passais pas à Paris, je l'employais à faire des voyages dans mon département, où surtout je m'occupais de faire des recherches relatives à la médecine et à la chirurgie. Peut-être quelque jour je serai à même de publier mes observations, dont quelques-unes ont déjà occupé l'Institut d'une manière honorable pour moi (b).

J'arrivai ainsi à l'année 1825, époque de l'arrestation de madame Campestre ; je fus demandé par le juge instructeur, M. Try, pour donner des renseignemens sur cette femme ; mais je ne fus point appelé comme témoin dans son procès, et n'assistai point aux débats, par conséquent je puis dire que je suis étranger à sa condamnation ; car c'est le sieur Bénier, bijoutier de la rue Vivienne, qui la dénonça au procureur du Roi, ce dont elle s'est bien gardée de parler dans ce qu'elle appelle ses Mémoires.

Je crois en avoir dit assez pour faire connaître

(b) Voir Pièces justificatives.

les moyens que j'ai d'être utile au public. Si le ciel m'accorde une longue carrière, je prends de nouveau l'engagement de l'employer entièrement à son service, en lui consacrant, comme par le passé, mes soins et le fruit de mes études.

Venons maintenant à ma réponse aux calomnies de madame Campestre.

Pour n'être point accusé de cacher ou de dénaturer le sens de ses phrases, je donnerai ici une copie exacte extraite de ses Mémoires, à l'endroit où elle rend compte du commencement de sa liaison avec moi.

(1) « M. Faciot me parlait sans cesse d'un » oculiste, homme fort aimable, me disait-il, et » qui désirait faire connaissance avec moi. Il » l'avait vu chez l'abbé de Saint-P....., et n'était » pas, ajoutait-il, étranger à ma famille. Son » père avait procuré, à Bordeaux, bien des » adoucissemens au beau-père de madame de » Mandavy; et si cet infortuné avait porté sa » tête sur l'échafaud, ce n'était pas sa faute, il » avait fait l'impossible pour lui sauver la vie. » D'ailleurs, M. Faciot ne dissimulait pas que » c'était un intrigant du premier ordre, mais » plein d'esprit et d'adresse, dont on pouvait se

(1) Voyez pag. 167, 168 et 169 du second volume.

» servir quelquefois. Il a composé, disait-il, un
» ouvrage sur les maladies des yeux; il voudrait
» le présenter au Roi, et ne savait comment s'y
» prendre (1). — S'il ne s'agit que de cela, lui
» dis-je, il est facile de lui rendre ce service;
» j'en parlerai à M. de Lachâtre, actuellement
» de service, qui ne me refusera pas cette légère
» faveur. Il l'accorda en effet, et la lettre qu'il
» écrivit à l'oculiste lui prouva qu'il l'avait fait
» avec plaisir pour m'obliger. Cet oculiste se
» nommait F....; c'est un petit homme à cheveux
» crêpus, figure sombre et dure, des yeux qui
» expriment la malice et la noirceur; le carac-
» tère violent, emporté, mais résolu. Prêt à
» changer de conduite et d'opinion suivant les

(1) Je n'ai jamais publié qu'un ouvrage sur les maladies des yeux. Il fut approuvé par l'Institut, par la Société royale académique des Sciences, et S. A. R. MADAME, duchesse de Berry, daigna me permettre de le lui dédier. On jugera alors combien je devais être embarrassé pour le faire parvenir au Roi.

Voyez *Observations sur l'Iris, sur les Pupilles artificielles et sur la Keratonyxis*, ou *Nouvelle Manière d'opérer la Cataracte*, mémoire présenté à l'Institut par N. J Faure, médecin-oculiste de S. A. R MADAME, duchesse de Berry, ex-médecin en chef de plusieurs hôpitaux, 1818.

» mon esprit, il m'avait si complètement séduite » par son jargon, que je n'avais plus de secret » pour lui; je ne lui cachais pas même le mal » qu'on me disait de sa personne. Aussi se pro- » clamait-il l'ennemi du genre humain; mais il » était loin d'être l'ennemi de l'argent. »

En effet, ce fut M. Faciot qui, prenant le titre de chevalier, et se disant attaché à madame la duchesse de Bourbon, se présenta un jour inopinément chez moi, avec une dame qu'il m'annonça sous le nom de marquise de Campestre, et nièce de madame de Mandavy de Périgueux.

Ne connaissant pas plus madame Campestre que M. Faciot, j'eus à peine le temps de manifester ma surprise de cette visite, quand la marquise commença à me parler avec chaleur du dévouement héroïque de mon père à l'époque la plus dangereuse de la révolution, en me rappelant le bonheur qu'il eut de sauver le beau-père de sa tante : elle passa de là rapidement à l'histoire de ses propres malheurs; elle en fit le tableau le plus pathétique, m'assurant que son mari était mort pour secourir les Bourbons, et finit néanmoins par dire que son sort allait changer, que le Roi lui en avait fait la promesse dans une audience particulière ; mais qu'elle avait besoin d'un homme honnête et délicat qui

voulût bien lui prêter son nom dans des actes qu'elle aurait bientôt à passer; qu'elle avait jeté les yeux sur moi, persuadée que le fils ne serait pas moins sensible et moins généreux que le père.

Ici, je suis obligé de suspendre un moment mon récit, pour faire observer que madame Campestre glisse adroitement sur cette première entrevue; elle ne dit point qu'elle est venue chez moi, mais elle ne dit pas non plus, que je suis allé chez elle; elle se contente de dire : *dès qu'il m'eut vue.* Je dois encore faire remarquer qu'elle avoue avoir été prévenue par M. Faciot, que j'étais un intrigant du premier ordre, et c'est cependant à un homme de ce caractère, qu'elle veut accorder sa confiance! Et elle ne peut pas dire qu'elle était alors complètement séduite par les *grâces de mon esprit*, par une *amabilité* et une *éloquence extraordinaires*; tout cela devait lui être parfaitement inconnu, puisqu'elle ne m'avait jamais vu. Mais, je devine maintenant ce qui a touché l'ame compatissante de madame Campestre; elle a vu en moi, un pauvre auteur embarrassé et timide, qui ne sait comment s'y prendre, pour faire hommage au Roi de son ouvrage, et, avec sa générosité, sa bonté accoutumées, elle a voulu aller au devant

de mes désirs, et une fois en ma présence, elle n'a pu échapper à ma séduction; quelles pauvretés!... Au reste, à côté des louanges extrêmes qu'elle fait de mon esprit et de l'agrément de ma conversation, elle met aussitôt un correctif, et, dans la crainte de me donner trop de vanité, elle ajoute que je suis fort laid et entièrement disgracié de la nature. On sait que la beauté est une chose de convention; elle est relative à notre goût. Madame Campestre vante beaucoup la sienne, sans lui disputer le privilège d'être belle, il est possible cependant que beaucoup de personnes ne soient point de son avis; elle les accusera de mauvais goût, c'est tout simple. Au reste, madame Campestre, à l'époque où je l'ai connue, était déjà d'un âge où cette question devient tout-à-fait indifférente; car, comme dit La Rochefoucault: « Il ne sert de rien d'être » jeune sans être belle, ni d'être belle sans être » jeune. » (1)

Mais, revenons à mon récit: j'en suis resté au

(1) Marie-Camille-Joseph-Adélaïde Millo, femme de Bernard Benoit, naquit à Monaco, le 29 septembre 1780. Elle avait près de 40 ans lorsque je la connus : toujours inspirée par le sentiment de vérité qui la distingue, elle s'en donnait 28.

moment où, attendri sur le sort de madame Campestre, je pris l'engagement de lui rendre tous les services qui dépendraient de moi. Je confesse ici toute ma faiblesse. A moins qu'une femme ne soit un être vil et méprisable, je résiste rarement à ses prières; quels que soient son âge et son rang, elle a des droits incontestables à mon intérêt. C'est un défaut dont je ne me corrigerai jamais. Madame Campestre dit que je suis sans foi et sans entrailles. Apparemment sans foi, parce que je n'ai jamais manqué à aucune des promesses que je lui ai faites, et sans entrailles, parce que j'ai été touché de ses besoins, et que je lui ai prêté de l'argent qu'elle ne m'a jamais rendu; mais n'anticipons pas sur les événemens.

Madame Campestre, pour m'éclairer davantage sur l'espèce de service qu'elle désirait de moi, me remit la note suivante, qu'elle me dit tenir de quelqu'un qui avait toute la confiance du Roi :

» Tâchez d'avoir une personne de confiance, » bien éprouvée, avec laquelle vous prendrez

(1) Les pièces citées ayant rapport à Mme. Campestre, seront déposées chez un notaire, afin que les personnes qui auraient des doutes puissent les vérifier.

baron Mounier, directeur-général de police. Il disait qu'il recevrait avec plaisir, relativement à l'affaire du Bas-Rhin, M. Bonabel, banquier. Deux jours après, madame Campestre me fit voir une autre lettre de M. Mounier, très-favorable, et entièrement écrite de sa main. Cette affaire dépendant entièrement du directeur-général, je commençais à croire à son succès; cependant, comme les actes à passer exigeaient des avances, je ne consentis à les faire que lorsque le comte de Langeac m'en eût répondu, et que j'eus conduit madame Campestre chez le notaire (1).

Dès-lors, l'affaire fut combinée; M. Maître-

(1) Voici une lettre qui prouve si j'agissais pour moi ou pour elle :

*A M. Faure.*

« Vous n'avez pas d'idée combien je vous remercie des » soins que vous prenez.

» On vient de venir chez moi, de la part de M. Didier, » pour excuser la vivacité que l'on a témoignée et entrer » en conciliation. Serait-il possible de vous réunir avec » M. Rey chez M. L'Herbette ce soir, à huit heures ? S'il » y avait impossibilité; donnez votre heure pour demain » matin à M. Rulichon, si la chose vous convient.

» Agréez tous mes remercimens sincères.

» *Signé*, M. de Cambronne. »

Jean se rendit dans le département du Bas-Rhin, afin d'organiser l'opération. Les banquiers à qui je remis la lettre de M. Mounier, souscrivirent des obligations qui furent déposées chez des personnes également bien vues des parties. Je fis une contre-lettre à Madame Campestre, qui la refusa d'abord, et elle savait bien pourquoi; mais moi qui n'étais pas si bien instruit, je lui écrivis sur-le-champ pour lui déclarer que c'était sans intérêt pour moi, et uniquement par obligeance pour elle, que j'avais prêté mon nom dans cette circonstance, et que le montant des obligations souscrites et déposées était en entier à son profit. Enfin, l'affaire paraissait certaine; mais on pourrait lui appliquer l'éloge que Roland, dans l'Arioste, fait de sa jument qu'il traîne après lui: « Elle réunit, dit-il, toutes les qualités imaginables; mais elle a pourtant un grand défaut, » c'est qu'elle est morte. » L'affaire du Bas-Rhin était excellente; mais elle avait aussi, par malheur, un grand défaut; elle ne pouvait prendre vie qu'avec un crédit réel, et hélas! celui de madame Campestre était imaginaire!

M. Maître-Jean revint de Strasbourg les mains vides; alors des craintes se manifestèrent de toutes parts; je commençais moi-même à être ébranlé, quand madame Campestre imagina, pour

ramener la confiance, de donner une espèce de fête, à laquelle elle m'invita.

Son petit appartement, rue d'Hanovre, n° 1, à l'entresol, ne pouvant contenir la société nombreuse qu'elle voulait réunir, elle emprunta celui de M. le comte de Paffenhoffen, honnête picard, qui s'est fait naturaliser comte allemand dans l'émigration. Qui le croirait? Je vis une assemblée aussi nombreuse que brillante, tant en femmes qu'en hommes; je vis M. le duc de *** (1) baiser respectueusement la main de l'héroïne de la fête; je vis l'aide-de-camp et le secrétaire intime de deux ministres d'état, M. le comte de Lauriston et M. le baron Mounier, faire des excuses au nom de leur patron, parce que des affaires importantes les empêchaient de se rendre à l'invitation de madame Campestre. Paris! singulière ville! où la légèreté et la frivolité président à tout; où l'on honore aujourd'hui ce qu'on méprisera demain; où les liaisons sont aussi vite formées que dénouées; où l'on sacrifie toutes les convenances, souvent même tous les

(1) Je sais que M. Langeac me dénonça au noble duc, et que le noble duc fit peu de cas de cette méprisable dénonciation; c'est là ce qui m'engage à taire son nom.

devoirs, à l'attrait tout puissant du plaisir! Mais alors je connaissais moins le monde, surtout celui de Paris, qu'aujourd'hui; et après avoir assisté à la soirée de madame Campestre, il ne me restait pas le moindre doute sur son importance dans le monde, et sur l'extrême considération dont elle jouissait. C'était raisonner comme un homme sans expérience, j'en conviens; mais on doit se consoler de ses erreurs, lorsqu'on a le courage de les avouer.

Madame Campestre profita bien vite de mon fatal aveuglement; sous prétexte d'avoir donné sa parole d'honneur de remettre une somme d'argent à M. Perceval, chef attaché au ministère de la guerre, pour des services rendus à son fils, elle m'emprunta trois cents francs; voici le billet qu'elle m'écrivit à cette occasion :

« Je vous remercie de l'obligeance que vous » avez de me prêter trois cents francs pour com- » pléter mon acte de reconnaissance, et je suis » charmée d'être votre redevable de cette somme. » Veuillez croire à tous mes sentimens d'amitié.

» *Signé* M. DE CAMPESTRE. »

A partir de ce moment, madame Campestre m'attaqua avec toutes les armes de son sexe : la douceur, l'abandon, les caresses, la flatterie,

Une sorte d'ivresse, de gaîté, excitée par l'intempérance, fit oublier à madame Campestre son rôle; elle se montra telle qu'elle était naturellement, c'est-à-dire, vulgaire et impudique. Il est très-vrai qu'on trouve dans la femme la mieux née, lorsqu'elle manque absolument d'éducation, les mêmes vices et les mêmes mœurs que dans le plus bas peuple. Cette scène me laissa une impression profondément désagréable; je commençai à réfléchir; je me sentis confus, humilié, je rougissais de celle que j'avais estimée. Mais, quelques jours après, mon indignation alla jusqu'au saisissement, lorsque j'appris les faits suivans de M. le vicomte de Lamothe et de madame Guilois, femme d'un ancien commissaire des guerres. « Madame Campestre est la femme » divorcée d'un nommé Bernard Benoit, qui, » par arrêt de la Cour de Toulouse, du 19 fri» maire de l'an 14, fut condamné à douze an» nées de galères pour différens vols. Adélaïde » Millo, sa femme, avait été mise en jugement, » comme accusée de complicité; mais le jury » ayant déclaré qu'elle avait agi sans discerne» ment, elle fut mise en liberté. Son mari fut ex» posé sur la place publique de Toulouse, et » subit sa peine. Elle vint à Paris sous le nom » de madame Millo; elle prit ensuite celui de

» Campestre. Sur ce nouveau théâtre, elle se li-
» vra à toutes les turpitudes imaginables : de
» nombreuses escroqueries, un libertinage hon-
» teux, donnèrent enfin à sa mère l'heureux droit
» de la faire enfermer au couvent des dames St-
» Michel, et plus tard dans une autre prison.
» Malheureusement pour sa famille, à la mort
» de sa mère, elle recouvra sa liberté. Depuis
» cette époque, sa conduite n'est pas plus régu-
» lière; mais elle sauve davantage les apparences;
» ce qui ne l'empêche point de faire tous les
» jours de nombreuses dupes. Tous ceux qui la
» connaissent s'en étonnent, car elle est natu-
» rellement bornée et ignorante. »

Qu'on se figure ce que je devins à ce discours! Honteux, accablé d'avoir été indignement trompé par cette misérable, je vis l'abîme où elle m'entraînait se découvrir devant moi; je frémis de crainte et d'horreur! Mon premier mouvement fut d'aller chez elle, et de la traiter sans aucun ménagement; mais une pensée subite me fit aussitôt changer de résolution; une rupture d'éclat avec une femme digne de tout mon mépris, ne pouvait jeter qu'une sorte de ridicule sur moi; je me bornai donc à lui écrire que, forcé de m'éloigner de Paris pour mes affaires, et ne pouvant pas plus long-temps me charger

» ont empêché qu'on écrive plus tôt ; c'était dans » l'intérêt de la chose : on m'a expliqué cela mer- » credi dernier chez le préfet, mais on m'a en- » core donné parole d'honneur qu'il n'y aurait » que moi pour cela, et d'avoir un peu de pa- » tience dans mon intérêt. Je suis fâchée de ne « pouvoir tout dire par écrit ; mais envoyez-moi » madame Leblanc si vous ne voulez pas venir, » je lui dirai ce qu'on m'a dit.

» Adieu, monsieur, je vous le répète enco- » re, mon estime et mon amitié ne finiront » point.

*octobre* 1820. » *Signée*, M. DE CAMPESTRE. »

Cette madame Leblanc dont parle madame Campestre, était une personne très-âgée, mais qui, à une longue expérience, joignait infiniment d'esprit. J'avoue que j'étais curieux de savoir si elle jugerait mieux madame Campestre, dans une première entrevue que moi, qui la voyais habituellement depuis dix mois. Je ne me rappelle point qui a dit que les rois ne devraient avoir d'autres ambassadeurs que des femmes ; mais il est certain que rien n'est égal à la sagacité de leur esprit et à la finesse de leurs observations ; elles ont un tact aussi juste que prompt, et devinent avec une adresse admirable, les sentimens les plus secrets du cœur.

Madame Leblanc, en revenant de chez madame Campestre, me fit son portrait parfaitement ressemblant, car il était affreux.

Je n'entrerai pas dans les détails de mes démêlés subséquens avec madame Campestre et M. le comte de Langeac, pour rentrer dans les sommes que j'avais prêtées, et dans celles que j'avais déboursées pour les frais des actes notariés, sommes pour lesquelles M. de Langeac s'était rendu caution; il me suffira de dire que j'ai perdu mon argent, et en même temps les peines que je me suis données pour le recouvrer; il a fallu me consoler, et dire avec Blancfort:

« Monde maudit, qu'à bon droit je méprise,
» Ramas confus de fourbe, de sottise,
» S'il faut opter, si, dans ce tourbillon,
» Il faut choisir d'être dupe ou fripon,
» Mon choix est fait : je bénis mon partage;
» Ciel ! rends-moi dupe, et rends-moi juste et sage. » (1)

J'ai fait un récit aussi simple qu'exact de ma courte et cependant trop longue liaison avec

(1) Madame Campestre et ses complices ont prouvé qu'ils préfèrent la morale de ces deux vers :

« Ayant le choix d'être dupe ou fripon,
» Tout bien pensé, c'est fripon qu'il faut être. »

» des informations à son sujet, me plaignit d'a-
» voir des liaisons avec cet homme, et me con-
» seilla de les rompre le plus tôt possible. Que
» n'ai-je été assez sage pour suivre cet avis!

» Malheureusement, tel était l'empire de F....
» sur mon esprit, et mes préventions en sa fa-
» veur, que j'eus la faiblesse de lui répéter ce
» que M. de La Châtre m'avait dit à son su-
» jet : « C'est, s'écria-t-il avec l'accent de la
» colère, une indigne calomnie. Les vieillards
» sont crédules; il aura écouté ce Demours,
» mon ennemi juré, qui ne saurait me pardon-
» ner mes succès et mes talens. » Il s'efforça,
» par beaucoup d'autres discours, de justifier sa
» conduite, car il avait besoin de me ménager.
» Voici ce qu'il me dit au sujet de ce qu'on lui
» imputait :

» Je donnais mes soins à une dame que son
» mari rendait très-malheureuse. Elle avait une
» fille nommée Victorine. Cette jeune personne,
» quoique encore enfant, conçut pour moi le
» plus tendre attachement. Sa mère me la re-
» commanda en mourant, et à mon tour j'é-
» prouvai les plus doux sentimens pour elle. Le
» père chercha alors à nous séparer; et nous
» ayant surpris au milieu des témoignages les
» plus doux et les moins équivoques d'un amour

» mutuel (1), il en résulta une scène d'une ex-
» trême violence. Il me dénonça, cacha sa fille,
» et par ses procédés transforma en passion un
» goût qui n'eût été peut-être que passager. Cette
» affaire fit beaucoup de bruit. La jeune fille fut
» envoyée en province chez une de ses tantes.
» Ayant découvert sa retraite (2), je fis un
» voyage pour la revoir; j'y parvins, et notre
» amour subsiste encore. Voilà tout le secret
» de cette affaire. »

» Mais pourquoi, lui dis-je, ne l'épousez-vous
» pas, puisque vous l'aimez à ce point? — Parce
» que son père ne me convient pas. J'ai peut-
» être quelque tort dans cette affaire; mais je ne
» puis empêcher que ce qui est fait ne le soit. Ce
» n'est pas là, soyez-en sûre, ce qui me nuit,

(1) Calomnie infâme, qui me révolte plus que toutes les autres!!!

(2) Je n'avais point de découvertes à faire, puisque l'oncle de mademoiselle Victorine m'écrivait, dans une de ses lettres, les mots suivans :

« Quand vous continuerez votre course, rappelez-vous
» qu'il existe sur les bords du Loir..... trois ha-
» bitans qui vous verront avec plaisir la suspendre pour
» autant de temps que cela pourra vous être agréa-
» ble », etc.

» c'est la haine, c'est la jalousie de mes con-
» frères.

» Alors, il me répéta qu'ils étaient tous des
» ignorans; qu'ils redoutaient ses talens; que
» M. Demours était surtout un homme abomi-
» nable; qu'il voyait bien qu'on empêcherait
» qu'il ne fût oculiste du Roi, mais qu'il s'en
» vengerait; qu'on n'était pas impunément l'en-
» nemi d'un homme tel que lui; qu'il ne par-
» donnait jamais.

» Sa figure, pendant cette conversation, avait
» pris un caractère effrayant; elle était affreuse,
» et cela seul aurait dû me faire ouvrir les yeux;
» mais ils se fermaient obstinément. Je n'ai point
» connu d'homme dont les prétentions fussent
» plus exagérées et moins raisonnables. Il pré-
» tendait que les Bourbons lui devaient tout,
» parce qu'étant jeune, il avait eu le projet
» d'assassiner Bonaparte pour les servir. Il ne
» concevait pas qu'avec un pareil titre on pût
» lui refuser quelque chose. Il savait, disait-il,
» que les Rois étaient d'illustres ingrats; mais
» pour un fait pareil. . . . .!!

» Je ne partageais pas ses sentimens, le nom seul
» d'assassin me faisait horreur, » etc., etc.

Encore des injures à ma pauvre figure! Assurément je n'ai pas la prétention d'être cité

pour jouir des avantages d'un beau visage et des grâces du corps; mais je crois pouvoir dire avec vérité que personne ne me reconnaîtra au portrait que madame Campestre fait de moi. Au reste, tout laid qu'elle me trouve, je puis affirmer qu'il n'y a pas d'avances qu'elle n'ait faites pour me plaire, et j'ose ajouter, le tout en vain. J'espère qu'on ne verra point un trait de fatuité dans cette affirmation; il m'importe qu'on sache que mes relations avec madame Campestre n'ont jamais été aussi intimes qu'on pourrait le supposer d'après mes procédés généreux à son égard, et les expressions dont son avocat s'est permis de se servir.

Madame Campestre me représente comme un homme dévoré de haine et de jalousie contre M. Demours; elle assure que *j'invente* les choses les plus absurdes contre ce célèbre oculiste; heureusement une telle calomnie ne peut être appuyée d'aucun fait, d'aucune présomption, et personne n'aura trouvé dans ses papiers un *échantillon* qui prouve que *j'invente* dans cette occasion ni dans aucune autre (1).

(1) Si, dans l'intimité, j'avais pu citer verbalement ou par écrit quelque trait de charlatanisme ou d'une conduite déloyale, ce dont M. Demours est incapable, j'aurais eu les preuves en main et les aurais conservées.

Comme madame Campestre raconte à sa manière une aventure de ma vie, dont les suites, assure-t-elle, ont indisposé contre moi M. le duc de la Châtre, un des *protecteurs* qu'elle m'avait donnés, je dois entrer dans quelques explications à ce sujet.

Mon intention n'est point de mettre le public dans les secrets d'un attachement aussi vrai que malheureux, je ne dirai donc que ce qui est absolument nécessaire à ma justification.

Je fus appelé en 18 en consultation avec MM. Bourdier, Gardien et de Salbrune, auprès de madame ***; cette dame, atteinte d'une maladie cruelle et incurable, était condamnée par les plus célèbres médecins de Paris. Je la trouvai affligée, mais résignée. Une seule pensée l'occupait: « Que deviendra ma fille! disait-elle, » ma fille que je vais laisser seule au monde »! Hélas! elle la laissait pire que seule, car elle restait avec un père dénaturé, qui avait porté toute sa tendresse sur une fille d'un premier mariage, fille digne, en tout, d'être préférée par le plus méchant, le plus vil et le plus déloyal de tous les hommes (1). Madame *** ne

(1) Si la profession de médecin ne commandait pas le secret sur les infamies sans nombre dont nous sommes souvent les témoins, il ne me serait pas difficile de prou-

tarda pas à me confier ses chagrins : une union mal assortie est sans contredit la source des plus

ver tout ce que j'avance ici ; mais je me contenterai de citer l'extrait d'une lettre que cette demoiselle écrivit à son père, le 20 août 18.. , et dont elle m'envoya une copie *signée* :

« Toutes les peines que tu me causes, je n'en puis plus » douter, viennent de l'attachement que j'ai pour M. Fau- » re. Eh bien ! plus je serai persécutée et plus il augmen- » tera. D'abord, je suis en cela la volonté de ma mère et » mon penchant qui m'entraîne vers un homme qui le » mérite, j'en suis persuadée, à tous égards, et qui est » digne d'un attachement durable. N'a-t-il pas tenu ce » qu'il avait promis à ma mère, malgré qu'il ait été in- » duit en erreur sur ma fortune ? ne t'a-t-il pas demandé » deux ou trois fois ton consentement, et que tu lui ré- » pondis que tu préférerais me brûler la cervelle plutôt » que je lui appartinsse jamais ? Ah ! voudras-tu causer » le malheur de ma vie ! Toi, qui ne prétends vivre que » pour faire le bonheur de tes enfans, refuseras-tu con- » tinuellement le mien ?.... Je sais que dans un an je se- » rai libre ; mais qu'il est douloureux qu'un père mette » ses enfans dans une si cruelle nécessité !

» Combien ne me trompas-tu pas, après la mort de ma » pauvre mère, sur le compte de M. Faure ! Mais les res- » sorts affreux qu'on employa pour me faire croire qu'il » était indigne de mon attachement seront maintenant » inutiles. Ainsi, je t'engage, pour mon repos et même

grandes peines de la vie; tous les sentimens humains se refusent à aimer celui qui n'a ni justice ni bonté. Souvent le désespoir s'emparait de toutes les facultés de madame ***; sa situation me touchait profondément; j'étais surtout attendri, lorsque je remarquai que la mort dont elle était menacée ajoutait encore à sa tendresse pour sa fille. Cette fille se nommait Victorine; sans être parfaitement belle, elle avait une figure charmante. Elle entrait à peine dans sa quinzième année; ses mouvemens les plus simples avaient de la grâce, ses mots les plus ordinaires révélaient une belle âme, et ses soins, son amour pour sa mère, me rappelaient la mienne que j'aimais à l'adoration. J'étudiais le caractère de Victorine avec un intérêt bien vif, et cet intérêt ne tarda pas à devenir bien tendre, lorsque je vis, malgré le voile de modestie qui cache les affections de cœur d'une jeune fille, qu'elle avait un sentiment marqué de préférence pour moi. Sa mère s'en était aperçue la pre-

» pour le tien, de n'employer aucuns moyens violens » pour me retirer d'auprès de mes parens; ils ne servi- » raient qu'à me faire beaucoup de mal, et me force- » raient d'écrire moi-même au procureur du Roi, qui ne » me refusera pas sa protection, j'en suis sûre, lorsqu'il » connaîtra, » etc. etc.

mière, elle m'en parla avec une franchise touchante : « Vous épouserez ma fille, me dit-elle ; » elle vous aime, elle m'en a fait l'aveu; je vous » confie son bonheur, il me reste peu de temps » à vivre, mais vous me remplacerez. » Ces paroles me pénétrèrent de tendresse et de reconnaissance, et je ne me séparai de madame ***, pour un voyage indispensable, que lié par un engagement aussi pur que sacré (1).

J'ai déjà dit que la maladie de madame *** était non-seulement douloureuse, mais mortelle ; j'admirais la pureté de son âme et de sa conduite, son courage, sa patience, son inaltérable douceur au milieu des souffrances les plus cruelles.

A mesure que sa maladie faisait des progrès,

(1) Elle m'écrivait à Périgueux :

« Je vous attends avec impatience ; car, ne vous regardant pas comme les autres hommes, vous m'aiderez à » contribuer à son bonheur. Je suis si faible, que je ne » vois pas ce que j'écris. Adieu, mon tendre ami; j'accepte l'offre que vous m'avez faite en partant de vous » nommer mon fils : vous occupiez déjà cette place dans » mon cœur. Recevez, en cette qualité, l'assurance d'une » amitié qui ne s'éteindra qu'avec ma vie. »

F. C.

les violences et les mauvais procédés de son mari augmentaient ; effrayée, et prévoyant tout ce qui allait arriver, elle me dit un jour, d'un air égaré : « Emmenez-la, emmenez-la, *il faut* » *l'ôter d'ici....* » Je cherchais à la rassurer, et je lui renouvelai le serment d'être l'ami fidèle et dévoué de sa fille, quand elle n'aurait plus que moi pour consolateur. A ces paroles, elle me tendit une main faible qui dépérissait tous les jours davantage, leva les yeux au ciel, et s'écria : « Non, jamais, jamais, je n'ai été plus » heureuse!.... » Amour d'une mère, sentiment passionné que rien ne peut troubler, pas même les approches de la mort ; la vue s'obscurcit, la langue s'embarrasse, les idées sont confuses, toutes les facultés s'affaiblissent, mais la tendresse maternelle survit à tout, et le dernier soupir d'une mère est une pensée d'amour pour son enfant !

Je ne m'étendrai pas davantage sur les détails d'un événement qui réveille des souvenirs trop douloureux dans mon âme.

Madame *** expira le lendemain, après quatre ans de mes plus tendres soins.

Ombre chère et sacrée, je n'ai rien à me reprocher, je n'ai point trahi mes sermens ; Victorine seule a pu rompre des liens si saints. Une

fatalité inouie s'est attachée à renverser tous les plans, à rendre vains tous les efforts que j'ai faits, pour m'unir par des liens indissolubles avec cette jeune personne, malgré toute l'horreur que j'avais pour son père ; mais si je n'ai pas été son mari, j'ai resté constamment son ami, j'en ai constamment rempli tous les devoirs avec une scrupuleuse fidélité ; j'en atteste celle qui pourrait seule s'élever contre la vérité de ce que je dis, j'en atteste Victorine elle-même ; elle habite aujourd'hui la province, retirée chez un oncle et une tante dont j'ai reçu mille preuves d'estime et de bontés, qui l'aiment comme leur fille. C'est de là qu'elle m'a régulièrement écrit ; dans toutes ses lettres, en appréciant la conduite de son père et les malheurs qui auraient pu suivre notre union, elle s'accuse de notre rupture, elle rend justice à ma délicatesse, à mon dévouement, avec les paroles les plus touchantes, elle exprime sans cesse ses regrets et sa reconnaissance (1).

J'ai déjà répondu sur l'infâme assertion de

(1) Quoique ses lettres ne contiennent que des choses honorables pour elle et pour moi, je ne me permettrai point de les déposer avec les autres pièces justificatives, n'en ayant point sa permission.

madame Campestre, que j'avais voulu assassiner Bonaparte. Je ne me répèterai point (1). Passons maintenant à un nouveau paragraphe des mémoires de madame Campestre. Il est très-court, mais il n'en contient pas moins un grand mensonge.

« Si j'étais délivrée de madame Ralichon, j'é-
» tais loin de l'être de M. F....; je souffrais sous
» le joug qu'il m'avait imposé, et je n'avais
» pas le courage de le secouer. Il ne méditait que
» des projets de fortune, tous plus difficiles les
» uns que les autres, qui lui troublaient la rai-
» son, qui lui montraient de loin des espérances
» colossales, et qu'il aurait été impossible de
» réaliser, attendu la manière souvent absurde
» dont il s'y prenait (2) ».

Je méditais des projets de fortune! ils troublaient ma raison! heureusement que je puis prouver par des pièces authentiques, que, précisément à la même époque, je fis la demande d'aller secourir les pestiférés de Cadix (*g*). On avouera qu'on ne pouvait trouver là, que la

(1) Voyez *Encore du Buonaparte*, 1er interrogatoire.

(2) Cela s'accorde peu avec l'esprit de subtilité dont on me gratifiait dans les premiers paragraphes.

(*g*) Voyez Pièces justificatives.

mort et la gloire, et assurément, rien de tout cela ne donne de l'argent. Comme madame Campestre revient sans cesse sur la même idée, et qu'elle veut me représenter comme un homme ambitieux d'honneurs et avide de richesses, je suis forcé de donner quelques éclaircissemens sur les principes que je professe à cet égard; et comme je l'ai déjà dit au commencement de cet écrit, si mon éloge résulte de cette explication, on ne doit point mettre sur le compte d'une vanité puérile et ridicule, ce qui n'est que le besoin impérieux d'une justification complette.

Je regarde comme un grand bonheur la possession d'une fortune suffisante à nos besoins, puisqu'elle nous donne le moyen de ne jamais nous déguiser, de ne jamais fléchir devant les idoles du pouvoir, de toujours conserver notre véritable caractère. Pour acquérir cette indépendance, j'ai choisi un état honorable et adapté aux goûts et aux talens que la nature m'a donnés : j'espère avec le temps arriver à l'accomplissement de mes désirs, mais sans jamais blesser, par une bassesse, les sentimens de l'honneur et de la délicatesse.

Oculiste de Madame, duchesse de Berry, depuis onze ans, je n'ai jamais adressé à S. A. R., une seule demande relativement à des appoin-

temens ou à des gratifications, et j'ai constamment soigné toutes les personnes de sa maison qui avaient besoin de recourir à mon art, ainsi que toutes celles qu'elle m'a fait l'honneur de me recommander, sans jamais accepter même le plus léger présent.

Personne n'est plus éloigné que moi de toutes les honteuses bassesses de la flatterie; mais lorsqu'il est question de MADAME, on peut sans s'écarter un instant de la vérité, assurer que le bonheur de la servir est assez grand pour n'en pas désirer d'autre. A une ame et à un courage supérieurs, cette princesse joint le charme des manières, et les grâces de la plus séduisante bonté. Consulté par elle peu de temps après son mariage, pour un léger mal d'yeux, j'eus le bonheur de réussir à la soulager sur-le-champ. Quelques années après, elle me fit demander. Ah! « M. Fanre, me dit cette adorable prin-» cesse, lorsque je me présentai devant elle, » ce que vous me donnâtes, il y a six ans, me » fit tant de bien, que je veux que vous guéris-» siez encore mes yeux, car ils sont bien » rouges. » Après les avoir examinés attentivemens, je fis préparer vite un collyre. « Qu'a-» vez-vous mis là-dedans, me demanda S. A. » R.? — Un peu d'oxide de plomb. — Mais,

» c'est du poison, dit MADAME, en souriant; et » puis? — Du sulfate de cuivre. — Comment, » encore du poison; et après? — Un peu de » gomme arabique. — J'en prends déjà inté- » rieurement, je n'en manquerai point; mais » ensuite, qu'y entre-t-il encore? — De l'eau » de puits. — Ah! rien n'est plus innocent, » ajouta-t-elle avec gaité. »

Parfaitement guérie de ce mal-d'yeux, MADAME me fit appeler. « M. Faure, me dit-elle, je veux » que vous examiniez les yeux de mes enfans, » je crains que mon fils n'ait la vue courte. — » Voilà ce qu'il ne faut point dire, répondis-je » vivement. » Je m'aperçus à l'instant, à l'air étonné mais bienveillant de MADAME, que ses oreilles n'étaient point accoutumées à l'expression impérative dont je m'étais servi, et je me hâtai d'ajouter : Je crains si on prononce le mot de vue courte, que la malveillance ne s'en empare sur le champ, et on ne manquera pas de publier partout que le Prince est prêt à devenir aveugle; mais, ajoutai-je, après avoir examiné les yeux de l'enfant : que V. A. R. se tranquillise, MONSEIGNEUR verra aussi bien l'ennemi de loin que de près, j'en suis sûr; mais c'est de vous, MADAME, qu'il apprendra à voir vite et bien, car sa ressemblance avec V. A. R. ne se bornera

avec une méchanceté nouvelle, et digne en tout du lieu qu'il habite.

« Cette liquidation du Bas-Rhin pouvait » avoir pour nous les suites les plus heureuses, » si l'on eût su profiter auprès des ministres de » la lettre de M. Mounier; mais point du tout, » F.... s'agite, se tourmente pour trouver un » bâilleur de fonds, et un homme capable d'aller » sur les lieux, exploiter une mine qui n'était » point encore ouverte ; il expédie pour Stras- » bourg un M. Maître-Jean, qui revient comme » il était allé, la poire n'étant pas mûre (1). » C'était ici qu'il fallait travailler, et non au » loin ; personne n'ignore comment ces sortes » d'affaires doivent commencer, et MM. F..... » Bonnabel et Maître-Jean ne virent que ce qui » leur convenait, et ne voulurent pas prendre » la peine de la préparer; la preuve en est que » M. F..... ne fit pas même usage de l'audience » que M. le baron Mounier lui avait accordée,

(1) Il est assez curieux que cette femme soit parvenue ensuite à rendre dupe M. Maître-Jean pour une somme de 40,000 fr. ; moi qui l'avais prévenu de toutes les indignités de cette femme. Si des banquiers aussi adroits ont été trompés deux fois, il faut que je me console de l'avoir été une.

» et dont la lettre doit se trouver dans mes pa-
» piers; j'ignore pourquoi je n'ai jamais vu ces
» Messieurs; cela entrait peut-être dans les in-
» térêts de M. F....., je n'étais plus rien.
» C'était lui qui conduisait tout; toute espèce
» d'arrangement pécuniaire était prise en son
» nom, lui seul se montrait; ce n'était pas trop
» mal avisé. S'il réussissait, tous les honneurs
» étaient pour lui; s'il succombait, tout retom-
» bait sur moi; il criait, tempêtait, me créait
» des ennemis, me faisait une réputation détes-
» table; mais c'était le moindre de ses sou-
» cis (1). »

(1) Si l'on devait répondre à tous les mensonges, à toutes les contradictions qu'on lit à chaque page dans ces Mémoires, on n'en finirait point. Voici encore une lettre que j'ai eu le bonheur de conserver, et qui prouve si j'agissais pour moi ou pour elle :

*A M. Faure.*

« J'ai pris connaissance, monsieur, de la lettre que
» vous venez de m'envoyer, où M. Novarro (c'était l'hom-
» me de confiance de madame Bidermann et de M. Mac-
» serber) fait les calculs de la somme qui doit me reve-
» nir dans l'affaire Bidermann et Macserber. J'ignore si
» ses calculs sont justes; mais je suis surprise que M. No-
» varro ainsi que les propriétaires (car je ne puis connaî-

« Chaque jour il faisait de nouvelles connais-
» sances; il avait, je ne sais comment, décou-
» vert un homme à projets qui prétendait qu'
» l'administration des théâtres serait immanqu-
» blement changée, et qu'on ne pouvait
» dispenser d'adopter le plan qu'il avait
» posé à ce sujet. Je devais, suivant M. Fa-
» tirer le plus grand parti de cette affa-
» m'en remit les papiers, et comme je m'
» toujours séduire par les beaux discour-
» les faire voir au bon ministre de
» M. de la Châtre. Celui-ci n'aurait
» gné d'admettre un projet bien
» trouvait pas mauvais d'ailleurs
» ou à se faire une fortune
» grossir celle que l'on pouva
» de quelle bienveillance j'e
» vais aussitôt les plus h
» mais elles disparaissaie
» ces fatras de papier

» tre tous les intéres
» qu'il me fut d'abo
» la liquidation, c
» au cinquième

Cette lettr
autres.

» chimériques ne tenaient pas devant le bon
» sens et les lumières de M. de Serres; il me ré-
» pétait souvent : Ne vous chargez pas de tou-
» tes ces balivernes, de tous ces rêves de son-
» ges creux; vous finirez par vous nuire, et
» lorsqu'enfin vous aurez à présenter quelque
» chose de raisonnable, la prévention fera croire
» que c'est encore un de ces projets aventureux
» qu'on est accoutumé à vous remettre; délivrez-
» vous de ces importuns qui vous obsèdent de
» leurs chimères. »

J'avais beau rendre ces discours à M. F...., » je ne gagnais rien sur son esprit; chaque jour » c'était une nouvelle démarche. Il maudis- » sait le gouvernement et les gouvernans, qui » ne comprenaient pas le bien qui résulterait » de ses plans; il s'agitait la nuit comme le jour, » ses idées étaient d'une taille gigantesque et » ses moyens si petits, qu'il finit par se mettre » entièrement à découvert auprès des hommes » de bon sens. Moi seule je restais sous le char- » me; il me louait, et la louange est un poison » si doux! (Voyez ses lettres) (1). Je m'y laissais » prendre, car son encens était délicat et choisi.

(1) Mais où?.... Vous n'osez pas les montrer, ces let-

» Cet homme était un problême pour moi sous » le rapport de son esprit et de son caractère; il » manifestait tour-à-tour les sentimens les plus » désintéressés et les plus parcimonieux; il louait » la douceur comme le charme suprême de la » vie, et se livrait à des transports de haine et » de violence. On verra plus tard avec quelles » délices il savourait la vengeance. Tout moyen » lui était bon pour réussir, et je l'aurais jugé » né en Italie, si je n'avais eu la conviction qu'il » n'était autre chose qu'un périgourdin.

» Il ne pouvait souffrir les personnes qui » m'entouraient; il ne cessait de me faire d'im- » portunes remontrances à ce sujet. A l'enten- » dre, lui seul était digne de moi : Comment » est-il possible, me disait-il souvent, qu'avec » votre esprit et votre bon sens, vous ne choisis- » siez pas mieux vos connaissances intimes et » vos amis! Je ne vois dans tous ceux qui vous » entourent, que moi qui vous porte un véri- » table intérêt (1) etc.

» Telles étaient ordinairement nos conversa-

tres!.... vous n'en citez pas une phrase. Au reste, j'a- voue que je vous louais, parce que je vous croyais hon- nête.

(1) Voilà six lignes vraies. En effet, croyant cette fem-

» tions, tel était le sujet de nos lettres. Je cé-
» dais toujours; je présentais tous les projets
» qu'il me recommandait, et je n'en pouvais
» faire réussir un seul, parce qu'ils étaient tous
» plus ridicules ou plus extravagans les uns que
» les autres. Il avait, par sa précipitation, gâté
» la plus belle de nos espérances, la liquidation
» du Bas-Rhin (1). Il s'était hâté de faire partir
» M. Maître-Jean, sans ma participation, et il
» avait ensuite rejeté sur moi les suites de cette

me très-honnête, et la voyant souvent entourée d'espions et d'intrigans, je lui donnais des conseils sages, qui auraient assuré son bonheur et celui de son malheureux fils, si elle les avait suivis.

(1) Voilà une lettre qu'une personne, à qui je dus aussi d'être éclairé sur madame Campestre, a eu la bonté de me remettre. Cette lettre prouve si c'est moi ou elle qui étions *pressés :*

« On vient de me dire que M. Rey (possesseur d'une » grande quantité de créances du Bas-Rhin) cherche d'un » autre côté à se passer de moi, et que demain il attend » de la part de M. Siméon une réponse à ses questions. » *J'en doute.* Cependant *il faudrait faire finir les lenteurs.* » Je ne sais où je puis trouver M. Faure, et je prends la » liberté de m'adresser à vous. Il faut voir, mais sur- » tout *se presser.*

» J'ai eu une réponse pour monsieur votre neveu. Il

» inconséquence ; il m'avait ainsi fait un ennemi » de plus. Effrayé des difficultés que rencontraient » les affaires d'une haute importance, il se jetait » dans une foule de petits et méprisables inté- » rêts » (1).

Je demande mille et mille pardons à ceux qui verront cet écrit, de leur faire lire une pareille rapsodie, mais je me dois à moi-même de

» faudrait *se presser* aussi ; c'est, dit-on, le moment. Il » faudrait alors m'envoyer le nécessaire *de suite*, afin de « le satisfaire.

» Agréez, monsieur, etc. »

Le *nécessaire* était un petit billet de mille francs, pour faire d'un estimable lieutenant un capitaine. Mais elle eut affaire à un Génois aussi fin qu'honnête, qui la démasqua.

(1) Si madame Campestre ou son loyal défenseur peuvent prouver que je me sois intéressé pour quelqu'un qui ne le méritât pas, s'ils peuvent prouver que j'ai reçu le plus léger présent pour les services que j'ai rendus ou que j'aurais été heureux de rendre dans quelques cas où, malgré mon zèle, je vis la plus noire iniquité triompher ; s'ils peuvent prouver que des demandes que je pris la liberté d'adresser quelquefois pour des infortunés à M. de Senonne et à MM. les ducs de Lauriston et de Doudeauville, demandes que ces messieurs daignèrent toujours accueillir avec bonté, n'étaient pas fondées, je promets ici de payer mille francs à l'avocat et à la cliente.

citer fidèlement madame Campestre, chaque fois qu'elle parle de moi en *mal*, c'est-à-dire, chaque fois qu'elle me fait l'honneur de me nommer, car elle ne loue en moi que mon esprit; lui seul trouve grâce devant ses yeux, et sur ce point, ses éloges sont inépuisables. En vérité, si j'étais poète, je serais tenté d'adresser, comme Boileau, une épître à mon esprit. Ah! que de plaintes, que de reproches j'aurais à faire contre lui! Quoi! il m'a aveuglé au point d'être dupe des paroles de madame Campestre, de ses paroles empoisonnées, de ses paroles semblables aux vapeurs qui s'élèvent des marais pestilentiels! et aujourd'hui, il me laisse sans force, pour peindre avec des couleurs véritables cette femme si féconde en impostures! Il est froid, faible, stérile, lorsqu'il s'agit de dévoiler les turpitudes et les crimes qui la signalèrent dès ses jeunes années! Non, décidément je n'accepte point les éloges que madame Campestre donne à mon esprit; mon amour-propre fera toutes les concessions qu'on lui-demandera à cet égard; et qu'on ne prenne point ce que je dis pour une fausse humilité. Je proteste que rien n'égale ma confusion, si ce n'est la douleur d'avoir connu madame Campestre. Quand je songe que cette femme a pensé compromettre toute mon existence, que

ses calomnies m'ont blessé dans les endroits les plus sensibles de mon caractère, je sens toutes les facultés de mon ame se soulever, et aucun effort humain n'aurait pu arrêter mon projet de me justifier devant le public. J'entends des avis sincères, des avis obligeans que l'on me donne de toutes parts : Gardez-vous de répondre, on vous blâmera d'attaquer une femme condamnée par un jugement flétrissant, etc.; mais je suis forcé de braver ces petites délicatesses dont le monde fait des lois; il y a des fausses bienséances auxquelles je ne consentirai jamais de me soumettre.

On n'exigera pas que je réponde exactement et avec ordre aux idées incohérentes de madame Campestre; elle ne s'entend assurément pas elle-même. Et comment pourrais-je l'entendre, lorsqu'elle dit : *Il fallait profiter auprès des ministres, de la lettre de M. Mounier*, quand cette affaire dépendait uniquement du directeur de la police générale; *la poire n'était pas mûre, c'est ici qu'il fallait travailler, s'il réussissait, tout l'honneur était pour lui*, etc. etc.

Cette pauvre femme est tellement étrangère à l'honneur, qu'elle ne sait pas même en placer convenablement le mot; elle le prend pour équi-

valent *à profit*, car, je le demande, s'il était question d'autre chose dans l'affaire de la liquidation du Bas-Rhin.

Les personnes qui ont lu les Mémoires de madame Campestre, conviennent toutes qu'ils sont mal écrits, que le style en est vulgaire, diffus; qu'on y trouve des expressions basses et ignobles, des contradictions continuelles; cependant qu'on n'aille pas croire qu'avec toutes ces imperfections, ces Mémoires sont l'ouvrage de madame Campestre; pour le prouver, il me suffira de copier littéralement un de ses billets. Ce billet me fut porté par M. Faciot, à l'occasion de l'argent qu'elle me demandait pour être nommé médecin des pages du Roi. Il prouve toute la bonté désintéressée que cette excellente personne avait pour moi.

« M. Facio *prendre* avec M. Faures, un en-
» gagement à trois mois ainsi qu'il *conviendre*
» dans les interets de la partie interessée
» M. Facio, recevra des mains de monsieur
» Faures 300 ** qui sont strictement *nécessaire*,
» sans *lequel* on ne *pourrais* rien parce que la
» personne qui *agi* ne veut rien *débourcée*, et
» M. Facio recevra aussi un petit engagement
» de 300 ** que Mr Faures sengagera de payer
» a la premiere lettre quil recevra

» Ces conditions remplies avant 4 *heure* la » demande sera sous les yeux du Roi pour avoir » son *aprobations.* »

Il faut avouer que les mères de famille qui ont confié l'éducation de leurs filles à madame Campestre (1), doivent beaucoup s'applaudir aujourd'hui de leur avoir donné une pareille institutrice!... Cette idée est révoltante; l'ignorance jointe à l'immoralité!. J'aime à penser que, dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, madame Campestre n'a pas dit la vérité. Pour faire des volumes, il a fallu imaginer des événemens, créer des caractères, des portraits, enfin accoucher d'une espèce de roman; mais il a fallu surtout, pour gagner de l'argent, faire du scandale. Il semble que le public français en a besoin aujourd'hui, comme autrefois le peuple romain avait besoin de spectacles et de combats de gladiateurs. Je ne désespère pas de voir les galériens *comme il faut*, de Brest et de Toulon, écrire les mémoires de leur vie. Ils nommeront à tort et à travers une quantité de noms propres;

(1) Madame Campestre dit, dans le 1^er^ vol. de ses Mémoires, pag. 37, qu'elle avait ouvert à Montpellier une pension de jeunes demoiselles qu'elle instruisait, et que cette entreprise réussit à merveille.

ils mettront un grand nombre de lettres mises ; ils conteront des aventures où il n'y aura pas le premier mot de vrai, des conversations entièrement imaginées; ils prendront pour rédacteur de leur histoire controuvée quelque petit écrivain à belles phrases, et ils verront en peu de temps trois éditions successives promptement épuisées (1). Voilà cependant où mène la dépravation du goût et l'oubli de la bonne littérature de notre si spirituelle et si éclairée, comme la nation française, faire ses délices de telles lectures! en parler avec ravissement, avec enthousiasme!... Mais je m'aperçois que je m'écarte du but que je me propose de suivre, en m'étendant sur un sujet que je n'ai ni la volonté ni le talent de traiter. Revenons sur mon terrain, et passons à une nouvelle série de mensonges et de calomnies des Mémoires de madame Campesire.

(1) Il faut avouer cependant que les Mémoires de madame Campesire n'ont pas eu cet honneur, parce que les mensonges qu'on découvre à chaque page n'ont pas été assez bien déguisés, et font bientôt rejeter l'ouvrage. Aussi l'acquéreur du manuscrit plaide-t-il maintenant pour obtenir 4,000 fr. d'indemnités.

« Tandis que j'étais occupée de ces soins, » M. F....., toujours actif, toujours remuant, » avait demandé la croix d'honneur pour une » personne dont le nom ne revient point à ma » mémoire ; j'en avais parlé à M. D..., employé » au bureau de la guerre, lequel m'avait de- » mandé vingt-cinq louis pour l'obtenir. J'avais » une répugnance extrême à me fier à ce » M. D... (1), j'aimais mieux m'adresser à l'hon- » nête homme dont il a déjà été question, qui » recevait, à la vérité, de l'argent, mais qui le » rendait fidèlement lorsqu'il ne réussissait pas. » M. F..... fut de mon avis, et me remit la somme » nécessaire ; mais il ne tarda pas à m'en de- » mander une autre. Il avait passé un acte no- » larié pour la liquidation Bidermann ; je n'y » avais point paru (2), je n'y étais pas nommée. » Il prétendit néanmoins que j'en devais payer

(1) C'est que ce M. Delaunay l'avait jugée, et je dois dire encore qu'il eut la bonté de me prévenir de prendre garde à cette femme, qu'il savait, disait-il, être attachée à la police.

(2) En effet, elle n'y parut point. L'ayant accompagnée chez M. L'Herbette pour l'affaire du Bas-Rhin, je voulus de même la conduire chez M. Bertrand pour l'affaire Bidermann ; mais, sous des prétextes frivoles, elle s'y re-

» les frais, et ils se montaient, disait-il, à » 1700 fr. : je venais de perdre 1000 fr. » dans une affaire précédente, je n'avais point » la somme demandée ; je ne croyais pas la de- » voir, je repoussai la demande de M. Faure et » le priai de ne pas m'en parler davantage ; il se » fâcha, et me dit à ce sujet des choses pi- » quantes. Je commençai à ouvrir les yeux, à » prendre une idée plus juste de son caractère, » dont jusqu'alors je m'étais obstinée à méconnaître la noirceur. Il me déclara que, si je » ne lui remettais pas ces 1700 fr., si je ne pre- « nais pas des arrangemens pour le dédommager » du temps qu'il avait perdu à chercher des af- » faires, j'aurais en lui un ennemi implacable; » qu'il empoisonnerait mes actions, mes dis- » cours les plus innocens; qu'il me perdrait » tôt ou tard (1).

« J'aurais dû peut-être faire plus d'attention » à ces menaces; mais, qu'avais-je à craindre?

fusa constamment. J'ai su depuis que la crainte d'être reconnue par ce notaire était le motif véritable de son refus.

(1) Vous avez sans doute quelque lettre qui justifie ces assertions. Faites comme moi, déposez ma correspondance chez un notaire; ou publiez-la.

» je pouvais me répondre, à moi, que je ne
» ferais, que je ne dirais jamais rien qui fût
» contraire à l'honneur; rien qui pût me com-
» promettre. Quelqu'empire qu'eût pris chez
» moi M. F.....; car il l'exerçait jusque sur mes
» domestiques qu'il traitait souvent indigne-
» ment, qu'il me faisait changer à son gré,
» je me sentis vivement offensée, et lui répondis
» que je me moquais de ses menaces, et que je le
» méprisais trop lui-même pour le craindre jamais.
« M. de Langeac, témoin de ces tracasseries,
» ami sincère et sage, songea alors que Faure
» avait entre les mains des pièces qu'il était pru-
» dent de lui retirer, et surtout la lettre de
» M. le baron Mounier. Il me pressa vivement
» de la reprendre; je le priai de me rendre
» lui-même ce service; il se rendit en effet chez
» M. F..... pour lui faire cette demande. F.....
» lui répondit d'une manière insolente, prit
» avec lui le ton d'un forcené, et ne voulut rien
» rendre; il me demanda les vingt-cinq louis
» qu'il m'avait donnés, sans parler de l'emploi
» que j'en avais fait. M. de Langeac sortit de
» chez lui indigné de sa brutalité, vint me
» rendre compte de sa visite, et me pressa
» de rendre à cet homme les vingt-cinq louis
» qu'il m'avait confiés. Je m'y décidai, quoi-

choses que d'après la raison, et non d'après les habitudes et les préjugés.

Je répondis à M. de Langeac que, si dans vingt-quatre heures, on ne satisfaisait point à ma demande, pour ces derniers six cents francs qu'on se proposait apparemment encore de me voler, je donnerais à sa conduite toute la publicité imaginable. Cette menace fit de *l'effet*. M. de Langeac m'envoya le lendemain M. Vila, chargé de me remettre les vingt-cinq louis. Je donnai un reçu où je relatais la circonstance du dépôt; et c'est cela que madame Campestre appelle un reçu *ridiculement libellé* (1).

Qu'on compare maintenant mon récit avec celui de madame Campestre; le mien est clair,

(1) Voici la copie fidèle de mon récépissé :

« Je déclare que le dépôt de six cents francs, confié à » M. de Langeac, et remis sans ma participation à ma- » dame de Campestre par lui-même, quoiqu'il eût pro- » mis de n'en rien faire *sur l'honneur*, vient de m'être » remis.

» N. J. Fauar.

» Paris, le 10 mai. »

N'est-il pas évident que, si M. Vila fût venu pour m'insulter, il aurait rejeté un reçu qui démontrait la connivence du comte de Langeac avec madame Campestre?

précis, on voit que c'est un narré vrai, fidèle, sans détour et sans réticence, parce que la bonne foi rend tout facile, tandis que le mensonge et la duplicité font de vains efforts pour se déguiser.

Qu'on me permette, de grâce, d'examiner un seul passage de la diatribe de madame Campestre.

« *M. Faure me remit la somme nécessaire,* » *mais il ne tarda pas de m'en demander une* » *autre...* »

Pour comprendre cela, il aurait fallu qu'elle eût dit : Je remis la somme nécessaire à M. Faure, mais il ne tarda pas à m'en demander une autre. Le fait aurait été faux, mais au moins, il n'y aurait pas eu de contradiction; car la logique veut que, dès que je lui demande une autre somme, qu'elle m'en ait déjà donné une; et elle dit précisément le contraire : M. Faure me remit, etc., etc. Un peu plus loin madame Campestre ajoute : « *Qu'avais-je à craindre ? Je* » *pouvais me répondre à moi, que je ne ferais,* » *que je ne dirais jamais rien qui fût contraire* « *à l'honneur, rien qui pût me compromettre.* » A qui madame Campestre veut-elle persuader cela? Il y a des fous et des imbéciles à Charenton et à Bicêtre; mais croit-elle que tous les habitans de Paris sont privés de raison?

De la madame Campestre part pour parler de mes menaces, de l'empire que j'avais pris sur elle; « *car*, dit-elle, *il l'exerçait jusque sur* » *mes domestiques qu'il traitait souvent indigne-* » *ment*, » etc. etc., etc. Ses domestiques! — Cela rappelle cette dame qui n'avait qu'un seul domestique, et qui menaça un homme de le faire jeter à la porte par ses gens. L'homme répondit qu'il n'avait pas peur *des gens* de madame.

Lorsque j'ai connu et cessé de voir madame Campestre, elle n'avait point encore donné cette grande extension à son honorable commerce; elle ne faisait que commencer. Elle n'avait alors qu'un très-modeste appartement, au 4e étage, de deux petites pièces, rue du Sentier, n° 3, et ensuite un très-petit entresol, rue de Hanovre n° 1, et une seule servante; mais plus tard les profits furent tels, qu'elle habitait, dit-on, un bel appartement somptueusement meublé, et qu'elle avait plusieurs domestiques. Il faut convenir que madame Campestre a fait preuve d'un grand jugement en venant à Paris. La province n'était pas digne de posséder un si rare talent; la capitale seule pouvait ouvrir à une industrie si extraordinaire, une carrière proportionnée à son étendue.

Madame Campestre parle souvent de ma correspondance avec elle; elle assure que mes lettres

offriraient un ample amusement au lecteur. J'avoue que je ne croyais pas être si plaisant; mais elle a eu bien tort alors de ne pas en insérer au moins quelques-unes dans ses Mémoires, puisqu'elles auraient eu le privilége de les rendre moins ennuyeux. Comment, madame Campestre possède une foule de lettres de moi, qui me compromettent, qui me déshonorent, et elle est assez généreuse pour en garder le secret! Voilà de ces traits de bonté qui devraient me confondre, si je n'étais pas un ingrat endurci dans le crime. Mais, pour me punir, madame Campestre communiquera, dit-elle, dans les nouveaux volumes qu'elle annonce, ma correspondance, et le public jugera alors entre nous. Mais qu'elle s'en gardera bien! Si j'avais eu la certitude qu'elle voulût faire imprimer ma correspondance, je me serais bien gardé de répondre à ses Mémoires; car mes lettres seraient ma meilleure justification.

Madame Campestre s'étonne d'être en prison, et que je sois libre; elle ne comprend point comment tout le poids de la peine est retombé sur elle (1). Mais considérez donc, madame, que j'étais votre victime et non votre complice;

(1) Pag. 203, 2e vol.

vous ne m'avez pas fait plus de grâce qu'aux autres; en venant me chercher, en me peignant vos malheurs, ceux de votre famille, en me vantant votre crédit imaginaire. Vous m'avez escroqué des sommes d'argent, comme je le prouve par vos billets; vous avez fait un appel à mon obligeance, pour vous prêter mon nom et pour faire des avances que vous ne m'avez jamais remboursées. C'est pour reconnaître ces services, que vous voudriez qu'on me privât de la liberté? Avouez que, si quelqu'un a le *cœur noir*, ce n'est point moi, quoi que vous en disiez, mais bien vous; et vous justifiez parfaitement cette maxime d'un philosophe qui dit que, dans le monde, on n'est pas seulement sujet à perdre le souvenir des bienfaits, mais qu'on hait même ceux qui vous ont obligé. Au reste, vous savez que le tribunal qui vous condamna à plusieurs années de prison, apprécia si bien ma conduite, qu'il ne me fit pas seulement appeler; et vous vous gardâtes bien d'exiger ma présence.

Cependant, il est juste de convenir que je vous ai nui, et cela beaucoup; il est dans mon caractère de me faire le défenseur des faibles, et d'être l'ennemi irréconciliable de ceux qui ont abusé de mon dévouement et de ma confiance : je ne puis point voir une personne en danger

sans courir pour la sauver. Si j'étais né dans les siècles de la chevalerie, je suis convaincu que j'aurais été un des plus zélés redresseurs de torts, un des protecteurs les plus ardens des opprimés. D'après cela, comment aurais-je pu souffrir que des gens honnêtes, confians, et, j'en conviens, bornés comme moi, devinssent vos victimes, lorsque je pouvais l'empêcher? Oui, je l'avoue, chaque fois que j'apprenais qu'un de ces pauvres papillons allait se brûler à vos brillans candelabres, j'avais soin de lui écrire, non des lettres *anonymes*, comme votre avocat a osé le dire inconsidérément (1), mais des lettres

(1) J'ai demandé à l'avocat de madame Campestre, qui est un sieur Moret, pourquoi il s'était servi de ces mots, *lettres anonymes;* il s'est excusé en disant que sa cliente ayant tout pris sous sa responsabilité par une déclaration authentique, il devenait par conséquent complétement étranger à tout ce que contenait son plaidoyer; mais qu'il convenait, pour rendre hommage à la vérité, que toutes mes lettres étaient signées.

Plaisante manière de se mettre à l'abri des punitions réservées aux calomniateurs. Quoi! le sieur Moret croit pouvoir impunément dire en plein tribunal, et imprimer ou laisser imprimer, sans le désavouer, que j'ai écrit des lettres anonymes, c'est-à-dire que je me suis rendu coupable de l'action la plus basse, la plus infâme; et il ne

signées, au bas desquelles je mettais mon adresse, avec l'invitation de venir chez moi prendre de plus amples informations. J'y ajoutais même l'autorisation de vous remettre ma lettre, pour vous donner la facilité de m'attaquer en calomnie dans le cas où je n'aurais pas dit la vérité. Voilà ce que j'ai fait, ce que j'avoue, et de plus, ce dont je me vante (1).

trouve d'autre excuse, pour justifier son mensonge abominable, que celle que ce n'est pas lui qui parle, mais bien madame Campestre par sa bouche! Je laisse le soin à M. le bâtonnier des avocats de décider si le sieur Moret n'a point outrepassé, dans cette circonstance, les limites du droit de défense accordé à un avocat qui a la dignité de son honorable profession, et j'espère que le conseil de discipline fera justice de sa conduite, sans m'autoriser par son silence à la demander aux tribunaux, comme je me propose de le faire pour l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur des Mémoires.

Au reste, le sieur Moret lui-même sera forcé de convenir, ou que la cause était bien mauvaise, ou qu'il fit preuve de bien peu de talent; car, malgré ses calomnies si déloyalement gratuites à mon égard, puisque n'étant pas appelé aux débats, je ne pouvais me défendre, il ne put faire diminuer ni d'une année ni même d'un jour la peine déjà prononcée contre sa cliente.

(1) J'ai empêché un grand nombre de personnes d'être totalement ruinées par cette femme; mais, parmi elles, il

Toutefois, pour rester moi-même fidèle à la vérité, j'ajouterai, et madame Campestre le sait bien, que ce ne sont point ces lettres qui ont éveillé les regards de la police sur elle, et qui l'ont fait arrêter; c'est un bijoutier nommé Bénier, demeurant rue Vivienne, n° 10, auquel elle a voulu escroquer des diamans pour une somme assez considérable, qui a porté plainte au Procureur du Roi; peut-être, sans cette dernière circonstance, verrions-nous encore aujourd'hui cette femme impudente, au milieu de son beau salon, donner de charmantes soirées et réunir la bonne compagnie de Paris! Si quelque chose est propre à donner du dégoût pour la société, et de l'amour pour la retraite, c'est assurément de voir que madame Campestre était parvenue à briller sur la scène du monde! On ne peut se consoler d'une pareille absurdité, qu'en la considérant avec l'indulgence du mépris.

Mais il est temps de repousser un des traits les

y en eut qui ne voulurent pas écouter mes avis, M. Lacombe Bellegarde, par exemple, qui, dit-on, se trouva escroqué de 47,000 fr., mais n'en accusa que 20,000 au tribunal. Je voudrais bien savoir s'il a avoué à ses associés, MM. Jaurès et Bruyas, que je l'avais prévenu la veille de *son sacrifice*.

plus sensibles que m'a lancés madame Campestre: *M. Faure n'est pas dangereux, il ne veut pas se battre.* Je pense que le sentiment de se venger d'une grande injure est dans la nature, surtout dans le caractère français; mais, laver dans le sang humain la plus petite offense, provoquée souvent par une parole, par un geste, c'est sacrifier toutes les lumières de notre raison à l'usage, à l'opinion; c'est pousser cette opinion au-delà de toutes les bornes. Lorsque je vois de ces férailleurs qui se provoquent, qui vont au-devant des disputes, je dis comme le docteur Swift, qu'il n'y a aucun mal à leur permettre de s'entretuer réciproquement, et de nous débarrasser de leur personne, par une méthode qu'ils ont imaginée, et que toute la sagesse des lois n'avait jamais trouvée.

Après cette profession de foi sur les duels, j'ajouterai que je crois qu'ils sont comme les maladies épidémiques, que plus on les craint, plus on y est exposé; mon aversion pour eux ne m'a jamais permis de les fuir. Lors de mes démêlés avec M. le comte de Langeac, je reçus la visite du colonel de Langeac son neveu, qui me proposa poliment, de la part de son oncle, de se battre avec moi. Je commençai par l'assurer que j'étais à ses ordres; mais que, jugeant d'a-

près son ton et ses manières, qu'il était un homme raisonnable, je le priais de jeter auparavant les yeux sur ma correspondance avec son oncle et avec madame Campestre. Il y consentit, et après en avoir achevé la lecture, il me dit : « Monsieur, je ne me battrai point avec vous; » mon oncle a tort : nous lui disons depuis long- » temps que cette femme le perdra. » Dans une autre occasion, le baron de Langlade, Périgourdin dégénéré, que j'avais garanti de tomber dans les piéges de madame Campestre, et que je faisais poursuivre après mille égards inutiles, parce qu'il n'acquittait point une lettre de change qu'il m'avait souscrite, et qui était échue depuis bien des années; M. de Langlade, dis-je, voyant qu'il commençait à lasser ma patience, vint chez moi pour me proposer un duel. Je l'acceptai, mais je l'ajournai au jour où il me paierait. Ce jour arriva enfin, parce que je fis arrêter le noble baron. Mais alors il avait changé d'idée; il ne voulut plus se battre : la lâcheté la plus insigne avait remplacé la forfanterie la plus impudente (1). J'ajouterai que M. de Langlade, d'accord sans doute avec l'héroïne des Madelonettes, a poussé la bassesse

(1) Voici l'adresse d'un de mes témoins, qui fera con-

jusqu'à convenir qu'il avait été un de mes dénonciateurs.

Comme madame Campestre me peint *maudissant* le *gouvernement* et les *gouvernans*, je me vois forcé de parler de mes opinions politiques. Enfant au commencement de la révolution, né pour ainsi dire avec le triomphe des lumières, les premiers vœux que j'ai formés furent pour des institutions sages et libres. L'antique monarchie était renversée et avec elle beaucoup d'abus; mais la révolution, en parcourant le cercle sanguinaire des jours de la terreur, ensuite celui des jours d'anarchie et de tyrannie du directoire, et plus tard enfin, celui des jours de gloire et de despotisme de l'empire, ne m'avait montré nulle part cette liberté légale et cette liberté représentative après lequelle je soupirais avec ardeur. Mes désirs ne furent satisfaits qu'à la restauration : la France connut alors pour la première fois un gouvernement constitutionnel.

naître l'autre; ces deux messieurs donneront des détails sur cette affaire si on leur en demande :

M. Vigier, rue Bourbon-Villeneuve, n° 55.

Afin que personne ne puisse se méprendre sur le véritable Langlade dont je parle, il faut qu'on sache bien qu'il était officier au service de Russie.

Louis XVIII, auteur de la Charte, le fondateur de l'empire des lois que l'infortuné Louis XVI avait en vain voulu établir, mit chacun dans ses droits, et fit participer tous les Français aux mêmes avantages : le dernier des citoyens français peut devenir aujourd'hui le premier s'il en digne. Point de distinction d'individus; car, si la Chambre haute est peut-être trop favorisée par la manière dont on y parvient et dont on hérite, ses priviléges néanmoins ne sont point condamnables, puisqu'ils servent au bien de l'état et par conséquent au bien de tous. Le gouvernement des Bourbons offrit l'heureuse réunion de la légitimité dans le Souverain et de la légalité dans les institutions. L'édifice de l'ordre social, bâti sur de telles bases, était en harmonie avec mes opinions politiques, et ce fut avec un profond sentiment d'amour que je revis nos princes légitimes. Ce sentiment est toujours dans mon cœur, et il ne changera jamais.

Quant aux *gouvernans*, un grand nombre d'entre eux, j'en conviens, n'ont donné naguère malheureusement que trop de sujet de les *maudire*, puisque c'est l'expression dont madame Campestre se sert. Assurément, il n'est pas nécessaire de se placer à la distance de la postérité pour bien juger le passé : des actes arbitraires, des abus de

pouvoir ; les principes du gouvernement représentatif si souvent violés, ont été mis en trop grande évidence par les écrivains du plus grand talent, pour en parler ici ; je ne ferai qu'une observation à ce sujet, que je n'ai lu nulle part. Actuellement en France, dès qu'un homme devient un des chefs de l'administration, il commence par s'isoler, il ne voit plus personne. Les ministres sont devenus inaccessibles, on ne peut plus les approcher. A peine accordent-ils de temps en temps un rendez-vous à un solliciteur ; et alors ce n'est pas pour causer familièrement, c'est pour recevoir un placet et pour échanger quelques phrases banales. Dans des temps comme ceux où nous vivons, c'est une grande inconséquence, car comment les ministres pourront-ils savoir ce qui se passe, ce qui se dit? Ils ne connaissent qu'une opinion, celle du cercle qui les entoure ; et ce cercle se compose de flatteurs et de subordonnés, qui ne parlent jamais que de choses indifférentes ou de choses préparées avec art ; et ces vils courtisans se gardent bien de donner un moment d'humeur à une Excellence, en lui disant la vérité. Le grand malheur d'une position élevée, est d'être loué, approuvé indifféremment sur tout. Les journaux de l'opposition ne peuvent suffisamment éclairer les ministres ; le lan-

gage d'un ennemi paraît toujours suspect, exagéré; on n'y croit point. Nous venons d'être témoins de l'étrange erreur dans laquelle un homme de talent et d'esprit peut tomber, faute de connaître ce qui se passe, faute de connaître l'opinion. Si, à l'exemple des ministres anglais, M. de Villèle avait vécu familièrement avec les hommes de tous les rangs de la société, s'il avait communiqué fréquemment avec eux, il ne serait peut-être pas tombé dans une seule des imprévoyances et des fautes qui ont amené sa chute, chute assez douce à la vérité. Un autre tort des hommes qui jouissent du pouvoir, c'est de croire qu'ils peuvent prodiguer en vain leurs promesses; ce qu'on déteste le plus dans le monde, c'est d'être dupe. Lorsque nous nous sommes approprié un bien par l'espérance qu'on nous a donnée, on ne peut plus nous l'ôter, sans devenir notre ennemi. Les gens en place doivent tenir scrupuleusement le plus léger engagement, s'ils ne veulent pas être en exécration à ceux qu'ils ont trompés.

Je m'aperçois que, sans en avoir médité le projet, sans dessein et tout naturellement, je viens de plaider ma cause en plaidant celle de ces pauvres niais qui avalent à longs traits le doux poison de ces paroles trompeuses qui coûtent si

peu à dire, et qui ne sont jamais suivies que par l'oubli et l'indifférence.

On me permettra de m'éloigner un instant de mon sujet, pour raconter ce qui m'est arrivé en 1810 avec le général Dupont. Un de ses amis intimes, et le mien, lui parla beaucoup de moi et de l'intérêt que je prenais à son malheur, intérêt d'autant plus sincère, que j'avais appris de plusieurs officiers espagnols que j'avais traités, combien le général avait montré de courage lors de la malheureuse capitulation d'Espagne, dont les suites furent si affreuses pour lui. J'allai le voir plusieurs fois aux Thermes, dans une maison de son beau-père, M. Bergon, chez lequel il avait obtenu la permission de demeurer, sur parole de ne pas s'en éloigner jusqu'à son jugement. M'ayant invité un jour à dîner, en sortant de table, le général fit tomber la conversation sur la fièvre contagieuse que les prisonniers espagnols avaient répandue dans le midi de la France; il avait lu dans le supplément à la statistique de la Haute-Vienne, que mes efforts pour combattre cette maladie, avaient été couronnés du plus grand succès. L'entretien ayant changé d'objet, le général me parut très affecté de sa position; il entra dans quelques détails sur la terrible nécessité où il s'était vu de poser les armes, accablé

par le nombre, et n'ayant avec lui que des jeunes soldats harassés de fatigue. Passant de là à sa situation présente, il manifesta les craintes les plus vives sur l'issue de son procès. Touché de voir que le courage et l'intégrité ne suffisaient point pour mettre un homme à l'abri de la fatalité, je lui dis quelques mots qui annonçaient la conviction qu'il sortirait heureusement de la cruelle crise où il se trouvait. — Je ne l'espère point, me répondit-il en souriant tristement..... Inspiré par une sorte de pressentiment, je m'écrie avec vivacité : — Général, quelque chose me dit que le destin vous réserve le sort le plus heureux, et que vous serez un jour *ministre de la guerre*. Si mon annonce se vérifie, tout ce que je vous demande, c'est une place de médecin dans l'armée, ajoutai-je en riant. Je n'ai pas besoin de dire que le général m'en fit la promesse positive.

Une prédiction ne devient remarquable que lorsqu'elle est suivie de succès; mais dans ce cas, elle doit causer une vive sensation. J'espérais que le général Dupont se souviendrait de la mienne et de sa promesse; mais il paraît que l'une et l'autre ont été oubliées; il a quitté le ministère et je n'ai point été nommé à aucune

des places à la disposition du ministère de la guerre.

On dit que tout le monde est content de son esprit et que personne n'est content de sa fortune. Cela est vrai en général; mais je fais exception à la règle commune. Quoique madame Campestre me représente comme un homme d'une ambition démesurée, je proteste que la mienne a toujours été très-modérée, et lorsque cette modération même n'a pas été satisfaite, je soutiens sans abattement et sans aigreur des injustices qui me sont communes avec beaucoup d'honnêtes gens. Par exemple, on me reconnaissait quelques droits à obtenir la croix de la légion d'honneur, cependant j'ai resté oublié (1). Il y a six ans que M.

(1) On me saura gré, j'espère, d'interrompre l'aridité de récits qui n'intéressent que moi, en communiquant une seconde lettre de madame la comtesse de Genlis. Elle a bien voulu l'écrire pour moi à M. de Corbière peu de temps avant le changement du ministère. J'ai déjà parlé de la bonté extraordinaire de cette femme, justement admirée de toute l'Europe; car, il faut l'avouer, les étrangers sont plus sensibles à son mérite éminent que ses propres compatriotes. Presque aussi âgée que Voltaire lorsqu'il mourut, madame de Genlis a conservé, comme cet homme célèbre, toutes les facultés de son esprit, qui est

de Martignac, aujourd'hui ministre de l'intérieur, étonné de cet oubli, après avoir examiné

animé et brillant comme dans les beaux jours de sa jeunesse (1).

Paris, le 22 novembre 1827.

« Monsieur le comte,

» J'ai trop bien senti jadis la douleur qui vous accable » pour ne pas prendre à jamais un véritable intérêt à toute » situation semblable (2). Que votre Excellence me permette donc de saisir un prétexte qui m'est cher de toutes manières, pour lui exprimer la sensibilité que m'inspire la perte qu'elle vient de faire. Il me semble que j'ai » quelques droits sur tous les cœurs souffrans de cette » douleur, et ce n'est pas vous, monsieur le comte, qui » dans ce moment pourriez avoir le courage de m'ôter » cette illusion, si c'en est une.

» Permettez-moi donc, monsieur le comte, de vous » solliciter avec instance pour la chose la plus simple et

(1) Je dois aux bontés de madame la comtesse de Genlis le manuscrit auquel elle attachait le plus de prix, *Alfred-le-Grand*, roman historique dont les plus beaux morceaux furent composés il y a près de quarante ans, chez le chevalier Hoare, et précisément sur la même tour d'où Alfred-le-Grand haranguait ses sujets, après avoir chassé les Danois et pacifié l'Angleterre. Je ferai publier cet important ouvrage à la fois en France et en Angleterre, aussitôt mon arrivée à Londres, où j'espère aller l'année prochaine.

(2) M. de Corbière venait de perdre son fils.

Massa me pardonnera quelque surprise, qu'il ait laissé insulter impunément la mémoire de son père (2).

Quand je pense à la pureté de sentiment et d'intention qui m'ont toujours guidé dans toutes les actions de ma vie, j'éprouve un chagrin si profond de voir mon nom mêlé dans une affaire si sale et si dégoûtante, que bien souvent j'ai été tenté de fuir à jamais le monde et les hommes : dans la retraite, on s'élève ; dans la société, on s'abaisse ; car, pour une âme élevée, c'est déjà un abaissement d'être obligé de se justifier. Ce n'est point ici pour la première fois que, par suite de mes malheureux rapports avec madame Campestre, j'ai été forcé de recourir à cette triste ressource. Dénoncé par les complices de cette femme, car un être aussi dégradé ne peut point avoir des amis, je me suis vu sur le point de perdre l'estime et les bonnes grâces de Son Altesse Royale MADAME, duchesse de Berry ; il a fallu trouver dans cette princesse une réunion de qualités bien rares, pour ne point succomber sous les coups de mes infâmes adversaires, coups d'autant plus dangereux

(2) *Mémoires Campestre*, 1er vol., pag. 150.

qu'ils étaient portés dans l'ombre (1). Madame ne m'a heureusement point condamné sans m'entendre; si ses bontés pour moi ont été suspendues un moment, elle m'a fait l'honneur de me les rendre de nouveau, aussitôt qu'elle a reconnu mon innocence: ma reconnaissance lui a élevé un temple dans mon cœur; et, si ma vie pouvait être utile à son service, je serais prêt à la mettre à sa disposition.

J'ignore si ma réponse à madame Campestre trouvera des lecteurs; je suis vivement intéressé à donner la plus grande publicité possible à ma défense; mais je sens combien cela est difficile. En lisant, le plaisir est aujourd'hui, comme autrefois, le but que l'on se propose: pour plaire, il faut amuser; pour y réussir, il faut un style plein de verve et de gaîté; les saillies, les bons mots, les traits malins auraient dû naître en foule sous ma plume, j'en suis tout-à-fait convaincu; mais il est des obstacles que l'on ne peut vaincre, des nécessités auxquelles il faut se soumettre; je m'abandonne à ma destinée, et fais des vœux pour que toutes les personnes qui

(1) On avait fait croire à S. A. R. qu'on m'avait poursuivi devant les tribunaux; mais jamais personne ne l'a osé.

» remettre sous vos yeux l'ensemble de cette
» cause. Il vous fera connaître la véritable in-
» tention de la femme Millo, et les moyens
» qu'elle employait pour arriver à ses fins : et
» d'abord nous dirons que la femme Millo, qui,
» il y a quelques années, était logée rue du Dra-
» gon, à un quatrième étage, que cette femme,
» qui, d'après la déclaration d'un témoin, le sieur
» Regnier, était à peine vêtue, et faisait (ce sont
» ses expressions) la plus mince figure, a changé
» tout-à-coup de quartier, a quitté son qua-
» trième de la rue du Dragon pour venir se
» fixer dans le plus brillant quartier de la ca-
« pitale.

» M. l'avocat du Roi suit ici l'accusée dans
» ses manœuvres progressives; il la représente
» changeant de nom, se donnant des titres de
» noblesse dont l'importance allait toujours crois-
» sant jusqu'à celui de marquise; donnant bien-
» tôt des bals, des soirées brillantes, auxquels
» elle invitait à la fois, et des personnages dis-
» tingués, et les dupes qu'elle voulait éblouir
» par son luxe et l'apparence de crédit que pou-
» vait lui donner le rang des personnes qui
» formaient sa société. Il rappelle que, myste-
» rieusement, l'accusée se disait liée à madame
» de Cayla et M. Corvetto, alors ministre des fi-

» nances, qu'elle ne nommait jamais sans dire
» Corvetto tout court. M. l'avocat du Roi oppose
» à cet étalage d'opulence, l'état véritable de la
» fortune de l'accusée. Elle dit, et sur ce point
» encore on n'a que ses allégations, elle dit être
» propriétaire, à Monaco, d'immeubles qui lui
» rapportent un revenu de 1,100 fr.

» M. l'avocat du Roi rappelle encore cette
» manœuvre à l'aide de laquelle l'accusée se dé-
» robait aux poursuites des fournisseurs qu'elle
» employait. Quand on se présentait chez elle
» pour saisir les meubles, un sieur de Bedos,
» avec lequel elle vivait, se présentait et mon-
» trait un acte de vente en forme, qui prouvait
» que c'était lui qui était propriétaire du mobi-
» lier. Venait-on saisir les meubles de M. de
» Bedos, par suite des poursuites dirigées contre
» lui, madame de C.. se présentait et montrait
» à son tour un acte de vente qui la constituait
» propriétaire du mobilier.

» M. l'avocat entre ensuite dans l'exposé des
» douze chefs d'accusation. Il en parcourt suc-
» cessivement et rapidement toutes les parties.
» Nous ne reviendrons pas sur ces faits, qui
» ressortent des débats oraux dont nous avons
» rendu compte. Il établit ensuite que de ces
» faits ressortent d'une manière surabondante

» les manœuvres frauduleuses employées pour » persuader l'existence d'un crédit chimérique » et de fausses entreprises. En conséquence, il » conclut à ce que le Tribunal, faisant à l'accu- » sée l'application des dispositions de l'art. 405 » du Code pénal, la condamne à cinq années » de prison et 500 fr. d'amende.

» Me Gechter a la parole dans l'intérêt de la » prévenue :

» Des faits graves, dit-il, sont imputés à madame » de C...; ils viennent d'être developpés avec » talent par M. l'avocat du Roi. Nous ne sen- » tons que trop que vos esprits ont dû se laisser » aller à une prévention défavorable. Nous osons » cependant espérer que vous ne penserez pas » que la défense est dans un état d'embarras tel » que celui qu'a cru devoir vous signaler M. l'a- » vocat du Roi.

» Me Gechter rappelle ici que sa cliente est » née d'une famille honorable. Pour son mal- » heur, elle épousa M. Benoît, ce qui lui valut » d'être traduite sur les bancs de la Cour d'as- » sises (*k*), et plus tard la força à changer de nom, » etc.

(*k*) Voyez Pièces justificatives

» Après une courte réplique de M. l'avocat » du Roi et du défenseur, le Tribunal se retire » pour délibérer. Au bout d'une demi-heure de » délibération, il rend un jugement qui con- » damne la femme Millo à deux ans de prison » et 50 fr. d'amende. »

*N. B.* On sait que le procureur-général fit appel *à minimâ*, et demanda que cette femme fût condamnée à cinq ans de prison.

Le jugement fut confirmé par la Cour royale.

Ce qui est incroyable, ce qui est inouï, c'est le procédé, à mon égard, de deux hommes placés aux sommités de la magistrature! M. Jacquinot de Pampelune n'a répondu à aucune des lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire pour le prier, en lui signalant l'ouvrage où j'étais calomnié, de me communiquer la déposition que l'autorité *exigea* de moi en 1825, le jugement de madame Campestre, et enfin ma correspondance saisie chez elle; pièces qui auraient été si nécessaires au développement de ma défense. Il m'est impossible de croire que M. Jacquinot ait voulu me rendre victime d'un injuste ressentiment, parce que, à trois époques différentes, je résistai avec quelqu'indignation à me dessaisir de pièces importantes qui sauvent aujourd'hui

mon honneur, sans que j'aie eu besoin, je pense, de me servir de toutes celles qui auraient pu ajouter à ma justification. Je me suis également adressé, pour le même objet, au Ministre de la justice, mais tout aussi infructueusement. Cela ne peut venir, j'aime à le croire, de ce que madame Campestre, à la page 216 du IIe volume de ses Mémoires, a demandé *sincèrement pardon* à M. le comte Portalis de la lettre vraiment insolente qu'elle lui écrivit au sujet de M. Laplaigné-Desvaillans, notaire à Douchy; car je puis jurer sur l'*honneur* à Son Excellence, que si je concourus à la rédaction de cette lettre, ce ne fut que pour adoucir les expressions plus qu'inconvenantes dont madame Campestre s'était servie. D'ailleurs, serais-je coupable pour avoir pris, avec trop de chaleur, le parti d'un honnête notaire et d'une famille dont j'étais le médecin, et qui se serait vue dépouillée par une mesure ministérielle en opposition complète avec une décision de la Chambre des notaires de Montargis, j'ai la conviction que les dépositaires de la justice savent tout oublier, excepté leur devoir; car chercher le crime ou l'innocence suivant nos préventions ou nos passions, ce serait abuser, ce serait profaner l'autorité confiée, et M. Jacquinot et M. Portalis en sont

incapables. Il faut donc qu'ils aient eu d'autres motifs que j'ignore. Mais ma conviction dans leur loyauté est si grande, qu'en poursuivant bientôt les auteurs et les propagateurs des calomnies dont je me vois l'objet dans les mémoires de madame Campestre, je ne crains point un manque de zèle dans les secours que j'attends du ministère public. Quelle gloire, d'ailleurs, pourrait rejaillir sur deux magistrats estimables, quand par leur faute, je viendrais à succomber dans une attaque légitime! Au reste, une conscience sans remords est un grand adoucissement à nos peines. Lorsqu'on ne peut accuser que les autres de son malheur, on est à moitié consolé.

Il me reste une dernière observation à faire, c'est de prier toutes les personnes pensantes de considérer que l'autorité ayant d'abord *exigé* de moi les plus amples renseignemens sur madame Campestre et ses alentours, ni le procureur du Roi, ni les juges, ni madame Campestre elle-même, ne demandèrent ma présence aux débats.

FIN.

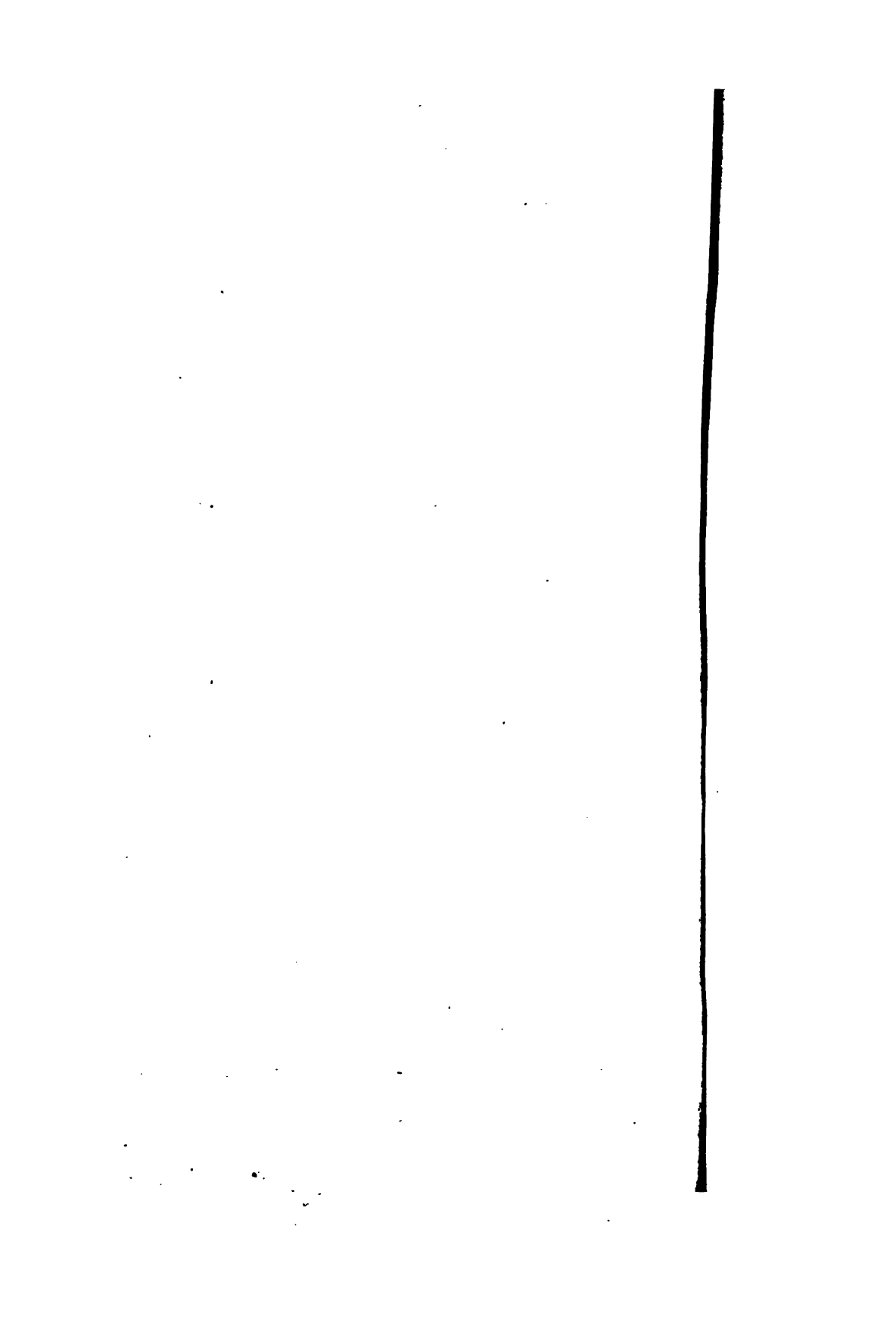

# PIÈCES
# justificatives.

même secte, et ne vous avait pas élevé dans des principes de désorganisation et d'anarchie (1).

Je lui répondis que votre famille et vous aviez toujours été connus sous les meilleurs rapports; que vos professeurs à Paris m'avaient fait le plus grand éloge de vos talens et de vos succès dans la carrière que vous parcourez; que votre père s'était toujours montré en opposition avec tout parti séditieux ou désorganisateur; qu'il était généralement aimé et estimé; que la nouvelle de votre arrestation serait pour lui un coup de foudre; et j'ajoutai que ce qu'on vous imputait à crime, ne tenant à aucune espèce de ramification, il ne pouvait en résulter aucun danger pour le Gouvernement; que, d'ailleurs, les papiers qu'on avait saisis chez vous prouvaient plutôt le désir de faire prévaloir un système politique, que le dessein de commettre une action coupable; enfin je fis valoir toutes les considérations qui me paraissaient les plus propres à vous préserver du danger dont je vous croyais menacé.

Le Ministre me parut goûter toutes les réflexions que je lui présentais, et me remercia des renseignemens que je lui avais donnés, tant sur vous que sur votre famille. *C'est un jeune homme dont l'imagination est ardente*, me dit-il, *il faudra lui infliger une courte détention, et le renvoyer ensuite dans sa famille.*

Voilà, mon cher ami, ce dont je puis me rappeler; et je saisis cette occasion pour vous renouveler l'assu-

(1) N'était-il pas curieux que ces questions fussent faites par M. Fouchet? . . . .

rance de ma parfaite considération et de mon inviolable amitié.

LANXADE.

*P. S.* Vous observerez aussi que le préfet de la Dordogne et les députés de ce département, qui étaient alors à Paris, donnèrent ensuite au Ministre les mêmes renseignemens (1).

---

## (a) II^e^ Pièce.

Montpellier, le 2 septembre 1809.

### *Le doyen de la Faculté de Médecine, à M. Faure.*

Monsieur,

J'ai reçu avec la plus grande satisfaction la lettre obligeante, dans laquelle vous me témoignez beaucoup trop de reconnaissance pour une chose bien simple (2). Ces témoignages prouvent combien votre cœur est susceptible de sentimens généreux. Sous ce rapport, ils m'ont singulièrement flatté, en me donnant la conviction que je ne m'étais pas trompé sur votre compte.

Le mémoire joint à votre lettre m'a inspiré le plus vif intérêt; vos réflexions sur la fièvre communiquée par les prisonniers espagnols, sont celles d'un praticien sage, instruit et judicieux. Vous avez su heureusement

(1) Je prie ces messieurs de vouloir bien agréer de nouveau mes remercimens.

(2) Il m'avait prêté 50 louis, sans vouloir de billet.

appliquer les connaissances déduites de l'inspection des cadavres, à la recherche des funestes effets de cette maladie. Il ne manque presque rien au tableau que vous en faites, et le traitement que vous lui avez opposé, s'accorde avec les principes de la plus saine doctrine.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mon estime et de mon affection.

*Signé*, DUMAS, P. M.

---

## (c) III^e^ Pièce.

### N° 1. — *Le Préfet de la Haute-Vienne, à M. le Conseiller-d'Etat, comte de l'empire, chargé du 1^er^ arrondissement de la police générale.*

Limoges, le 16 septembre 1809.

Monsieur le Conseiller d'État,

Le sieur N.-J. Faure, docteur en médecine, qui fait le principal objet de votre lettre du 31 août dernier, demeure à Limoges, et y est en surveillance depuis le 15 février dernier, d'après l'autorisation de M. le Préfet de la Dordogne. Les motifs qui l'y ont conduit, attestent le désir le plus louable et le plus ardent d'étendre ses connaissances médicales.

La maladie *espagnole*, qui a fait tant de ravages sur toute la ligne parcourue par les prisonniers de cette nation, avait cessé à Périgueux, où il avait eu le talent et le bonheur de sauver presque tous ses malades ; aussi-

tôt, n'écoutant que son zèle, il sollicite de son Préfet l'autorisation de se rendre à Limoges, où cette maladie était dans toute sa force, et vole où l'appellent son dévouement philantropique et l'amour de son art.

Les témoignages flatteurs dont il était muni me déterminèrent à l'accueillir avec bienveillance. J'ai eu tout lieu de m'en applaudir : les succès qui avaient récompensé son activité et son talent à Périgueux, l'attendaient également ici, et bientôt il s'est acquis une réputation distinguée, réputation justifiée par les éloges qu'il vient de recevoir de la Faculté de Montpellier, sur un Mémoire rédigé pour indiquer le nature, les causes et le traitement de l'*espagnolette*.

Depuis cette époque il n'a pas quitté Limoges, où une conduite sans reproches, un zèle infatigable à visiter et soulager les malades de toutes les classes, et des cures innombrables et difficiles, lui concilient de plus en plus l'estime et la confiance.

Je crois que son intention est de se fixer en cette ville. Je vous avoue que je désire le conserver ici. La plupart de nos médecins sont très-âgés, et le jeune Faure, à l'activité de son âge, joint l'instruction et la sagesse de l'âge mûr.

Je ne désire pas moins que les liens de sa surveillance soient brisés; je puis attester qu'il en est digne. Sa faute, très-grave, il est vrai, a été l'effet de l'inflammation d'une tête jeune et ardente, que quelques conseils perfides avaient échauffée, mais que la sagesse et la raison n'ont cessé de diriger depuis cette malheureuse époque. Les services qu'il a rendus et ne cesse de rendre à l'humanité souffrante, sa conduite régulière, et une expia-

tion de six ans, semblent réclamer cette faveur. Je pense même que ses progrès dans l'art médical y sont intéressés. Affranchi d'une chaîne qui pèse sur son ame noble et sensible, son talent prendrait un nouvel élan, lors qu'il aurait recouvré toute la plénitude des droits politiques. Je soumets ces réflexions à votre bienveillance et à votre sagacité. L'intérêt et la justice me les ont dictées.

J'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance de ma respectueuse considération.

*Signé*, TEXIER-OLIVIER.

## *Certificat.*

Le Préfet du département de la Haute-Vienne, membre de la Légion d'honneur, certifie que M. Faure fils, docteur en médecine, venu à Limoges par autorisation du Préfet de la Dordogne, à la première nouvelle de la maladie contagieuse qui y régnait, n'a cessé de développer, dans le cours de cette maladie, le plus grand zèle comme le plus grand courage pour la combattre ; que son activité, ses soins, ses succès, m'ont engagé à le placer à la tête de l'hôpital que j'ai créé pour les prisonniers espagnols atteints de cette maladie, et qu'il a pleinement justifié la confiance que j'ai placée en lui.

Limoges, le 15 avril 1809

*Signé*, TEXIER-OLIVIER.

## N° 3. — *Extrait du supplément à la Statistique de la Haute-Vienne.*

M. le Préfet, après avoir parlé de la fièvre contagieuse, continue :

« Nous n'abandonnerons pas cette matière sans faire mention du zèle courageux et éclairé de M. Faure, jeune médecin de Périgueux. Dès que la fièvre contagieuse dont nous parlons se fut déclarée dans cette ville, M. Faure rechercha le siége de cette affection, en assigna les véritables causes et en éclaira la méthode curative. Il prouva par de nombreuses ouvertures de cadavres, que le système qu'il suivait était le seul admissible : ce qui prouva surtout l'excellence de ce système, ce fut le grand succès dont il fut constamment couronné.

« On n'a su dans le temps ce qu'on devait le plus admirer, ou de la pénétration d'esprit, ou de l'active prudence, ou du courage extraordinaire de ce jeune médecin. Les départemens de la Dordogne et de la Haute-Vienne lui doivent un double tribut d'éloges et de reconnaissance; et nous nous faisons personnellement un plaisir de lui donner ici un éclatant témoignage de notre estime pour sa personne et pour son talent. »

### *Certificats.*

Je soussigné, membre de la Chambre des Députés et Maire de la ville de Périgueux, certifie que la famille de M. N. J. Faure jouit dans cette ville de la considération qu'attirent la bonne conduite et les services rendus; que

M. Fauré père en a rendu un grand nombre dans les circonstances fâcheuses de notre révolution; que M. N.-J. Faure fils, quoique bien jeune à cette époque, secondait son père autant qu'il était en lui, et qu'enfin ces deux messieurs ne cessent, dans la profession qu'ils exercent, de rendre tous ceux qui dépendent d'eux avec un zèle et un désintéressement qui doivent les rendre recommandables aux yeux de S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Périgueux, le 4 septembre 1816.

Le marquis D'ABZAC.

Le soussigné, ancien Procureur général et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, atteste, ainsi que M. le maire de Périgueux, les faits rappelés par ce magistrat concernant MM. Faure père et fils, et ajoute que pendant le cours de la maladie espagnole qui affligea ce département en 1809, M. Faure fils manifesta, au péril même de sa vie, un zèle et un dévouement qui sauvèrent un grand nombre de personnes atteintes de cette contagion, et qu'il rendit dans cette occasion particulière les plus signalés services à son pays et à l'humanité.

Périgueux, le 14 septembre 1816.

Le chevalier LANXADE.

Vu pour légalisation des signatures apposées au présent certificat, et pour attester la vérité de tous les faits qui y sont énoncés, et qui sont à ma connaissance

A l'hôtel de la mairie de Périgueux, le 15 septembre 1816.

DE LAUBRESSET, *Adjoint du Maire.*

Nous, maire de la ville de Limoges, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, certifions à qui

il appartiendra qu'il est à notre connaissance particulière qu'au commencement de l'année 1809 une maladie contagieuse régnait à Limoges. Elle y avait été portée par de nombreuses colonnes de prisonniers de guerre espagnols qui, renfermés dans des espaces trop resserrés, produisirent un air infect. M. Faure, docteur en médecine, fut nommé par l'autorité locale médecin de ces dépôts de prisonniers, où la mort exerçait ses ravages. Il accepta cette commission périlleuse avec courage, s'en acquitta avec zèle et désintéressement, et obtint tout le succès que ses talens avaient fait espérer. En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de raison.

A Limoges, en l'Hôtel-de-Ville, le 18 septembre 1816.

Athanase DE LA BASTIDE.

*Extrait du rapport fait à la Société de l'Ecole de Médecine de Paris, par les médecins envoyés par le Gouvernement dans plusieurs départemens du midi, MM. Geofroy et Nysten.*

(Bulletin de la Faculté de Médecine, an 1810, n° 3, p. 43.)

« . . . . . Malgré les dangers que ce travail pouvait comporter, il fit (M. Faure) quinze ouvertures de cadavres de personnes qui avaient succombé à cette maladie, et toutes lui présentèrent, etc.

» D'après cette inspection, M. Faure pensa que cette présence du sang vers les méninges, et la tendance à la phlegmasie de ces mêmes membranes, étaient

» une modification de la fièvre des prisons, et qu'ainsi » celle des prisonniers espagnols ne devait pas être trai- » tée selon la méthode ordinaire (1), où on emploie les » toniques, et surtout le kina : il conseilla au contraire » d'appliquer les sangsues aux tempes, etc.

» Par l'usage de ce nouveau traitement, la mortalité » diminua beaucoup, et les nombreux succès qui la sui- » virent, engagèrent M. le préfet à confier à M. Faure le » soin de l'hôpital où furent traités les prisonniers espa- » gnols. »

*N. B.* Il a été constaté qu'en 1808, contre l'opinion générale, *sans exception*, je conseillai l'application des sangsues, dans ces funestes maladies où la prostration des forces était extrême; que mes succès furent constans. Eh bien! ni M. Broussais ni ses élèves ne m'ont jamais cité pour une idée aussi importante, dont il est impossible de me ravir la priorité. J'avoue cependant que je diffère de M. Broussais qui fixe le siége de ces maladies sur l'estomac et le tube intestinal, tandis que je le fixe sur toute l'organisation en général, mais principalement sur les membranes du cerveau, cause principale du danger imminent. M. Broussais dit : Appliquez les sangsues sur la région de l'estomac, et vous ferez cesser cette aridité de la langue, cette irritation du tube intestinal, etc. ; et moi, je dis : Faites la même application aux tempes, derrière les oreilles, et beaucoup plus promptement l'irritation abdominale disparaîtra, ainsi que les douleurs

(1) MM. les rapporteurs me comprirent mal, ce n'était pas là ma raison.

plus ou moins vives de la tête; et le malade sera ensuite bien moins en danger.

Qu'en rendant hommage encore à M. Broussais, pour avoir fixé l'attention des praticiens sur certaines inflammations, je déplore l'exagération d'un système devenu si funeste dans les provinces, et qui continuera sans doute à l'être encore bien des années, si le professeur n'a pas la loyauté d'éclairer lui-même les partisans de son système; car ces partisans sont loin, ordinairement, d'avoir, comme lui, une instruction suffisante, et M. Broussais a eu le malheur de leur persuader qu'il est *facile* de faire la médecine.

On discute et on dispute beaucoup pour savoir si la fièvre jaune est contagieuse. *Hippocrate dit oui; et Galien dit non :* et moi qui serais charmé de mettre ces messieurs d'accord, je dis *non* et *oui*. Non, elle n'est pas contagieuse, si vous ne rassemblez pas les malades, et que vous les teniez très-propres et bien aérés : oui, elle devient contagieuse, si dans le foyer générateur de la maladie, ou loin de ce foyer, vous encombrez les malades, ou en renfermez, même un seul, dans un lieu trop étroit; alors l'individu le mieux portant, en s'approchant, pourra gagner la maladie, qui sera susceptible de se propager ensuite par contagion, en offrant quelques nuances dans les symptômes de la maladie primitive.

Je viens de donner des preuves suffisantes, je crois, du zèle que je mis, à la fin de 1808 et au commencement de 1809, pour soulager nos compatriotes affectés d'une maladie dont *on ne contesta jamais le caractère funeste et contagieux*. J'ai démontré, par le bulletin de la Faculté, que, le premier et longtemps le seul, sur la

ligne parcourue par les prisonniers espagnols, j'osai faire des ouvertures cadavériques ; que, seul encore, à la fin de 1808, et par conséquent longtemps avant M. Broussais, et contre l'opinion générale, en proscrivant les toniques au début, je faisais appliquer les sangsues, dans les cas déplorables où la prostration des forces était extrême, et que j'en obtins les plus grands succès : je prouve enfin, par la lettre (*g*) de l'ambassadeur d'Espagne, que, longtemps avant que MM. Pariset et Mazet fussent envoyés en Espagne, j'avais sollicité, un mois avant, même de M. Decazes, qu'il me fût permis d'aller *en secret*, secourir des étrangers malheureux... On peut me demander : qu'est-ce que cela prouve? Le voici : 1° Que j'ai fait plus pour mes concitoyens, que les médecins envoyés en Espagne ; 2° que j'aurais été heureux de pouvoir aller à leur place ; 3° cela prouve enfin que, lorsqu'il y a des honneurs et d'autres récompenses à accorder pour des dévoûmens généreux, la reconnaissance publique peut avoir la mémoire courte. Il est permis, je pense, à l'homme qui sait s'en consoler, de faire apercevoir le genre de gloire qu'il aime.

# UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

## ACADÉMIE DE PARIS.

### FACULTÉ DE MÉDECINE.

Paris, le 27 septembre 1810.

*Le Doyen par intérim de la Faculté de Médecine, à M. Faure, docteur en médecine, correspondant de la Société de l'Ecole de Médecine à Limoges, département de la Haute-Vienne.*

Monsieur et très-cher collègue,

Je m'empresse de vous adresser le diplôme ci joint de correspondant, que la société de médecine de l'École, a arrêté dans sa dernière séance, de vous offrir comme un témoignage de son estime pour vos talens et vos travaux. En vous le transmettant, je me félicite d'avoir à vous exprimer tout le prix qu'elle attache aux relations qui vont s'établir entre elle et vous, et qu'elle ne négligera aucune occasion de cultiver.

Agréez, monsieur et cher confrère, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

*Signé*, J. J. Leroux.

## (d) IV^e Pièce.

### *Certificats des premières autorités de Magdebourg.*

Je soussigné, commissaire des guerres de la place de Magdebourg, certifie que M. Faure (N.-Jean), docteur en médecine de la faculté de Montpellier, a exercé les fonctions de premier médecin à l'hôpital de Klotesberg, en cette place, depuis le 1^er^ novembre 1811 jusqu'à la présente époque; qu'il a donné dans cet établissement des preuves multipliées d'un zèle peu commun; que les succès constans qu'il a obtenus m'ont souvent mis à même de faire aux autorités supérieures les rapports les plus satisfaisans sur lui; qu'il s'est acquis, durant son activité, l'attachement de ses malades, ainsi que l'estime de tous ceux qui ont su apprécier sa conduite franche, loyale et désintéressée; qu'enfin, par la détermination qu'il vient de prendre, de quitter le service des hôpitaux militaires, il fait regretter un officier de santé difficile à remplacer.

Magdebourg, le 18 avril 1812.

*Signé*, TOUCHARD.

Je partage sincèrement les sentimens de M. le commissaire Touchard à l'égard de M. Faure, et je regrette infiniment son éloignement de l'hôpital militaire, où, sous tous les rapports, il s'est montré de la manière la plus avantageuse.

*Le Commissaire des guerres du département de l'Elbe*,

*Signé*, KLEVITZ.

Vu par nous, comte de Schulenburg Emden, préfet du département de l'Elbe, chevalier de l'ordre de la Couronne de Westphalie, pour légalisation de la signature de M. le commissaire des guerres Klevitz, en y ajoutant qu'il ne m'a été porté aucune plainte contre M. le médecin Faure, et que je regrette infiniment qu'il n'ait pu continuer son service, qu'il a toujours fait avec exactitude et loyauté.

*Signé*, Comte DE SCHULENBURG.

Je ne puis rien ajouter aux témoignages donnés ci-dessus à M. le médecin Faure; ils sont justement mérités; et ils ont fait l'objet de plusieurs de mes lettres écrites à S. Exc. le ministre-directeur en faveur de ce médecin; et je regrette particulièrement qu'il n'ait pu continuer ses fonctions à l'hôpital qui lui était confié.

*Le Commissaire-ordonnateur*,
*Signé*, LEBORGNE-DE-BOIGNE.

Le général de division, gouverneur de Magdebourg, soussigné, atteste qu'il ne lui a été fait que des rapports avantageux sur les soins que M. le médecin Faure a pris de ses malades à l'hôpital militaire de cette place, et qu'il est parvenu à sa connaissance que les malades qui lui étaient confiés ont témoigné du regret de lui voir cesser ses fonctions.

*Signé*, MICHAUD.

## *Lettres de l'ancien Médecin en chef de l'armée de Vienne.*

Hambourg, 1

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 10 janvier. Les détails qu'elle contient sont très-intéressans; ils annoncent que vous avez mis à profit, de bonne heure, les leçons de vos maîtres, et les instructions écrites des praticiens les plus recommandables; je vois surtout avec plaisir que vous ne vous êtes attaché à aucun système, et que la médecine d'observation vous a spécialement occupé.

Votre procédé curatif de la fièvre d'hôpital me paraît bien fondé. Il est très-difficile, dans les maladies d'un caractère aussi grave, de marcher d'un pas ferme au milieu des écueils que présentent des contre-indications très-pressantes, je veux dire une forte irritation unie à une grande prostration des forces. Il faut, dans ce cas, faire la guerre à l'œil, avoir toujours présente l'indication vitale, et ménager en même temps sa thérapeutique, de manière à concilier, pour ainsi dire, les contraires. Les livres ne donnent point cette instruction; c'est le lit du malade, c'est une expérience éclairée par une théorie sage, c'est le génie médical qui fournit les ressources de l'art au moment où elles sont nécessaires, et vous avez tout ce qu'il faut pour atteindre ce but si utile à l'humanité, etc.

*Signé*, GILBERT.

Du 13 décembre.

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 10 décembre. Je vous remercie des intéressans détails qu'elle contient. Vos autopsies cadavériques m'ont paru dirigées par la prudence et le vrai savoir. Je suis assuré que vos observations ultérieures seront toujours utiles.

GILBERT.

Du 20 janvier 1812.

J'ai reçu, monsieur, votre lettre et votre rapport du 4 janvier, qui m'a beaucoup satisfait; je suis persuadé que si votre zèle ne se ralentit pas, vous ne pourrez que vous faire honneur, quelque part que vous exerciez la profession de médecin, etc.

GILBERT.

Le 15 février.

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 5 février, en forme de rapport, et je suis, par continuation, satisfait de votre zèle et de vos travaux, que je vous engage à continuer. Ne craignez pas de me fatiguer par des développemens plus ou moins étendus. Tout ce qui peut tendre au perfectionnement de l'art ou à celui de l'expérience d'un jeune médecin m'intéressera toujours.

Votre observation sur une hernie gastrique m'a intéressé.

Je suis également satisfait de votre topographie médicale sommaire de l'hôpital de Klotesberg.

GILBERT.

Toutes ces lettres sont écrites en entier de la main de M. Gilbert, de cet homme docte et excellent, qui ne cessa de me donner jusqu'à son dernier soupir les témoignages les plus authentiques de sa confiance et de son estime, sentimens si honorables pour moi, et que sa famille a daigné me conserver.

---

## *Le Commissaire-Ordonnateur à M. Faure, médecin de l'hôpital de Klosterberg.*

J'ai pris en considération, monsieur le docteur, les détails intéressans que vous me donnez, par votre lettre du 15 de ce mois, sur l'administration intérieure de l'hôpital confié à vos soins. Les abus dont vous vous plaignez, ne resteront pas sans redressement, et je prescris à M. le commissaire des guerres chargé de la surveillance supérieure, de s'occuper des moyens de les prévenir à l'avenir.

Continuez, je vous prie, à me transmettre les rapports qui vous paraîtront nécessaires sur cette partie importante du service; j'y aurai toujours les égards que méritent votre zèle et vos favorables intentions pour nos malades.

J'ai l'honneur d'être, etc.

*Signé*, Lebocne de Boisne.

Monsieur,

Vos observations sur l'état des chemises que vous m'avez envoyées, sont très-justes; je vais me plaindre de cette circonstance à M. le commissaire des guerres Westphalien, et l'engager à donner les ordres les plus sévè-

res, pour que pareil abus n'ait plus lieu. Ayez soin de le faire mentionner sur le rapport du jour.

*Le commissaire des guerres,*
*Signé*, TOUCHARD.

---

## (e) V^e^ Pièce.

### *Article que fit insérer M. le Préfet de Rhin-et-Moselle dans son journal du 2 août* 1812.

M. Faure, sur lequel nous revenons toujours avec un nouveau plaisir, a parfaitement rempli l'attente publique. Une juste défiance, qu'avaient fait naître les charlatans qui l'ont devancé, suspendit d'abord le jugement à son égard; mais de jour en jour il a gagné plus de suffrages, et il en a été comblé à très-juste titre. C'est ici le lieu de dire que, plus les charlatans, les profanateurs du temple d'Esculape, méritent de mépris, plus l'homme honnête et érudit doit être distingué et protégé; c'est ainsi qu'on doit le venger des escrocs qui, sous le masque du savant, parcourent les provinces comme des harpies, et, tout en remplissant leurs poches, estropient à jamais ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains.

M. Faure nous semble mériter une distinction particulière, même d'entre ceux qui, comme lui, sont véritablement initiés dans l'art qu'ils professent. Tel est non seulement le jugement du public, mais aussi celui des médecins les plus distingués de ces contrées. Les autorités de Coblentz professent le même sentiment que

celles de Magdebourg ont montré à son égard : celles-ci lui ont témoigné des regrets de son éloignement du service militaire, où il était d'un grand secours pour l'humanité ; les autres lui témoignent une grande reconnaissance des soins désintéressés qu'il a donnés à plusieurs pauvres du département.

Nous avons remarqué en lui combien il est vrai que la modestie accompagne toujours le talent. Nous n'avons pas moins admiré la franchise qui dictait toutes ses déclarations aux personnes qui venaient le consulter. Un médecin fort estimé, qui en était témoin un jour, ne put s'empêcher de s'écrier : *Ah! monsieur, on croira que vous n'êtes pas oculiste.* Cette remarque fine et spirituelle met le cachet aux titres qui établissent l'énorme distance qui sépare cet oculiste d'avec ceux qui en usurpent la dénomination.

Là où le succès pouvait être espéré, il a suivi de près l'entreprise. Le docteur Rotenberger, entre autres, à qui M. Faure fit une opération très-délicate, et qui semblait devoir entraîner des suites fâcheuses par les symptômes nerveux qui se développèrent, est presque entièrement rétabli et à même de se rendre dans sa famille.

Quoique M. Faure paraisse se livrer avec prédilection aux opérations des yeux, tout prouve qu'il exerce les autres avec le même succès.

## SUR L'OPHTALMIE DE L'ARMÉE DES PAYS-BAS.

*Le docteur Faure à MM. les membres de l'Académie royale de médecine.*

MESSIEURS,

Plusieurs journaux ayant parlé des heureux changemens survenus dans l'armée des Pays-Bas, par suite des mesures nouvellement prises pour combattre la maladie connue sous le nom d'*opthalmie égyptienne*, j'ai pensé que peut-être il ne serait point indifférent à l'Académie royale de médecine de savoir ce qu'un de ses correspondans a fait et voulu faire pour secourir d'anciens compatriotes. On a cité avec éloge les médecins belges ou hollandais qui avaient en vain recommandé, pendant plusieurs années, des mesures salutaires. J'ai également pensé que ces honorables docteurs, MM. Vanseven-donck, Vleminckx, Van-Mons et quelques autres, ne verront pas avec déplaisir qu'on rende justice aux efforts d'un oculiste français pour des soldats malheureux. Mais c'est surtout aux ministres de la guerre et de l'intérieur des Pays-Bas, dont je n'oublierai jamais l'accueil bienveillant, c'est à la loyauté bien connue de M. le lieutenant-général comte Daubre[illegible] à déclarer si je mis tous mes soins à bien faire comprendre l'importance des moyens qu'on dit avoir réussi aujourd'hui et qui finiront par détruire, il faut l'espérer, la cause prédisposante la plus probable de cette grave maladie (1). Ce-

(1) Qu'il me soit permis d'invoquer l'honorable témoignage du gé

pendant, il semble prudent d'attendre jusqu'à la fin de septembre pour pouvoir apprécier au juste tous les avantages dont on parle; car, si le ministre de la guerre avait par hasard été détourné par des conseils irréfléchis de ceux qu'il voulut bien recevoir de moi; si l'épreuve n'avait eu lieu que sur d'anciens soldats, rien ne serait décidé encore. Rien ne le serait évidemment non plus, ni pour les observateurs sévères, ni pour les esprits prévenus, si les épreuves qu'on signale par suite du changement de costume, ont été faites sur les recrues, comme j'en avais fait sentir la nécessité pour rendre l'expérience décisive, puisque ces jeunes soldats n'ont pas été soumis assez long-temps aux manœuvres sous un soleil ardent, ni assez long-temps exposés à la poussière sablonneuse du pays et à la fraîcheur des nuits. J'en appellerais volontiers au témoignage de l'inspecteur-général du service de santé, M. Bernard, si ce fonctionnaire n'avait pris lui-même le soin d'ôter tout crédit à ses paroles. Il pourrait attester quels furent les moyens que je lui conseillai pendant les deux heures de notre premier entretien, pour traiter l'ophtalmie, soit au moment des symptômes précurseurs de l'invasion, soit au moment du boursouflement sanguin et œdémateux de la conjonctive, soit au moment de l'ulcération de la cornée transparente, et lorsque les staphylômes et les hernies de l'iris se manifestent au centre ou tout autre endroit de la cornée, distinctions indispensables et qui

général Béer sur ma persévérance à proposer les mesures qui devaient extirper un fléau dont l'invasion remonte à plus de dix années.

seules peuvent réparer tous les ravages de la routine. Mais le docteur Bernard n'a point mérité de moi une mention amicale. Peu de personnes savent qu'il avait composé un écrit contre les docteurs que j'ai nommés plus haut, ridicule brûlot de l'amour propre humilié, que je l'empêchai de mettre au jour; je veux aussi lui épargner la honte du récit de ses procédés envers moi, lorsqu'il eut appris que Son Excellence voulait m'associer à lui, pour combattre un fléau que ce médecin aurait préféré voir éternellement régner, que si un Français avait eu la gloire de le détruire.

Il serait inutile de détailler ici toutes les basses manœuvres dont quelques docteurs, d'accord avec un pharmacien nommé *Lebon*, secrétaire déloyal de la commission de santé du pays, usèrent pour m'empêcher de donner mes soins aux personnes qui m'avaient fait appeler l'année dernière à Bruxelles, et qui accouraient vers moi de toutes les parties du royaume; mais voici, messieurs, comment après avoir mis le plus grand zèle et les plus grandes réflexions à étudier dans les hôpitaux et les casernes l'ophtalmie qui régnait dans l'armée, je terminai la lettre que je pris la liberté d'adresser au Roi des Pays-Bas, le 10 août 1825, en envoyant à S. M. les preuves authentiques par lesquelles on m'avait fait espérer son auguste bienveillance, ce qui avait déterminé mon départ de Paris; et en l'informant que quelques chirurgiens et médecins de Bruxelles voulaient absolument me soumettre à leur examen, comme *un simple écolier*. Je suppliai en même temps le Monarque de vouloir bien me soustraire à ces tracasseries, puisqu'il s'en était expressément réservé le droit; tracasseries qui redoublè-

rent d'activité, lorsqu'on vit que l'ambassadeur de France me protégeait, et que l'ambassadeur d'Autriche m'avait accordé toute sa confiance (1) :

« Soufrez, Sire, que je termine ma lettre par quelques propositions que j'espere devoir être agréables à Votre Majesté :

» 1° J'offre de raisonner en présence de vos ministres, des médecins et chirurgiens en chef de l'armée, mes procédés sur l'ophtalmie qui règne parmi les soldats. Si mes réflexions sont reconnues judicieuses, je ne demande d'autre prix que l'honneur de prouver mon zèle et mon dévoûment à Votre Majesté.

» 2° J'offre de traiter *gratuitement* les soldats aveugles du royaume, si l'on donne l'ordre général de m'amener ceux qui distinguent encore la clarté du jour; mais si l'on ne donne pas cet ordre, et que je sois néanmoins appelé à en traiter quelques-uns sur leur propre demande, je déclare que, résolu à exiger un juste et honnête salaire, je n'y prétendrai pourtant jamais

(1) Pour être exact en tout, je dirai que l'Académie royale de médecine, ne pouvant croire à la vérité, qui n'est guère en effet vraisemblable, des manœuvres employées pour m'empêcher d'exercer mon art à Bruxelles, n'approuva point mes récriminations. Prévoyant bien cette généreuse incrédulité, je m'étais muni des preuves, que je remis sur-le-champ au secrétaire de l'Académie. Au reste, la conduite déloyale d'un ou de deux docteurs et d'un pharmacien, n'ont rien diminué de ma considération pour les autres. Ma conscience m'a fait un devoir de signaler deux traîtres; et si les bourgmestres du pays ont eu la preuve du zèle et du désintéressement que je mis à soigner les malheureux qu'ils me recommandèrent, ils connaîtront du moins deux des hommes qui m'empêchèrent de faire plus de bien.

» si je n'opère pas leur guérison, dans le degré que
» j'aurai fixé moi-même par écrit, avant de procéder
» au traitement.

» Si Votre Majesté daigne songer qu'il a été bien re-
» connu que j'ai guéri en France, et notamment à Paris,
» un assez grand nombre d'aveugles jugés incurables,
» même depuis trente ans et plus, j'ose espérer qu'elle
» ne verra dans mes propositions rien de présomptueux,
» sachant d'ailleurs moi-même mieux qu'un autre que
» l'art a ses bornes. »

Tels sont, messieurs, les renseignemens historiques que j'ai cru devoir communiquer à l'Académie royale de médecine, afin de lui faire connaître la part que je puis avoir aux heureux changemens qu'on assure être survenus dans l'armée des Pays-Bas, par suite des mesures adoptées depuis mon départ, et pour donner une idée de la législation du pays sur l'exercice de la médecine.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Messieurs,

Votre très- humble et très-obéissant serviteur,

N.-J. FAURE,

*Docteur-médecin, oculiste de S. A. R.* MADAME, *duchesse de Berry.*

Paris, le 5 juillet 1826.

*P. S.* Au moyen du procédé que j'ai imaginé pour établir les pupilles artificielles, et qui, en me faisant

faite à cette membrane une des lames de l'instrument à ressort qu'il a imaginé pour établir des pupilles artificielles, il incisa avec cet instrument les fibres radiées de l'iris en différens sens; et, de cette manière, il fit une pupille qu'il agrandit en retirant quelques petits lambeaux de l'iris. Cette opération a parfaitement réussi. Vers le dixième jour, la malade aperçut les objets; mais elle ne pouvait juger de leur situation, de leur figure, de leur grandeur, qu'après les avoir successivement touchés et comparés. Bientôt elle n'eut plus besoin de cette sorte d'étude que sont obligés de faire les aveugles-nés à qui on a donné la vue par une opération, et ceux qui l'ont perdue dans leur tendre enfance, et qui la recouvrent dans un âge plus ou moins avancé, par un semblable bonheur. La vue, comme cela arrive presque toujours dans ces sortes de cas, alla en se fortifiant, et M. Faure apprit, deux ans après l'opération, que la malade s'occupait des travaux du ménage, et qu'elle pouvait distinguer, sans lunettes, de très-petits objets.

Dans le mémoire N° 2, M. Faure expose les règles suivant lesquelles on doit pratiquer les pupilles artificielles pour obtenir un bon résultat, et la manière dont ces règles doivent être

appliquées aux différens cas qui peuvent se présenter.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces règles; nous nous bornerons à indiquer celles qui paraissent les plus importantes.

M. Faure pose pour principe, que la méthode dans laquelle on emporte un lambeau de l'iris, est préférable à la simple incision de cette membrane, et au décollement d'une partie de sa grande circonférence.

Le lambeau que l'on veut enlever, doit avoir une étendue et des limites différentes, en raison de plusieurs circonstances. Par exemple, si la pupille naturelle est oblitérée, il ne sera pas indispensable de décoler le lambeau du ligament ciliaire pour réussir, et l'on pourra se contenter de le couper tout contre ce ligament. Mais, si la prunelle est libre derrière un albugo considérable, il faudra décoler le lambeau, et diviser ensuite le cercle pupillaire, s'il ne l'a pas été auparavant.

M. Faure a remarqué que si l'on divise en petits lambeaux le lambeau principal, au moyen d'incisions prolongées jusqu'au ligament ciliaire, le décollement partiel devient ensuite plus facile et moins douloureux; mais il importe alors d'a-

gir avec promptitude, pour ne pas donner au sang qui coule quelquefois avec abondance, surtout si de fréquentes inflammations ont précédé la perte de la vue, le temps de cacher les débris membraneux qui doivent être enlevés.

S'il s'épanche dans les chambres de l'œil, au moment où l'iris est divisé, une quantité de sang assez grande pour cacher cette membrane, et par conséquent pour empêcher de voir le lambeau, de le saisir et de l'extraire, il faut, après quelques instans, presser légèrement le globe de l'œil, même à plusieurs reprises, pour faire sortir le sang qui remplit les chambres de cet organe, et continuer ensuite l'opération. Lorsque celle-ci est terminée, on doit tenir la même conduite, s'il y a une assez grande quantité de sang épanché, pour dépasser l'ouverture faite à l'iris.

On doit toujours faire l'incision de la cornée dans un lieu où la cicatrice qui reste après la guérison, n'intercepte point les rayons lumineux qui doivent traverser la pupille artificielle.

Dans le cas où la portion de la cornée qui a conservé sa transparence est très-étroite, il faut nciser cette membrane dans sa partie opaque,

afin que la cicatrice qui doit résulter de cette incision, ne rende pas plus étroit encore le point lucide de la cornée.

Telles sont, parmi les règles relatives à l'établissement des pupilles artificielles, celles qui paraissent les plus importantes. Ces règles méritent d'autant plus de fixer l'attention des praticiens, et doivent leur inspirer d'autant plus de confiance, qu'elles sont fondées sur un grand nombre de faits qu'une longue pratique a fournis à M. Faure, et sur les résultats des expériences qu'il a faites sur les animaux vivans. L'auteur termine ce Mémoire par une observation de pupille artificielle pratiquée avec succès dans un cas où le mauvais état de l'œil ne laissait presque aucun espoir de réussite.

Les Mémoires de M. Faure renferment des vues neuves, des observations intéressantes, des expériences curieuses, et des préceptes utiles.

Vos Commissaires estiment que ces Mémoires sont dignes d'éloges, et qu'ils méritent l'approbation de l'Académie. Ils estiment aussi qu'il est à souhaiter que M. Faure, qui promet un travail complet sur l'iris et les pupilles artificielles, accomplisse sa promesse.

*Signés*, Duméril, Chaussier, Boyer, rapporteurs.

L'Académie adopte les conclusions de ce rapport.

Certifié conforme :

*Le Secrétaire perpétuel, Conseiller d'Etat, grand Officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur.*

*Signé*, CUVIER.

---

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Paris, le 1er juin 1825.

*Le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine, à M. Faure.*

Monsieur et très-honoré confrère,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, sur la présentation de la section de médecine, l'Académie vous a nommé, dans sa séance du 5 avril dernier, membre adjoint correspondant. Elle vous prie de lui communiquer le résultat de vos observations, et d'ajouter à sa gratitude en ajoutant à ses lumières.

Permettez-moi de me féliciter d'avoir à vous transmettre le témoignage de l'estime qu'elle fait de vos talens.

Je suis, avec la plus haute considération,

Monsieur et très-honoré collègue,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

*Signé*, E. PARISET.

*Anciens rapports et autres titres, qui prouvent que, quoique M. Faure se livre à une branche spéciale de l'art de guérir, il n'en a pas moins étudié les autres avec soin.*

**INSTITUT DE FRANCE.**

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie pour les sciences naturelles, certifie que ce qui suit est extrait du procès-verbal de la séance du lundi 26 avril 1819 :

L'Académie nous chargea, dans sa séance du 19 octobre dernier, de lui rendre compte du Mémoire qui venait d'y être lu par le docteur Faure, sous le titre suivant : *Observations sur l'Iris, sur les Pupilles artificielles et sur la Keratonyxis, ou nouvelle manière d'opérer la Cataracte.*

Nous eussions rempli plus tôt cette tâche, sans le désir que nous avions de vérifier plusieurs faits avancés dans cet écrit, et d'éclaircir quelques propositions qu'on y trouve également. Nous nous sommes intuitivement assurés de la guérison des individus opérés par M. Faure, et nous avons pu reconnaître les traces du mode opératoire auquel il a eu recours sur chacun d'eux, selon la diversité des altérations que présentaient leurs yeux privés de la lumière depuis plus ou moins d'années. Ces cures sont très-

belles; et, en même temps qu'elles font honneur au talent de M. Faure, elles lui présagent d'autres succès également propres à étendre et à justifier sa réputation, etc.

Il y a trois manières d'ouvrir une pupille artificielle : l'incision, *iridotomie*, l'excision, *iridectomie*, et le décollement, *iridodialysis*. M. Faure a recours tantôt à l'une, tantôt à l'autre, selon les indications que présente l'état de l'œil. Il a imaginé un instrument propre à les remplir toutes; et il faut bien que sa pratique soit rationnelle, éclairée et heureuse, puisqu'elle a reçu les suffrages de MM. Boyer et Demours, qui l'ont citée avec éloge dans les savans ouvrages qu'ils viennent de publier.

..... M. Faure a fait une observation précieuse, puisée dans sa propre expérience, et qui est tout entière à lui : c'est que, dans le cas où la pupille naturelle existant, mais ne pouvant servir à cause d'un albugo, on en aurait ouvert une par la simple incision, il ne faudrait pas laisser le malade dans une trop grande obscurité, autrement la pupille venant à se dilater, l'oblitération de l'autre en serait l'inévitable suite, etc.

..... Au reste, il a bien reconnu que la contractilité, ou la rétractibilité, ou l'élasticité de l'iris peut s'anéantir, si cette membrane a souffert une distension trop prolongée, comme il est arrivé chez trois ou quatre aveugles de naissance, ou privés de la vue depuis trente ans et plus, lesquels avaient eu en même temps un staphilôme. Dans ces sujets, auxquels M. Faure a rendu la lumière, l'iris avait même acquis une consistance et un état d'indolence tels, que la simple incision eût été insuffisante, et qu'il fallut y pratiquer un vrai pertuis, comme on en eût pu faire avec un emporte-pièce, etc.

..... La troisième manière de faire une pupille artificielle, consiste à décoller une portion de l'iris des replis ciliaires correspondans, et à détruire les petits tendons ou filets choroïdiens qui unissent l'une aux autres. La première idée de cette opération est due au professeur Scarpa, l'un de nos associés étrangers les plus distingués, et nous sommes forcés de dire que, tout ingénieuse, toute simple qu'elle paraisse, elle n'a guère encore réussi qu'entre les mains de son auteur. M. Faure a parfaitement apprécié les dangers et les avantages de cette méthode, et pour profiter de ceux-ci, en évitant les autres, il a imaginé de hacher en quelque façon les fibres de l'iris, au lieu de les décoller d'emblée, et d'en extraire peu à peu les petits débris et les fragmens, avec un crochet extrêmement délié. C'est à cette industrieuse modification, qu'un père de famille de Mussidan, jugé incurable, après avoir subi vainement plusieurs opérations, a dû l'inestimable bienfait de revoir la lumière, etc.

Vos Commissaires, applaudissant au zèle, à l'habileté et à l'esprit inventif de M. Faure, estiment que pour exciter de plus en plus l'émulation de ce jeune docteur, et lui donner une honorable marque de bienveillance, l'Académie doit lui permettre d'assister à ses séances.

*Signés*, Pelletan, Duméril, Percy, rapporteur,

L'Académie approuve le rapport et en adopte les conclusions.

Certifié conforme :

*Le Secrétaire perpétuel, Conseiller d'Etat, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur.*

*Signé*, G. CUVIER.

Peu de temps avant que M. Percy fît son rapport à l'Institut, je lui avais communiqué, en lui demandant le secret, les procédés opératoires de mon invention les plus remarquables, et voilà pourquoi *il applaudit à mon esprit inventif*. Je lui expliquai comment, étant chirurgien interne de la salle des femmes à l'hôpital St-Louis, j'imaginai le moyen d'enlever l'utérus attaqué d'ulcères cancéreux. (Voyez Mémoire cité, imprimé en 1816, page 39.) Je fis connaître en même temps à M. Percy mon procédé pour réunir les intestins transversalement et totalement divisés. Ce procédé consiste à redoubler en dedans l'extrémité supérieure du bout inférieur, et à y engager ensuite l'extrémité inférieure du bout supérieur, pour mettre la membrane séreuse des deux bouts en contact. On s'est emparé de ce procédé, sur lequel je fondais une partie de ma gloire chirurgicale, et je dois moins soupçonner l'infidélité de M. Percy que celle de M. Gauthier, mon filleul et mon cousin, chirurgien externe à l'hôpital *Saint*-Louis, il y a douze ans, et que je prenais quelquefois pour m'aider dans mes expériences secrètes. J'espérais finir par être nommé chirurgien de quelque hôpital, et alors j'aurais été à même de faire connaître une découverte aussi utile. Je réclamai, il y a à peu près deux ans, la priorité de cette invention dans une des séances de l'Académie royale de médecine, et je ne fus pas peu surpris de m'entendre dire que d'autres chirurgiens avaient réclamé également avant moi. Il faut donc me résigner à perdre la gloire de cette découverte, qui m'a coûté tant de méditations, de recherches et d'expériences. Mais qu'on lise la page 40 du Mémoire cité plus haut, et la quatrième lettre de M. Gilbert, ex-médecin en chef de

l'armée de Vienne, et l'on sera forcé de convenir qu'il y a quelque fondement dans mes réclamations.

J'ai aussi imaginé un moyen pour opérer les hommes de la pierre. Il offre les chances les plus favorables dans le plus grand nombre des cas, surtout lorsque le calcul est trop volumineux ou trop dur pour être broyé, ou qu'il y a trop de sensibilité pour se servir de cette précieuse découverte, dont deux hommes se disputent la priorité, quoiqu'elle soit loin d'offrir les avantages de celle que Rau avait inventée, et par laquelle il opéra 1,540 malades sans en perdre un seul.

On peut lire dans les *Annales de la Société de Médecine de Montpellier, mois d'août* 1808, et dans le *Bulletin de la Société de l'Ecole de Médecine de Paris*, 1810, le procédé que j'inventai, en 1807, pour tailler les femmes, et pour retirer de la vessie d'une fille de 16 ans, un morceau de bois long de 4 pouces moins 3 lignes, et de 15 lignes de circonférence. La malade put se lever le troisième jour, et se livrer le huitième à ses occupations ordinaires.

Ce fut vers l'année 1811 que j'imaginai mon procédé pour établir les pupilles artificielles; moyen qui a déjà rendu la vue à un grand nombre d'infortunés dont la cécité avait été déclarée incurable par les hommes les plus célèbres. C'est avec ce même procédé que je suis parvenu, à force de recherches faites sur l'homme et les animaux vivans, à fixer, par des expériences authentiques, les idées des anatomistes et des physiologistes sur l'organisation de l'iris et le mécanisme de ses mouvemens.

J'ai inventé plusieurs instrumens, entre autres, un fort simple pour détruire les cataractes secondaires, en ne

*et en raisonnemens*, et en ce que l'auteur déduit *toujours de chaque raisonnement des conséquences utiles pour le traitement.*

L'article sur la myopie et la presbytie, est signalé par les rapporteurs, comme particulièrement intéressant.

Ils terminent en rappelant l'attention de la Société sur le plan d'un ouvrage auquel l'auteur propose à tous les savans médecins et chirurgiens de concourir, en fournissant des articles, en forme d'aphorismes, dont il donne lui-même, dans un appendice, quelques modèles qui décèlent *des connaissances étendues et positives, et présentent presque tous des idées neuves et originales.*

En résumant leur opinion sur *un écrit substantiel qui leur paraît contenir les germes de vingt écrits*, et dont S. M. vient d'agréer l'hommage, les rapporteurs concluent en proposant à la Société de mentionner honorablement cet ouvrage au procès verbal, et d'engager l'auteur à continuer ses utiles recherches.

Ces conclusions sont adoptées.

Pour extrait conforme,

*Le Secrétaire particulier*,
M^is^ DE BEAUFORT-D'HAUPOUL.

## *Extrait du même Rapport.*

A l'égard des gouttes sereines, l'auteur ne présente guère qu'une nomenclature de maladies guéries par des traitemens différens; cela vaut mieux qu'une longue compilation de théories incertaines. La routine se traîne toujours sur ses propres traces; le véritable talent sait modifier sans cesse la règle, sans la perdre jamais de vue.

## ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Séance du 2 mai 1826.

M. Faure présente à la section trois chats sur lesquels il a pratiqué des pupilles artificielles, les unes au contour de la pupille naturelle, les autres plus près de la sclérotique ; chez tous la vue est conservée. De ces opérations, M. Faure tire la conséquence que l'iris n'exerce pas ses mouvemens par deux genres de fibres musculaires, ni par l'afflux d'un fluide dans un tissu spongieux érectile, mais par des fibres orbiculaires, agissant sur un tissu élastique. Ces fibres orbiculaires ne seraient pas bornées au cercle étroit de la pupille, mais s'étendraient plus loin sur l'iris, jusqu'au tiers du plan de cette membrane. M. Faure, qui a déjà composé, il y a quelques années, un mémoire sur sur ce point de la science, et qu'il a présenté à l'Institut, exprime que, quand on veut établir des pupilles artificielles, il faut presque toujours emporter des lambeaux de l'iris, sinon, le plus souvent, ces pupilles s'oblitèrent. Cependant quelquefois la pupille se conserve, malgré ce manque de précaution, et il fait voir un œil en émail où un cas de ce genre est représenté.

EXTRAIT

*de la* Gazette de Santé *du 5 octobre* 1824.

## CHIRURGIE.

*Larmoiement accompagné d'un écoulement de pus par le conduit lacrymal supérieur, guéri par l'extirpation d'une tumeur enkistée située à l'angle interne de l'œil gauche.*

*Il faut réfléchir avant que d'entreprendre*, telle est la maxime du sage; elle devrait être le partage de l'homme dans toutes les circonstances de la vie et particulièrement en médecine, où il s'agit de la santé et de l'existence de nos semblables. Malheureusement cette maxime est souvent méconnue. Mille faits l'attestent, et l'exemple qui suit le prouve d'une manière évidente.

Il y a dix-huit mois, M. Ballan, receveur à Versailles, fut atteint tout-à-coup d'une gêne assez considérable à l'œil gauche, qui augmenta progressivement, et s'accompagna bientôt de douleurs assez vives pour inquiéter le malade. Il fit appeler son médecin; mais les soins qu'il en reçut ayant été sans succès, il consulta successivement les chirurgiens et oculistes les plus distingués de Paris et de Versailles. Chacun d'eux différa de vues sur le diagnostic, le pronostic et le traitement : les sangsues, les saignées, les vésicatoires, les sétons, les collyres irritans, des pommades plus irritantes encore, un traitement mercuriel et une foule de médicamens internes furent employés; on conseilla même d'inoculer une gonorrhée, seul moyen qu'on ne mit point en usage; tout fut inutile. La maladie acquit de l'intensité; un larmoiement considérable se ma-

nifeste, l'inflammation devint plus vive et fut bientôt suivie d'une suppuration verdâtre très-considérable, qui tapissait l'œil et la joue gauche. Le malade ne pouvait supporter la lumière sans éprouver de fortes douleurs ; il avait perdu l'appétit et le sommeil ; enfin, il était au désespoir, quand il fut adressé à M. Faure, oculiste de S. A. R. MADAME, Duchesse de Berry. Celui-ci, persuadé qu'il faut s'assurer de la cause d'une maladie avant de se déterminer à la combattre, surtout par des moyens violens, ne voulut pas prononcer d'abord sur la nature de celle que M. Ballan soumettait à son examen.

M. Faure demanda à revoir le malade plusieurs fois, et ce ne fut qu'après trois jours d'un mûr examen et d'une sage réflexion qu'il assura, 1° que les souffrances de M. Ballan étaient sous l'influence d'une tumeur enkistée, qui était située profondément derrière l'angle interne de la paupière supérieure, au-dessus et un peu en arrière du tendon de l'orbiculaire ; 2° que cette tumeur avait occasionné, par la pression incommode qu'elle exerçait sur le conduit lacrymal supérieur, un larmoiement qui était devenu plus considérable à mesure que la tumeur avait augmenté de volume ; 3° que cette dernière s'était ulcérée par suite d'une irritation provoquée, ou par la nature même du mal, ou par les moyens violens qu'on avait dirigés contre elle ; 4° que la suppuration s'était fait jour dans le conduit lacrymal supérieur, et l'avait fortement distendu ; il ajouta que, quoique cette maladie eût résisté à tous les moyens qu'on lui avait opposés, elle n'était pas cependant au-dessus des ressources de l'art. En conséquence, il proposa d'enlever la tumeur, et assura que toutes les souffrances cesseraient aussitôt qu'elle serait ex-

tirpée. M. Ballan consentit à ce que lui proposait M. Faure, et l'opération fut pratiquée le 7 août, en présence de MM. Tissot, médecin en chef des armées; Laurent, ancien médecin des Gardes-du-Corps; Secondat, ancien chirurgien des armées; de plusieurs autres confrères et de moi.

L'opérateur, après avoir fait connaître la cause de la maladie dont nous voyions les symptômes sur l'œil et la joue de M. Ballan, fit placer son malade comme pour l'opération de la cataracte; il prit un bistouri à lame étroite, et pratiqua, à une ligne et demie du bord de la paupière supérieure, et à l'angle interne, une incision de quatre lignes et demie, légèrement oblique de bas en haut. Après avoir divisé le tissu cellulaire, son premier soin fut de disséquer autour du conduit lacrymal et d'en emporter une partie, afin de réduire son diamètre et s'opposer par ce moyen à un larmoiement continuel, qui infailliblement aurait eu lieu. Il saisit ensuite la tumeur avec une érigne, et disséqua, non sans peine, car le sang coulait abondamment autour de la tumeur. Après avoir isolé celle-ci dans toutes les parties latérales, il prit des ciseaux courbes et la détacha entièrement. Le kiste contenait en une matière grumelée, d'un blanc verdâtre, ressemblant à du fromage mou, et analogue à celle qui venait recouvrir tous les jours l'œil et la joue gauche du malade. M. Faure se borna à remplir le vide que laissait la tumeur avec de petits bourdonnets de charpie sèche, qu'il soutint avec des bandelettes de taffetas gommé. Deux jours après, craignant que quelques parties du kyste ne fussent restées il cautérisa le fond de la plaie avec le nitrate d'argent, ayant soin de préserver de l'action du caustique les tuniques du conduit lacrymal. A l'aide de simples pansemens à la char-

pie sèche, la cicatrice s'opéra complètement. Six jours après l'opération, M. Ballan put aller à Versailles, sans éprouver la moindre incommodité. Quelques lotions et des collyres toniques furent employés pour rendre le conduit lacrymal et la conjonctive à leur état normal.

J'ai vu moi-même M. Ballan depuis son opération; son œil est dans un état parfait, il ne s'y est manifesté, depuis près de deux mois, ni douleur, ni larmoiement, ni suppuration; les injections faites par le point lacrymal supérieur passent aisément par le nez. Le malade est on ne peut plus satisfait, et rend, comme nous, justice aux talens de l'habile oculiste qui lui a rendu la vue et la santé. Ce fait, aussi curieux qu'intéressant pour la science, puisque les auteurs n'en rapportent pas d'exemple, me semble mériter l'attention de tous les praticiens qui s'occupent des maladies des yeux.

MARCELLIN, D. M.

---

## (g) VII^e^ Pièce.

### *Copie de ma lettre à S. Exc. l'Ambassadeur d'Espagne, en date du* 15 *octobre* 1819.

(C'est à peu près la répétition de celle que j'avais écrite au ministre de l'intérieur M. Decazes, un mois avant le départ de MM. Pariset et Mazet pour l'Espagne.)

EXCELLENCE,

M. le comte de Rastignac a daigné vous parler quelquefois d'un médecin qui eut le bonheur de rendre, en 1809,

des services signalés aux prisonniers espagnols atteints de fièvre contagieuse.

Permettez, qu'aujourd'hui, où vos compatriotes sont exposés aux mêmes dangers dans leur patrie, j'offre d'aller joindre les fruits de mon expérience à celle des savans docteurs de Cadix. Heureux encore, si, avant de terminer ma carrière, je rends des services importans à des étrangers malheureux, et si je concours à préserver ma patrie du fléau qui les détruit.

En demandant à Votre Excellence le secret de mon offre, pour ne pas affliger ma famille, j'attends vos ordres.

J'ai l'honneur, etc.

N.-J. Faure.

## *Réponse de l'Ambassadeur d'Espagne à M. Faure.*

Paris, le 18 octobre 1819.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 16 courant, pour me témoigner vos désirs de passer en Espagne, joindre votre expérience à celle des docteurs espagnols, pour le traitement de la fièvre jaune qui s'est manifestée à Cadix. Votre dévoûment, Monsieur, est trop louable, pour que je cherche à vous distraire de ce but; mais je me trouve malheureusement dans l'impossibilité de vous seconder, faute d'autorisation de mon Gouvernement. Je pense que, si vous voulez vous donner la peine de lui exposer vos vues, elles seront bien accueillies.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Signé*, E.-T. Duc de Fernan-Nunez.

*N. B.* Cette lettre est déposée, avec celles de madame Campestre, chez M. Moreau, notaire, successeur de M. L'Herbette, rue St-Merry, n° 25.

---

## *(h)* VIII^e^ Pièce.

### *A MM. les Députés des départemens.*

Messieurs les Députés,

J ai consacré mes veilles, j'ai exposé ma vie lorsque je l'ai cru utile à mes concitoyens. Je ferais le sacrifice d'un bonheur certain pour assurer d'heureux jours à ma patrie! A ces titres, je réclame l'attention et la bienveillance de la Chambre.

Je ne me permettrai point d'être juge dans ma propre cause, d'examiner si la conduite des ministres de l'intérieur qui se sont succédés depuis 1814 jusqu'à ce jour, a été à mon égard marquée par le caprice, l'insouciance ou l'injustice, ou si je dois seulement accuser les circonstances, qui, en les changeant, ont ôté à quelques-uns l'honneur de tenir leurs promesses. Mais je pense qu'il est temps que les représentans de la nation prennent connaissance des titres qui désormais mériteront la croix de la Légion-d'Honneur; car d'une sage distribution dans les récompenses nationales naîtront une foule d'actes vertueux dont les résultats seront à l'avantage des familles et du gouvernement. Il est des délicatesses de cœur qui portent leur noble récompense dans le charme du secret; il en est d'autres qui, rendues ostensibles par la néces-

sité des circonstances, avouent toutes les démarches qu'on fait pour l'honneur. L'injustice et l'ingratitude aperçues peuvent irriter les meilleurs citoyens.

Je pense qu'il serait utile que la Chambre suppliât sa Majesté de vouloir bien ordonner :

1° Que désormais ceux qui auront mérité la croix de la Légion-d'Honneur seront classés d'une manière invariable pour l'obtenir à leur tour, et ne seront plus soumis aux intérêts politiques du moment ou aux caprices des ministres changés; car les actions se renouvellent, les plus récentes intéressent souvent davantage. L'homme le plus vertueux n'a pas toujours l'occasion de faire le bien qu'il voudrait, ni l'avantage d'avoir de hautes protections près des Excellences ou des chefs de bureaux;

2° Que la Chambre soit autorisée à former dans son sein une commission chargée d'examiner les titres de ceux qui, par la noblesse de leurs sentimens et l'étendue de leur dévoûment, auront eu le bonheur de mériter la reconnaissance de la nation et la bienveillance du Roi, laissant au ministre de l'intérieur le soin de récompenser les divers fabricans dont l'utilité est connue, mais dont le mobile l'est aussi et ne doit pas être comparé. Il serait peut-être à souhaiter que la Chambre des Pairs fût également autorisée à signaler à sa Majesté les beaux traits militaires;

3° Que chaque ministre, dans son département, soit tenu à faire imprimer (la première année) la liste générale et la note des titres des légionnaires actuels; l'année suivante, la liste et la note des titres des hommes destinés à être légionnaires à leur tour. Ces mesures

multiplieront les belles actions : on connaîtra le degré d'estime qu'on devra à chacun. La crainte de faire rougir quelques individus ne doit point arrêter;

4° Que si la mort vient enlever un des candidats avant que son temps soit venu de porter la croix de la Légion-d'Honneur, le brevet en soit également transmis à sa famille comme un monument honorable du défunt, à moins qu'une conduite méprisable ait terni ses premiers droits.

Il sera possible, messieurs, que la proposition que je prends la liberté de vous soumetttre, après cinq ans d'une confiance bien patiente, m'éloigne pour longtemps du but; mais je m'en consolerai si la justice peut en naître. Je songerai d'ailleurs que plusieurs députations, témoins honorables de quelques services, me jugèrent digne d'une faveur qu'elles eurent la bonté de solliciter pour moi. Je n'oublierai pas non plus les complimens de leurs Excellences; et enfin, pour avoir des motifs de consolation de plus d'un genre, je songerai aussi au moyen qui aurait pu facilement me faire obtenir cette croix (1).

Je prends la liberté de vous adresser une copie des pièces justificatives. Mes titres sont imprimés à la fin de ma Lettre à M^me^ de Rambaut. Cette lettre renferme l'exposé fidèle de ma conduite politique et celle de ma famille pendant la révolution.

Vous verrez, messieurs, que la lettre d'une Excel-

(1) Je conserve à cet égard une lettre assez curieuse, heureux si je ne rencontre pas encore sur mon chemin l'homme qui l'écrivit.

» la Haute-Vienne, que le passage des prisonniers espa-
» gnols.

» *Signés*, GUINAUD, DUMAS, SOUBREBEAU. »

*N. B.* Je ne vis point l'apostille des Députés de la Corrèze.

## *Lettre du Ministre de l'intérieur à M. de Melon, officier supérieur attaché à la 1re division du gouvernement.*

Paris, le 4 septembre 1816.

Monsieur, vous avez marqué de l'intérêt pour M. N.-J. Faure, médecin-oculiste de Paris, qui sollicite l'admission dans la Légion-d'honneur.

La durée de ses services n'est pas nettement établie. La première demande, faite en 1814, et qui portait en original des apostilles mises par trois députations, ne s'est pas retrouvée. M. Maine de Biran pourrait, au défaut des autres, renouveler sa recommandation. Le dévoûment d'un médecin qui se consacre à arrêter une épidémie, tout louable qu'il est, n'est pas de ces services extraordinaires qui peuvent motiver une exception. Un des traits de sa vie qui l'honore le plus, et dont je crois que vous avez connaissance, a été passé par lui sous silence. Enfin, il serait bon de joindre à son dossier un exemplaire du Mémoire qu'il a publié, et qui se rattache à quelques événemens politiques.

Ne connaissant pas l'adresse de M. Faure, je vous prie de l'inviter à fortifier sa cause par un état de services circonstancié et justifié par pièces : en quelle année était-il médecin en chef de l'hôpital de Klosterberg à Magde-

## (t) IX^e^ Pièce.

*Apostilles d'une pétition adressée au Ministre de l'intérieur, en* 1814.

« Les membres de la Chambre des Députés pour le dé-
» partement de la Dordogne, soussignés, verraient avec
» plaisir que M. Faure, leur compatriote, obtînt la grâce
» qu'il sollicite de Son Excellence, comme une récom-
» pense de ses travaux, de ses succès et de son désinté-
» ressement dans l'exercice de la médecine et de la chi-
» rurgie.

Paris, le 23 août 1814.

» *Signés*, CHILLAUD-LARIGAUDIE, le baron DE MALET,
» MAINE DE BIRAN, MEYNARD. »

« La députation de la Haute-Vienne réunit ses sollici-
» tations à celles de ses collègues de la Dordogne, pour
» engager Son Excellence le Ministre de l'Intérieur à faire
» accorder par S. M. la décoration demandée à juste titre
» par le pétitionnaire.

» Nous avons l'honneur d'assurer Son Excellence que
» notre entier département verra avec la plus grande sa-
» tisfaction qu'il soit accordé une récompense aussi hono-
» rable, parce que chacun se plaît à rappeler les services
» importans du pétitionnaire, son dévoûment et son noble
» désintéressement dans un moment aussi pénible pour

distinguer dans sa carrière, et lui donnent de nouveaux droits à la justice et à la bienveillance du gouvernement.

Par ces motifs, les députés soussignés verraient avec satisfaction que son Excellence voulût accueillir la demande du pétitionnaire.

*Signés*, CHILHAUD DE LA RIGAUDIE, MEYNARD, DEVERNEILH, MAINE DE BIRAND, LANGLADE, J. B. GÉNIS.

*N. B.* Je crois inutile de rapporter ici toutes les réponses des ministres et de leurs employés, quoique la conversation que j'eus avec l'un de ces derniers, en 1819, fût susceptible d'offrir des particularités intéressantes.

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.**

*Secrétariat général, 1^er^ bureau.*

Paris, le 16 septembre 1818.

(Il y a en marge : *Sa demande sera mise sous les yeux du Roi, lors d'une promotion générale.*)

Monsieur, j'ai reçu la lettre, en date du 12 de ce mois, par laquelle vous rappelez votre ancienne demande d'admission dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et vous présentez de nouveaux motifs qui peuvent vous faire obtenir cette faveur. Je recueille avec soin tout ce qui est à l'avantage des bons serviteurs du Roi. Vous m'êtes connu par d'autres traits encore que ceux que vous relatez, et tous sont consignés dans la notice qui vous concerne ; mais vous vous trompez en pensant qu'il n'y aura

plus de nominations générales. A la vérité, le Roi n'a pas fait connaître à quelle époque il lui plairait de faire une promotion. Jusque-là continuez de vous rendre digne des grâces de SA MAJESTÉ. Vous avez de nombreux concurrens, qui tous seraient plus ou moins fondés à solliciter une exception favorable; mais croyez qu'à l'époque d'une promotion, la préférence sera accordée à la durée et à la distinction des services.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération.

*Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,*
*Signé*, LAINÉ.

---

## *(k)* X^e^ Pièce.

Arrêt de la Cour de cassation du 11 avril 1806, au rapport de M. le Conseiller Verges, qui rejette le pourvoi de Bernard Benoit, contre un arrêt de la Cour de justice criminelle du département de la Haute-Garonne, séant à Toulouse, du 19 frimaire an 14, qui le condamne à 12 ans de fers, comme complice : 1°. D'une soustraction frauduleuse d'effets mobiliers, au préjudice du sieur Cantarel, commissaire de police, à Toulouse : ladite soustraction faite, à l'aide d'effraction, dans une maison habitée, dans le quatrième mois de l'an 13.

Pour avoir, ledit Bernard Benoit, reçu gratuitement, acheté ou recelé tout ou partie des objets volés, sachant qu'ils provenaient d'un vol; l'ayant fait méchamment et à dessein de nuire.

2° Encore comme complice d'un second vol fait dans

le quatrième mois de l'an 13, au préjudice de la dame de Boisse, de Toulouse.

Pour avoir, ledit Bernard Benoît, reçu gratuitement, acheté ou recelé tout ou partie des objets volés, sachant qu'ils provenaient d'un vol, et de l'avoir fait méchamment, de dessein de crime.

Adelaïde Millo, femme dudit Bernard, avait été mise en jugement comme son mari, pour avoir aussi reçu gratuitement, ou acheté ou recelé tout ou partie desdits objets volés; mais le Jury ayant déclaré qu'elle ne savait pas qu'ils provenaient d'un vol, l'a acquittée des accusations portées contre elle.

Le mari, indépendamment de la peine de 12 ans de fers auxquels il avait été condamné, le fut en outre à six heures d'exposition sur l'une des places de Toulouse, attaché à un poteau placé sur un échafaud, avec un écriteau au-dessus de sa tête, portant ses noms, sa profession, son domicile et la cause de sa condamnation.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

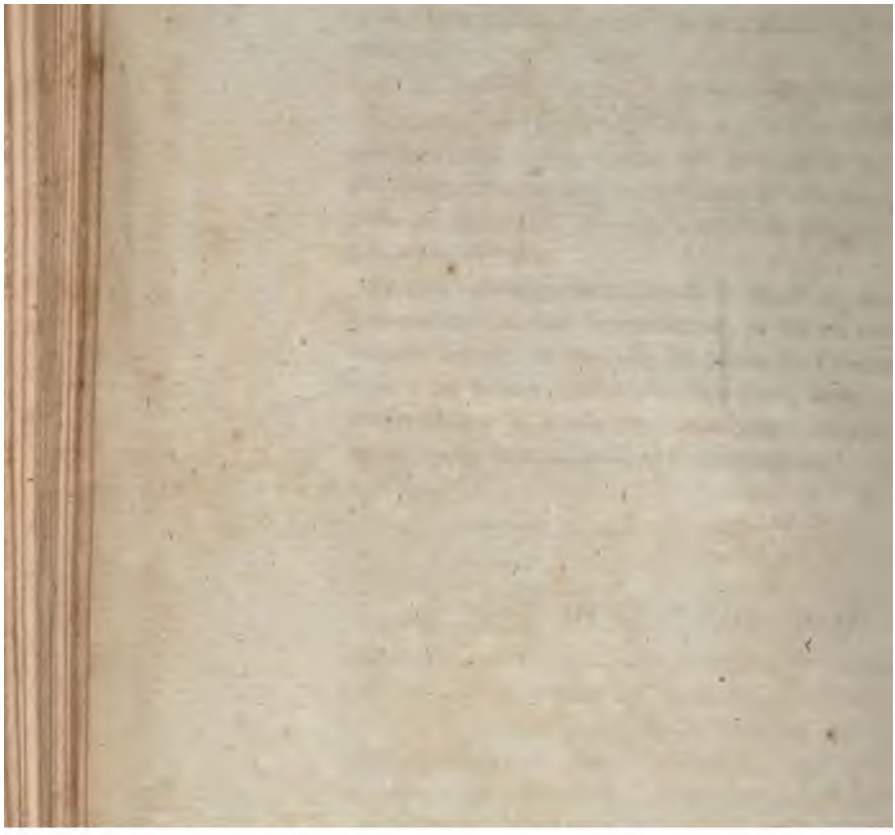

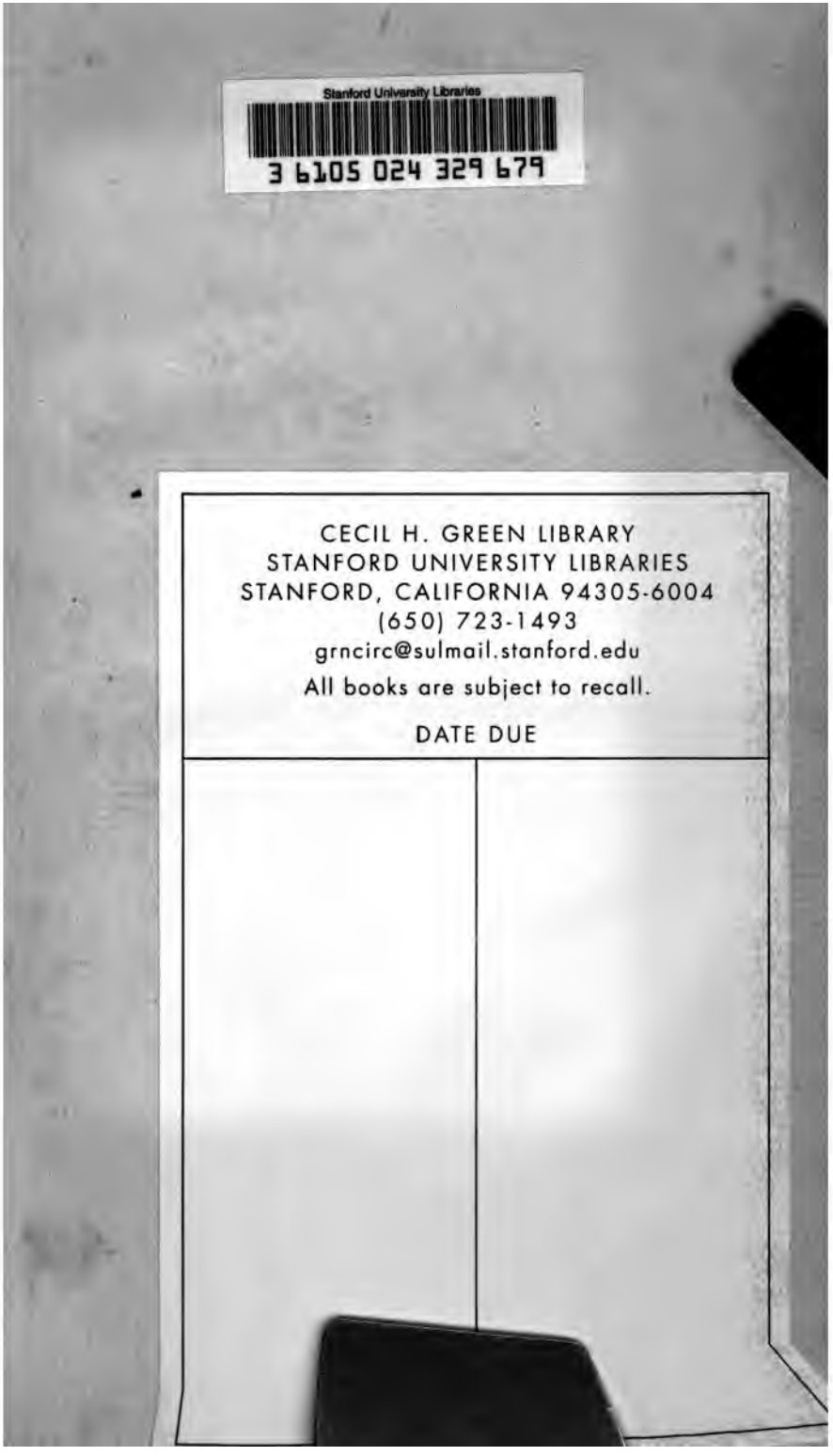
Stanford University Libraries
3 6105 024 329 679

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.

DATE DUE